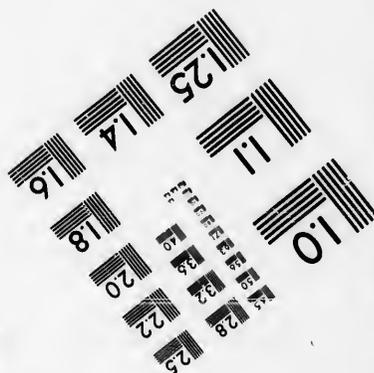
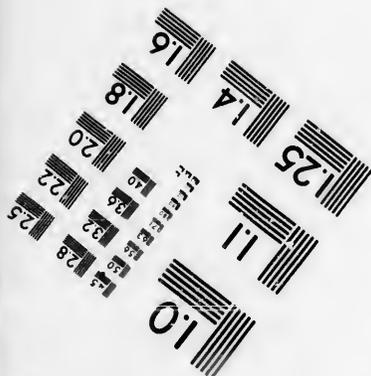
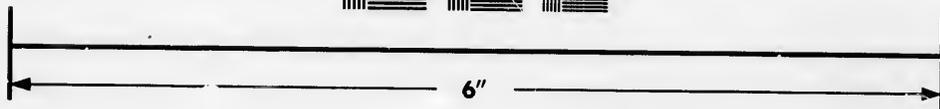
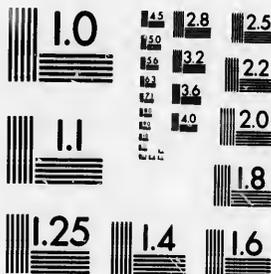


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/ Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pièce, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X | 32X |
| | | | | | | / | | | | | |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

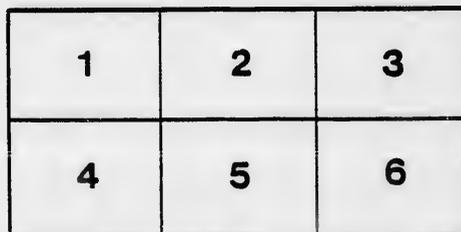
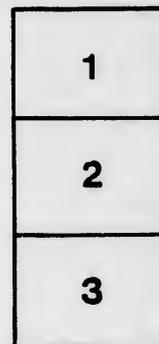
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagram illustrates the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

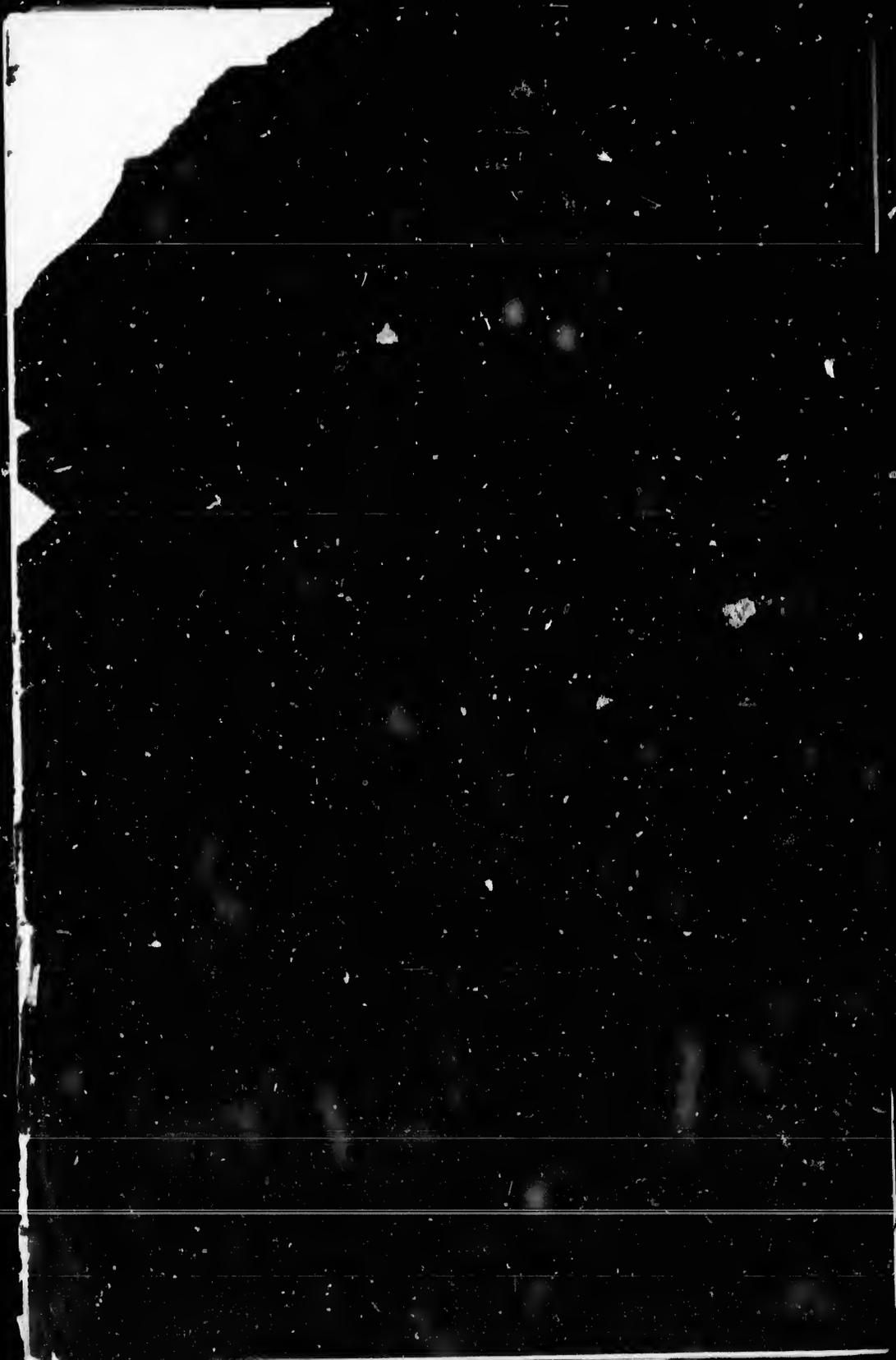
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

psure,
on à







RAPPORT

SUR

L'AGRICULTURE

L'IMMIGRATION ET LA COLONISATION

IMPRESSION ORDONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE



QUÉBEC

IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN CÔTÉ

—
1868

soie

fact

men
par
sur c

l'ho

comp

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
SAMEDI, 28 décembre 1867.

Résolu, Que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :

1. Privilèges et élections.
2. Ordres permanents.
3. Chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques, mines et corporations manufacturières.
4. Bills privés.
5. Lois expirantes.
6. Dépenses contingentes.
7. Impressions.
8. Comptes publics.
9. Agriculture, immigration et colonisation.—Et que ces comités soient séparément autorisés à s'enquérir de toutes les matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre; à faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et records.

LUNDI, 30 décembre 1867.

Ordonné, Que l'honorable M. CAUCHON,
" " CHAPAIS,
" " CHAUVEAU,
" " DUNKIN,
l'hon. M. le Solliciteur-Général IRVINE,
M. BESSETTE,
" CHURCH,
" CLÉMENT,
" DUGAS,
" FORTIN,
" GARON,
" HAMILTON,
" HEARN,
" LARUE,
" LAVALLÉE,
" MAILLOUX,
" PICARD,
" ROSS et
" TREMBLAY,

composent le dit comité sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation.

Attesté, (Signé) G. M. MUIR,
Greffier A. L.

JEUDI, 9 janvier 1868.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

LUNDI, 13 janvier 1868.

Ordonné, Que M. Joly et M. Beaubien soient ajoutés au dit comité.

LUNDI, 20 janvier 1868.

Ordonné, Que M. Robertson soit ajouté au dit comité.

LUNDI, 27 janvier 1868.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au dit comité de prendre en considération l'émigration désastreuse qui se fait maintenant des habitants de ce pays vers les Etats-Unis, et de rechercher les meilleurs moyens d'arrêter ce mal avant qu'il ne prenne de trop grands développements.

MARDI, 28 janvier 1868.

Ordonné, Que la réponse à une adresse du 20 courant, pour un rapport des différentes sommes d'argent octroyées au township de Stukely, soit renvoyé au dit comité.
Ordonné, Que M. Mathieu et M. Jodoin soient ajoutés au dit comité.

MERCREDI, 5 février 1868.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au dit comité de prendre en considération si, dans le but de favoriser l'instruction agricole dans cette province, il ne serait pas convenable d'accorder un octroi de terres publiques à tout élève qui aura, ou à certains élèves qui auront suivi un cours de deux ans, dans une école d'agriculture approuvée par le Ministre d'Agriculture de cette province.

LUNDI, 10 février 1868.

Ordonné, Qu'instruction soit donnée au dit comité de prier le gouvernement de prendre en considération la convenance d'exiger de toutes les institutions d'éducation en cette province recevant de l'aide de la caisse publique un montant de \$300 annuellement et au-delà, d'introduire dans ces institutions un cours d'étude sur la chimie agricole sous des maîtres compétents dans cette partie importante des sciences.

MARDI, 18 février 1868.

Ordonné, Que le bill (N° 58) pour amender l'acte d'agriculture, ch. 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, soit renvoyé au dit comité.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Chambre de Comité N° 16.

9 janvier 1868.

Premier rapport du comité permanent sur l'Agriculture, l'Immigration et la Colonisation.

Votre comité prend la liberté de soumettre à la Chambre . . . s lution ci-jointe, et de lui demander son concours.

Résolu, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

(Signé,)

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

SUR

L'AGRICULTURE, L'IMMIGRATION

ET LA

COLONISATION.

Votre comité s'est enquis avec diligence des sujets qui étaient compris dans ses premières attributions, ainsi que de ceux qui lui ont été renvoyés depuis par votre honorable Chambre.

Il a entendu M. Lesage, l'assistant commissaire du Bureau de l'Agriculture et des Travaux Publics, M. de Labrière, l'inspecteur des chemins de colonisation, et le Révérend M. Marquis, ami zélé et promoteur infatigable de la colonisation.

Votre comité a aussi expédié à un grand nombre de personnes, qui, par leur position, étaient en état de lui fournir des renseignements, une série de questions sur tous les sujets qui devaient l'occuper.

Il a aussi nommé deux sous-comités, l'un chargé d'étudier les questions qui se rapportent spécialement à l'Agriculture, et au fonctionnement de la chambre d'agriculture et des sociétés d'agriculture, et l'autre chargé d'étudier l'importante question de l'immigration.

Le rapport du sous-comité sur l'agriculture est maintenant soumis à votre considération; le sous-comité sur l'immigration n'a pu recueillir les renseignements qui lui étaient nécessaires à temps pour préparer le sien durant la session.

Votre comité concourt dans toutes les recommandations du sous-comité d'agriculture, à l'exception de celle qui a rapport à des octrois de terres aux élèves des écoles d'agriculture, sur laquelle il y a différence d'opinion.

L'appendice de ce rapport contient presque en entier le témoignage de M. Lesage, celui du major Campbell, celui du Révérend M. Marquis, celui de M. Narcisse Blais et celui de M. Stanislas Drapeau, ainsi qu'une analyse aussi complète que possible des autres témoignages et réponses.

Votre comité regrette que le peu de durée de la session ne lui permette point de formuler son opinion sur tous les sujets qui ont été mis à l'étude; mais il espère que la publication du rapport du sous-comité sur l'agriculture, et des autres documents ci-joints, continuera l'œuvre qui a été commencée dans la session du Parlement du Canada en 1849, et si bien continuée dans d'autres sessions par d'autres comités, en fixant l'attention de tous les amis du pays sur les moyens de développer ses vastes ressources, et de diminuer l'émigration qui se fait vers les Etats-Unis.

En ce qui concerne cette émigration, il y a lieu d'espérer que le nouveau régime de la confédération, en nous reliant plus intimement avec les autres provinces, au centre desquelles nous nous trouvons placés, offrira à ceux de nos compatriotes que les circonstances éloignent forcément de leur province natale, des asiles moins éloignés de nous et où ils se trouveront encore sous la protection du drapeau britannique, en rapport politique constant avec nous, et fiers et heureux de porter encore le nom de canadien que notre nouvelle constitution a donné à tous les habitants de la plus grande partie des provinces britanniques en Amérique.

Les causes de l'émigration vers les États-Unis ont été indiquées dans plusieurs rapports d'autres comités, et celles que nous serions disposés à désigner comme les plus actives n'en diffèrent point bien considérablement.

Les deux principales sont toujours l'absence de manufactures, qui fait que dans nos longs hivers les enfants de nos cultivateurs se trouvent sans occupations, et le manque de connaissances agricoles qui empêche notre agriculture de se développer comme il serait à désirer.

Les chemins de colonisation, qui ont été à bon droit, demandés dès le principe comme le meilleur remède au mal, n'ont point produit, en ce qui concerne l'émigration, tout le bien désirable, par suite de la persistance des deux causes ci-dessus mentionnées.

Le remède à la première se trouverait nécessairement dans l'introduction de capitaux étrangers dans ce pays, dans une disposition plus grande et plus générale de la part de nos capitalistes à accorder leur attention et leur secours à l'industrie locale, et enfin et surtout dans la juste considération de nos intérêts manufacturiers de la part de la Législature Fédérale.

Ce dernier point échappe entièrement à notre contrôle, et se trouve d'ailleurs mêlé à des questions d'économie politique qu'il est impossible à votre comité de traiter maintenant en détail.

En ce qui regarde la seconde cause du mal, votre comité ose se flatter que ses délibérations n'ont pas été étrangères aux mesures soumises à la Législature par le gouvernement, pour le développement de l'instruction agricole.

Votre comité croit aussi devoir féliciter votre honorable Chambre sur l'introduction, par le gouvernement, de projets de lois concernant les chemins de colonisation, la publication de cartes et de renseignements, et la protection à accorder aux colons.

La question des sociétés d'agriculture est une de celles sur lesquelles il existe encore une très grande différence d'opinion ; mais votre comité est unanime à dire, avec la plupart de ceux qui ont répondu à ses questions, que tout en admettant l'importance et l'utilité de ces sociétés, elles sont loin d'avoir produit tout le bien désirable, et il recommande ce grave sujet à la sérieuse et immédiate attention du gouvernement.

Votre comité ne croit pas devoir terminer ce rapport sans exprimer toute sa reconnaissance au clergé des différentes religions, au sujet de ses louables efforts pour activer et développer la colonisation. Il apprend avec plaisir que ce zèle va prendre un nouvel essor par la formation de nombreuses associations de colonisation, et il ose se flatter que le gouvernement donnera à ces associations et à leurs promoteurs tout l'appui et toute l'assistance en son pouvoir.

Le tout humblement soumis.

(Signé.)

P. J. O. CHAUVEAU,
Président.

Série de Questions du Comité.

1. L'Agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?
2. La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?
3. Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?
4. S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les signaler.
5. L'introduction de l'enseignement agricole pratique, dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?
6. Un ou plusieurs prix, accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?
7. Quels seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?
8. Le goût des occupations agricoles paraît-il diminuer parmi la jeunesse de votre localité ? Si oui, veuillez lire à quoi vous en attribuez la cause.
9. Les journaux d'agriculture et autres, ont-ils quelque circulation dans votre localité ? L'usage des machines y est-il répandu ?
10. La propriété continue-t-elle à se subdiviser dans les anciennes paroisses ?
11. La population de votre localité émigre-t-elle à l'étranger ? Si oui, où se dirige-t-elle ?
12. Quelle est la classe qui émigre ?
13. Parmi ceux qui émigrent, en est-il qui reviennent au pays après un certain temps ? Si oui, rapportent-ils des épargnes ?
14. Y a-t-il dans votre localité des colons venus d'autres parties du pays et d'où ?
15. La population de votre localité fournit-elle ou n-t-elle déjà fourni des colons à d'autres parties du pays ? Si oui, veuillez les indiquer.
16. Y a-t-il dans votre localité des manufactures ? De quelle espèce sont-elles ?
17. L'établissement de manufactures y est-il praticable ?
18. Quelle espèce de manufacture pourrait être établie avec avantage dans la région du pays que vous habitez ?
19. Etes-vous en état de constater si la colonisation est actuellement en voie de progrès dans la région du pays que vous habitez ?
20. Quels seraient, suivant vous, les meilleurs moyens de l'activer ?
21. Quelles seraient, suivant vous, les mesures les plus efficaces à adopter pour diriger vers cette province un courant considérable d'émigration européenne ?
22. Quelles sont les parties de la province où des colons étrangers pourraient s'établir avec chance de succès ?
23. Quelles classes d'émigration doit-on chercher de préférence à faire venir ici ?
24. Croyez-vous que les conditions auxquelles le gouvernement accorde les permis d'occupation sur les terres publiques soient un obstacle sérieux au progrès de la colonisation ?
25. Auriez-vous un autre mode de concessions à recommander ?
26. Que pensez-vous du fonctionnement des agences des terres en général et de celle de votre localité en particulier ?
27. Le mode suivi jusqu'ici dans la distribution des sommes votées pour la colonisation vous paraît-il devoir être conservé ?
28. Serait-il avantageux de concentrer les ressources de la colonisation sur un nombre limité de chemins importants, laissant aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire des ramifications à ces grands chemins ?

29. Une loi qui mettrait à couvert de la saisie les animaux, instrument d'agriculture et défrichements des colons pendant un certain nombre d'années (*homestead law*) serait-elle dans l'intérêt bien entendu de la colonisation ?

30. Une prime d'encouragement qui serait accordée à même les fonds destinés à l'agriculture, et pour les défrichements les plus considérables et les meilleurs rendements dans chaque comté ouvert à la colonisation, serait-elle un bon moyen d'activer la colonisation ?

31. Quels sont les endroits où devraient être faits les octrois gratuits, sur les chemins même ouverts par le gouvernement ou simplement dans leur voisinage ?

32. Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs des terres propres à la colonisation ? et quelle en est l'étendue et la qualité ?

33. Des chemins y ont-ils été ouverts par le gouvernement et depuis combien d'années ?

34. Ces chemins ont-ils été bien faits et localisés avec discernement ?

35. Les deniers ont-ils été bien employés ?

36. Dans quel état sont actuellement ces chemins ? Sont-ils verbalisés ? Les municipalités s'occupent-elles de leur entretien ?

37. L'ouverture des chemins a-t-elle eu pour effet de favoriser l'établissement des terres publiques par les colons ?

38. Quelle classe de colons s'y est établie ? avaient-ils quelques moyens ? quelle est leur origine ?

39. Faites connaître un peu en détail quels ont été leurs progrès ?

40. Quelles sont les causes qui ont le plus retardé la colonisation dans votre localité ?

41. Avez-vous quelques modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois ?

42. Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs beaucoup de gens qui seraient disposés à s'établir sur les terres publiques si quelques nouveaux encouragements leur étaient donnés ?

43. Que pensez-vous du système suivi jusqu'à présent pour l'ouverture des chemins de colonisation ? si vous le trouvez défectueux, quel à sa place suggéreriez-vous ?

44. Pensez-vous que de nouvelles conditions, quant au délai pour paiement des terres de la couronne, pourraient être avantageuses au colon, sans nuire considérablement au revenu public ?

45. Avez-vous quelque autre observation à faire concernant l'agriculture, l'immigration ou la colonisation ?

Réponses du sous-comité sur l'agriculture aux questions à lui référées.

1. L'Agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?

Réponse.—Oui, dans les comtés où les cultivateurs ont eu devant leurs yeux de bons exemples en fait de culture améliorée, tel que dans les comtés avoisinants Montréal et Québec, le long des lignes, et dans la paroisse de Ste. Anne, où il y a une école d'agriculture ; et ailleurs, comme règle générale, très-peu, pour ne pas dire aucun.

2. La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?

Réponse.—Ces sociétés ont besoin de quelques modifications dans leurs comités de direction.

3. Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?

Réponse.—Pour les premiers, oui.—Quant aux expositions agricoles de comté il en résulte un certain bien.

4. S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les signaler.

Réponse.—Oui. Le montant et le nombre de prix étant laissé à la discrétion des directeurs, ces derniers seront quelquefois portés à les accumuler sur la classe dans laquelle eux ou leurs amis sont exposants. Nous conseillons donc que le montant des prix et leur nombre soient laissés à la discrétion des juges qui seront obligatoirement choisis dans des comtés étrangers. Les juges devront proportionner le nombre et le montant des prix aux moyens de la société. Tout exposant pourra exiger d'un autre exposant qu'il fasse serment que les objets et animaux qu'il exhibe lui appartiennent de bonne foi, et en cas d'objets manufacturés, qu'ils ont été manufacturés par lui ou sous sa direction. Le sous-comité reconnaît l'existence de cet abus, mais comme il n'est pas tout-à-fait d'accord sur le remède à y apporter, il attire particulièrement l'attention du comité sur cette question.

5. L'introduction de l'enseignement agricole pratique, dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?

Réponse.—Oui, un des grands moyens.

6. Un ou plusieurs prix, accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?

Réponse.—Cette mesure devrait aller de pair avec les expositions, ces dernières étant surtout nécessaires pour faciliter l'agriculteur dans le choix qu'il doit faire de ses étalons ou des animaux améliorés qu'il désire acquérir.

7. Quels seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?

Réponse.—Nous donnons tout notre concours à l'établissement de fermes-modèles en rapport avec les écoles-normales telles que suggérées par l'honorable Premier Ministre. Les élèves de ces écoles-normales devant plus tard devenir instituteurs dans les campagnes, en leur inculquant une bonne théorie agricole, mise en pratique et prouvée sous leurs yeux dans une bonne exploitation, ils ne manqueront pas de communiquer leurs connaissances et leurs expériences agricoles aux élèves qui leur seront confiés. Ils répandront ainsi le goût de la bonne culture partout où ils seront appelés à enseigner. Dans le cas où l'on voudrait établir des fermes-modèles, dans les paroisses ou dans les comtés, ils seront tout naturellement portés à en prendre la direction, vu leurs études et leurs connaissances pratiques en agriculture. De plus, un certain nombre des élèves de ces écoles-normales laissant quelquefois leur profession d'instituteur pour en embrasser une autre, ils auront, à cause même de leurs études de la théorie et de la pratique agricole, une carrière toute ouverte devant eux.

Ils deviendront ainsi des agriculteurs pratiques, et des exemples pour les autres, au lieu de contribuer à l'encombrement professionnel dont on se plaint aujourd'hui.

Nous demanderions aussi qu'une ferme fût attachée à notre maison de réforme pour les jeunes délinquants. Ces derniers, alors, au lieu d'apprendre des métiers pour l'exercice desquels ils devront retourner dans les grands centres où ils se seront corrompus, seront instruits dans la manière de cultiver le sol avec profit, et s'établiront comme agriculteurs dans les campagnes.

Si la Législature doit venir en aide à l'établissement de maisons de correction dans les villes de Montréal et Québec, ou autres cités, nous demanderions qu'il ne soit accordé d'octroi qu'à la condition que ces maisons soient établies sur des fermes à l'exploitation desquelles les détenus prendraient part.

Nous demanderions que l'établissement d'un cours d'agriculture soit exigé de toutes maisons d'éducation qui recevront plus de quatre cent piastres d'octroi de la Législature.

Enfin, nous demanderions qu'il soit accordé un octroi gratuit de deux lots de terres de la couronne à tout élève qui aura suivi un cours d'agriculture de deux ans, dans une école d'agriculture approuvée par le ministre d'agriculture; cet élève devant être muni de diplômes satisfaisants.

Le tout humblement soumis.

LOUIS BEAUBIEN,
Président.

Assemblée Législative,

Québec, 20 février 1868.

*Réponses de S. Lesage, Assistant-Commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics,
aux questions qui lui ont été posées par le comité.*

A venir jusqu'à l'année 1853, les chemins de colonisation ont été confondus avec les autres travaux publics. Ce n'est que depuis cette époque que la Législature a cru devoir y affecter annuellement un octroi spécial. En même temps que la Chambre inaugurerait une ère nouvelle pour la colonisation en y affectant un octroi de \$120,000, l'administration d'alors nommait le regretté Dr. Boutillier Inspecteur des Agences, pour diriger ce mouvement patriotique.

Le Bureau de l'Inspecteur des Agences a fait partie du Département des Terres de la Couronne depuis sa création jusqu'en 1862, époque à laquelle il vint se fondre dans le Département de l'Agriculture, qui a conservé depuis la direction immédiate des travaux de colonisation.

Au printemps de 1854, grâce à l'octroi de \$120,000, dont je viens de parler, un vaste réseau de chemins a été commencé à travers les forêts de cette province. Sur bon nombre de ces nouvelles routes, les colons avaient pris les devants, tandis que les autres se bordaient de défricheurs à mesure qu'elles étaient déblayées.

Pendant douze années consécutives, l'octroi en faveur des travaux de colonisation s'est répété, donnant en moyenne \$50,000 par année. C'était peu de chose pour répondre à tant de besoins, pour venir en aide à tant de courageuses misères. Cependant, la colonisation ne s'est pas ralentie, et dans ce court espace de temps, les résultats obtenus ont de beaucoup dépassé les espérances que pouvaient faire naître d'aussi faibles ressources. Dans le Saguenay, dans les cantons de l'Est, dans la vallée de l'Outaouais, dans la vallée du St. Maurice, dans la Gaspésie, partout où la main bienfaisante du gouvernement s'est fait sentir, la population, les défrichements, les produits se sont accrus dans une proportion étonnante. Les statistiques nous manquent malheureusement pour constater exactement le progrès général des défrichements faits depuis 1861, date du dernier recensement: mais les renseignements détachés qui sont parvenus à ce département de la part des conducteurs de

chemins de colonisation, dans les diverses parties de la province, établissent à n'en point douter que loin de s'être ralentis depuis cette époque, les défrichements se sont constamment multipliés dans une progression rapide.

Le recensement de 1851 constatait que le nombre d'acres de terre en culture en cette province était de 3,605,157 acres, celui de 1861 le porte à 4,804,325, soit une augmentation de 1,199,068 acres en dix ans. Je ne serais nullement étonné, à l'expiration de la nouvelle décade, en 1871, de voir le nombre d'acres de terre en culture double de ce qu'il était en 1851. Ce chiffre aurait son éloquence, car au moins les sept huitièmes des défrichements se font actuellement en dehors des seigneuries.

Avant qu'il soit longtemps, j'espère que le Département d'Agriculture pourra fournir sur cet important sujet, et sur ce qui s'y rattache, des données beaucoup plus satisfaisantes, si les autorités municipales, les sociétés d'agriculture, et les particuliers auxquels nous devons nous adresser pour recueillir des statistiques, se font un devoir de nous fournir avec exactitude les renseignements demandés.

Les tableaux qui suivent donnent une idée assez juste de l'importance des travaux de colonisation exécutés sous le contrôle du gouvernement depuis 1854.

Pour l'intelligence de ces tableaux, il faut se rappeler que pour les fins de la colonisation on divise habituellement la province en cinq grandes régions principales, savoir : celle du Saguenay, celle du St. Maurice, et celle de l'Outaouais, au nord du fleuve St. Laurent; celle de la Gaspésie et celle des cantons de l'Est, au sud du St. Laurent.

Le tableau N° 1 fait voir la répartition des deniers affectés à la colonisation depuis 1854 jusqu'à ce jour, année par année, indiquant la somme échue à chaque région, à chaque comté et à chaque chemin ou pont.

Le tableau N° 2 fait voir la répartition des deniers affectés à la colonisation dans chaque comté depuis 1854, indiquant la somme totale échue à chaque comté.

Le tableau N° 3, récapitulation des deux premiers, fait voir la répartition des deniers affectés à la colonisation par région, en donnant la somme totale échue à chaque région depuis 1854.

Le tableau N° 4 donne la longueur réunie des chemins de colonisation, ouverts chaque année depuis 1854, et fait voir la moyenne annuelle et la moyenne générale du coût de ces chemins.

N^o 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LA

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------|------------|
| GASPÉ | Chemin de Matane au Cap Chattes, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Rimouski | \$ 1600 00 | \$ | \$ 268 00 | \$ 1000 00 |
| | Chemin de l'Anse à Louise, | | | | |
| | de la Péninsule à l'Anse au Griffon, } | | 1600 | 800 00 | 2000 00 |
| | du Chien Blanc, | | | | |
| | de l'Anse au Griffon et du Portage de la Rivière aux Renards | | | 800 00 | |
| | de Irishtown à Percé | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes. | | | | |
| | Chemin de l'Anse-au-Griffon et du Portage de la Rivière-au-Chien | | | | |
| | Chemin de la Pointe St. Pierre au Chien-Blanc. | | | | |
| | Chemin Percé | | | | |
| | Chemin de la Malle, aux Iles de la Magdeleine... .. | | | | |
| | Chemin postal depuis le Phare Cap-Rosier jusqu'aux établissements de la Grande-Grève, distance de 7 mille | | | | |
| | Chemin York, depuis le Bassin de Gaspé jusqu'à la ville de Haldimand | | | | |
| | Chemin Bois-Brûlé, dans Douglass | | | | |
| | Pont de la Rivière-au-Griffon | | | | |
| | Chemin du Cap-Rosier et du Portage-au-Griffon... .. | | | | |
| | Chemin de la Seigneurie de la Grande-Rivière... .. | | | | |
| | A même les appropriations ci-haut mentionnées, des travaux ont été faits sur les chemins dont les noms suivent : | | | | |
| | Chemin du Barachois de Malbaie. | | | | |
| | Chemin de l'établissement des Norvégiens. | | | | |
| Chemin de la Pointe-aux-Maqueraux. | | | | | |
| Chemin de l'Anse-du-Cap. | | | | | |
| BONAVENTURE | Chemin Kempt, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Rimouski | 1000 00 | | | |
| | Chemin Maria, | | | | |
| | Nouvelle (pour un pont,) | | 1600 00 | | |
| | de Rigouche et Métapédiac, } | | | | |
| | Escuminac (Shoolbred), | | | | |
| Mann, | | | | | |
| Hamilton, | | | 1600 00 | 2000 00 | |
| Paspédiac, | | | | | |
| de New-Richmond. | | | | | |
| Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes | | | | | |
| Chemin dans Matapédia allant aux établissements des Acadiens | | | | | |
| A reporter | | 2600 00 | 3200 00 | 3468 00 | 5000 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.

GASPÉSIE.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|---------|---------|---------|---------|---------|-------|---------|---------|---------|----------|
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | | | | | | | | | 2868 00 |
| | 75 00 | 500 00 | | 390 00 | | 842 39 | | 100 00 | 1907 39 |
| | | | | | | | | | 4400 00 |
| | | | | | | | | | 800 00 |
| | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | | | | | | | | | |
| 1000 00 | | | 1400 00 | | | | | | 2400 00 |
| | | | | | | | | | |
| | 150 00 | | | | | | | | 150 00 |
| | 75 00 | | | | | | | | 75 00 |
| | | 500 00 | | 340 00 | | 300 00 | 250 00 | | 1390 00 |
| | | 300 00 | | | | 399 00 | | | 699 00 |
| | | | | 200 00 | | | 175 00 | | 375 00 |
| | | | | 200 00 | | 400 00 | 175 00 | 300 00 | 1075 00 |
| | | | | 300 00 | | 300 00 | 175 00 | 300 00 | 1075 00 |
| | | | | | | | 200 00 | 400 00 | 600 00 |
| | | | | | | | 250 00 | | 250 00 |
| | | | | | | | 300 00 | 300 00 | 600 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 1000 00 |
| | | | | | | | | | 1600 00 |
| | | | | | | | | | 3600 00 |
| | | | | | | | | | |
| 1000 00 | 1000 00 | 1200 00 | 800 00 | | | | | | 4000 00 |
| | | 200 00 | | | | | | | 200 00 |
| 2000 00 | 1630 00 | 2700 00 | 2200 00 | 1430 00 | | 2241 39 | 1525 00 | 1400 00 | 29364 39 |

N^o 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LA

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | Rapporté..... | \$ 2600 00 | \$ 3200 00 | \$ 3468 00 | \$ 5000 00 |
| BONAVENTURE..... | Chemin de la Rivière-du-Nord, dans le canton Hope..... | | | | |
| | Pont Chouinard..... | | | | |
| | Chemin de l'Église Anglaise, dans New-Carlisle..... | | | | |
| | Chemin Catholique, dans Paspébiac..... | | | | |
| | Chemins Dion et Cyrille Lepage..... | | | | |
| | Chemin de la Rivière Caplan..... | | | | |
| | Chemin du Petit Cascapédia..... | | | | |
| | Chemin de la Grande-Rivière Cascapédia (côté ouest)..... | | | | |
| | Chemin dit «Route de Dugas»..... | | | | |
| | Chemin de la Rivière Métapédia..... | | | | |
| | Chemin dans Carleton et dans Maria..... | | | | |
| | Chemin de Cross Point Ferry, à Sandy Hill (côté de Sable)..... | | | | |
| | Chemin partant de Sandy Hill, (côté de Sable) et passant à travers les établissements de la Rivière-du-Loup (\$425.00)..... | | | | |
| | Chemin séparant le canton de Mann de celui de Shoobred (\$275.00)..... | | | | |
| | Chemin de la Rivière Ristigonche..... | | | | |
| | Chemin des Acadiens, 1 ^{ère} et 2 ^{de} section..... | | | | |
| | Pont Kery, dans Nouvelle et Shoobred..... | | | | |
| | Chemin Le Baube..... | | | | |
| | Chemin du Ravin de McDavid..... | | | | |
| | Chemin de Matapédia et de la Rivière Upsalquitich..... | | | | |
| | Chemin du Pont Kearny..... | | | | |
| | Chemin John Lefebvre..... | | | | |
| | Chemin dit «Route Thibaudreau» (dans le canton de Maria)..... | | | | |
| | Chemin de la Petite-Rivière, (dans le canton de New-Richmond)..... | | | | |
| | Chemin de Henry Cochran, de la 4 ^e à la 7 ^e concession de New-Richmond..... | | | | |
| | Chemin de Joseph Narcisse Leblanc, de la 4 ^e à la 7 ^e concession de New-Richmond..... | | | | |
| | Chemin Terrian, { Ces chemins sont en } Chemin de Frs. Poirier, { partie situés dans les } Chemin de New-Richmond et Hamilton... { limites du canton } Hamilton..... { Hamilton..... } | | | | |
| | Chemin Bourdages, situé entre les cantons Hamilton et Cox, borné d'un côté par la propriété de Jacques Fournier, et de l'autre par celle de Antoine Roy..... | | | | |
| Chemin de John Travers et Charles Manger..... | | | | | |
| Chemin de McPherson et McLeod..... | | | | | |
| | A reporter..... | \$ 2600 00 | \$ 3200 00 | \$ 3468 00 | \$ 5000 00 |

de Col
GAS

pour l

1858

\$

2000 00

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

GASPÉSIE.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 2000 00 | \$ 1600 00 | \$ 2700 00 | \$ 2200 00 | \$ 1430 00 | | \$ 2241 39 | \$ 1525 00 | \$ 1400 00 | \$ 29364 39 |
| | | | | 300 00 | | 75 00 | | | 375 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 175 00 | | | | 230 00 | 405 00 |
| | | | | 175 00 | | | | 25 00 | 200 00 |
| | | | | 200 00 | | | | 100 00 | 300 00 |
| | | | | 100 00 | | 50 00 | | | 150 00 |
| | | | | 100 00 | | | | | 100 00 |
| | | | | 100 00 | | 100 00 | | | 200 00 |
| | | | | 100 00 | | 100 00 | | | 200 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | 300 00 | | 350 00 | | 50 00 | 700 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 1500 00 | 898 00 | 400 00 | 300 00 | 100 00 | 3198 00 |
| | | | | 400 00 | | 120 00 | | | 520 00 |
| | | | | 60 00 | | | | | 60 00 |
| | | | | | | 200 00 | 100 00 | 25 00 | 325 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | 200 00 | 100 00 | 50 00 | 350 00 |
| | | | | | | 300 00 | | 100 00 | 400 00 |
| | | | | | | 300 00 | | | 300 00 |
| | | | | | | | | 100 00 | 200 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | 100 00 | | | 100 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | 150 00 | | | 150 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | 100 00 | | | 100 00 |
| | | | | | | 66 66 | | 50 00 | 116 66 |
| | | | | | | 66 66 | | 50 00 | 116 66 |
| | | | | | | | 100 00 | 50 00 | 216 68 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | 100 00 | | 50 00 | 150 00 |
| | | | | | | 75 00 | 400 00 | 600 00 | 1075 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | 60 00 | | | 60 00 |
| \$ 2000 00 | \$ 1600 00 | \$ 2700 00 | \$ 2200 00 | \$ 5740 00 | \$ 898 00 | \$ 5321 39 | \$ 2525 00 | \$ 2980 00 | \$ 40232 39 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LA

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | Rapporté..... | \$ 2600 00 | \$ 3200 00 | \$ 2468 00 | \$ 5000 00 |
| BONAVENTURE..... | Chemin de G. McInnis et Grégoire Blais..... | | | | |
| | Chemin de Patrick Jones et du lot de l'Ecole N° 1. | | | | |
| | Chemin des établissements irlandais..... | | | | |
| | de la Rivière Escuminac..... | | | | |
| | de New-Glasgow..... | | | | |
| | de Hippetringan..... | | | | |
| | du pont de la Petite-Rivière..... | | | | |
| | Pont sur le Grand Ruisseau (Great Brook) dans la route qui conduit du 3e au 4e rang de..... à l'est de la petite rivière Cascapédiac..... | | | | |
| | Chemin Beaulieu..... | | | | |
| | de J. LeBlanc et John Johnson..... | | | | |
| | de Elie et Joseph Mercier..... | | | | |
| | de Alexandre Arseneau et Bruno LeBlanc..... | | | | |
| | A même les appropriations ci-haut mentionnées, des travaux ont été faits sur les chemins et ponts dont les noms suivent, savoir : | | | | |
| | Chemin de l'Eglise au Rapide plat. | | | | |
| | Chemin à travers la ferme de McCracken, dit | | | | |
| | Route Moreau. | | | | |
| | dit Route Placide Bugeole. | | | | |
| | du Portage. | | | | |
| | du Ruisseau de Mann. | | | | |
| | Pont sur le Ruisseau de Mann. | | | | |
| | Chemin de la Pointe à la Garde. | | | | |
| | de Glen. | | | | |
| | de Battery Point. | | | | |
| | du 4e au 6e rang au Sud-Est du lac, dans la division ouest de New-Richmond. | | | | |
| | Chemin sur le côté ouest de la Rivière Nouvelle. | | | | |
| | du Port Daniel. | | | | |
| | de Centre street, de New-Carlisle..... | | | | |
| | de Cascapédiac. | | | | |
| RIMOUSKI.. | Chemins Ste. Luce, Macpès et Neigette pour le comté de Rimouski, et chemins Isle Verte, St. Arsène, St. Eloi et Bic pour le comté de Témiscouata..... | 8976 00 | | | |
| | Chemin St. Simon..... | | | 600 00 | 400 00 |
| | Fleuriau..... | | | 600 00 | 300 00 |
| | Pont sur la Rivière Neigette, dans le chemin Fleuriau..... | | | | |
| | Chemin partant de Rimouski et allant en arrière de St. Fabien..... | | | | |
| | Chemin de St. Fabien..... | | | | |
| | A reporter..... | 11576 00 | 3200 00 | 3668 00 | 5700 00 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LA

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| | Rapporté..... | \$ 11576 00 | \$ 3200 00 | \$ 4668 00 | \$ 5700 00 |
| RIMOUSKI.. | Pont dans Fleuriau | | | | |
| | Chemin partant des Grèves de Sable (Sandy Beach), et allant dans l'intérieur..... | | | | |
| | Chemin St. Denis, Est et Ouest..... | | | | |
| | de la Rivière Blanche, dans le canton | | | | |
| | Matane..... | | | | |
| | Chemin de la Rivière Tartigou..... | | | | |
| | de Sandy Bay..... | | | | |
| | de Neigette..... | | | | |
| | Duquesne..... | | | | |
| | Macpès..... | | | | |
| | Cherrier et Bédard.. | | | | |
| | Des travaux ont été faits pour la construction d'un certain pont sur la Rivière Tartigou. | | | | |
| | — | | | | |
| TÉMIS-COUATA.. | Chemin Whitworth ou de St. Modeste | | | 700 00 | 1000 00 |
| | Viger..... | | | 500 00 | 600 00 |
| | St. Eloi..... | | | | 300 00 |
| | de l'Île Verte..... | | | | 300 00 |
| | Begon..... | | | | 500 00 |
| | Autre chemin dans l'Île Verte..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes | | | | |
| | Pont sur la Rivière Verte, dans Viger..... | | | | |
| | Chemin Denouville..... | | | | |
| | Chemin du Détour du Lac Témiscouata..... | | | | |
| | de la Rivière Bleue | | | | |
| | — | | | | |
| KAMOU-RASKA. | Chemin de Woodbridge..... | 800 00 | | | 400 00 |
| | de Mont-Carmel | 4100 00 | 600 00 | 800 00 | 800 00 |
| | de Ste. Hélène et St. Alexandre, connu maintenant sous le nom de chemin Pohénégamouk..... | 3600 00 | | 800 00 | 1200 00 |
| | Chemin Ste. Anne de la Pocatière, maintenant appelé chemin Chapais | | | 800 00 | 400 00 |
| | Des travaux ont été faits pour le pont de St. Alexandre à même les appropriations ci-haut mentionnées. | | | | |
| | — | | | | |
| L'ISLET..... | Chemin Elgin | 3600 00 | 800 00 | 1000 00 | 1200 00 |
| | Deux ponts dans le chemin Elgin..... | | | | |
| | Chemin partant du canton Lessard et allant à Arago..... | | | | |
| | A reporter..... | 23676 00 | 4600 00 | 9268 00 | 12400 00 |

de Colonisation de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

GASPÉSIE.

pour les douze dernières années.

| | 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totalx. |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------|------------|-------------|
| | \$ 2700 00 | \$ 2475 00 | \$ 3300 00 | \$ 2200 00 | \$ 5840 00 | \$ 898 00 | \$ 5641 39 | \$ 2925 00 | \$ 3400 00 | \$ 54523 39 |
| | | | 200 00 | | | | | | | 200 00 |
| | | | 300 00 | | | | | | | 300 00 |
| | | | | | 250 00 | | 250 00 | 300 00 | 300 00 | 1100 00 |
| | | | | | 250 00 | | 150 00 | | 100 00 | 500 00 |
| | | | | | 150 00 | | 200 00 | 150 00 | 150 00 | 650 00 |
| | | | | | 431 79 | | 100 00 | 150 00 | 300 00 | 981 79 |
| | | | | | 1290 00 | | 200 00 | | 100 00 | 1590 00 |
| | | | | | 200 00 | | 200 00 | 200 00 | 150 00 | 750 00 |
| | | | | | 200 00 | | 200 00 | 200 00 | 150 00 | 750 00 |
| | | | | | 200 00 | | 200 00 | 200 00 | 150 00 | 750 00 |
| | | | | | | | | | | |
| | 500 00 | 180 00 | | | 250 00 | | 100 00 | | | 2730 00 |
| | 300 00 | | | | 250 00 | | 580 00 | 400 00 | | 2630 00 |
| | | 180 00 | | | 300 00 | | 400 00 | | | 1180 00 |
| | 300 00 | 180 00 | | | 300 00 | | | | | 1080 00 |
| | 500 00 | 188 00 | | | 500 00 | | 600 00 | 400 00 | 400 00 | 3088 00 |
| | | 180 00 | | | | | | | | 180 00 |
| | | | 900 00 | 1500 00 | | | | | | 2400 00 |
| | | | 100 00 | | | | | | | 100 00 |
| | | | | | 500 00 | | 220 00 | | | 720 00 |
| | | | | | 600 00 | | | | 400 00 | 1000 00 |
| | | | | | | | 81 00 | 400 00 | 400 00 | 881 00 |
| | | | | | | | | | | |
| | 600 00 | 550 00 | 200 00 | | 500 00 | | 325 03 | 200 00 | 200 00 | 3475 03 |
| | 600 00 | | 700 00 | | 450 00 | | 150 00 | | | 8200 00 |
| | | | | | | | | | | |
| | 600 00 | 300 00 | 300 00 | | 550 00 | | 450 00 | 1300 00 | 1200 00 | 10300 00 |
| | 400 00 | 450 00 | 300 00 | | 800 00 | | 1249 38 | | | 4399 38 |
| | | | | | | | | | | |
| | 600 00 | 500 00 | 1800 00 | | 2000 00 | | | | | 11505 00 |
| | 400 00 | | | | | | | | | 460 00 |
| | | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | 7500 00 | 5183 00 | 8100 00 | 3700 00 | 15811 79 | 898 00 | 11296 80 | 6825 00 | 7400 00 | 116658 59 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LA

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|----------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | Rapporté | 23676 00 | 4600 00 | 9268 00 | 12400 00 |
| L'ISLET..... | Chemin Arago..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous de titres généraux dans les livres de comptes | | | | |
| MONTMA- GNY..... | Chemin St. Pierre | 800 00 | 800 00 | 600 00 | 800 00 |
| | " St. Thomas | | 1200 00 | 600 00 | 1600 00 |
| | " du Cap St. Ignace, connu maintenant sous le nom de chemin de l'Anse à Giles..... | | | | |
| | Chemin de St. Thomas à l'Anse à Giles..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes | | | | |
| | Chemin Beaubien | | | | |
| | " Sirois | | | | |
| | " St. François | | | | |
| | Pont Morigeau et pont de la Rivière du Sud | | | | |
| BELLE- CHASSE.. | Chemin Armagh..... | 1200 00 | 400 00 | 400 00 | 600 00 |
| | " Buckland | 3200 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 |
| | Pont St. Raphaël dans Buckland..... | | | | 200 00 |
| | Pour la construction d'un pont dans Mailloux, sur le chemin Buckland | | | | |
| | Pour enlever un amas de bois dans la branche Nord-ouest de la Rivière du Sud, dans le canton Mailloux | | | | |
| | Chemin dans Mailloux, Roux et Bellechasse..... | | | | |
| | " Mailloux | | | | |
| | Total | 28876 00 | 8000 00 | 11868 00 | 13600 00 |
| | (*) Chemin Taché..... | | | | 4400 00 |
| | " " section Rimouski | | | | |
| | " " " Kamouraska et l'Islet..... | | | | |
| | " " " Kamouraska | | | | |
| | " " " l'Islet | | | | |
| | " " " Montmagny | | | | |
| | " " " Bellechasse..... | | | | |
| | Totaux..... | 28876 00 | 8000 00 | 11868 00 | 21000 00 |

(*) Le grand chemin Taché part de la ligne de division entre la seigneurie de St. Gervais et le canton de Buckland, dans le comté de Bellechasse, et passe à travers les cantons de Buckland, Mailloux, Montminy, Patton, Arago, Garneau, Lafontaine, Chapais, Painchaud, Chabot, Pohénégamouk, Armand, Demers, Hocquart, Rondot, Bédard, Chénier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleuriau et se termine au chemin Matapédia, dans le canton Cabot, comté de Rimouski, distance à peu près de 209 milles. Il traverse par conséquent les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata et Rimouski.

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

GASPÉSIE.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|------------|-------------|-----------|-------------|------------|------------|--------------|
| \$ 7500 00 | \$ 5183 00 | \$ 8100 00 | \$ 3700 00 | \$ 15811 79 | \$ 898 00 | \$ 11296 80 | \$ 6823 00 | \$ 7400 00 | \$ 116658 59 |
| | | 300 00 | | 600 00 | | 700 00 | 800 | 800 | 3200 00 |
| | | | 500 00 | | | | | | 500 00 |
| 400 00 | 200 00 | 200 00 | | | | | | | 3800 00 |
| 800 00 | 350 00 | 350 00 | | | | | | | 4900 00 |
| 500 00 | 250 00 | 250 00 | | | | 700 00 | 700 00 | 600 00 | 3000 00 |
| | | 400 00 | | | | | | | 400 00 |
| | | | 800 00 | | | | | | 800 00 |
| | | | | 1400 30 | | 700 00 | 500 00 | 600 00 | 3200 00 |
| | | | | 300 00 | | 200 00 | | 200 00 | 700 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | | | 658 10 | | | 658 10 |
| 600 00 | 400 00 | 400 00 | | 200 00 | | | 400 00 | 200 00 | 4800 00 |
| | | | | | | | | | 6200 00 |
| | | | | | | | | | 200 00 |
| 460 00 | | | | | | | | | 400 00 |
| 200 00 | | | | | | | | | 200 00 |
| | | 600 00 | | | | | | | 600 00 |
| | | | | 1100 00 | 85 00 | 1305 00 | 800 00 | 1027 40 | 4317 40 |
| 10400 00 | 6383 00 | 10600 00 | 5000 00 | 19611 79 | 983 00 | 15559 90 | 10025 00 | 10827 40 | 154734 09 |
| 5000 | 3500 00 | 11200 00 | 12700 00 | | | | 600 00 | 750 00 | 38150 00 |
| | | | | 1600 00 | 288 30 | 1030 75 | 1000 00 | 750 00 | 4669 95 |
| | | | | 1500 00 | 330 00 | | | | 1830 00 |
| | | | | 2000 00 | 42 75 | 670 59 | | | 2713 34 |
| | | | | | | 300 00 | | | 300 00 |
| | | | | | | | 400 00 | 365 00 | 700 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 490 00 |
| 15400 00 | 9883 00 | 21800 00 | 17700 00 | 25111 79 | 1644 05 | 17561 24 | 12025 00 | 12627 40 | 203496 48 |

N^o 1.—ETAT de la Répartition du Fonds
LES CANTONS

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|---------|--------|
| DORCHES- TER..... | Pont de la Famine | \$ 2536 51 | | | |
| | " Frampton | 1262 00 | | | |
| | Chemin Frampton | 600 00 | | | 200 00 |
| | Reparations aux côtes à Mineau | | 400 00 | 200 00 | |
| | Pont de la Rivière à l'eau chaude, dans Standon | | 400 00 | | |
| | Chemin Frampton à Buckland et Ware | | | 600 00 | |
| | Réparations aux côtes de Balleyporeen, dans Frampton | | | | |
| | Chemins dans St. Edouard de Frampton et Cranbourne | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes | | | | |
| | Chemin Langevin | | | | |
| | " Etchemin, 2 ^e section | | | | |
| | " Buckland et Standon | | | | |
| | " de la grande ligne de Ste. Hénédiène, 1 ^{ère} et 2 ^e section | | | | |
| | Chemin de la grande ligne de Ste. Marguerite | | | | |
| | " Buckland | | | | |
| | " Standon | | | | |
| | " Frampton et Standon | | | | |
| | " de St. Edouard de Frampton | | | | |
| | " des Longues Pointes | | | | |
| | " Cranbourne et Langevin | | | | |
| | " de Traverse | | | | |
| | " Iberville, continuation du chemin St. Lambert, dans Lévis | | | | |
| | Pont dans la seconde section du chemin Etchemin | | | | |
| | Chemins dans le canton Buckland | | | | |
| | Chemins dans la partie Ouest du canton de Frampton | | | | |
| | Chemin des 40 arpents dans Ware | | | | |
| | Chemin du 1 ^{er} rang de St. Malachie | | | | |
| Section Nord-Ouest du chemin central dans Cranbourne | | | | | |
| A même les appropriations ci-haut mentionnées des travaux ont été faits sur les chemins et ponts dont les noms suivent : | | | | | |
| Chemin de Frampton au chemin Kempt, Grand chemin de Frampton Est, Chemin de Ste. Claire à Frampton, Pont sur la rivière à Lafleur, " sur la rivière Etchemin. | | | | | |
| LÉVIS..... | Chemin de St. Jean Chysostôme à St. Isidore... | | | 1000 | |
| | " St. Lambert | | | | |
| | A reporter ... | 4398 51 | 800 00 | 1800 00 | 200 00 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
LES CANTONS

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | | 1855 | | 1856 | | 1857 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | \$ | 51 | \$ | 00 | \$ | 00 | \$ | 00 |
| | Rapporté..... | 4398 | 51 | 800 | 00 | 1809 | 00 | 200 | 00 |
| BEAUCE... | Pont de la Rivière Chaudière, à St. François | 1400 | 00 | | | 800 | 00 | | |
| | Chemin Lambton | 1200 | 00 | 1400 | 00 | 600 | 00 | 1000 | 00 |
| | " dans Shenly | | | | | | | | |
| | " Shenly partant de Lambton | | | | | | | | |
| | " partant de Lambton et allant à Dorset. | | | | | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes. | | | | | | | | |
| | Chemin Gayhurst | | | | | | | | |
| | " dans Price | | | | | | | | |
| | " Shenly | | | | | | | | |
| | Chemins Jersey au lac Mégantic | | | | | | | | |
| | " de France Boucher | | | | | | | | |
| | " Adstock | | | | | | | | |
| | " de la rivière aux Bluets | | | | | | | | |
| | " du lac St. François, section Beauce... .. | | | | | | | | |
| A même les appropriations ci-haut mentionnées des travaux ont été faits sur le pont St. François. | | | | | | | | | |
| MÉGANTIC.. | Chemin Gosford | 900 | 00 | | | | | | |
| | Deviation au chemin Gosford, afin de pouvoir passer sur le pont construit sur la rivière Palmer | | | | | | | | |
| | Réparations aux côtes dans le chemin Craig..... | 400 | 00 | | | | | | |
| | Chemin de Somerset à Halifax | 1400 | 00 | | | | | | |
| | " du poste de la rivière Noire..... | 500 | 00 | | | | | 600 | 00 |
| | Pont sur la rivière Osgoode | | | 80 | 00 | | | | |
| | Chemin Ballantyne au chemin GlenLloyd..... | | | 1200 | 00 | 1200 | 00 | 1000 | 00 |
| | " Ste. Sophie, dans Halifax | | | | | | | 600 | 00 |
| | " GlenLloyd | | | | | | | | |
| | " Lac William, autrement appelé chemin Poudrier | | | | | | | | |
| | Chemin Craig, partie dépensée dans le comté de Lotbinière | | | | | | | | |
| | Chemin partant de la rivière au Saumon allant au lac Mégantic | | | | | | | | |
| | Chemin de Ste. Sophie à St. Ferdinand, dans Halifax | | | | | | | | |
| | Chemin de Harvey-Hill au moulin Méthot..... | | | | | | | | |
| | " du lac St. François, section Mégantic... .. | | | | | | | | |
| | " partant de Kinnear, dans Leeds, et passant à travers Theford, vers Adstock..... | | | | | | | | |
| | Réparations des dommages faits en Phiver 1866 au pont de la rivière Palmer..... | | | | | | | | |
| A reporter..... | 10198 | 51 | 3480 | 00 | 4400 | 00 | 3400 | 00 | |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

DE L'EST.

pour les douze dernières années.

Fonds
ONS
royés

1857

\$
200 00

1000 00

600 00

1000 00

600 00

3400 00

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|-----------|-----------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 1800 00 | \$ 800 00 | \$ 500 00 | \$ 1200 00 | \$ 3500 00 | \$ | \$ 2700 00 | \$ 2100 00 | \$ 1600 00 | \$ 21398 51 |
| 800 00 | 200 00 | 600 00 | 225 00 | 800 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 300 00 | 2200 00 |
| 600 00 | 600 00 | 300 00 | 800 00 | 800 00 | 600 00 | 400 00 | 400 00 | 500 00 | 5200 00 |
| 300 00 | 300 00 | 300 00 | 400 00 | 400 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 600 00 |
| 225 00 | 225 00 | 225 00 | 225 00 | 225 00 | 225 00 | 225 00 | 225 00 | 225 00 | 600 00 |
| 800 00 | 800 00 | 800 00 | 800 00 | 800 00 | 800 00 | 800 00 | 800 00 | 800 00 | 925 00 |
| 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 1900 00 |
| 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 200 00 |
| 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 800 00 |
| 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 2300 00 |
| 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 700 00 |
| 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 100 00 | 800 00 |
| 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 |
| 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 1400 00 |
| 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 | 900 00 |
| 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 | 300 00 |
| 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 400 00 |
| 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 | 1400 00 |
| 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 | 80 00 |
| 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 | 3400 00 |
| 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 |
| 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 | 3500 00 |
| 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 |
| 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 |
| 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 | 500 00 |
| 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 | 1000 00 |
| 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 | 2050 00 |
| 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 | 1300 00 |
| 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 | 600 00 |
| 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 |
| 3900 00 | 2800 00 | 2500 00 | 1425 00 | 9500 00 | 6250 00 | 5000 00 | 4400 00 | 57253 51 | 57253 51 |

N^o 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
LES CANTONS

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | | 1855 | | 1856 | | 1857 | |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|------|----|------|----|------|----|
| | | \$ | | \$ | | \$ | | \$ | |
| | Rapporté..... | 10198 | 51 | 3480 | 00 | 4400 | 00 | 3400 | 00 |
| | A même les appropriations ci-haut mentionnées des travaux ont été faits au chemin de la Grosse-Isle et au chemin du 8e rang de Ste. Julie de Somerset. | | | | | | | | |
| LOTBI- NIÈRE | Chemin Ste. Croix | 1690 | 00 | 400 | 00 | 800 | 00 | 600 | 00 |
| | " du poste de Méthot à Harvey Hill..... | | | | | | | | |
| NICOLET..... | Chemin Aston, partie des deniers a été dépensée dans le comté d'Arthabaska | 1600 | 00 | 800 | 00 | 600 | 00 | 540 | 00 |
| | Chemin Maddington, partie des deniers a été dépensée dans le comté d'Arthabaska..... | 200 | 00 | | | 600 | 00 | 800 | 00 |
| | Chemin partant de Maddington et allant aux chemins d'Aston | | | | | | | | |
| | Chemin partant du chemin Prince, dans Aston, et allant à la mission de Missouri..... | | | | | | | | |
| | Chemin de Ste. Eulalie et St. Vincelas..... | | | | | | | | |
| | " Maddington et Aston | | | | | | | | |
| | " Gentilly et Ste. Gertrude..... | | | | | | | | |
| | " St. Vincelas | | | | | | | | |
| | Savane de St. Vincelas..... | | | | | | | | |
| | Chemin de la grande ligne d'Aston, dans Horton. " du 12e et 14e rang de Maddington..... | | | | | | | | |
| | Chemin de la chapelle de St. Léonard à la station d'Aston | | | | | | | | |
| | Route Bellerive..... | | | | | | | | |
| | Chemin du 10e rang dans Aston..... | | | | | | | | |
| | Pont sur la rivière Nicolet, section Sud-Ouest... | | | | | | | | |
| NICOLET ET ARTHA- BASKA..... | Chemin dans Horton..... | | | | | | | | |
| ARTHABASKA ET DRUMMOND. | Chemin Maddington | 1200 | 00 | | | | | | |
| | " Blandford | 1200 | 00 | | | | | | |
| | " de la ligne de division de Wendover et Simpson aux établissements de Héroux dans Warwick | | | | | | | | |
| | Chemin partant du poste de Warwick et passant à travers Tingwick | | | | | | | | |
| | Chemin de Chester Est, en continuation du chemin St. Norbert | | | | | | | | |
| | Chemin de Stanfold, dans Princeville..... | | | | | | | | |
| | " de Chester et Ham, passant à travers le 11e rang de Tingwick | | | | | | | | |
| | Chemin de Drummondville et Arthabaska..... | | | | | | | | |
| | " de Tingwick se dirigeant vers Trois- Rivières | | | | | | | | |
| | A reporter..... | 15998 | 51 | 4680 | 00 | 6400 | 00 | 5340 | 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

DE L'EST.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|--------------------|
| \$ 3900 00 | \$ 2800 00 | \$ 2500 00 | \$ 1425 00 | \$ 9500 00 | \$ | \$ 6250 00 | \$ 5000 00 | \$ 4400 00 | \$ 57253 51 |
| 400 00 | | | | 1000 00 | | 1000 00 | | 400 00 | 3800 00 2400 00 |
| 600 00 | | | | | | | | | 4140 00 |
| | 120 00 | | | | | | | | 1720 00 |
| | | 300 00 | | | | | | | 300 00 |
| | | 100 00 | | | | | | | 100 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 800 00 | | | | | 800 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 500 00 |
| | | | | | | 150 00 | | | 150 00 |
| | | | | | | 550 00 | 200 00 | | 750 00 |
| | | | | | | 300 00 | 300 00 | | 600 00 |
| | | | | | | 400 00 | 400 00 | 400 00 | 1200 00 |
| | | | | | | | 200 00 | | 200 00 |
| | | | | | | | 200 00 | 300 00 | 500 00 |
| | | | | | | | | 200 00 | 200 00 |
| | | | | | | | | 200 00 | 200 00 |
| | | | | | | | | 500 00 | 500 00 |
| 200 00 | | | | | | | | | 1400 00 |
| | | | | | | | | | 1200 00 |
| 1000 00 | | | | | | | | | 1000 00 |
| 400 00 | | | | | | | | | 400 00 |
| 200 00 | | | | | | | | | 200 00 |
| 200 00 | | | | | | | | | 200 00 |
| 200 00 | | | | | | | | | 200 00 |
| | 750 00 | | | | | | | 150 00 | 350 00 |
| | 750 00 | | | | | | | | 750 00 |
| | | | | | | | | | 750 00 |
| 7100 00 | 4420 00 | 2900 00 | 1425 00 | 11900 00 | | 8650 00 | 6400 00 | 6550 00 | 81763 51 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
LES CANTONS

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|------------|------------|----|
| ARTHABASKA ET DRUMMOND. | Rapporté..... | \$ 15998 | \$ 51 468 | \$ 00 6100 | \$ 00 5340 | 00 |
| | Chemin partant de St. Guillaume et allant à St. Bonaventure | | | | | |
| | Chemin partant du poste d'Upton et allant à Drummondville | | | | | |
| | Chemin partant du poste de Durham et allant vers le chemin Hughes | | | | | |
| | Chemin Craig, dans Tingwick et Chester..... | | | | | |
| | Chemin partant de Stanfold et allant à Bulstrode. | | | | | |
| | Chemin partant du poste d'Arthabaska et allant à Aston | | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes. | | | | | |
| | Chemin de Warwick et St. Albert, et Warwick et Tingwick | | | | | |
| | de la grande ligne d'Aston | | | | | |
| | de Maddington et des Trois-Rivières... | | | | | |
| | de Chester Est | | | | | |
| | Craig, dans Chester Ouest | | | | | |
| | d'Aston et St. Albert..... | | | | | |
| | St. Guillaume | | | | | |
| | St. Bonaventure | | | | | |
| | de Durham et d'Ely Nord..... | | | | | |
| | de Wickham, du dépôt d'Acton..... | | | | | |
| | de Drummond et Arthabaska..... | | | | | |
| | Chemins dans Kingsey | | | | | |
| | Chemin de Durl. a et Acton | | | | | |
| | d'Arthabaska et de Bulstrode..... | | | | | |
| | du village de Durham | | | | | |
| | de l'Avenir | | | | | |
| | Cherrier et Tingwick..... | | | | | |
| | Central de Durham..... | | | | | |
| | Chemins dans Horton | | | | | |
| | Chemin de Bulstrode à Victoriaville..... | | | | | |
| | St. Germain et St. Jean l'Evangéliste, dans Wickham | | | | | |
| | Chemin Lupien et St. Guillaume | | | | | |
| | de l'Île, dans Horton et Simpson..... | | | | | |
| | Lupien | | | | | |
| de Tingwick et Wolton..... | | | | | | |
| Chemin de Bulstrode et Warwick | | | | | | |
| de Stanfold et Victoriaville | | | | | | |
| A même les appropriations ci-haut mentionnées des travaux ont été faits sur les chemins dont les noms suivent, savoir : | | | | | | |
| Chemin de Chestersham, partie des deniers a été dépensée dans Wolfe. | | | | | | |
| Chemin du 10e rang de Durham. | | | | | | |
| du poste d'Arthabaska à Stanfold. | | | | | | |
| de Bulstrode à Aston. | | | | | | |
| A reporter..... | | 15998 | 51 4680 | 00 6100 | 00 5340 | 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

DE L'EST.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|------------|-------------|----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 7100 00 | \$ 4420 00 | \$ 2900 00 | \$ 1425 00 | \$ 11900 00 | \$ | \$ 8650 00 | \$ 6400 00 | \$ 6550 00 | \$ 81763 51 |
| | 200 00 | | | | | | | | 200 00 |
| | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | 400 00 | | | | | | | | 400 00 |
| | 100 00 | | | | | | | | 100 00 |
| | 200 00 | | | | | | | | 200 00 |
| | | 3000 00 | | | | | | | 3000 00 |
| | | | | 800 00 | | | | | 800 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 400 00 | | 200 00 | | | 600 00 |
| | | | | 300 00 | | | | | 300 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 200 00 | | | 250 00 | | 450 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| | | | | 400 00 | 200 00 | | | | 600 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 200 00 | 200 00 | | | | 400 00 |
| | | | | | 150 00 | 150 00 | 300 00 | | 600 00 |
| | | | | | 200 00 | | | 400 00 | 600 00 |
| | | | | | | 300 00 | | | 300 00 |
| | | | | | | 200 00 | 250 00 | | 450 00 |
| | | | | | | 200 00 | 200 00 | 300 00 | 700 00 |
| | | | | | | 200 00 | | | 200 00 |
| | | | | | | | 150 00 | | 150 00 |
| | | | | | | | 200 00 | | 200 00 |
| | | | | | | | 250 00 | | 250 00 |
| | | | | | | | | 100 00 | 100 00 |
| | | | | | | | | 150 00 | 150 00 |
| 7100 00 | 5920 00 | 5900 00 | 1425 00 | 17200 00 | 750 00 | 9900 00 | 8000 00 | 7500 00 | 96113 51 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
LES CANTONS

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| | Rapporté..... | \$ 15998 51 | \$ 4680 00 | \$ 6400 00 | \$ 5340 00 |
| | Chemin de Ham à Tingwick. | | | | |
| | de l'église de Tingwick à Hall's Town. | | | | |
| | de la chapelle de Bulstrode au village Héroux, dans Warwick. | | | | |
| | Chemin en arrière de Kingsey. | | | | |
| | de la station du chemin de fer de Durham à Ely Nord. | | | | |
| WOLFE & RICHMOND. | Chemin Ham et Wolfestown..... | 300 00 | | | |
| | de Gosford | | 200 00 | | |
| | de Weedon & Garthly..... | | 800 00 | 1200 00 | 400 00 |
| | de Mégantic | | | | |
| | dans Weedon | | | | |
| | de Windsor et Wotton..... | | | | |
| | partant de l'église de Weedon | | | | |
| | de Weedon à Tingwick..... | | | | |
| | de Wotton passant à travers le canton de Ham à Wolfestown..... | | | | |
| | Chemin de Sherbrooke à Dudswell..... | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes. | | | | |
| | Chemin de Weedon et Ham..... | | | | |
| | de Wotton et Wolfestown..... | | | | |
| | de St. Camille et Dudswell..... | | | | |
| | de Stratford et Weedon..... | | | | |
| de Melbourne..... | | | | | |
| de Stoke et Wotton..... | | | | | |
| Pont sur la rivière St. François, dans Weedon. | | | | | |
| Chemin Brampton | | | | | |
| COMPTON. | Chemin Mégantic | | 4000 00 | | 2000 00 |
| | de Compton | | | 2000 | 400 00 |
| | de St. François | | | | |
| | du ruisseau à la Loutre (Otter Brook). | | | | |
| | de Hereford..... | | | | |
| | Partie du chemin de Westbury, de Eaton à Dudswell | | | | |
| | Chemin St. François, depuis la ligne du canton de Tingwick à aller à la ligne de Lambton. | | | | |
| | Pour terminer 2 milles de savanne situés sur le même chemin près de la ferme de J. Melfer. | | | | |
| | Chemin de Hampden et Ditton..... | | | | |
| | de Bureauville, (une partie des deniers a été dépensée dans Stanstead)..... | | | | |
| Chemin Paquetteville..... | | | | | |
| de Hereford et Auckland..... | | | | | |
| | A reporter | 16298 51 | 9680 00 | 9600 00 | 8140 00 |

de C
DI
pou
185
\$
7100
600
400
500
800
800
10200

Fonds
ONS
royés

de Colonisation de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*
DE L'EST.

pour les douze dernières années.

| 1857 | 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totantx. |
|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 5340 00 | \$ 7100 00 | \$ 5920 00 | \$ 5900 00 | \$ 1425 00 | \$ 17200 00 | \$ 750 00 | \$ 9900 00 | \$ 8000 00 | \$ 7500 00 | \$ 96113 51 |
| | | | | | | | | | | 300 00 |
| | | | | | | | | | | 200 00 |
| 400 00 | | | | | 340 00 | | 200 00 | | | 2940 00 |
| | 600 00 | | | | | | | | | 600 00 |
| | 400 00 | | | | | | | | | 400 00 |
| | 500 00 | 300 00 | 300 00 | | 500 00 | 39 85 | 200 00 | | | 1839 85 |
| | | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | | | 300 00 | | | | | | | 300 00 |
| | | | 600 00 | | | | | | | 600 00 |
| | | | 500 00 | | | | | | | 500 00 |
| | | | | 550 00 | | | | | | 550 00 |
| | | | | | 400 00 | | 400 00 | | 300 00 | 1100 00 |
| | | | | | 1000 00 | | 700 00 | 700 00 | 400 00 | 2800 00 |
| | | | | | 200 00 | | 400 00 | 450 00 | 400 00 | 1450 00 |
| | | | | | 460 00 | | 400 00 | 30 95 | | 890 95 |
| | | | | | | | 200 00 | 300 00 | | 500 00 |
| | | | | | | | | 300 00 | 300 00 | 600 00 |
| | | | | | | | | 619 05 | 380 95 | 1000 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 | 400 00 |
| | 800 00 | | 400 00 | | | | | | | 7200 00 |
| | | | | | | | | | | 2000 00 |
| | | | | | | | | | | 400 00 |
| | 800 00 | 200 00 | 300 00 | | | | | | | 1300 00 |
| | | 300 00 | 150 00 | | | | | | | 450 00 |
| | | 200 00 | | | | | | | | 200 00 |
| | | | 100 00 | | | | 200 00 | | | 300 00 |
| | | | 200 00 | | | | | | | 200 00 |
| | | | | | 2650 00 | 500 00 | 650 00 | 300 00 | | 4100 00 |
| | | | | | 2750 00 | | | | | 2750 00 |
| | | | | | 2050 00 | | | 300 00 | 1200 00 | 3550 00 |
| | | | | | 3065 93 | | | | | 3065 93 |
| | 10200 00 | 7220 00 | 8750 00 | 1975 00 | 30615 93 | 1289 85 | 13250 00 | 11600 00 | 10880 95 | 138900 24 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LES CANTONS

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|------------|------------|
| | Rapporté..... | \$ 16298 51 | \$ 9680 0 | \$ 9600 00 | \$ 8140 00 |
| COMPTON.... | Pont de la rivière au Saumon..... | | | | |
| | Chemin Marston..... | | | | |
| | Intersection au chemin de Newport..... | | | | |
| | Chemin Marston, Clinton et Woburn..... | | | | |
| | " Ditton et Chesham..... | | | | |
| | " Newport..... | | | | |
| STAN-STEAD ... | Chemin dit « Grand chemin Central Est, » (des cantons de l'Est.) dans Barnston, Main Eastern Township Road..... | | | | |
| | " Roxton et Ely..... | 800 00 | | | |
| | " Stukely..... | | 800 0 | | |
| | " Ely..... | | 800 0 | | |
| | " de Bonallie..... | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Chemin de Stukely et Melbourn à Ely..... | | | | |
| | " de Ely Nord, (chemin dit « de Montréal »)..... | | | | |
| | " de Stukely Nord, (autrement appelé « chemin de Graveline »)..... | | | | |
| | Nouvelle sortie au chemin de Montréal..... | | | | |
| | Chemin Granby..... | | | | |
| BROME..... | " Brome..... | | | 2000 00 | 2000 00 |
| | " Bolton..... | | | | |
| | " Potton..... | | | | |
| | " traversant les montagnes de Bolton..... | | | | |
| | " de Potton et Sutton..... | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Chemin de la vallée de Sutton ; 2 ^e section, partie qui se trouve entre Brome Corner et Sutton Flats..... | | | | |
| | Chemin de la vallée de Sutton ; 4 ^e section, partie qui se trouve entre Glen, Sutton et Potton, autrement appelé chemin de la rivière Missisquoi..... | | | | |
| | Chemin partant de Adamsville, dans Farnham Est, et allant à la station St. George..... | | | | |
| SHER-BROOKE.. | Chemin dans Oxford..... | 600 00 | | | |
| BEAUHARNAIS..... | " du Portage..... | | | | |
| | " de la Nouvelle Islande..... | | | | |
| LES CANTONS DE L'EST.... | " Weedon..... | | | | |
| | " Mégantic..... | | | | |
| | " St. François..... | 20000 00 | 8000 0 | 8000 00 | |
| | " Chester..... | | | | |
| | " Gayhurst..... | | | | |
| | Totaux..... | 37698 51 | 19280 0 | 19600 00 | 10140 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

DE L'EST.

pour les douze dernières années.

| 1857 | 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|-----------|-------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| \$ 140 00 | \$ 10200 00 | \$ 7220 00 | \$ 8750 00 | \$ 1975 00 | \$ 30615 93 | \$ 1289 85 | \$ 13250 00 | \$ 11000 00 | \$ 10880 95 | \$ 13890 00 |
| | | | | | | | 200 00 | 300 00 | | 500 00 |
| | | | | | | | 500 00 | 300 00 | | 800 00 |
| | | | | | | | | 200 00 | | 200 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 | 400 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 | 400 00 |
| | | | | | | | | | 200 00 | 200 00 |
| | | | | | | | | | | |
| | 800 00 | | | | | | | | | 800 00 |
| | | | | | | | | | | 800 00 |
| | | | | | | | | | | 800 00 |
| | | | | | | | | | | 800 00 |
| | 1400 00 | | | | | | | | | 1400 00 |
| | | | 300 00 | | | | | | | 300 00 |
| | | | 800 00 | | | | | | | 800 00 |
| | | | | | 400 00 | | 200 00 | 200 00 | 200 00 | 1000 00 |
| | | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| | | | | | | | | 200 00 | | 200 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 | 400 00 |
| | | | | | | | | | | |
| 2000 00 | 560 43 | | | | | | | | | 4560 43 |
| | 1000 00 | | | | 1200 00 | | | | | 2200 00 |
| | 500 00 | | | | | | | | | 500 00 |
| | | 200 00 | | | | | | | | 200 00 |
| | | 250 00 | | | 200 00 | | 200 00 | 200 00 | 300 00 | 1150 00 |
| | | | 800 00 | 400 00 | | | | | | 1200 00 |
| | | | | | | | 400 00 | | | 400 00 |
| | | | | | | | | 200 00 | | 400 00 |
| | | | | | | | 200 00 | | 300 00 | 500 00 |
| | | | | | | | | | | 600 00 |
| | | | | | 400 00 | | 50 00 | | | 450 00 |
| | | | | | | | 300 00 | 200 00 | | 500 00 |
| | | | | 7500 00 | | | | | | 43500 00 |
| 0140 00 | 14460 43 | 7670 00 | 10650 00 | 9875 00 | 33215 93 | 1289 85 | 15500 00 | 12800 00 | 13080 00 | 205260 67 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
L'OUTA-

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|---------|---------|
| TERRE-BONNE.... | Chemin Morin et Howard..... | \$ 800 00 | \$ | \$ | \$ |
| | • du Lac à la Truite..... | 2400 00 | | | 800 00 |
| | Pont de la Grande Chute..... | | | | |
| | Chemin du Lac Rond..... | 300 00 | | | |
| | • de la Montagne du Sauvage..... | 500 00 | | | |
| | • Abercrombie, Morin et Wexford..... | | | | |
| | • Morin..... | | | | |
| | Pont de St. Sauveur..... | | | | |
| | Chemin de Ste. Agathe des Monts, dans le canton Wolfe..... | | | | |
| | Pont de Shaw..... | | | | |
| LES DEUX-MONTAGNES..... | • St. la Rivière du Nord..... | | | | |
| | Chemin Kilkenny et Wexford..... | | | | |
| VAU-DREUIL... | • Masson..... | | | | |
| | Pont sur la rivière du Nord..... | | 800 | | |
| | Chemin du pont de St. Columban et de Gore..... | | | | |
| ARGEN-TEUIL..... | • St. Columban..... | | | | |
| | • Valleyfield, partant du pont de la rivière du Nord au bout de la côte St. Rémi et communiquant à Valleyfield..... | | | | |
| | Chemin dans Newton..... | | | 600 00 | |
| ARGEN-TEUIL..... | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Pont Rigaud..... | | | | |
| | Chemin Wentworth..... | 800 00 | 400 | | |
| | • Harrington..... | 800 00 | | | |
| | • de Grenville à Montcalm..... | | 400 | | |
| | • vers Howard en arrière de la Chute..... | 400 00 | | | |
| | • de Dalesville à Harrington et Wentworth..... | | 200 | | |
| | Pont de la rivière Rouge..... | | | 4000 00 | |
| | Chemin de Dalesville aux Rapides de Beevan..... | | | | 800 00 |
| | • de la Rivière du Nord aux moulins d'Arnold..... | | | | 400 00 |
| • de Clatham et Howard..... | | | | | |
| • de sortie des Mille-Isles..... | | | | | |
| • du Lac à la Truite..... | | | | | |
| • dans le canton Morin..... | | | | | |
| Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | | |
| Chemin partant de la rivière Rouge et allant au canton Amherst..... | | | | | |
| Chemin de Grenville et Arundel, section Grenville..... | | | | | |
| Chemin de Grenville et Arundel, section Harrington..... | | | | | |
| A reporter..... | | 6000 00 | 1800 00 | 4600 00 | 2000 00 |

de Colonisation de 1854 à 1867 exclusivement.

OUAIS.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|---------|---------|---------|--------|---------|-------|---------|--------|---------|----------|
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | | | | | | | | | 800 00 |
| | | | | | | | | | 3200 00 |
| | 250 00 | | | | | | | | 250 00 |
| | | | | | | | | | 300 00 |
| | | | | | | | | | 500 90 |
| | | | | 1000 00 | | 465 75 | | | 1465 75 |
| | | | | 1100 00 | | | | | 1100 00 |
| | | | | 269 22 | | | | | 269 22 |
| | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| | | | | | | 800 00 | | | 800 00 |
| | | | | | | 403 25 | | | 403 25 |
| | | | | | | | 400 00 | 400 00 | 800 00 |
| | | | | | | | | 1100 00 | 1100 00 |
| | | | | | | | | | 800 00 |
| | 500 00 | | | | | | | | 500 00 |
| | | 400 00 | | 300 00 | | 300 00 | 150 00 | | 1150 00 |
| | | | | 800 00 | | 300 00 | 150 00 | | 1250 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 800 00 |
| | | | 200 00 | | | | | | 200 00 |
| | | | | 600 00 | | | | | 600 00 |
| | 100 00 | | | | | | | | 1300 00 |
| | | | | | | | | | 800 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 |
| | | | | | | | | | 200 00 |
| | | | | | | | | | 4000 00 |
| | 200 00 | | | | | | | | 1000 00 |
| | 100 00 | | | | | | | | 500 00 |
| | | | | | | | | | |
| | 1300 00 | 800 00 | 500 00 | | | | | | 2600 00 |
| | | | | | | | | | |
| | 550 00 | | | | | | | | 550 00 |
| | | | | 150 00 | | 100 00 | 100 00 | 98 00 | 448 00 |
| | | | | 150 00 | | 100 00 | | 100 00 | 350 00 |
| | | | | | | | | | |
| 2050 00 | 950 00 | 1200 00 | 700 00 | 4969 22 | | 2469 00 | 800 00 | 1698 00 | 29236 22 |

N^o 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

L'OUTA-

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| ARGEN- TEUIL.... | Rapporté..... | \$ 6000 00 | \$ 1800 00 | \$ 4600 00 | \$ 2000 00 |
| | Chemin de Chatham et Wentworth, section Chatham | | | | |
| | Chemin Chatham et Wentworth, 9e et 10e rangs de la section Chatham..... | | | | |
| | Chemin Chatham et Wentworth, de la section Wentworth | | | | |
| | Chemin Chatham et Wentworth, ligne ouest de la section Wentworth | | | | |
| | Chemin Argenteuil, section Argenteuil | | | | |
| | " " " Gore..... | | | | |
| | " " " Morin | | | | |
| | " " " de la sortie de l'Est, section Wentworth.. | | | | |
| | " " " St. Columban | | | | |
| | " " " Grenville et Amherst | | | | |
| | " " " Argenteuil, section Est de Morin | | | | |
| | Pont sur la Rivière du Nord, à St. André, dans le chemin de la sortie de l'Est | | | | |
| | Pont de la Rivière au Diable | | | | |
| | Chemin Argenteuil, section Mille-Isles..... | | | | |
| | " " " de la sortie de l'Est, section Ste. Angélique | | | | |
| | Chemin de la Rivière du Nord et de Lakefield .. | | | | |
| | " " " dans la ligne de côté | | | | |
| | " " " de la section Grenville, le long de la ligne Est de Grenville | | | | |
| | A même les appropriations ci-haut mentionnées, des travaux ont été faits sur les chemins dont les noms suivent, savoir : | | | | |
| Chemin de Crooksmill, à Montcalm et Arundel. | | | | | |
| " " " de la Clûte à Wentworth. | | | | | |
| " " " de West Gore. | | | | | |
| ARGENTEUIL ET OTTAWA... | Chemin Amherst, Ottawa | | | | |
| OTTAWA.... | " St. André Avelin, do | 900 00 | | | |
| | " Lochaber, do | 720 00 | | | |
| | " Buckingham, do | 1800 00 | | | |
| | " Derry, do | 600 00 | | | |
| | " Templeton, do | 600 00 | | | 300 |
| | " de la Rivière du Désert, do | 3600 00 | | | 3000 |
| | " Onsloy et Masham, do | 900 00 | | | |
| | " du Calumet et de la Rivière à la Loutre. | | | | |
| | Ottawa | 1500 00 | | | |
| | Chemin du Calumet au Fort William et à la Rivière Creuse, Ottawa | 2400 00 | 600 00 | | |
| | Chemin Bristol et Thorne, Ottawa..... | | 800 00 | | |
| | " de Bardley et Mas. am, do | | | | |
| | " du Portage du Fort, Pontiac..... | | | | |
| Pont sur la Rivière Blanche dans Templeton, Ottawa | | | | | |
| Chemin dans Clarendon partant de la Rivière Ottawa | | | | | |
| A reporter..... | 19020 00 | 3200 00 | 4600 00 | 5300 00 | |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

OUAIS.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|-----------|------------|-----------|------------|----------|------------|-----------|------------|-------------|
| \$ 2050 00 | \$ 950 00 | \$ 1200 00 | \$ 700 00 | \$ 4969 22 | \$ | \$ 2469 00 | \$ 800 00 | \$ 1698 00 | \$ 29236 22 |
| | | | | 150 00 | | 75 00 | | 100 00 | 325 00 |
| | | | | 100 00 | | 50 00 | | | 150 00 |
| | | | | 150 00 | | 125 00 | 150 00 | 200 00 | 625 00 |
| | | | | 30 00 | | | | | 30 00 |
| | | | | 100 00 | | 100 00 | 100 00 | | 300 00 |
| | | | | 250 00 | | | | 200 00 | 450 00 |
| | | | | 200 00 | | 100 00 | 100 00 | 200 00 | 600 00 |
| | | | | 220 00 | | 150 00 | | | 370 00 |
| | | | | 100 00 | | | | | 100 00 |
| | | | | 600 00 | | 150 00 | | | 750 00 |
| | | | | | | 50 00 | 50 00 | | 100 00 |
| | | | | | | 250 00 | 300 00 | | 550 00 |
| | | | | | | | 150 00 | 152 00 | 302 00 |
| | | | | | | | 100 00 | 50 00 | 150 00 |
| | | | | | | | 100 00 | 250 00 | 350 00 |
| | | | | | | | 100 00 | | 100 00 |
| | | | | | | | 50 00 | | 50 00 |
| | | | | | | | | 50 00 | 50 00 |
| | | | | | | | 200 00 | 200 00 | 400 00 |
| | | | | | | | | | 900 00 |
| | | | | | | | | | 720 00 |
| | | | | | | | | | 1800 00 |
| | | | | | | | | | 600 00 |
| | | | | | | | | | 900 00 |
| | | | | | | | | | 900 00 |
| | | | | | | | | | 12200 00 |
| | | | | | | | | | 900 00 |
| | | | | | | | | | 1500 00 |
| | | | | | | | | | 4153 76 |
| | | | | | | | | | 830 10 |
| | | | | | | | | | 400 00 |
| | | | | | | | | | 1000 00 |
| | | | | | | | | | 125 00 |
| | | | | | | | | | 200 00 |
| | | | | | | | | | |
| 5300 00 | 1690 00 | 600 00 | 700 00 | 6869 22 | | 3519 00 | 3500 00 | 4500 00 | 61217 08 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

L'OUTA-

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| | Rapporté..... | \$ 19020 00 | \$ 3200 00 | \$ 4600 00 | \$ 5300 00 |
| OTTAWA... | Chemin du Calumet dans Litchfield au Fort Coulange dans Mansfield, Pontiac | | | | |
| | Chemin Rippon et Hartwell, Ottawa | | | | |
| | de la Gatineau, en arrière de Hull, pas- sant à travers les cantons Wakefield, Denholm et Templeton, Ottawa..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent dans les livres de comptes que sous des titres géné- raux..... | 120 00 | | | |
| OTTAWA et PONTIAC .. | Pont sur la Rivière Noire, Pontiac } " " Coulange, do } " " Gatineau, do } Chemin Gatineau et Coulange. } " Wakefield dans Bowman. } " Suffolk. } " Lowe et Pontiac. } " Onslow et Masham. } " Clarendon et Portage. } " Bristol Front. } " Thorne et Addfield. } " Bristol Central. } " Eardley et Masham. } " du Haut-Clareudon. } " Chichester. } Ponts des Rivières Gatineau et du Désert. } Chemin Allumette, } Chemin du Fort William. } " Allumette et de la Rivière } Creuse. } Pontiac. Chemin Leslie et Thorne. } " du Calumet et de la Rivière } Creuse. } Chemin de l'Île du Calumet. } Pont sur le ravin Morrison. } Chemin depuis le pont Coulange à aller au } chemin du Gouvernement. } Chemin dans Mansfield, Pontiac. } " depuis la ligne divisant Chichester } et Sheen à aller au Fort William. } Chemin depuis le pont de la Rivière Noire } en descendant. } Chemin de l'Île du Calumet. } " du Calumet et de la Rivière Creuse. } " depuis le chemin du Gouvernement } qui passe au front de Litchfield à aller aux } établissements en arrière, gagnant vers } Thorne et Leslie. } Des travaux ont été faits sur le pont Kazabezua } à même les appropriations ci-haut mention- } nées..... | | | | |
| | | 19140 00 | 3200 00 | 4600 00 | 5300 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

OUAIS.

pour les douze dernières années.

| 1857 | 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|--------|---------|---------|---------|---------|----------|------|---------|---------|---------|----------|
| 300 00 | 6233 86 | 1875 00 | 1900 00 | 700 00 | 6869 22 | | 3519 00 | 3500 00 | 4500 00 | 61217 8 |
| | | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | | | 200 00 | | | | | | | 200 00 |
| | | | 800 00 | | | | | | | 800 00 |
| | | | 1750 00 | 9000 00 | | | | | | 10870 00 |
| | | | | | | | 2937 78 | | | 2937 78 |
| | | | | | 11800 00 | | | | | 11800 00 |
| | | | | | | | | | 1400 00 | 1400 00 |
| | | | | | | | | 1400 00 | | 1400 00 |
| 00 00 | 6233 86 | 2175 00 | 4650 00 | 9700 00 | 18669 22 | | 6456 78 | 4900 00 | 5900 00 | 90924 86 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
LE ST.

Montant des deniers octroyés

| Noin du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| PORTNEUF. | Chemin Alton | 2000 00 | | | 800 00 |
| | " Gosford | 2000 00 | | | |
| | Pont St. Casimir sur la Rivière Ste. Anne..... | | 3000 00 | | |
| | Chemin Rocmont..... | | | | 800 00 |
| | Continuation du chemin Bélair jusqu'à Ste. Catherine | | | | |
| | Chemin St. Bazile..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Pont de la Rivière Ste. Anne | | | | |
| | Chemin Valeartier à St. Raymond dans le canton Gosford, environ 10 milles de long.... | | | | |
| | Chemin Colbert..... | | | | |
| | " Montauban | | | | |
| | " entre le petit rang, et le 4e rang de Ste. Catherine de Fossambault..... | | | | |
| | Exploration d'un chemin projeté dans le canton | | | | |
| CHAM- PLAIN | Chemin du Lac Cossette..... | | 1600 00 | | |
| | " Radnor, ou chemin des Grandes Piles... | | | 1600 00 | 1600 00 |
| | " des Piles | | | 2582 43 | 800 00 |
| | " de Tite..... | | | | |
| | Pont dans le chemin St. Tite | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Pont Batisseau à St. Stanislas..... | | | | |
| | Chemin St. Maurice..... | | | | |
| | " St. Narcisse et St. Maurice..... | | | | |
| | " St. Stanislas et St. Prosper..... | | | | |
| " St. Narcisse à la côte St. Paul | | | | | |
| " Madeleine | | | | | |
| ST. MAU- RICE..... | Chemin Caxton, partie des deniers a été dépen- sée dans le comté de Maskinongé..... | 2400 00 | 1447 60 | | 1200 00 |
| | Chemin Mantawa | | | | 1500 00 |
| | " du Moulin Magnan entre les 3e et 4e rangs de Shawanigan..... | | | | |
| | Chemins des sources de St. Léon, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Maskinongé | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes | | | | |
| | A reporter..... | 6400 00 | 6047 60 | 4182 43 | 6700 90 |

Fonds
ST.

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.

MAURICE.

royés

pour les douze dernières années.

| 1857 | 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|-----------|-----------|-----------|---------|---------|---------|------|---------|---------|---------|------------|
| \$ 800 00 | \$ 400 00 | \$ 200 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | \$ 3400 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 2000 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 3000 00 |
| 800 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | *800 00 |
| 00 | 00 | 150 00 | 00 | 00 | 600 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 750 00 |
| 00 | 00 | 200 00 | 200 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 400 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 500 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 500 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 400 00 | 00 | 00 | 400 00 | 00 | 800 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 700 00 | 00 | 500 00 | 400 00 | 600 00 | 2200 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 400 00 | 00 | 600 00 | 400 00 | 500 00 | 1900 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 600 00 | 00 | 300 00 | 200 00 | 00 | 1100 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 200 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 200 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 300 00 | 300 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 1600 00 |
| 1600 00 | 00 | 350 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 250 00 | 3900 00 |
| 800 00 | 1000 00 | 250 00 | 00 | 00 | 500 00 | 00 | 300 00 | 250 00 | 00 | 5682 43 |
| 00 | 00 | 00 | 400 00 | 00 | 500 00 | 00 | 1050 00 | 350 00 | 400 00 | 2700 00 |
| 00 | 00 | 00 | 400 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 400 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 500 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 500 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 1200 00 | 00 | 400 00 | 100 00 | 100 00 | 1800 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 3239 50 | 00 | 00 | 00 | 00 | 3239 50 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 260 50 | 250 00 | 250 00 | 760 50 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 200 00 | 350 00 | 200 00 | 750 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 100 00 | 200 00 | 300 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 400 00 | 400 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 |
| 1200 00 | 600 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 5647 60 |
| 1500 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 1500 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 869 36 | 00 | 690 03 | 400 00 | 00 | 2359 39 |
| 00 | 00 | 450 00 | 400 00 | 00 | 00 | 00 | 200 00 | 100 00 | 00 | 1150 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 2500 00 | 650 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 3150 00 |
| 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 |
| 6700 90 | 2400 00 | 1700 00 | 1400 00 | 3500 00 | 9858 86 | 00 | 4500 53 | 3300 00 | 3200 00 | 53189 42 |

N^o 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds
LE ST.

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------|------------|------------|
| ST. MAURICE | Rapporté..... | | \$ 6047 60 | \$ 4182 43 | \$ 6700 00 |
| | Chemin de Hunterstown à St. Etienne, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Maskinongé..... | | | | |
| | Chemin St. Maurice..... | | | | |
| | Pont de la Grande Rivière Yamachiche..... | | | | |
| MASKINONGÉ..... | Chemin St. Didace..... | 600 00 | | | |
| | de Hunterstown et St. Etienne..... | 800 00 | 752 40 | | 400 00 |
| | Pour l'ouverture d'un chemin de St. Didace à Peterborough..... | | | | |
| | Chemin sur le côté Nord de la Rivière-du-Loup..... | | | | |
| | Chemin de chaque côté de la rivière aux Écorses..... | | | | |
| | Chemin de la Rivière aux Écorses..... | | | | |
| | Pont sur la rivière Massigosh, dans Peterborough..... | | | | |
| | Chemin du côté Nord-Est de la Rivière-du-Loup dans Hunterstown..... | | | | |
| BERTHIER.. | Chemin Brandon, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Joliette..... | 1600 00 | 600 00 | 800 00 | |
| | Chemins partant des cantons Brandon et Joliette, et allant à Mantawa, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Joliette..... | | | | |
| | Chemin Alfred et Ste. Catherine..... | | | | |
| BERTHIER et JOLIETTE.. | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Chemin Joliette et Mantawa..... | | | | |
| JOLIETTE .. | Chemin Cathcart..... | 2600 00 | 400 00 | | |
| | de Joliette à Brandon..... | | 300 00 | | |
| | de St. Alphonse de Kildare passant dans les gorges des Montagnes..... | | | | |
| | Chemin Mantawa, partie des deniers a été dépensée dans le comté de Berthier..... | | | | |
| | Chemin de la Rivière l'Assomption..... | | | | |
| | Exploration des terres au Nord de Montréal.... | | | | |
| | A reporter..... | 12000 00 | 8100 00 | 4982 43 | 7100 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

MAURICE.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 2400 00 | \$ 1700 00 | \$ 1400 00 | \$ 3500 00 | \$ 9858 86 | \$ | \$ 5500 53 | \$ 3300 00 | \$ 3200 00 | \$ 53189 42 |
| | | | | 800 00 | | | 300 00 | 800 00 | 1900 00 |
| | | | | | 41 00 | | | | 41 00 |
| | | | | | | 240 00 | | | 240 00 |
| | | 400 00 | | 600 00 | | 500 00 | 300 00 | 400 00 | 2800 00 |
| | | | | | 69 97 | | | | 2022 37 |
| 1000 00 | | | | | | | | | 1000 00 |
| | 300 00 | | | | | | | | 300 00 |
| | | 300 00 | | 550 00 | | 660 00 | 500 00 | 400 00 | 2410 00 |
| | | | | 100 00 | | 40 00 | | | 140 00 |
| | | | | 400 00 | | | | | 400 00 |
| 400 00 | | | | 881 00 | | 700 00 | 200 00 | 200 00 | 5381 00 |
| | 900 00 | 300 00 | | | | | | | 1200 00 |
| | | | | | | 50 00 | | | 50 00 |
| | | | 800 00 | | | | | | 800 00 |
| | | | | | | 2000 00 | 2112 38 | 2251 08 | 4363 46 |
| | | | | 600 00 | | | | | 3600 00 |
| | | | | | | | | | 300 00 |
| 300 00 | | | | 400 00 | | | | | 700 00 |
| | | | | 1560 00 | | 299 75 | | | 1859 75 |
| | | | | | | 800 25 | 200 11 | 300 00 | 1300 25 |
| | | | | | | | | 500 00 | 500 00 |
| 4100 00 | 2900 00 | 2400 00 | 4300 00 | 15749 86 | 110 97 | 9790 53 | 6912 38 | 8051 08 | 86497 00 |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LE ST.

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | | 1855 | | 1856 | | 1857 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | \$ | ¢ | \$ | ¢ | \$ | ¢ | \$ | ¢ |
| TERREBONNE et MONTCALM. | Rapporté..... | 12900 | 00 | 8100 | 00 | 4982 | 43 | 7100 | 00 |
| | Chemin de Kilkenny et Wexford | | | | | | | | |
| | " Masson..... | | | | | | | | |
| | " Chertsey | 2400 | 00 | 400 | 00 | 800 | 00 | 400 | 00 |
| | " Wexford, autrement appelé " chemin Beauport."..... | 1164 | 00 | | | | | | |
| | " Kilkenny | 520 | 00 | | | 400 | 00 | 300 | 00 |
| | " Cathcart..... | | | | | | | 400 | 00 |
| | Pour remplir les eulées du pont du lac Onareau. | | | | | | | | |
| | Pour améliorer partie du chemin Chertsey entre les 9e, 10e et 11e rangs de Rawdon..... | | | | | | | | |
| | Route dans le 7e rang de Kilkenny..... | | | | | | | | |
| | Chemin de Kilkenny et Wexford..... | | | | | | | | |
| | Pont sur la Rivière l'Achigan..... | | | | | | | | |
| | Chemin de l'église de St. Calixte, dans Kilkenny | | | | | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes | | | | | | | | |
| | Chemin de Wexford et Doncaster..... | | | | | | | | |
| | " d'Abererombie et Wexford..... | | | | | | | | |
| | " Ste. Julienne..... | | | | | | | | |
| Pont dans le 7e rang de Kilkenny..... | | | | | | | | | |
| Des travaux ont été faits à même les appro- priations ci-haut mentionnées, sur le chemin de la ligne Seigneuriale de Lachenaie. | | | | | | | | | |
| Totaux..... | 16084 | 00 | 8500 | 00 | 6182 | 43 | 8200 | 00 | |

N° 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LE

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| CHICOUTIMI ET SAGUENAY .. | Chemin Kinogomi, 1re, 2de, 3me et 4me section. | \$ 7000 00 | \$ 3200 00 | \$ 1600 00 | \$ 1600 00 |
| | St. Urbain à la Grande Baie..... | 6000 00 | | | |
| | " " à Ste. Agnès..... | 1400 00 | | | |
| | Pont de la Rivière du Moulin..... | | 1600 00 | | |
| | Bac sur la Rivière à Valin..... | | 200 00 | | |
| | Pont de la Rivière à Mars. | } | 1600 00 | | |
| | du Montlin..... | | | | |
| | Pont de la Rivière Mars..... | | | 400 00 | |
| | Chemin Sydenham..... | | | | 1100 00 |
| | traversant les cantons Harvey, Simard et Tremblay..... | | | | 600 00 |
| | Chemin de la Rivière Noire à Tadousac..... | | | | 600 00 |
| | Pont du Grand Brulé sur la Rivière du Moulin | | | | |
| | Route Fafard..... | | | | |
| | Chemin de l'Anse St. Jean..... | | | | |
| | de l'Anse à l'eau..... | | | | |
| | Pont du beau Portage..... | | | | |
| | de la Rivière aux Sables..... | | | | |
| | Chemin des Bergeronnes jusqu'à l'embouchure du Saguenay..... | | | | |
| | Chemin de Ste. Marguerite jusqu'à l'embouchure du Saguenay..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| Chemin Price et Tremblay..... | | | | | |
| Albert..... | | | | | |
| Callière ou chemin de la Rivière Noire. | | | | | |
| Pont Kaskouana..... | | | | | |
| Bac sur la Rivière Métabethouan..... | | | | | |
| Chemin Alma..... | | | | | |
| — | | | | | |
| CHICOUTIMI ET CHARLEVOIX. | Chemin St. Urbain..... | | 1776 94 | 976 94 | 2400 00 |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| — | | | | | |
| SAGUENAY ET CHARLEVOIX. | Chemin de la Rivière Noire jusqu'à la jonction du Saguenay..... | | | | |
| | Chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes. | | | | |
| | Pont de la Rivière au Canard, (préparation des bois)..... | | | | |
| A reporter..... | | 14400 00 | 8376 94 | 2976 94 | 6300 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*

SAGUENAY.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|----------|------------|----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 1600 00 | \$ 1000 00 | \$ 1500 00 | \$ | \$ 5300 00 | \$ | \$ 6800 00 | \$ 3750 00 | \$ 4249 16 | \$ 37599 16 |
| | | | | | | | | | 6000 00 |
| | | | | | | | | | 1400 00 |
| | 50 00 | | | | 205 35 | | | | 1600 00 |
| | | | | | | | | | 455 35 |
| | | | | | | | | | 1900 00 |
| | | | | | | | | | 400 00 |
| 600 00 | 175 00 | 375 00 | | 700 00 | | | 750 00 | 600 30 | 4300 00 |
| | | | | | | | | | |
| 400 00 | 200 00 | 300 00 | | | | | 500 00 | | 2000 00 |
| | | | | | | | | | 600 00 |
| 200 00 | | | | | | | | | 200 00 |
| 400 00 | | 400 00 | | 12 00 | | | | | 812 00 |
| | 250 00 | | | 500 00 | | | 500 00 | 300 00 | 1550 00 |
| | | 250 00 | | | | | | | 250 00 |
| | | 400 00 | | 1000 00 | | | | | 1400 00 |
| | | 400 00 | | 2000 00 | | 300 00 | | | 2700 00 |
| | | | | | | | | | |
| | | 150 00 | | | | | | | 150 00 |
| | | 150 00 | | | | | | | 150 00 |
| | | | 2850 00 | | | | | | 2850 00 |
| | | | | 2100 00 | | | | | 2100 00 |
| | | | | 1000 00 | | | | | 1000 00 |
| | | | | 800 00 | | | | | 800 00 |
| | | | | 1300 00 | | | | | 1300 00 |
| | | | | | | | | 100 00 | 100 00 |
| | | | | | | | | 500 00 | 500 00 |
| | | | | | | | | | |
| 2400 00 | 2000 00 | 2000 00 | | 2500 00 | | | 1000 00 | 1400 00 | 16453 88 |
| | | | 1500 00 | | | | | | 1500 00 |
| | 200 00 | 400 00 | | | | | | | 600 00 |
| | | | 400 00 | | | | | | 400 00 |
| | | | | 100 00 | | | | | 100 00 |
| 5600 00 | 3875 00 | 6325 00 | 4750 00 | 17212 00 | 205 35 | 7100 00 | 6500 00 | 7149 16 | 90770 39 |

N^o 1.—ÉTAT de la Répartition du Fonds

LE

Montant des deniers octroyés

| Nom du Comté. | Noms des chemins, ponts, etc., sur lesquels l'ouvrage a été fait. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|---------|---------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| CHARLEVOIX .. | Rapporté..... | 14400 00 | 8376 94 | 2976 94 | 6300 00 |
| | Chemin de Settrington et De Sales..... | | | | 400 00 |
| | de la Rivière Noire jusqu'à la jonction du chemin..... | | | | |
| | Chemin allant des établissements des Caps à la concession Lamartine et à la paroisse de St. François Xavier..... | | | | |
| | Pont de la Rivière du Gouffre dans la paroisse de la Baie St. Paul..... | | | | |
| | Pont sur la Rivière Malbaie dans le chemin St. Urbain..... | | | | |
| | Chemin Malbaie aux établissements Norvégiens..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Chemin de St. Laurent au chemin des Caps..... | | | | |
| | Pont du Port aux Quilles..... | | | | |
| | Chemin St. Urbain..... | | | | |
| | du Lac du pied des Monts..... | | | | |
| | des Marais..... | | | | |
| MONTMORENCY ... | Chemin St. Féréol..... | 801 49 | | | 300 00 |
| | Laval jusqu'aux Terres de la Couronne..... | | | | |
| | Pont sur la Rivière à l'Ombrette..... | | | | |
| | Divers chemins dont les noms ne paraissent que sous des titres généraux dans les livres de comptes..... | | | | |
| | Chemin Canchon..... | | | | |
| Côte des Carrières..... | | | | | |
| QUÉBEC..... | Chemin Bélair..... | 800 00 | 200 00 | 200 00 | 200 00 |
| | Stoneham..... | 1200 00 | 800 00 | | 300 00 |
| | Laval..... | 1000 00 | 1000 00 | | |
| | dans Valcartier..... | | | | |
| | Stoneham et Tewkesbury..... | | | | |
| | du Lac Laron autrement appelé "chemin du Lac St. Charles"..... | | | | |
| | Chemin du Lac Beauport à Laval..... | | | | |
| | du Haut Laval; entre les comtés de Montmorency et Québec..... | | | | |
| | Chemin de la Roche Plate! Deux Ponts..... | | | | |
| | Exploration du chemin du Lac St. Jean..... | | | | |
| Pour le comté de Québec, en faveur des chemins..... | | | | | |
| | Totaux..... | 18201 49 | 10376 94 | 3176 94 | 7500 00 |

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.—*Suite.*
SAGUENAY.

pour les douze dernières années.

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. |
|------------|------------|------------|------------|-------------|-----------|------------|------------|------------|-------------|
| \$ 5600 00 | \$ 3875 00 | \$ 6325 00 | \$ 4750 00 | \$ 17212 00 | \$ 205 35 | \$ 7100 00 | \$ 6500 00 | \$ 7149 06 | \$ 90770 39 |
| 200 00 | 200 00 | 300 00 | | 500 00 | | 600 00 | | | 2200 00 |
| 400 00 | | | | | | | | | 400 00 |
| 100 00 | | | | | | | | | 100 00 |
| 200 00 | 75 00 | | | 1700 00 | | | | | 1975 00 |
| 200 00 | | 1000 00 | | | | | | | 1200 00 |
| | | 800 00 | | | | | | | 800 00 |
| | | | 500 00 | | | | | | 500 00 |
| | | | | 200 00 | | | | | 200 00 |
| | | | | 60 00 | | | | | 60 00 |
| | | | | | 115 00 | 1106 80 | | | 1221 80 |
| | | | | | | 300 00 | | | 300 00 |
| | | | | | | 178 20 | | | 178 20 |
| | 275 00 | | | | | | | | 1376 49 |
| 150 00 | 200 00 | | | 800 00 | | | | | 1150 00 |
| | 150 00 | | | | | | | | 150 00 |
| | | 400 00 | 1600 00 | | | | | | 2000 00 |
| | | | | 1000 00 | 71 78 | 1000 00 | 1200 00 | 1000 00 | 4271 78 |
| | | | | | | | | 200 00 | 200 00 |
| 400 00 | 200 00 | 200 00 | | 125 00 | | | | | 2325 00 |
| 600 00 | 400 00 | | | | | | | | 3300 00 |
| | 200 00 | 200 00 | | | | | | | 2000 00 |
| | | 600 00 | | | | 100 00 | | | 400 00 |
| | | | | | | | | | 700 00 |
| | | | | 1000 00 | | | | | 1000 00 |
| | | | | 300 00 | | | | | 300 00 |
| | | | | 300 00 | | | | | 300 00 |
| | | | | 340 00 | | | | | 340 00 |
| | | | | | 1392 20 | | 1628 99 | | 3021 19 |
| | | | | | | 100 00 | | 1232 00 | 1332 00 |
| 7850 00 | 5375 00 | 9825 00 | 6850 00 | 23537 00 | 1784 33 | 10485 00 | 9328 99 | 9581 16 | 124071 85 |

N° 2.—TABLEAU de la distribution des octrois

Montant des deniers accordés

| Noms des Divisions. | Noms des Comtés. | 1854 | 1855 | 1856 | 1857 |
|------------------------------|--------------------------------------|--------|----------|----------|----------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| LA GASPÉSIE..... | Gaspé..... | 1600 | 1600 | 1868 | 3000 |
| | Bonaventure..... | 1000 | 1600 | 1600 | 2000 |
| | Rimouski..... | 8976 | | 1200 | 700 |
| | Témiscouata..... | | | 1300 | 2700 |
| | Kamouraska..... | 8500 | 600 | 2100 | 2800 |
| | L'Islet..... | 3600 | 800 | 1000 | 1200 |
| | Montmagny..... | 800 | 2000 | 1200 | 2400 |
| | Bellechasse..... | 4400 | 1400 | 1400 | 1809 |
| | | | | | |
| LES CANTONS DE L'EST..... | Dorchester..... | 4398 | 51 800 | 800 | 200 |
| | Lévis..... | | | 1000 | |
| | Beauce..... | 2600 | 1400 | 1400 | 1000 |
| | Mégantie..... | 3200 | 1280 | 1200 | 2200 |
| | Lotbinière..... | 1600 | 400 | 800 | 600 |
| | Nicolet..... | 1800 | 800 | 1200 | 1340 |
| | Nicolet et Arthabaska..... | | | | |
| | Arthabaska et Drummond..... | 2400 | | | |
| | Wolfe et Richmond..... | 300 | 1000 | 1200 | 400 |
| | Compton..... | | 4000 | 2000 | 2400 |
| | Stanstead..... | | | | |
| | Shefford..... | 800 | 1600 | | |
| | Brome..... | | | 2000 | 2000 |
| | Sherbrooke..... | 600 | | | |
| | Beauharnois..... | | | | |
| Les cantons de l'Est..... | 20000 | 8000 | 8000 | | |
| L'OUTAOUAIS..... | Terrebonne..... | 4000 | | | 800 |
| | Les deux Montagnes..... | | 800 | | |
| | Vaudreuil..... | | | 600 | |
| | Argenteuil..... | 2000 | 1000 | 4000 | 1200 |
| | Argenteuil et Ottawa..... | | | | |
| | Ottawa et Pontiac..... | 13140 | 1400 | | 3300 |
| LE ST. MAURICE.. | Peaenuef..... | 4000 | 3000 | | 1600 |
| | Champlain..... | | 1600 | 4182 | 2400 |
| | St. Maurice..... | 2400 | 1417 | 60 | 2700 |
| | Maskinongé..... | 1400 | 752 | 40 | 400 |
| | Berthier..... | 1600 | 600 | 800 | |
| | Berthier et Joliette..... | | | | |
| | Joliette..... | 2600 | 700 | | |
| | Terrebonne et Montcalm..... | | | | |
| | Montcalm..... | 4084 | 400 | 1200 | 1100 |
| | | | | | |
| LE SAGUENAY.... | Chicoutimi et Saguenay..... | 14400 | 6600 | 2000 | 3900 |
| | Chicoutimi et Charlevoix..... | | 1776 | 94 | 2400 |
| | Saguenay et Charlevoix..... | | | | |
| | Charlevoix..... | | | | 400 |
| | Montmorency..... | 801 | 49 | | 300 |
| | Québec..... | 3000 | 2000 | 200 | 500 |
| | Chemin Taché..... | | | | 4400 |
| | " " section Rimouski..... | | | | |
| | " " Kamouraska et l'Islet..... | | | | |
| | " " Kamouraska..... | | | | |
| " " l'Islet..... | | | | | |
| " " Bellechasse..... | | | | | |
| " " Montmagny..... | | | | | |
| Totaux..... | | 120000 | 00 49356 | 94 45427 | 37 52140 |

de Colonisation de 1854 à 1867 exclusivement.

pour les douze dernières années.

trois
cordés

1857

\$
1000
3000
2000
700
1600
2700
2890
1200
2400
1809
200
1000
2200
600
1340
2400
2000
800
1200
3300
1600
2400
2700
400
300
500
4400
3900
2400
400
300
500
4400
1100
3900
2400
400
300
500
4400
1100

| 1858 | 1859 | 1860 | 1861 | 1862 | 1863 | 1864 | 1865 | 1866 | Totaux. | |
|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|------------|----------|----------|-------------|-----------|
| \$ 1000 | \$ 600 | \$ 1300 | \$ 1400 | \$ 1430 | \$ 898 | \$ 2241 39 | \$ 1525 | \$ 1400 | \$ 18964 39 | |
| 1000 | 1000 | 1400 | 800 | 4410 | 2971 79 | 3400 | 1400 | 2000 | 22508 | |
| 700 | 875 | 1100 | | 2700 | | 1500 | 1200 | 1400 | 20922 79 | |
| 1600 | 908 | 1000 | 1500 | 2700 | | 1981 | 1200 | 1 00 | 15989 | |
| 2200 | 1000 | 1500 | | 2300 | | 2174 41 | 1500 | 1400 | 26374 41 | |
| 1000 | 800 | 2100 | 500 | 2600 | | 700 | 800 | 800 | 15900 | |
| 1200 | 800 | 1200 | 800 | 1900 | | 2258 10 | 1200 | 1400 | 17658 10 | |
| 2400 | 400 | 1000 | | 1300 | 85 | 1305 | 1200 | 1227 40 | 16717 40 | |
| 1809 | 1800 | 800 | 500 | 1200 | 3000 | 2200 | 1800 | 1600 | 19098 51 | |
| 200 | 800 | 800 | 900 | 225 | 3200 | 500 | 300 | | 2300 | |
| 1000 | 800 | 800 | 900 | 225 | 3200 | 2300 | 1500 | 1400 | 17525 | |
| 2200 | 1300 | 1200 | 1100 | 2800 | 2800 | 1250 | 1409 | 1400 | 18330 | |
| 600 | 400 | | | 1000 | | 1000 | | 400 | 6200 | |
| 1340 | 600 | 120 | 400 | 1400 | | 1400 | 1400 | 1100 | 11560 | |
| 2400 | 2200 | 3000 | 3000 | 5300 | 750 | 1250 | 1600 | 1100 | 20600 | |
| 2000 | 1500 | 600 | 1700 | 2900 | 39 85 | 2500 | 2400 | 2180 95 | 17270 80 | |
| 800 | 1600 | 700 | 1150 | 10515 93 | 500 | 1550 | 1400 | 9200 | 28015 93 | |
| 2400 | 800 | | | | | | | | 800 | |
| 2000 | 1400 | | 1100 | 800 | | 200 | 400 | 600 | 6900 | |
| 800 | 2060 43 | 450 | 800 | 400 | 1400 | 1000 | 400 | 600 | 11110 43 | |
| 2000 | | | | 400 | | 350 | 200 | | 950 | |
| | | | 7500 | | | | | | 43500 | |
| | 250 | | | 2769 22 | | 1669 | 400 | 1500 | 11388 22 | |
| 800 | 500 | 400 | | 1100 | | 600 | 300 | | 3700 | |
| | | 200 | 800 | 800 | | | | | 1600 | |
| 1200 | 1300 | 950 | 800 | 500 | 2200 | 1250 | 1300 | 1400 | 17900 | |
| 3300 | 4183 86 | 1225 | 3450 | 9000 | 11860 | 2937 78 | 2700 | 2800 | 55936 64 | |
| | 400 | 550 | 200 | 500 | 2900 | 1400 | 1400 | 1400 | 17350 | |
| 1600 | 1000 | 700 | 800 | 500 | 5439 50 | 2210 50 | 1400 | 1800 | 22032 43 | |
| 2400 | 1000 | 450 | 400 | 2500 | 2319 36 | 41 | 800 | 800 | 15987 99 | |
| 2700 | 1000 | 300 | 700 | 1650 | 69 97 | 1200 | 800 | 800 | 9072 37 | |
| 400 | 400 | 900 | 300 | 881 | | 750 | 200 | 200 | 6631 | |
| | 300 | | 800 | 2560 | | 2000 | 2112 38 | 2251 8 | 7163 46 | |
| | | | | | | 1100 | 200 | 800 | 8260 | |
| | 780 | 350 | 740 | 400 | 1700 | 990 | 1200 | 1500 | 15000 | |
| | | | | | | 1500 | 200 | | 14554 | |
| | 3200 | 1675 | 3925 | 2850 | 14612 | 205 35 | 7100 | 5500 | 5749 16 | |
| 3900 | 2400 | 2000 | 2000 | 1500 | 2500 | | 1000 | 1400 | 17953 88 | |
| 2400 | | 200 | 400 | 400 | 100 | | | | 1100 | |
| | 1100 | 275 | 2100 | 500 | 2160 | 115 | 2185 | | 9135 | |
| 400 | 150 | 625 | 400 | 1600 | 1800 | 71 78 | 1000 | 1200 | 1200 | |
| 300 | 1000 | 800 | 1000 | 12700 | 2065 | 1392 20 | 200 | 1628 99 | 1232 | |
| 500 | 5000 | 3500 | 11200 | | | | 600 | 750 | 38150 | |
| 4400 | | | | 1600 | 288 30 | 1030 75 | 1000 | 750 | 4669 05 | |
| | | | | 1500 | 330 | | | | 1830 | |
| | | | | 2000 | 42 75 | 670 59 | | | 2713 34 | |
| | | | | 400 | | 300 | | | 300 | |
| | | | | | | | 400 | 300 | 400 | |
| | | | | | | | | | 700 | |
| 52140 06 | 48824 29 | 28553 00 | 50065 00 | 48825 00 | 117983 80 | 5729 20 | 61293 55 | 47166 37 | 50940 59 | 726395 11 |

N° 3.—RÉSUMÉ DES

Montant des deniers octroyés pour les chemins

| NOMS DES DIVISIONS. | 1854. | 1855. | 1856. | 1857. | 1858. |
|---------------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| LA GASPÉSIE | 28376 00 | 8000 00 | 11868 00 | 21000 00 | 15400 00 |
| LES CANTONS DE L'EST..... | 37698 51 | 19280 00 | 19600 00 | 10140 00 | 14460 43 |
| L'OUTAOUAIS..... | 19140 00 | 3200 00 | 4600 00 | 5300 00 | 6233 86 |
| LE ST. MAURICE..... | 16084 00 | 8500 00 | 6182 43 | 8200 00 | 4880 00 |
| LE SAGUENAY..... | 18201 49 | 10376 94 | 3176 94 | 7500 00 | 7850 00 |
| Totaux..... | 120000 00 | 49356 94 | 45427 37 | 52140 00 | 48824 29 |

CINQ DIVISIONS.

de Colonisation, de 1854 à 1867 exclusivement.

| 1859. | 1860. | 1861. | 1862. | 1863. | 1864. | 1865. | 1866. | TOTAUX. |
|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| \$ 9883 00 | \$ 21800 00 | \$ 17700 00 | \$ 25111 79 | \$ 1644 5 | \$ 17561 24 | \$ 12025 00 | \$ 12627 40 | \$ 203496 48 |
| 7670 00 | 10650 00 | 9875 00 | 33215 93 | 1289 85 | 15500 00 | 12800 00 | 13080 95 | 205260 67 |
| 2175 00 | 4650 00 | 9700 00 | 18669 22 | | 6456 78 | 4900 00 | 5900 00 | 90924 86 |
| 3250 00 | 3140 00 | 4700 00 | 17449 86 | 1010 97 | 11290 53 | 8112 38 | 9751 8 | 102551 25 |
| 5575 00 | 9825 00 | 6850 00 | 23537 00 | 1784 33 | 10485 00 | 9328 99 | 9581 16 | 124071 85 |
| 28553 00 | 50065 00 | 48825 00 | 117983 80 | 5729 20 | 61293 55 | 47166 37 | 50940 59 | 726305 11 |

Le Bureau de la Colonisation pour la Province de

| Date. | Notes explicatives au sujet de ce qui est dû par le Gouvernement Fédéral. | Montants. |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1867. Juillet | 1 Par balance due sur les deniers appropriés pour la colonisation au 30 juin 1867..... \$11187 96 D'après les comptes publics pour 1867, la balance en faveur des chemins de colonisation pour le Bas-Canada n'est que de 5692 11 Le surplus a été absorbé pour allocations d'inspection du Dr. Boucher de La Bruère, depuis le 1er juillet 1864 jusqu'au 1er juillet 1867 à \$1460 par année et pour salaire d'un clerc extra | \$ 5495 85 |
| Octobre | 2 Par montant payé pour le pont sur la rivière St. François, dans Weedon..... Par montant payé pour allocations d'inspection du Dr. Boucher de La Bruère, depuis le 1er juillet jusqu'au 1er Novembre 1867, 4 mois à \$4 par jour..... | 500 00 492 00 |
| Nov. | 7 Par montant payé aux conducteurs des chemins de colonisation dans le comté de Bonaventure..... Balance due..... | 1775 00 2925 11 |
| \$ 11187 96 | | |

Québec, en compte avec le Gouvernement Fédéral.

| Date | Noms des Comtés, | Noms des Chemins, Ponts, etc. | Balance dues au 1er juillet 1867. |
|------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| | | | \$ |
| Juillet. 1 | Montmorency | Chemin Cauchon | 800 00 |
| | Québec | Montant non encore approprié | 100 00 |
| | Berthier | Chemin Brandon | 24 23 |
| | | , , 12e, 13e et 14e rangs | 100 00 |
| | Montcalm et Terrebonne... | , Rilkenny et Wexford | 191 72 |
| | Argenteuil | , Argenteuil, section Est de Morin..... | 70 00 |
| | | , Grenville et Armdel, pont de la Rivière du Diable | 40 |
| | | , de la sortie de l'Est | 300 00 |
| | | Pont sur la Rivière du Nord, à St. André..... | 550 00 |
| | Gaspé | Chemin de la seigneurie de la Grande Rivière..... | 100 00 |
| | Bonaventure | , de l'église catholique de Paspébiac..... | 73 00 |
| | | Pont du chemin de la Petite Rivière..... | 67 00 |
| | | Ponts et divers autres chemins..... | 1700 00 |
| | Kamouraska | Chemin Mont-Carmel..... | 166 50 |
| | Beauce..... | Chemin d'Astock | 1 69 |
| | Mégantic | Déviation au chemin Gosford, afin de pouvoir passer sur le pont maintenant en construction sur la Rivière Palmer dans le chemin Glensloyd | 300 00 |
| | Arthabaska et Drummond.. | Chemin central de Durham..... | 268 00 |
| | Wolfe et Richmond..... | Chemin St. Camille et Dudswell..... | 152 19 |
| | | Pont sur la Rivière St. François, dans Weedon.... | 500 00 |
| | Stanstead | Chemin Paquetteville..... | 300 00 |
| | Brome | , Granby | 125 37 |
| | | , Potton et Sutton | 400 00 |
| | | | 6275 10 |
| | | Chemin Taché..... | 1050 00 |
| | | Contingents | 3391 46 |
| | | Exploration et visite | 471 40 |
| | | | 11187 96 |

N^o 4.—ÉTAT de l'étendue des chemins de colonisation faits depuis 1854 jusqu'à 1866 inclusivement, et du coût moyen des travaux.

| Année. | Administration sous laquelle les travaux ont été faits. | Nombre de milles de chemins. | Montant dépensé pour chaque année, chaque année. | Moyenne pour chaque année. | Moyenne totale pour les 12 années. |
|---------|---------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| 1853-54 | Ministère McNab-Morin..... | 3424 | \$ 120000 | 00 | \$ |
| 1855 | • McNab-Taché..... | 242 | 49356 | 94 | 350 00 |
| 1856 | • Taché-Macdonald..... | 179 | 45427 | 37 | 204 00 |
| 1857 | • Macdonald-Cartier..... | 2764 | 52140 | 00 | 253 00 |
| 1858 | • Cartier-Macdonald..... | 1101 | 48824 | 29 | 188 00 |
| 1859 | • Cartier-Macdonald..... | 1334 | 28553 | 00 | 442 00 |
| 1860 | • Cartier-Macdonald..... | 1741 | 50965 | 00 | 297 00 |
| 1861 | • Cartier-Macdonald..... | 1764 | 48825 | 00 | 258 00 |
| 1862 | • Macdonald-Sicotte..... | 3094 | 117983 | 80 | 274 00 |
| 1863 | • Macdonald-Dorion..... | 37 | 5729 | 20 | 381 00 |
| 1864 | • Taché-Macdonald..... | 1174 | 61293 | 55 | 153 00 |
| 1865 | • Belleau-Macdonald..... | 176 | 47166 | 37 | 522 00 |
| 1866 | • Belleau-Macdonald..... | 164 | 50940 | 59 | 268 00 |
| | | 24384 | 726305 | 11 | 299 00 |
| | | | | | 300 |

Dans la dernière session du Parlement de la ci-devant Province du Canada, qui s'est terminée le 15 août 1866, il n'a pas été voté d'octroi de colonisation pour 1867. En conséquence les travaux ont été suspendus l'an dernier sur tous les chemins de colonisation. Plusieurs sont d'avis que nous devrions nous porter créanciers du gouvernement fédéral pour les \$50,000 que le Parlement du Canada avait l'habitude d'affecter chaque année à cet objet. C'est une question que je me contente d'indiquer.

Cependant, je ne dois pas omettre de mentionner ici deux explorations importantes, qui ont été faites l'an dernier, dans l'intérêt de la colonisation : l'une sur le chemin projeté entre Québec et le lac St. Jean par P. H. Dumais, écuyer, arpenteur provincial, à la réquisition du Département des Terres de la Couronne, et l'autre dans la vallée de la Mantawa, par Jos. Deslauriers, écuyer, de Ste. Anne de la Pocatière, à la réquisition du Département de l'Agriculture.

Par ses instructions en date du 8 mars 1867, M. Dumais avait été chargé de faire le relevé du chemin entre le Lac St. Jean et Québec, et de faire un rapport fidèle de ses opérations.

Nous trouvons, à la fin de son rapport, les observations suivantes, qui nous dispensent d'en faire l'analyse :

“ Le terrain se prête avantageusement à l'ouverture d'un chemin en suivant la course générale du tracé de M. Jean Gagnon. Le redressement étant fait, les plus fortes côtes peuvent être évitées, non pas entièrement, mais pour rendre leur accès plus facile et leur descente plus douce.

“ D'après les explorations précédentes, ordonnées par le gouvernement, qui ont été faites à travers la chaîne des Laurentides, et celle que j'ai faite moi-même en 1862, je crois sincèrement que le tracé actuel est le meilleur et probablement le seul qui soit aussi plan, de tous ceux explorés. Il n'est pas aussi direct qu'on le désirerait, mais l'avantage l'emporte toujours sur la distance, et en le redressant autant que possible, il sera beaucoup supérieur au chemin des Caps et de St. Urbain à la Baie de Ha ! Ha !

“ La municipalité d'Hébertville a fait déboucher un embranchement depuis le village des Aulnis jusqu'au lac de la Belle-Rivière, distance de dix milles environ,

“ Il y a aussi un autre chemin d'hiver fait le long de la rivière Couchepeganish, depuis l'intersection du tracé actuel jusqu'au chemin Kinogami, et qui ne présente aucune difficulté. Chaque localité pourra se servir du chemin le plus avantageux et le plus court pour rejoindre le chemin principal, dont l'ouverture depuis longtemps désirée encouragera le surplus de la population des comtés de Québec et de Montmorency à venir s'établir dans la magnifique vallée du lac St. Jean, où le sol et le climat ne laissent rien à désirer.”

Il n'est pas hors de propos de noter ici que le chemin de Québec au lac St. Jean est ouvert en chemin d'hiver sur tout son parcours depuis 1866 ; de plus, il y a quarante-cinq arpents de terminés en chemin de roulage à partir de Stoneham. La longueur totale du chemin est de 125 à 130 milles.

M. Deslauriers avait été chargé de faire la visite des chemins de Kilkenny et de Mantawa, et des terres qui se trouvent sur leur parcours, ainsi que le long de la Mantawa.

Il s'est rendu, le 13 août 1867, à l'établissement du Rév. M. L. Brassard, sur la Mantawa. Nous extrayons de son rapport la description qu'il en donne :

“ Le Mont Robertval, sur lequel le Révérend Messire Brassard a bâti une chapelle, un presbytère et autres dépendances, est élevé de 1071 pieds au-dessus de Montréal ; il offre un magnifique point de vue, qui domine le pays d'alentour de plusieurs lieues de circonférence. Cette montagne est entièrement défrichée. Cette année au-delà de vingt-cinq minots de céréales ont été ensemencés, et aussi une bonne quantité de patates. La terre y est partout très-bonne.

“ Monsieur Brassard ne met pas de bornes à son zèle, et pour l'avantage des colons qui l'ont suivi dans cette forêt éloignée, il a bâti, au pied du Mont Robertval, des moulins à farine, à scie et à faire du bardeau. On dirait que ce monsieur, dans

toutes ses œuvres, tient à prouver qu'il a pleine confiance dans l'avenir de la Mantawa. Ses moulins offrent toutes les commodités et les avantages qu'offrent les constructions de ce genre dans les grandes paroisses."

Il faudrait, suivant le rapport, environ \$6,000 pour compléter le chemin de Mantawa, depuis le lac Noir jusqu'aux moulins de Messire Brassard, distance de trente-neuf milles.

"Personne mieux que M. Brassard, ajoute-t-il, n'eût pu tirer un meilleur parti de l'allocation qui lui a été faite. Se trouvant dans la nécessité d'ouvrir un débouché pour arriver au centre de sa colonie, il a fait ébancher la plus grande longueur de chemin possible, se réservant de le faire finir aussitôt que le gouvernement lui en fournirait les moyens."

Le 20 septembre 1867, M. Deslauriers quittait Terrebonne, en compagnie du Révd. T. S. Provost, pour visiter le chemin de Kilkenny.

"Le chemin de Kilkenny traverse tout le township de ce nom, il est terminé jusqu'au second rang de Wexford inclusivement. De ce point, il n'est que défriché jusqu'au commencement du cinquième rang. De là, il est encore parachevé l'espace d'un peu plus de deux milles et demi, c'est-à-dire jusqu'au moulin de l'honorable Ed. Masson.

"Ce monsieur a fait faire ici un défriché considérable; et il en a fait diviser une partie en emplacements. Sept maisons sont déjà bâties sur ces lots et quatre autres sont en voie de l'être cet automne. Monsieur Masson a aussi fait bâtir une magnifique maison pour lui-même, et un superbe moulin à farine et à scie qui ne lui coûtera pas moins de quatre mille piastres.

.....

"Le chemin qui est commencé auprès de l'établissement de M. Masson sera assez avancé cet automne pour permettre aux habitants du 10e rang d'y passer commodément. Ce chemin se continuera de suite, jusqu'au 8e rang de Doncaster, par une très-belle vallée, presque toute boisée en magnifique bois franc; il y a déjà des colons établis jusqu'au 7e rang de Doncaster. Rendu au 8e rang de ce township, le chemin devra prendre une direction vers le nord, continuant ainsi jusqu'aux montagnes du Lac Ouareau, vers l'extrémité nord de Doncaster.

"En terminant, j'espère, honorable Monsieur, (le rapport est adressé à l'honorable J. C. Chapais) que mes travaux ne seront pas inutiles à l'avancement de la colonisation dans cette partie du pays, et que votre gouvernement saura faire ici ce qu'il a fait chaque année pour tant d'autres localités.

"Mon but, en traçant ces lignes, n'a jamais été de faire croire que le sol est partout de première qualité, non, mais de démontrer qu'ici comme dans les Cantons de l'Est, il y a de bonnes terres en assez grande quantité pour attirer l'attention du gouvernement, et surtout celle des habitants du populeux district de Montréal, qui trouveront facilement, dans ces contrées, de l'espace, et un bon sol pour s'y établir convenablement.

"Permettez-moi, maintenant, d'appuyer un avancé qui se trouve dans votre dernier rapport sur la colonisation. Vous dites, que "la Mantawa est le Saguenay de Montréal." Avec les connaissances que j'ai de ces deux localités, je puis assurer que vous avez été très-heureux dans le choix de votre objet de comparaison. Car il ne faut pas l'oublier, la vallée de la Mantawa, de même que celle du Saguenay, par son étendue, ses puissants pouvoirs d'eau, ses lacs poissonneux et les autres avantages qu'y rencontreront les colons, est destinée à former une portion importante de notre pays; heureux, si ce rapport avait l'effet de détourner quelques-uns de mes compatriotes d'émigrer en pays étrangers, en les décidant à coloniser le nôtre."

Malgré les contretemps et les retards occasionnés par le défaut des travaux sur les chemins de colonisation, durant la saison dernière, le courant de la colonisation va toujours grossissant. Cè ne sont plus seulement les journaliers, les gens ruinés,

qui se dirigent du côté des terres nouvelles, en maint endroit, ce sont des cultivateurs jouissant d'une moyenne aisance qui réalisent leur avoir et vont se défricher dans la forêt un domaine assez grand pour établir leurs enfants autour d'eux.

On ne saurait trop encourager un mouvement qui contribue d'une manière si directe au bien-être de cette Province et à son importance politique.

À LA 1^{ÈRE} QUESTION DE LA SÉRIE.

1. *L'agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?*

L'agriculture a fait des progrès assez considérables en cette province, dans les dix années qui viennent de s'écouler, et rien ne me paraît indiquer que ces progrès se ralentissent.

Depuis que la culture du blé est devenue si précaire, par suite de l'invasion de la mouche, on s'est efforcé de toutes parts de trouver dans d'autres produits l'équivalent de ce grain précieux, qui a fait si longtemps et à si peu de frais la fortune des cultivateurs de ce pays. Non seulement il nous a fallu cultiver d'autres grains pour faire face à ce fléau, mais encore il a fallu modifier toute l'économie de nos fermes. Lorsque le blé poussait bien, c'était là-dessus que l'on comptait pour solder tout, besoins, plaisirs, luxe; c'était avec cela qu'on bâtissait de grands villages, qui sont restés stationnaires depuis. Rien n'était facile comme ce système; aussi avons nous été fort embarrassés et pris au dépourvu quand il nous a fallu, sous peine de famine, cultiver ce que l'on appelait alors dédaigneusement les *menus grains*, et nous livrer à l'élevage des bestiaux. Plusieurs années se sont écoulées dans le malaise avant que cette transformation radicale de notre système de culture ait pu s'harmoniser; les uns s'attardaient à soupirer encore après le froment, à sacrifier de nouveau à l'impitoyable mouche, d'autres tentaient sans succès de faire l'application de théories trop avancées. Petit à petit, cependant, l'industrie agricole est entrée par un courant uniforme dans les voies nouvelles qui lui restaient ouvertes; çà été un pas difficile à faire, çà été un progrès dont le public instruit ne me paraît pas généralement avoir assez tenu compte.

Au moment où les traditions de la routine commençaient à lâcher prise, la création des sociétés d'agriculture est venue fort à propos seconder le mouvement. Il s'est écoulé plusieurs années avant que la loi d'agriculture ait été généralement comprise, et qu'on ait pu en tirer un parti avantageux; mais, comme toutes les choses réellement utiles et bonnes, elle a fini par fonctionner presque partout avec avantage, et dès lors on a pu remarquer une augmentation et une amélioration considérables dans les produits agricoles.

Les statistiques nous manquent pour constater d'une manière précise l'accroissement des récoltes sarclées, le perfectionnement du bétail, tant par l'importation de races améliorées que par le soin de plus en plus marqué que l'on apporte dans l'alimentation, l'abreuvement et le logement des animaux durant l'hiver; mais, pour peu que l'on regarde en arrière, on se convaincra que l'engrais du sol s'est considérablement multiplié dans ces dernières années, et que les bestiaux de tous les genres ont augmenté en nombre aussi bien qu'en qualité.

Ces progrès ne sont pas sensibles partout au même degré. Dans les environs des villes, où la propriété est d'une grande valeur, où il est facile de se procurer l'engrais, il faut de toute nécessité que le cultivateur tire de chaque pied de terre qu'il possède toute la somme de produits dont il est susceptible, s'il veut percevoir un intérêt du capital que représente sa ferme. Aussi, presque toutes les fermes qui avoisinent les villes sont-elles aujourd'hui de véritables modèles de culture. A mesure qu'on s'éloigne des villes, le mode d'exploitation change, les cultures sarclées deviennent plus rares et moins considérables, mais les prairies sont généralement

belles et les gras pâturages qui, il n'y a pas encore si longtemps, faisaient exception, sont maintenant en majorité. Là où l'on cultive trop grand de terre pour s'arrêter à l'engrais proprement dit, on sème des graines fourragères, mil et trèfle, parmi le grain; la terre s'en trouve bien, la récolte aussi, et les animaux encore mieux.

2DE ET 3ÈME QUESTION.

2. *La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?*

3. *Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?*

Ce serait, il me semble, méconnaître l'influence qu'ont eue les sociétés et la Chambre d'Agriculture que de ne pas leur attribuer, en grande partie, les progrès qu'a faits notre agriculture depuis quelques années.

Les enseignements puissants que nos expositions provinciales mettent sous les yeux de nos cultivateurs et de nos industriels, la connaissance qu'elles donnent aux étrangers et à nous-mêmes de nos ressources de tous genres, sont loin d'être des choses sans portée et sans valeur dont nous pourrions nous dispenser.

Les expositions de comté, par la concurrence qu'elles entretiennent au moyen des primes d'encouragement, par les bons exemples qu'elles mettent chaque année sous les yeux de toute la population du comté, contribuent d'une manière plus directe encore à activer le progrès agricole : qu'on adopte partout, le concours des récoltes sur pied, et les partis de labour, les choses n'en iront que mieux. La distribution de graines fourragères par les sociétés d'agriculture a beaucoup contribué à répandre la méthode adoptée assez généralement aujourd'hui de semer des graines fourragères parmi le grain ; ce progrès, élémentaire si vous voulez, en engendrera bien d'autres.

La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture ont coûté jusqu'ici en moyenne \$50,000 par année au trésor public. L'emploi de cette somme en graines fourragères, en primes pour l'amélioration du bétail et des divers produits de la culture et de l'industrie, me paraît un des placements les plus fructueux, que le gouvernement puisse faire, je dirais le plus fructueux si nous n'avions pas la colonisation pour lui disputer la préférence.

Si l'on prend en considération la somme collective de bien-être et de profits que comporte le moindre progrès réalisé en agriculture et en industrie, on se convaincra facilement que l'encouragement accordé jusqu'ici aux sociétés d'agriculture à même le trésor public, a toujours produit au-delà de ce qu'il a coûté.

Ci suit un tableau abrégé de l'emploi des deniers votés pour l'agriculture depuis 1862.

RÉSUMÉ des recettes et dépenses de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

| | | 1862. | | 1863. | | | |
|-------|--------------------------------|---------|------|-------|------|---------|------|
| | | \$ | cts. | \$ | cts. | \$ | cts. |
| 1862. | | | | | | | |
| 1 | Balance en mains ce jour..... | 4367 | 89 | | | | |
| 22 | Mandat du gouvernement id..... | 25299 | 77 | | | 39807 | 33 |
| 8 | do do do..... | 7680 | 22 | | | 899 | 97 |
| 11 | do do do..... | 3102 | 59 | | | | |
| 27 | do do do..... | 6941 | 16 | | | 521 | 34 |
| 22 | do do do..... | 2912 | 95 | | | 1246 | 00 |
| 10 | do do do..... | 2797 | 61 | | | 172 | 00 |
| 26 | do do do..... | 782 | 00 | | | 1000 | 00 |
| 1863. | | | | | | | |
| 23 | do do do..... | 391 | 00 | | | 1416 | 30 |
| | | \$54275 | 19 | | | \$54275 | 19 |
| 1863. | | | | | | | |
| 1 | Balance en mains ce jour..... | 4979 | 00 | | | 39825 | 13 |
| 1 | Mandat du gouvernement..... | 7820 | 00 | | | 1000 | 00 |
| 5 | do do do..... | 4000 | 00 | | | 693 | 31 |
| 21 | do do do..... | 4692 | 00 | | | 1065 | 33 |
| 1 | do do do..... | 18174 | 75 | | | | |
| 1 | do do do..... | 4504 | 81 | | | 135 | 50 |
| 5 | do do do..... | 4652 | 00 | | | 1000 | 00 |
| 15 | do do do..... | 5425 | 31 | | | 1672 | 47 |
| 1864. | | | | | | | |
| 18 | do do do..... | 271 | 26 | | | 3389 | 24 |
| | | \$54859 | 13 | | | \$54859 | 13 |

Par argent payé aux Sociétés d'Agriculture.
 " " pour salaire du secrétaire...
 " " pour dépenses de la Cham-
 bre, Bas-Canada.....
 " " pour octois de la Chambre
 d'Agriculture, B. C.....
 " " pour dépenses de voyage
 des membres.....
 " " à l'Editeur de la *Revue*
Agricole.....
 " " par les Sociétés d'Agricul-
 ture à l'Editeur de la
Revue Agricole.....
 " " pour dépenses diverses pour
 l'exposition.....
 Par balance en mains.....

Par argent payé aux Sociétés d'Agriculture.
 " " pour salaire du Secrétaire...
 " " pour les dépenses de cette
 Chambre.....
 " " pour octois de cette Cham-
 bre.....
 " " pour dépenses de voyage des
 membres de la Chambre.
 " " pour salaire de l'Editeur de
 la *Revue Agricole*.....
 " " par les Sociétés d'Agricul-
 ture à l'Editeur de la
Revue Agricole.....
 " " pour dépenses diverses pour
 l'exposition.....
 Balance en mains.....

RÉSUMÉ des recettes et dépenses de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.—*Suite.*

| | | 1864. | | 1865. | |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|-------|------|
| | | \$ | cts. | \$ | cts. |
| 1864. | | | | | |
| Mai | Balance en mains..... | 6078 | 05 | | |
| Jun | Mandat du gouvernement..... | 269 | 79 | | |
| " | do | 512 | 21 | | |
| 13 | do | 20244 | 03 | | |
| 26 | do | 4000 | 00 | | |
| " | do | 510 | 74 | | |
| " | do | 6638 | 23 | | |
| Août | do | 8602 | 00 | | |
| " | do | 5541 | 45 | | |
| Octobre | do | 6529 | 70 | | |
| Novembre | do | | | | |
| 1865. | do | 300 | 00 | | |
| Avril | do | | | | |
| | | \$59226 | 20 | | |
| 1865. | | | | | |
| Mai | Balance en mains..... | 11866 | 82 | | |
| Septembre | Mandat du gouvernement..... | 27379 | 12 | | |
| " | do | 5335 | 48 | | |
| Décembre | do | 13720 | 19 | | |
| 15 | do | 391 | 00 | | |
| 18 | do | 4000 | 00 | | |
| Septembre | do | | | | |
| | | \$62792 | 61 | | |
| | | \$ | cts. | \$ | cts. |
| Par argent payé aux sociétés d'Agriculture..... | | 42268 | 58 | | |
| " | " pour salaire du Secrétaire..... | 999 | 98 | | |
| " | " pour dépenses de la Cham- bre..... | 582 | 85 | | |
| " | " pour octrois de cette Cham- bre..... | 636 | 00 | | |
| " | " pour dépenses de voyage des membres..... | 103 | 30 | | |
| " | " pour salaire de l'Éliteur de la <i>Revue Agricole</i> | 1000 | 00 | | |
| " | " par les Sociétés d'Agricul- ture à l'Éliteur de la <i>Revue Agricole</i> | 1768 | 67 | | |
| " | Par balance en mains..... | 11866 | 82 | | |
| | | \$59226 | 20 | | |
| | | | | | |
| Par argent payé aux Sociétés d'Agriculture..... | | 41155 | 53 | | |
| " | " pour salaire du Secrétaire..... | 1000 | 00 | | |
| " | " pour dépenses de la Cham- bre..... | 1650 | 69 | | |
| " | " pour octrois de cette Cham- bre..... | 4915 | 60 | | |
| " | " pour dépenses de voyage des membres..... | 82 | 00 | | |
| " | " par salaire de l'Éliteur d: la <i>Revue Agricole</i> | 1000 | 00 | | |
| " | " par les Sociétés d'Agricul- ture à l'Éliteur de la <i>Revue Agricole</i> | 1382 | 30 | | |
| " | " pour diverses dépenses pour l'exposition..... | 2540 | 00 | | |
| " | Par balance en mains..... | 9066 | 49 | | |
| | | \$62792 | 61 | | |

RÉSUMÉ des recettes et dépenses relatives aux Expositions Provinciales du Bas-Canada.

| EXPOSITION PROVINCIALE A SHERBROOKE. | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------|------|
| 1862. Septembre. | Montant reçu de la ville de Sherbrooke..... | \$ | cts. |
| | des billets vendus sur le terrain..... | 1600 | 00 |
| | des entrées..... | 1119 | 50 |
| | reçu de la Chambre d'Agriculture..... | 219 | 00 |
| | reçu de la ville de Sherbrooke, octroi du consommement pour 1862..... | 4103 | 25 |
| | | 331 | 00 |
| | | \$7372 | 75 |
| | Par montant pour bâties, clôtures, etc., suivant marché..... | 1600 | 00 |
| | payé pour prix..... | 3353 | 00 |
| | dépensé par le comité local..... | 1083 | 50 |
| | dépensé pour l'assistance des juges..... | 230 | 00 |
| | dépensé par la Chambre d'Agriculture..... | 198 | 00 |
| | dépensé pour impressions etc..... | 275 | 75 |
| | dépensé pour la <i>Revue Agricole</i> | 250 | 00 |
| | pour dépenses contingentes..... | 101 | 50 |
| | balance..... | 331 | 00 |
| | | \$7372 | 75 |

| EXPOSITION PROVINCIALE A MONTREAL. | | | |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|
| 1863. Septembre. | Argent reçu de la corporation de Montréal..... | \$ | cts. |
| | provenant des entrées du département agricole..... | 4000 | 00 |
| | provenant de la vente des billets aux bâties de l'exposition..... | 204 | 00 |
| | provenant de la vente des billets sur les terrains de l'exposition..... | 3684 | 49 |
| | provenant des entrées du département de l'industrie monétaire payé par la Chambre d'Agriculture (déficit)..... | 1715 | 87 |
| | | 311 | 00 |
| | | 3157 | 76 |
| | | \$13 07 | 12 |
| | Par montant des prix payés..... | 5480 | 00 |
| | payé pour annonces..... | 375 | 54 |
| | pour services rendus sur les terrains et pour les dépenses de voyage des juges..... | 387 | 13 |
| | des dépenses contingentes..... | 482 | 62 |
| | payé à G. Weaver, suivant compte..... | 2950 | 38 |
| | par le secrétaire..... | 9 | 12 |
| | par la Chambre d'Agriculture (réglement de compte)..... | 3388 | 33 |
| | | \$13,073 | 12 |

RÉSUMÉ des recettes et dépenses relatives aux Expositions Provinciales du Bas-Canada.—*Suite.*

EXPOSITION PROVINCIALE A MONTREAL.

| 1865. Septembre. | | 1865. Septembre. | | 1865. Septembre. | | 1865. Septembre. | |
|--------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|------|-------------------------------------------------------|------|
| | \$ | cts. | | \$ | cts. | | \$ |
| Argent provenant des entrées du département de l'Industrie. | 303 | 00 | Par montant payé à la Chambre des Arts | 3085 | 19 | suivant compte. | 3085 |
| " provenant de la vente des billets au département de l'Industrie. | 3437 | 00 | " " " pour prix au département agricole. | 5030 | 00 | " " " pour dépenses de voyage des Juges. | 133 |
| " provenant des entrées du département agricole. | 330 | 00 | " " " pour annonces. | 376 | 28 | " " " pour services. | 251 |
| " provenant de la vente des billets au Département agricole. | 2605 | 00 | " " " pour dépenses continues. | 1579 | 60 | " par la Chambre d'Agriculture (reglement de compte). | 2540 |
| " reçu de la corporation de Montréal. | 4000 | 00 | | | | | |
| " reçu de la Chambre d'Agriculture (déficit). | 2322 | 12 | | | | | |
| | \$12,996 | 12 | | \$12,996 | 12 | | |

5^e QUESTION.

5. *L'introduction de l'enseignement agricole pratique, dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?*

L'introduction de l'enseignement agricole, dans nos écoles normales et dans nos écoles primaires, serait, suivant moi, très-désirable.

Chacun est prêt à admettre que, malgré les progrès de l'agriculture en cette province depuis quelques années, il reste beaucoup à faire à notre population, pour tirer de notre territoire tous les revenus qu'il pourrait produire. L'énergie, l'intelligence et l'adresse ne nous font pas défaut. Ce qui nous manque, c'est la connaissance et la pratique des principes d'après lesquels le sol doit être fertilisé. Ces principes, dont l'application varie suivant la qualité du terrain, et qui vont se perfectionnant tous les jours, forment un ensemble raisonné de déductions et de règles, dont les observateurs et les hommes d'expérience ont fait une science. Cette science, qui a sa source aussi haut que bien d'autres, a besoin d'être enseignée comme les autres, et c'est uniquement par l'enseignement que l'on peut espérer de déraciner quantité de vieux préjugés consacrés par la routine.

Pour populariser cette science, pour la mettre à la portée de tous, le premier pas à faire, c'est de former des professeurs. En introduisant dans les écoles normales un cours agricole accompagné de démonstrations pratiques sur des fermes modèles, en rapport avec ces institutions, on formera ces professeurs. A leur tour, ceux-ci formeront des élèves qui profiteront de leurs lumières et multiplieront ainsi dans une progression rapide le bien opéré par l'école normale. Et c'est cette puissance de diffusion qui rend l'introduction de l'enseignement agricole dans les écoles normales d'une si grande importance.

Mais, disent quelques-uns, les élèves des écoles primaires ne seront pas en état de profiter de cet enseignement agricole. Et pourquoi, je le demande ? Ces enfants ne sont-ils pas tous, ou à peu près, des fils de cultivateurs ? Pourquoi ne s'intéresseraient-ils pas à des choses qui les touchent de si près, à des travaux qu'ils voient faire tous les jours et auxquels ils participent, hélas, plus souvent et plus à bonne heure qu'ils ne voudraient ? Là où vous aurez pu faire pénétrer une règle de grammaire, vous réussirez facilement à loger un principe d'agriculture. Fixez l'attention de l'enfant sur ces principes, gravez-les dans sa mémoire par la lecture de traités élémentaires, donnez-lui de temps en temps une démonstration pratique de la théorie que vous lui prêchez, il en restera toujours quelque chose ; enseignez-lui les éléments de la comptabilité agricole, apprenez-lui à se rendre compte de ses opérations, cela le mettra plus tard en garde contre les utopies agricoles, tout en lui permettant de s'éloigner sans danger des sentiers battus. Soit que vos leçons aient l'effet d'inculquer chez l'élève des idées qu'il se propose d'appliquer, soit qu'elles aient seulement l'effet de l'intéresser, d'éveiller sa curiosité, vous verrez que plus tard cela lui profitera.

Les instituteurs, qui auraient puisé à l'École Normale des connaissances agricoles un peu suivies, ne pourraient manquer de propager autour d'eux, dans les campagnes, le goût de l'agriculture perfectionnée, et de provoquer parmi les parents de leurs élèves, maintes expériences qui feraient triompher leur enseignement.

Ceux d'entr'eux qui renonceraient au professorat, pour se livrer complètement à l'agriculture et s'en faire un moyen d'existence, entreraient dans cette carrière avec assez d'avantages pour faire apprécier à leur entourage le mérite de l'éducation agricole.

Au reste, rien n'empêcherait de recevoir à la ferme-modèle attachée aux écoles normales d'autres élèves que ceux qui se destinent à l'enseignement, au contraire, ce serait un excellent moyen de rendre la ferme intéressante, et d'en faire une véritable école d'agriculture, que d'y former des cultivateurs éclairés. Du moins, c'est ce qui se pratique en Irlande, où ce système d'enseignement agricole a pris naissance.

6.
dirigée
exposit

U
la plus
société
le moy
qui au
peu ne
comme
modèle

U
fonder
dans
d'agric
toute a

L
bution
On tro

8.
localit

I
je croi
pas en
aujourd
camp
cultu
cours
politie
effet,
jeunes

2

I
des cl
ressor
les cl
moye
chem

U
progr
seron
nisiati

6e QUESTION.

6. *Un ou plusieurs prix, accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?*

Un prix accordé annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, devrait former partie du programme des sociétés d'agriculture et aller de pair avec leurs expositions ; ce serait, il me semble, le moyen le plus sûr de récompenser les meilleurs systèmes de culture. La ferme qui aurait remporté le prix, se trouverait désignée comme modèle à imiter, et avant peu nous aurions à peu de frais par ce moyen ce que beaucoup de gens regardent comme indispensable à l'avancement de notre agriculture : de véritables fermes-modèles dans tous les comtés.

Une fois entrés dans cette voie, qui empêcherait la chambre d'agriculture de fonder des bourses pour faire concourir ensemble les lauréats de chaque comté dans leurs districts judiciaires respectifs, et finalement, de créer un grand prix d'agriculture ouvert au concours des lauréats de tous les districts judiciaires, ou de toute autre division régionale qui pourrait être établie à cette fin.

La chambre d'agriculture n'aurait guère besoin d'élargir le cercle de ses attributions, pour décider entre les concurrents des comtés et entre ceux des districts. On trouve quelque chose d'analogue dans l'organisation agricole en France.

8e QUESTION.

8. *Le goût des occupations agricoles paraît-il diminuer parmi la jeunesse de votre localité ? Si oui, veuillez dire à quoi vous en attribuez la cause.*

Le goût des occupations agricoles ne me paraît pas diminuer parmi la jeunesse ; je crois, au contraire, qu'il y a progrès sous ce rapport. Il y a eu un temps, qui n'est pas encore bien éloigné, où la classe instruite ne s'occupait guères d'agriculture ; aujourd'hui, non-seulement elle prend intérêt à son avancement, mais dans bien des campagnes ce sont les hommes de profession qui donnent l'exemple de la bonne culture, et il n'est pas très rare maintenant de voir des jeunes gens qui ont fait leur cours d'études classiques, embrasser la carrière agricole. Nos journaux, nos hommes politiques ne cessent de rehausser, d'acclamer l'agriculture : tout cela a produit son effet, l'opinion publique est pour le moment tournée du côté de l'agriculture, et la jeunesse emboîte le pas avec elle.

20e QUESTION.

20. *Quels seraient, suivant vous, les meilleurs moyens d'activer la colonisation ?*

Le moyen essentiel d'activer la colonisation est tout trouvé, c'est l'ouverture des chemins de colonisation, je dirais la construction de chemins de fer, si nos ressources nous le permettaient. Rien ne fait progresser la colonisation comme les chemins de fer, voyez plutôt les cantons de l'Est, regardez les Etats-Unis. Au moyen d'octrois de terres publiques, peut-être pourrions-nous avoir nous aussi des chemins de fer de colonisation.

Un autre moyen général, c'est d'encourager l'agriculture ; tout ce qui fera progresser l'une servira à l'autre. Plus les cultivateurs auront de revenus, plus ils seront en état de coloniser pour leurs enfants. Je laisse à ceux qui ont fait de la colonisation pratique, le soin d'indiquer les moyens spéciaux de la faire progresser.

28^E QUESTION.

28. *Serait-il avantageux de concentrer les ressources de la colonisation sur un nombre limité de chemins importants, laissant aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire des ramifications à ces grands chemins ?*

Il serait avantageux de concentrer un peu les ressources de la colonisation. En sublévisant trop l'allocation dans les comtés, on diminue considérablement le bien qu'elle pourrait produire, on commence trop de chemins et on n'en finit pas assez; mieux vaudrait, ce me semble, renverser la proposition. D'après un calcul approximatif que j'ai fait, il ne faudrait pas moins de \$300,000 pour finir tous les chemins de colonisation actuellement commencés, et cependant chaque année apporte son contingent de chemins nouveaux tout aussi indispensables que ceux déjà commencés.

Néanmoins, je pense qu'il ne faudrait pas se borner à ne faire de travaux que sur quelques chemins importants, car en voulant éviter l'inconvénient que je viens de signaler, on courrait le risque de laisser en souffrance quantité de petits intérêts, et peut-être de ralentir les progrès de la colonisation.

En étudiant la marche d'expansion de notre population, on voit que la colonisation s'est toujours faite de proche en proche par le trop plein des vieilles seigneuries, qui se déversait dans les cantons avoisinants.

A cette règle générale, il n'y a que les colons du Saguenay qui fassent exception, ils sont partis de presque toutes les paroisses du bas de Québec, pour aller se grouper dans ce magnifique territoire. L'attraction que devait nécessairement produire la beauté et la fertilité de cette contrée, explique assez du reste la spontanéité et l'élan qui a présidé à cette colonisation lointaine. Quantité de colons éloignés ont été aussi attirés dans les Cantons de l'Est par les facilités de communication, par les chemins de fer qui y ont été construits, mais il n'en reste pas moins vrai, en thèse générale, que ceux qui sont forcés de quitter les vieilles paroisses pour aller se créer un établissement dans la forêt, tâchent de ne pas perdre de vue leur clocher natal: plutôt que de renoncer à revoir souvent leur paroisse et tout ce qui les y attache, ils préfèrent défricher un sol aride et montagneux, tracer des sentiers impraticables; c'est ainsi que je m'explique le défrichement de la plupart de nos cantons des Laurentides. Quant à s'en aller loin de la paroisse, une fois partis, autant vaut gagner les États-Unis, se disent-ils, où les salaires sont plus élevés qu'ici, et un grand nombre y vont en effet.

Donc, pour ne point troubler la marche des défrichements, en voulant les diriger en dehors de leur cours naturel, pour continuer à faire de la colonisation de proche en proche, il faut aider d'abord à l'ouverture des chemins, qui partent des vieilles paroisses pour s'enfoncer dans la forêt. Qu'on me comprenne bien, je ne prétends pas condamner les grandes artères de colonisation, elles forment partie d'un plan vaste et bien conçu, qui devra s'exécuter petit à petit par la force des choses, mais je crois que, pour quelques années encore, il est urgent d'appliquer une portion considérable de l'octroi ordinaire à ouvrir et à terminer les chemins qui sont en communication avec les vieilles paroisses. Pour être à même de faire des progrès rapides sur les grands chemins, il faudrait élever le chiffre de l'octroi.

Dans bien des cas, les municipalités devraient venir en aide au gouvernement et partout où elles sont en état de le faire, l'octroi ne devrait être accordé que lorsque la municipalité intéressée aurait fourni sa part de contribution.

29^E QUESTION.

29. *Une loi qui mettrait à couvert de la saisie les animaux, instrumens d'agriculture et d'frichemens des colons pendant un certain nombre d'années (homestead law) serait-elle dans l'intérêt bien entendu de la colonisation ?*

Ce serait, je crois, rendre un grand service à la colonisation que de mettre à couvert de la saisie les animaux, instrumens d'agriculture et les défrichemens des colons pendant les premières années de leur établissement. En vain, dira-t-on qu'o

ce serait miner du coup leur crédit; dans la généralité des cas, c'est plutôt à la bonne réputation de ces pauvres gens qu'à leur mince mobilier que le marchand s'en rapporte, pour leur vendre à crédit. S'il prévoyait, en leur avançant des provisions, qu'il lui faudra avoir recours à la saisie pour se faire payer, il ne songerait que rarement à leur vendre à crédit.

Saisir les animaux, les instruments d'agriculture du colon, c'est le mettre dans l'impossibilité de jamais s'acquitter; c'est replonger plus avant dans le gouffre de la pauvreté celui qui se débat vaillamment pour en sortir. La loi vient bien au secours du marchand en faillite, pourquoi ne tendrait-elle pas une main protectrice au colon, les raisons invoquées en faveur du colons peuvent être invoquées avec plus de force encore en faveur du colon. Ce ne serait pas d'ailleurs introduire un principe nouveau dans notre législation que d'adopter cette loi du patrimoine, espèce de *Homestead Law*, fort mitigée du reste. Nous avons déjà, par le Code de Procédure Civile, bon nombre d'objets de première nécessité qui ne peuvent être atteints par la saisie, en y ajoutant les animaux et instruments d'agriculture des colons, nous ne ferions que nous approcher de l'ancienne législation française.

Le colon profiterait des années de répit que lui assurerait la loi, et au bout de ce temps, il serait assez fort pour faire face à ses engagements et continuer à progresser.

Un autre effet très-probable d'une pareille loi, serait d'attirer les émigrants et de pousser vers la colonisation quantité de petits propriétaires qui, se sentant protégés dans leurs débuts, entreprendraient avec moins de répugnance et plus d'espoir les rudes labeurs du défrichement. Au lieu d'attendre au dernier moment pour prendre le chemin de la forêt, ils s'y résigneraient plus tôt et réussiraient mieux.

Envisagée sous ces points de vue la loi de patrimoine, *Homestead Law*, me paraît repousser victorieusement les objections que j'ai entendu soulever contre elle.

41^E QUESTION.

41. *Avez-vous quelques modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois?*

J'ai toujours été frappé de l'injustice qu'il y avait d'accorder des licences pour coupe de bois sur les terrains où il y avait des colons d'établis, mais je tiens de source officielle que telles licences ne sont plus accordées, et je suis bien aise d'en faire mention ici, car c'est bien le grief le plus sérieux dont les colons aient eu à se plaindre.

S'il pouvait être permis aux colons résidents sur leurs lots de faire commerce sans restriction du bois qui s'y trouve, aussitôt qu'il est évident qu'ils sont des colons sérieux, et sans attendre l'émission de leurs lettres-patentes, je crois que cela favoriserait beaucoup la colonisation sans diminuer considérablement les revenus provenant des bois de la Couronne.

Réponses du Major Campbell, C. B., de St. Hilaire, Président de la Chambre d'Agriculture de la Province de Québec.

(Traduction).

1. *L'agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années, et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?*

Dans mon opinion l'agriculture a fait dans les dix dernières années et fait actuellement des progrès, mais ces progrès sont lents.

2. *La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elle au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?*

Je ne suis pas en mesure d'évaluer à prix d'argent la proportion dans laquelle la Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent au progrès de l'agriculture.

3. *Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions agricoles provinciales, et des expositions agricoles de comté, qui ont lieu chaque année ?*

Je crois qu'il résulte beaucoup de bien des expositions provinciales et de comtés. J'ai suivi régulièrement les expositions dans ce comté, et j'ai remarqué avec un grand plaisir les améliorations successives qui se sont opérées dans les produits exposés, et notamment dans les montons. Cette société accorde des prix pour les récoltes sur pied, a établi un partie annuel de labour et a aussi fait venir de France un étalon de la race "Percheronne."

4. *S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les indiquer.*

Il n'est pas à ma connaissance qu'il se soit glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ; elles font chaque année à la Chambre d'Agriculture un rapport de leurs opérations, et, s'il y avait des abus, ils seraient à l'instant réprimés.

5. *L'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?*

Je crois qu'il serait grandement avantageux à ceux des jeunes gens qui, dans ces écoles, sont disposés à se livrer à la culture du sol, aussitôt qu'ils sont capables de lire et d'écrire et qu'ils savent assez d'arithmétique pour les mettre en état de tenir les livres de compte, de faire en sorte qu'ils s'appliquent à acquérir la connaissance des principes généraux de l'agriculture.

Qu'on leur apprenne que les plantes, aussi bien que les animaux, ont besoin d'aliments nutritifs, et que les premières comme les derniers profiteront en proportion de la qualité, aussi bien que de la quantité de nourriture qui leur sera donnée : que tous les engrais produits sur la ferme devraient être soigneusement ménagés et replacés sur la terre pour aider à l'alimentation des moissons futures : qu'un système de rotation de récoltes devrait être adopté, leur démontrerait clairement les avantages qui en résulteraient ; que tous les animaux, en hiver, devraient être tenus chaudement et proprement, et bien nourris, en leur signalant ce qu'il y a d'erroné dans l'économie de ne leur donner de nourriture que juste ce qu'il faut pour leur conserver la vie. Si l'on inculquait dans l'esprit de ces jeunes gens quelques uns de ces principes fondamentaux, lorsqu'ils se mettraient à l'œuvre sur une ferme, ils seraient en état de raisonner ce qu'ils feraient, et ils éprouveraient le désir de se prévaloir de l'expérience des autres répandue dans de bons journaux traitant d'agriculture.

Les labours dans cette partie de la province, généralement, ne sont rien moins que bons, et comme la préparation d'un bon lit de semence,—objet d'une importance vitale,—dépend principalement d'une bonne qualité de labour, il faudrait leur faire sentir fortement la nécessité de perfectionner cette partie essentielle de leurs travaux.

Je suggérerais que les expositions de comtés eussent lieu tous les deux ans seulement, et que les deniers provenant de Poetroi du gouvernement et des souscriptions des membres des sociétés d'agriculture pour les années où il n'y aurait pas d'expositions, fussent employés à d'autres fins utiles, telles que, par exemple, à l'achat de

produits de premier choix, afin d'améliorer la race des animaux, de graines de la première qualité, dont la distribution se ferait aux souscripteurs qui cultivent la terre; des prix pour les meilleures récoltes sur pied, pour la ferme la mieux cultivée, pour la ferme dont l'occupant suit le meilleur système de tenue de livres de compte, &c., &c.

Si l'on publiait un cours abrégé de lectures écrites dans un langage clair et simple, résumant les principes fondamentaux de l'agriculture, je pense qu'il serait facile de trouver des personnes qui, moyennant une faible rémunération, se chargeraient de faire ces lectures dans chaque paroisse; on pourrait faire naître la discussion, et la question traitée dans chaque lecture étant exposée d'une manière lucide, je suis certain qu'il en résulterait un grand bien.

Dans l'état actuel de l'instruction parmi nos habitants, l'oreille communique à leur esprit la compréhension des choses plus facilement que leurs yeux; un orateur haranguant la foule produit un effet beaucoup plus grand qu'un article éditorial bien écrit.

La circulation des journaux dans cette partie du pays est très limitée.

Depuis longtemps on se sert des moulins à battre et l'usage en est général, et les faucheuses commencent à s'introduire au milieu de nous.

Dans cette seigneurie, il y a très peu de subdivisions dans la propriété.

Plusieurs jeunes gens ont émigré aux États-Unis et en Australie. Quelques uns sont revenus apportant avec eux de l'argent qu'ils ont employé à acheter des terres ici, et ils réussissent bien. Quelques familles, principalement celles composées de plusieurs filles, sont parties pour les États-Unis chercher de l'emploi dans les manufactures. Elles vivent là aussi économiquement que possible pour se créer des épargnes, dans l'intention de s'acheter des propriétés ici, et elles espèrent y passer les derniers jours de leur vie. Elles entretiennent une correspondance avec leurs parents et amis et elles envisagent avec plaisir l'époque où il leur sera donné de revenir vivre encore au milieu d'eux. L'amour de la patrie est fortement enraciné dans le cœur d'un Canadien.

St. Hilaire, 10 février 1868.

T. E. CAMPBELL.

Réponses du Révd. M. Marquis, curé de St. Césaire.

Québec, le 31 janvier 1868.

À l'honorable P. J. O. Chauveau, premier ministre de la province de Québec, et président du comité de l'agriculture, de la colonisation et de l'immigration.

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, les réponses aux questions qui m'ont été posées par l'honorable comité dont vous êtes le président.

Je dois vous dire en toute sincérité que je ne suis pas également familier avec tous les sujets auxquels se rapportent ces questions, surtout celles qui se rattachent à l'agriculture et aux manufactures; en conséquence, je donne mes réponses y ayant rapport sous toutes réserves.

Quand à la colonisation, j'y ai consacré plus de la moitié de ma vie; là j'ai touché du doigt et vu de mes yeux; et les réponses que j'ai l'honneur de vous soumettre sont le fruit d'une expérience de vingt-cinq ans. Cependant je dois observer que le théâtre de mes opérations ayant été principalement dans cette partie du pays que l'on désigne sous le nom de "Cantons de l'Est," il pourrait se faire que quelques-unes de mes observations ne fussent pas applicables à d'autres parties, qui ne se trouvent pas dans les mêmes circonstances.

J'ai l'honneur d'être,

Honorable monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. MARQUIS, Ptre.

1. *L'agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années, et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?*

Oui, l'agriculture s'est améliorée sensiblement depuis dix ans, et les progrès augmentent tous les jours.

On commence à se départir de la vieilles routine; on comprend la nécessité de suivre un bon système d'agriculture; on s'applique beaucoup à engraisser la terre, à élever des animaux, et à améliorer les races; à semer de la graine de foin que l'on cultive sur une grande échelle; on introduit des machines à battre, à trancher le fourrage et les légumes, les moissonneuses, les râpeaux à cheval, et un grand nombre d'autres instruments agricoles perfectionnés. Dans mon endroit, on s'est beaucoup appliqué à élever des chevaux; il s'en fait un grand commerce avec les États-Unis, on les vend à un prix élevé, de \$80 à \$200; il en a été vendu \$500 et même \$1,500.

2. *La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?*

Il est incontestable qu'elles ont fait du bien; mais je ne pense pas que le bien obtenu soit proportionné aux dépenses encourues.

3. *Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions agricoles provinciales, et des expositions agricoles de comté, qui ont lieu chaque année ?*

Qu'il résulte du bien de ces expositions, cela encore est incontestable. L'agriculteur y trouve dans quelques instants des enseignements, il y puise des informations qu'il pourrait difficilement se procurer à une autre source, même dans un temps assez long; l'exemple et l'émulation en sont des avantages précieux et certains. De plus, les animaux et les objets qui ont mérité d'être mentionnés acquièrent par là une plus grande valeur; mais qu'il en résulte beaucoup de bien, c'est ce dont je doute fort.

Les expositions provinciales (qui de fait ne sont que des expositions sectionnelles) coûtent beaucoup, et ne donnent pas des résultats proportionnés aux dépenses qu'elles occasionnent; en un mot, elles ne valent pas ce qu'elles coûtent. Il ne faut pas cependant de là conclure à l'abolition, mais plutôt au perfectionnement du système et au redressement des abus.

4. *S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les indiquer.*

Les prix sont partagés par un petit nombre de personnes à l'étranger qui ont tous les moyens requis pour acheter de belles terres, les bien cultiver et élever de beaux animaux.

Il arrive souvent que l'on récompense la bonne terre, au lieu de récompenser le bon cultivateur.

Un agriculteur désireux d'avoir un prix, cultive avec un soin tout particulier un petit morceau de terre bien engraisé, au détriment du reste de sa ferme, et il reçoit le prix convoité. J'ai entendu bien des gens se plaindre du choix des juges et de leur partialité. Les plaintes étaient-elles fondées, c'est ce que j'ignore. D'ailleurs, il est hors de doute que les choses ne se font pas également bien partout.

5. *L'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?*

Oui, sans aucun doute, pourvu que l'on en fasse une affaire sérieuse.

Je crois que dans toutes les écoles, il devrait être question d'agriculture, en théorie partout, et en pratique quand c'est possible.

Je ne puis me dispenser de reproduire ici les bonnes paroles de Mgr. Langevin sur le sujet.

..... "Notre population est surtout agricole; la plupart des instituteurs sont destinés à instruire des enfants de cultivateurs; il est donc important qu'ils aient certaines connaissances en agriculture, afin de les communiquer à leurs élèves.

"Ce serait rendre un service éminent au pays, que d'inspirer aux jeunes gens de la campagne, l'estime et le goût de l'état de leurs pères, et de leur faire sentir

combien il est honorable et heureux. Oui, détournons-les de l'envie d'abandonner le séjour paisible et moral des champs pour les dangers et les séductions des villes ; encourageons-les à embrasser vaillamment la vie de labourens, et à ouvrir, s'il le faut, de nouvelles terres ; enfin, prêchons-leur sur tous les tons l'importance vitale de s'établir sur les terres vacantes et d'y fonder de nouvelles paroisses.....

“ Mais ne vous contentez pas de donner aux jeunes gens dont vous serez chargés, le goût de l'agriculture ; vous leur en ferez connaître aussi les principes fondamentaux, vous leur donnerez des conseils salutaires, vous travaillerez à déraciner chez eux des préjugés nuisibles au progrès ; en développant ces principes.....donnez-les comme le fruit de l'expérience des plus habiles cultivateurs ; faites-leur comprendre que, si la prudence conseille de ne pas adopter sans examen toutes les innovations, le bon sens veut de même que l'on ne s'attache pas aveuglément à la routine.....et qu'on ne rejette pas les améliorations réelles que le temps a amenées dans la culture de la terre.”

6. *Un ou plusieurs prix accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?*

Je crois que le remède serait pire que le mal : l'investigation qu'il faudrait faire pour parvenir à se mettre en état d'agir en connaissance de cause, serait une affaire longue, difficile et dispendieuse, sujette à une foule d'abus, donnerait lieu à une infinité de récriminations. En outre, la récompense tomberait invariablement dans la bourse du riche. Si cette récompense ne devait consister que dans un prix d'une valeur intrinsèque, à peu près nominale, mais d'une grande valeur relative ou morale, comme un diplôme, ou une mention honorable, ou une médaille, ça serait tolérable. En somme, je crois la chose peu praticable, et encore moins profitable.

7. *Quels seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?*

1° Introduire dans nos campagnes des races d'animaux bien choisies, et de bonnes semences.

2° Introduire des machines et des instruments d'agriculture perfectionnés, des modèles, etc., etc.

3° Répandre la science agricole parmi le peuple au moyen des journaux, brochures, livres,.....enseigner la science agricole dans tous les collèges, écoles normales, académies, écoles primaires.

4° Établir des fermes-modèles en rapport avec les collèges, les écoles-normales et les académies, sur un pied plus ou moins étendu, selon l'importance de l'institution à laquelle elles seraient attachées.

Quoique les élèves qui fréquentent les collèges se destinent, en général, aux professions libérales, cependant, un grand nombre d'entre eux-ci pourront plus tard se rendre utiles par leur science agricole. Il y a dans nos campagnes une foule de notaires, de médecins, et même de curés qui sont en même temps agriculteurs pratiques. S'ils ont la science agricole, leur champ devient une ferme-modèle en petit ; cette propagande en faveur de l'agriculture serait une des plus puissantes.

8. *Le goût des occupations agricoles paraît-il diminuer parmi la jeunesse de votre localité ? Si oui, veuillez dire à quoi vous en attribuez la cause ?*

Le goût des occupations agricoles diminue un peu parmi les jeunes gens de ma localité.

Il faut en attribuer la cause

1° A la multiplicité des maisons de haute éducation, qui fournit à un trop grand nombre de nos jeunes gens l'occasion et les moyens de parvenir aux professions libérales.

2° L'espérance de s'affranchir du travail dur et pénible de la vie des champs en se livrant au commerce (disons au brocantage, c'est le mot) et à différentes industries où le travail corporel ne domine pas.

3° Les facilités extrêmes de communications que nous avons avec toutes les parties du pays et des États-Unis; c'est pour nous, l'affaire de douze heures; c'est ce qui induit un grand nombre de jeunes gens à laisser le toit paternel, pour aller chercher fortune ailleurs.

4° L'esprit d'aventure: nos jeunes gens aiment à *voir du pays*; et en voyant du pays, ils perdent de vue la véritable source de leur bonheur temporel, L'AGRICULTURE.

9. *Les journaux d'agriculture et autres, ont-ils quelque circulation dans votre localité? L'usage des machines y est-il répandu?*

Un nombre fort respectable de journaux d'agriculture et autres sont répandus dans ma localité: les gens prennent goût à la lecture et en retirent du profit.

Les machines s'y répandent aussi; je puis mentionner en particulier les moulins à battre, les moissonneuses, les râteaux à cheval, les tranches à fourrage et à légumes; dans les familles, on commence à se servir des machines à coudre; machines à hacher les viandes, machines à beurre très-perfectionnées, et une foule d'autres de toutes sortes.

10. *La propriété continue-t-elle à se subdiviser dans les anciennes paroisses?*

Oui, un peu, mais pas comme par le passé; même un mouvement en sens inverse se produit sur une assez grande échelle.

Beaucoup de petits propriétaires peu fortunés ou endettés, ou chargés de nombreuses familles, qu'ils ne peuvent établir près d'eux, vendent leurs terres à leurs voisins qui sont dans de meilleures circonstances, ils s'en vont s'établir avec leurs enfants sur des terres nouvelles.

Ce mouvement a pris des proportions considérables depuis trois ou quatre ans; si bien qu'il y a d'anciennes paroisses où la population, au lieu d'augmenter, demeure stagnante ou même diminue. Inutile de dire qu'en toute circonstance, à l'exemple de mes confrères, je favorise cette idée.

11. *La population de votre localité émigre-t-elle à l'étranger? Si, oui, où se dirige-t-elle?*

La population émigre; non seulement des jeunes gens, mais aussi des familles. Ces gens vont aux États-Unis, surtout dans la partie Est; un petit nombre se dirige vers l'Ouest.

12. *Quelle est la classe qui émigre?*

Les cultivateurs et quelques artisans.

† 13. *Parmi ceux qui émigrent, en est-il qui reviennent au pays après un certain temps? Si oui, rapportent-ils des épargnes?*

Parmi ceux qui émigrent, une moitié revient au pays après un certain temps. Un dixième de ceux qui émigrent reviennent avec quelques épargnes. Un sur trois cents fait des épargnes importantes. En général, nos émigrants reviennent avec beaucoup de vices, et peu d'argent.

14. *Y a-t-il dans votre localité des colons venus d'autres parties du pays? et d'où?*

Un grand nombre des colons de nos localités vient de la partie Nord du district des Trois-Rivières; il en est venu aussi des paroisses voisines de la mienne et même de Montréal et de Québec.

15. *La population de votre localité fournit-elle, ou a-t-elle déjà fourni des colons à d'autres parties du pays? Si oui, veuillez les indiquer.*

Un bon nombre des colons qui étaient venus s'établir dans ma localité, n'ayant pu supporter les charges qui pesaient sur eux, ont vendu leurs établissements pour aller en commencer de nouveaux plus loin.

Un certain nombre aussi de ces petits propriétaires, dont j'ai parlé plus haut, ont également vendu leurs terres pour aller se placer plus loin. Une grande partie de ces émigrants se sont établis dans les Bois-francs ou dans les environs du lac Aylmer.

16. *Y a-t-il dans votre localité des manufactures, et de quelle espèce sont-elles ?*

Il y a dans ma localité des manufactures de moulins à battre, de charries, de tourbe, de tannin, des tanneries considérables, des établissements pour travailler le bois, et une infinité de moulins à scie, de moulins à farine, de moulins à carder, de moulins à fonler et à presser l'étoffe; il y a dans Sherbrooke et le voisinage, des manufactures de laine, de papier, etc., etc.

17. *L'établissement de manufactures y est-il praticable ?*

Oui, infiniment praticable; nous avons des pouvoirs d'eau en grand nombre; il y en a de très-considérables; nous avons la matière brute sous toutes les formes; le bois, la tourbe, les minéraux, la laine, etc.

L'écoulement du produit de ces manufactures peut se faire avec la plus grande facilité, vers nos villes ou vers les États-Uni par les rivières ou par les chemins de fer qui traversent nos cantons; il y a des demandes presque continuelles, et il ne manque qu'un peu d'esprit d'entreprise et beaucoup de capitaux.

18. *Quelle espèce de manufactures pourrait être établie avec avantage dans la région du pays que vous habitez ?*

1° Les manufactures de tannin; celles qui existent déjà font d'excellentes affaires.

2° Des tanneries; il y a tout ce qu'il faut pour les alimenter.

3° Des manufactures de tourbe; il y en a des dépôts considérables, et d'une excellente qualité.

4° Des manufactures pour travailler la laine; nous avons la matière première, et les pouvoirs d'eau pour l'exploiter. Les Américains viennent acheter notre laine à raison de cinquante centins par livre, brute, et ils y trouvent leur avantage à ce prix.

5° Des manufactures pour travailler le lin; le lin croît à merveille dans cette partie du pays, et il y beaucoup de mains pour le cultiver.

6° Des manufactures pour travailler le bois sous toutes les formes: menuiserie, meubles, instruments, voitures, etc., etc.

7° Des manufactures pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'antimoine, du plomb, etc., etc.

On pourrait aussi faire une exploitation importante de marbre et d'ardoise, que l'on y trouve en abondance.

19. *Etes-vous en état de constater si la colonisation est actuellement en voie de progrès dans la région du pays que vous habitez ?*

Oui, la colonisation a progressé dans cette partie du pays que j'habite. On y a formé un grand nombre de nouvelles paroisses, ouvert des chemins, bâti des chapelles, même des églises en pierre, des maisons d'école, des moulins de toutes sortes, des manufactures; des bureaux de poste ont été établis en plusieurs endroits. La population s'y est portée; dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux derniers recensements, la population canadienne-française s'est accrue dans la proportion de 114 pour cent.

Depuis 15 ans, le diocèse de Trois-Rivières a plus que doublé son clergé et a presque doublé sa population.

Le commerce de bois a pris des proportions considérables entre les mains de MM. Baptiste, Mayrand, Ward, Gonin, Hall, Sénécal, McCaffray, etc., etc. Pas moins de 3000 hommes sont occupés chaque hiver dans les chantiers du St. Maurice; plusieurs de ces travailleurs achètent des terres dans ces endroits et s'y établissent.

20. *Quels sont, suivant vous, les meilleurs moyens de l'activer ?*

1° Organiser un bon système de colonisation.

2° Fournir des renseignements.

3° Ouvrir des chemins.

- 4° Faire quelques octrois gratuits.
- 5° Faciliter le paiement des terres.
- 6° Bâtir des chapelles.
- 7° Donner au colon des secours religieux.
- 8° Créer des associations de secours.
- 9° Perfectionner la loi municipale.
- 10° Faciliter la répression des désordres causés par l'ivrognerie et par la vente sans licence des boissons enivrantes.
- 11° Protéger le colon contre les usuriers.
- 12° Protéger le colon dans ses biens, en exemptant une partie de ses biens meubles et ses immeubles de la saisie pendant un certain nombre d'années.
- 13° Établir des magistrats stipendiaires.

1° ORGANISER UN BON SYSTÈME DE COLONISATION.

Il nous faut diviser la province en districts de colonisation ;—avoir un chef de colonisation qui préside à toute l'affaire ;—proposer un sous-chef à chaque district ;—organiser dans tous les comtés et dans chaque ville et paroisse une société de colonisation. Les sous-chefs pourraient être en même temps agents du gouvernement pour la vente des terres de la Couronne et magistrats stipendiaires, etc., etc.

2° FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS.

Faire dresser une carte de la province dans laquelle on distinguerait clairement les endroits où pourrait se porter la colonisation ; les chemins qui y conduisent ; les sites de chapelle, les pouvoirs d'eau pour y établir des moulins et des manufactures, etc., etc ;—répandre des copies de cette carte avec profusion dans les anciennes paroisses où se fait si vivement sentir le besoin de renseignements ;—accompagner cette carte d'une brochure ou livre pour l'expliquer, et donner une foule de détails sur la qualité, le site, la nature, le prix des terres à vendre, distinguant celles de la Couronne et celles des grands propriétaires ;—faire connaître les conditions de l'établissement, les règlements pour la coupe des bois ;—indiquer le site, l'espèce et la valeur des mines ;—les moyens et les prix de communication et de transport ; tous les détails qui peuvent concerner le commerce du bois, de fourrage, des animaux, des grains, etc., et les différentes industries de ces lieux dont le colon pourrait profiter, etc., etc.

3° OUVRIR DES CHEMINS.

Les chemins peuvent se diviser en plusieurs classes.

1° Les chemins d'utilité générale non-seulement pour la Province de Québec, mais aussi pour la Puissance du Canada, comme les *routes militaires*, les *routes maritimes*, etc., etc. Parmi ces dernières je mentionnerai un chemin pour relier l'établissement du Cap Chatte à celui de Gaspé, en longeant le Golfé ; ces chemins devraient être construits aux frais du gouvernement fédéral.

2° Les grands chemins de colonisation devraient être faits en entier aux dépens du gouvernement provincial. Un nombre de ceux-ci viennent se placer en première ligne un chemin qui suivrait la frontière des États-Unis, depuis le canton d'Aukland jusqu'au chemin Taché ; le chemin du lac St. Jean ; le chemin de la vallée de la rivière Mantawa, le chemin de la baie St. Paul à Chicoutimi, etc., etc.

3° Les chemins qui, sans être ce que l'on peut appeler les artères de la colonisation, sont cependant trop dispendieux pour être faits par les colons, au moins par les colons seuls. Ce sont les chemins qui communiquent d'une paroisse à une autre, les chemins de malle, les chemins qui conduisent aux stations des chemins de fer, aux ports de mer, etc., etc.

Le gouvernement doit au moins aider à faire ces chemins.

4° Les petits chemins. Ces chemins sont les chemins de front, les parts de route qui, dans les cas ordinaires, doivent être faits par les colons eux-mêmes. Je dirai un mot de ces chemins dans ma réponse à la 40e question.

4° FAIRE QUELQUES OCTROIS GRATUITS.

Je crois que les octrois gratuits ne doivent être faits que dans les cas exceptionnels ; si le sol est d'une mauvaise qualité, si le champ de colonisation est très éloigné, si le colon a montré un degré de courage remarquable en s'enfonçant au premier dans la forêt ; si le colon va s'établir le long d'un grand chemin, à une grande distance des voisins et se place de manière à être utile aux voyageurs, etc., etc. Ces cas exceptés, je pense qu'on doit vendre les terres et non les donner ; et cette pratique est, je crois, dans l'intérêt bien entendu du colon.

5° FACILITER LE PAIEMENT DES TERRES.

On pourrait faciliter au colon le paiement de sa terre de trois manières :

1° En partageant le prix de la terre en un plus grand nombre de paiements.

2° En accordant un délai pour le paiement du premier terme avec certaines conditions d'établissement, ainsi que je l'exprimerai plus au long dans ma réponse 44e.

3° En accordant au colon la permission de travailler sur les chemins que le gouvernement fait ouvrir ; le prix de son travail devant être porté en déduction du prix de sa terre.

Je crois que ce serait rendre un service réel au colon, si on le forçait de payer les termes échus à leur échéance, ou peu de temps après, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles. Quand des arrérages considérables sont accumulés, le colon ne peut plus payer sans vendre sa terre.

Partagez la somme en un grand nombre de paiements, mais faites payer exactement.

6° BATIR DES CHAPELLES.

Le chemin d'abord, la chapelle ensuite ; ou mieux, tous deux ensemble ; la plus chétive chapelle est d'une valeur infinie aux yeux du colon ; c'est toujours pour lui la maison de prière, il y va adorer son créateur, déposer les secrets de son âme, et soulager les amertumes de son cœur, c'est pour lui une véritable nécessité ; rien ne peut la remplacer à ses yeux.

7° DONNER AU COLON LES SECOURS RELIGIEUX.

Le prêtre est nécessaire au colon en tout temps ; mais s'il y a un temps où le prêtre lui est infiniment nécessaire, c'est bien au commencement de la colonie ; le prêtre doit encourager le colon, partager ses souffrances, l'instruire, le diriger, lui distribuer tous les secours de la religion, et l'assister dans sa maladie.

Le prêtre doit être aussi l'âme de la colonisation ; surveiller la construction des édifices religieux, l'ouverture des chemins, s'interposer entre le colon et le département des terres, ou les grands propriétaires ; surveiller l'opération de la loi municipale ; au besoin, il doit être notaire, médecin, maître de poste, juge de paix, etc.

Enfin le prêtre, c'est l'homme par excellence de la colonisation. J'ai toujours déploré l'erreur de ceux qui pensent que le prêtre doit entrer dans la forêt après le colon ; l'expérience et le bon sens sont là pour nous dire que le prêtre doit précéder le colon, lui battre la marche, et non lui faire suite.

8° CRÉER DES ASSOCIATIONS DE SECOURS.

Ces sociétés seraient de deux classes : Une d'elles serait formée des cultivateurs qui donneraient chaque année une certaine quantité de grains pour aider les nouveaux colons à faire leurs semences pendant quelques années ; l'autre serait compo-

sée des gens de profession, des personnes à l'aise, soit dans les villes, soit dans les campagnes : ces personnes auraient à donner tous les ans une contribution de 25 centins.

9° PERFECTIONNER LA LOI MUNICIPALE.

Le principe de cette loi est certainement excellent. En général, la loi est excellente dans ses détails ; aussi il faudrait peut-être simplifier un peu les rouages de la machine et surtout la codifier. Pour la faire fonctionner, telle que nous l'avons aujourd'hui, il faut être quasi-juge et être supérieur.

10° FACILITER LA RÉPRESSION DES DÉSORDRES CAUSÉS PAR L'IVROGNERIE ET LA VENTE SANS LICENCE DES BOISSONS ENIVRANTES.

L'ivrognerie étant une source infinie de mal parmi les colons comme ailleurs, il importe extrêmement de la détruire ou du moins de la diminuer par tous les moyens légitimes. Les lois qui concernent ces matières auraient besoin d'être revisées, simplifiées, expliquées et refondues.

11° PROTÉGER LES COLONS CONTRE LES USURIERS.

Se hâter de faire adopter une loi pour fixer le taux de l'intérêt d'une manière équitable, et pour le prêteur et pour l'emprunteur.—Voyez la réponse 40e, article 8.

12° PROTÉGER LE COLON DANS SES BIENS, EN EXEMPTANT DE LA SAISIE UNE PARTIE DE SES BIENS PENDANT UN CERTAIN NOMBRE D'ANNÉES.

J'expliquerai dans ma réponse à la 28e question mes vues sur ce sujet.

13° ÉTABLIR DES MAGISTRATS STIPENDIAIRES.

Il est reconnu partout que nos magistrats ordinaires, nos juges de paix, ne peuvent pas administrer la justice d'une manière convenable, à peu d'exceptions près. Il en résulte une foule d'injustices, de dépenses inutiles, et de difficultés interminables dans nos municipalités. Il vaudrait mieux n'avoir qu'un bon magistrat par comté que d'en avoir par douzaines, dont les services sont rarement utiles et souvent nuisibles.

Ici M. Marquis entre dans de longs détails sur la manière dont il entend exploiter les éléments de la colonisation qui sont à la disposition de l'auteur. Les limites restreintes qui nous sont assignées pour cet appendice ne nous permettent que d'en donner le résumé.

D'après le plan suggéré par M. Marquis, chaque comté se chargerait de fonder une nouvelle paroisse. Au moyen des sociétés de secours sus-mentionnées, au moyen d'appels à la charité publique sous toutes ses formes, et en mettant à profit les bonnes dispositions du clergé, en cinq ans il serait très possible suivant lui de former une paroisse nouvelle dans chaque comté.

Nous avons, dit-il, dans la Province de Québec 65 comtés et divisions électorales ; disons 50, pour faire face aux déceptions. Chaque comté prenant une nouvelle paroisse sous sa protection, voilà 50 paroisses en chantier ; après cinq ans de protection, il sera temps de les émanciper pour en commencer 50 nouvelles, qui, à leur tour, devront atteindre leur âge de majorité à l'expiration des cinq autres années ; CENT PAROISSES tous les dix ans dans notre Province de Québec !

Espérons que nos compatriotes d'une autre origine ne s'offenseront point des efforts que nous faisons pour retenir nos frères sur le sol qui les a vus naître, mais qu'au contraire ils sauront se prévaloir d'une organisation analogue pour favoriser l'établissement de leurs nationaux. Ainsi nous verrions se développer toutes nos forces, dans toute l'étendue du pays, dans toutes les classes de notre société ; nous marcherions tous de concert vers le plus brillant avenir.

Comme preuve de l'efficacité des secours que l'on donne aux nouveaux établissements, je prends la liberté de soumettre à votre honorable comité deux documents, qui nous montrent la colonie de Matapédia, dans la Baie des Chaleurs, d'abord dans

un état de misère profonde, puis, quelques années plus tard, dans un état de prospérité relative. Quelle a été la cause de ce changement ? Les secours donnés à la colonie, par le comité de secours des Acadiens, organisé à Québec, en 1863 ; voyons :

LA COLONIE DE MATAPÉDIAC EN 1863.

“ A. M. le Secrétaire correspondant de la
“ Société de Colonisation de Québec.

“ Bonaventure, 19 octobre 1863.

“ M. LE SECRÉTAIRE,—Dans l'entrevue que j'ai eue avec vous avant mon départ de Québec, je vous avais promis de visiter les Acadiens de Matapédia, et d'envoyer à votre comité un rapport de ma visite. Ce n'est que la semaine dernière qu'il m'a été possible de réaliser la pensée de visiter ces braves défricheurs dont la situation va faire le sujet des notes suivantes, que je vous prie de soumettre à votre comité.

“ 1. Les terres que défrichent nos braves Acadiens sont bonnes, fertiles, assez faciles à défricher, sur un plateau d'une grande étendue, planté presque exclusivement de bois franc, érable et mérisier. Par conséquent, le site choisi pour cette colonie est très propre au défrichement.

“ 2. Pour y parvenir, il faut traverser une grande rivière sur laquelle on vient heureusement de mettre un ébalan, et ensuite monter une côte très-rapide et de près d'un mille et demie de long.

“ 3. A environ un mille et demie de cette côte, où l'on a pratiqué un chemin étroit, commencent les établissements des Acadiens, maintenant au nombre de cinquante familles, sans aucun autre moyen de subsistance que celui qu'elles peuvent retirer de leurs terres.

“ 4. Une partie de ces familles sont venues à Matapédia depuis trois ans, et j'ai le plaisir de vous apprendre que leurs défrichements sont très-avancés pour le temps et les moyens à leur disposition. Quelques-unes ont déjà 12, 15 et même 18 arpents en état d'être semés au râteau.

“ 5. Ces cinquantes familles ont semé, le printemps dernier, quelques-unes, un peu de blé, qu'une gelée en août dernier a détruit en partie, puis un peu de patates, de navets et de choux de Siam. Ces dernières semences ont manqué en grande partie, parceque la graine qu'on s'était procurée ne valait rien. J'ai appris que quelques familles n'avaient récolté que 15 quarts de patates (environ 45 minots) ; ce qui est loin de suffire pour la nourriture de ces familles pour le long hiver de la Baie des Chaleurs. Un certain nombre de ces familles acadiennes ont récolté un peu de blé et quelques minots d'orge, qu'il leur faut conserver pour leur semence le printemps prochain.

“ 6. Quand on est pauvre, tout manque ; aussi ces bons acadiens n'ayant que des patates et un peu de navets et de choux de Siam pour leur nourriture, manquent absolument d'habits et de souliers, et les moyens de la petite colonie ne lui permettent pas de s'en occuper.

“ 7. La colonie entière possède trois vieux chevaux, cinq petits cochons du printemps et pour surcroît de luxe, une vache, un monton, une poule et quatre petits chiens. Par conséquent, il n'y a point de superflu parmi ces habitants.

“ 8. Pour comprendre la situation de nos braves acadiens, il faut se souvenir qu'ils sont loin, bien loin de leurs compatriotes et de leurs amis de l'île d'où ils ont émigré, et sont par là même dans une position tout autre que la plupart des défricheurs canadiens, qui sont proches de leurs parents et de leurs amis et peu éloignés des centres de population depuis longtemps établis et en moyen de leur venir en aide.

“ 9. Je crois nécessaire de faire remarquer que cette colonie de Matapédia n'a pas un morceau de pain, seulement cinq petits cochons qu'on ne multipliera probablement pas à la manière des cinq pains d'orge de l'Évangile ; pas d'habits de corps, pas de souliers, et plusieurs familles, pas le quart de ce qu'il leur faudrait en patates, navets et choux de Siam pour leur nourriture pendant un très-long et très-rigoureux hiver.

" 10. Les mères me priaient de leur procurer de vieux vêtements, pour les défaire, les carder, les filer et en faire des habits pour elles, leurs maris et leurs enfants; car elles savent toutes filer et travailler au métier. Il faut avouer que cette demande est bien loin d'être prétentieuse.

" 11. Leurs maisons sont petites, mais de bois bien équarri et très-bien construites; on sent que les hommes savent travailler à ces sortes d'ouvrages. Manquant de tuyaux et de poêles pour chauffer leurs maisons, ils ont remédié à cet inconvénient par des cheminées de terre qui servent à réchauffer la petite maisonnette, et la flamme des buches qu'ils placent dans ces cheminées sert à éclairer la famille, car là encore on n'a ni chandelles, ni huile de charbon. Ce serait un luxe exhorbitant pour ces pauvres Acadiens.

" 12. Malgré leur pauvreté et leur dénuement, les religieux habitants de Matapédia, qui sentent le besoin d'être protégés d'en haut, ont commencé à élever de leurs mains une petite chapelle, pour s'y réunir et y exposer au Père Céleste leurs besoins et les angoisses de leur misère. Ils ont pour père spirituel, M. Saucier, missionnaire de Ristigouche.

" Cet excellent prêtre lors de sa visite de temps en temps, à une distance de 6 à 7 lieues. Il est l'ami dévoué de ce bon et religieux peuple, il s'intéresse beaucoup à leur sort; ils le chérissent en retour comme un père bien-aimé et ne font rien sans prendre ses avis.

" 13. Ce qui devra retarder les progrès de cette petite colonie et empêcher un grand nombre de leurs compatriotes de laisser leur île pour les rejoindre, c'est la nécessité où se trouvent les chefs des familles de Matapédia d'abandonner le défrichement de leurs terres pour aller au loin gagner quelque chose pour aider leurs femmes et leurs enfants dans leurs besoins; cette cause est des plus nuisibles à l'avancement de la petite colonie. On comprendra sans peine quelle conséquence fatale résulte pour elle de ces absences de deux à trois mois et surtout dans un temps comme celui de l'automne, alors que la température refroidie se prête mieux aux durs travaux du défrichement.

" 14. Les acadiens de Matapédia sont sobres, intelligents, parfaitement religieux, dociles, laborieux et de mœurs irréprochables. Ce qu'il y a surtout à admirer dans ce bon peuple, c'est sa religieuse soumission dans sa profonde misère. Il n'a pas une plainte sur les lèvres, pas un soupir dans le cœur. Il endure toutes sortes de privations avec une abnégation, une égalité d'humeur, je devrais dire une dignité qui fait qu'on le plaint, qu'on s'intéresse profondément à son sort et qu'on désirerait être millionnaire pour lui faire tout le bien qu'il mérite.

" 15. Pendant la longue conversation que j'ai eue avec eux, ils ne m'ont fait entendre qu'une seule plainte, qui m'a profondément ému; la voici: Ces hommes et ces femmes, livrés à tant de privations, me disaient avec un accent inéffable: "pour nous," "monsieur, nous sommes jeunes et vigoureux; nous sommes capables de supporter la misère de notre situation; nous pouvons nous soutenir en ne mangeant que des patates et des navets, mais nos vieux parents, que les privations précédentes et les années ont déjà beaucoup affaiblis ne peuvent soutenir leur vie sans avoir un peu de pain et quelques petits morceaux de viande. Voilà notre douleur et notre peine pour cet hiver."

" J'avais le cœur brisé—cet héroïsme de résignation pour eux-mêmes, et cette tendresse pour leurs vieux parents pour lesquels ils ne voulaient que quelques petits morceaux de pain, les miettes qui tombent de la table des riches, et ces petits morceaux de viande que l'on jette aux chiens!..... Voilà tout ce qu'ils voulaient pour ce qu'un cœur bien fait aime le plus en ce monde! Que n'avais-je donc la cent barils de lard et deux cents quarts de farine; mais il faut pour leur misère autre chose que des désirs.

" Dans l'impuissance où j'étais, j'ai pensé à vous, aux généreux membres de votre comité de colonisation, aux bonnes et charitables Dames et Demoiselles de Québec.

" Les messieurs du comité de colonisation m'enverront de l'argent, et les Dames et Demoiselles de Québec, de St. Roch, de St. Jean et des autres parties de la ville

m'enverront des ballots d'habits ; les tanneurs m'enverront des peaux pour faire des souliers. Encore une fois, on ne vous refusera pas, on Québec, la bonne et charitable ville de Québec, aura, pour un moment, oublié son nom et ses vieilles traditions.

“ Qu'on veuille bien ren arquer que ces secours que je demande pour eux n'auront point besoin d'être répétés, je pense, une autre année. Le moment de crise est arrivé pour ces braves défricheurs qui ont épuisé leurs petites ressources. Ce moment passé, ils pourront se suffire à eux-mêmes par leur travail opiniâtre et les ressources que leurs terres plus défrichées pourront leur fournir.

“ Je suis avec une parfaite estime,

“ Monsieur le Secrétaire,

“ Votre tout dévoué serviteur,

“ A. MAILLOUX,

“ *Prêtre.*”

LA COLONIE DE MATAPÉDIAC EN 1867 :

“ Nous croyons que nos lecteurs aimeront à lire sur la colonie acadienne quelques détails que nous tenons de la bouche même de M. l'abbé Saucier, curé de Rustigouche et missionnaire des Acadiens de Matapédia.

“ La colonie acadienne de Matapédia compte à l'heure qu'il est soixante-quinze familles. Elle est pourvue d'excellentes terres et de bons chemins qui suffisent amplement aux besoins de la circulation.

“ Pour donner une idée approximative des progrès qu'a faits la colonie, dans l'ordre matériel, il nous suffira de dire qu'elle est assez prospère pour fournir des produits aux centres environnants : qu'elle est pourvue de bestiaux, de chevaux, etc.

“ Une cause qui n'est pas étrangère à cette prospérité, c'est le développement relativement prodigieux qu'a pris l'industrie domestique. Dans les courts moments de loisir que leur laissent les soins du ménage les femmes tissent au métier. Elles sont très habiles dans ce genre d'industrie ; aussi c'est à peine si elles peuvent exécuter toutes les commandes qu'elles reçoivent des nombreuses familles écossaises établies dans les environs. Les hommes exploitent une autre industrie. Entre les travaux de la ferme ils vont travailler à Dalhousie ou à Bathurst, à la construction des navires et rapportent dans la colonie des sommes assez rondes.

“ Il manquait à la colonie un moulin à farine ; cette lacune va être bientôt remplie. Un bon moulin à farine est actuellement en construction. Il sera en opération cet automne. Les meules qui lui sont destinées ont été achetées à New-York, à même le fonds donné par Napoléon III aux Acadiens de Rustico.

“ Ces dernières années la colonie a été généralement favorisée de bonnes récoltes ; celle de cette année promet d'être on ne peut plus abondante.

“ La colonie acadienne jouit depuis quelques temps des avantages d'un Bureau de Poste qui porte le nom trompeur d'Avignon.

“ Elle forme une municipalité scolaire séparée qui porte le nom commémoratif de Rustico. Deux écoles tenues par deux jeunes acadiens, sont actuellement en opération, elles sont fréquentées par cent dix enfants.

“ On se prépare depuis quelque temps à bâtir une église, la chapelle actuelle n'étant pas suffisante.

“ Les Acadiens de Matapédia n'ont rien perdu, en émigrant au Canada, des qualités qui distinguent leur race : catholiques fervents, ils sont encore à donner un sujet de plainte à leur curé, qui nous disait d'eux qu'ils lui rappelaient les chrétiens des premiers temps de l'église.

“ M. le curé de Rustigouche nous apprend que trois paroisses acadiennes de l'Isle du Prince-Edouard se préparent à venir rejoindre leurs frères de Matapédia.

“ Si ce projet s'exécute, la colonie acadienne va bientôt prendre les proportions d'un vaste foyer de colonisation : ainsi se réalisera la pensée des généreux contributeurs au fonds de secours acadien qui, prenant sous leur protection la petite

colonie naissante, prévoyaient qu'elle serait le noyau d'un important centre de population."—*Courrier du Canada*, 23 octobre 1867.

21. *Quelles seraient, suivant vous, les mesures les plus efficaces à adopter pour diriger vers cette Province un courant considérable d'émigration Européenne ?*

1. Envoyer des agents dans différentes parties de l'Europe.
2. Publier et répandre en Europe des documents renfermant les renseignements désirables.
3. Offrir aux immigrants tous les avantages que nous pourrions donner à nos compatriotes.

22. *Quelles seraient les parties de la province où des colons étrangers pourraient s'établir avec des chances de succès ?*

La Gaspésie, l'Outaouais et les Cantons de l'Est, de préférence à toute autre partie; on trouverait aussi de l'espace au Saguenay, dans la vallée du St. Maurice, mais avec de moindres chances de succès, vu surtout l'éloignement des établissements que l'on pourrait y faire.

23. *Quelles classes d'émigrants doit-on chercher de préférence à faire venir ici ?*

Des agriculteurs d'abord, puis des capitalistes pour établir des manufactures, et exploiter nos richesses minérales.

24. *Croyez-vous que les conditions auxquelles le gouvernement accorde les permis d'occupation sur les terres publiques, soient un obstacle sérieux aux progrès de la colonisation ?*

Je ne crois pas.

25. *Auriez-vous un autre mode de concession à recommander ?*

Non, je n'ai que peu de chose à suggérer sur ce point, et je le ferai en répondant à la question 44^{ème}.

26. *Que pensez-vous du fonctionnement des agences des terres en général et de celle de votre localité en particulier ?*

Je sais qu'il y a eu des abus énormes en certains endroits; mais je crois que les agences dans ma localité ont donné une entière satisfaction à tous les intéressés.

27. *Le mode suivi jusqu'ici dans la distribution des sommes votées pour la colonisation vous paraît-il devoir être conservé ?*

Non, certainement: dans une foule de circonstances le gouvernement a été forcé par des influences indues et injustes, à faire des octrois qui ne devaient pas produire les meilleurs résultats. La distribution des octrois devrait se faire avec une parfaite connaissance des choses, et en dehors de toute influence politique.

De cette manière seulement on pourra espérer d'obtenir des résultats vraiment satisfaisants.

28. *Serait-il avantageux de concentrer les ressources de la colonisation sur un nombre limité de chemins importants, laissant aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire les ramifications à ces grands chemins ?*

Le gouvernement sans doute doit s'occuper d'abord des grandes voies de communication; mais d'un autre côté, il ne doit pas négliger les petits chemins ou ramifications des premiers.

Le chemin Craig et le chemin Gosford, qui traversent les Cantons de l'Est, en sont une preuve évidente. Ils n'ont pu opérer la colonisation de ces lieux, tant qu'on n'y a pas ouvert des chemins moins importants. Je n'entends pas dire que le gouvernement doive faire tous les chemins; le colon doit faire son chemin de front, la part de route afférente à sa terre, et les autres travaux de voirie que l'on peut appeler *travaux de détails*; mais pour tous les autres, il faut l'aider.

Au reste, ces octrois pour des chemins moins importants sont un moyen de pourvoir à la subsistance des colons pendant une partie de l'année où les autres

ressou
mois d
établi
un mo
daires
une ch
chemi

2
et d'fi
dans l'

U
I
droits
en réa

I
en ex

C
loi ac
cheva

pas de
et fou
meubl
penda
espace

V
en fav
sérieu

dans
anima

serait
lui ac
car il
croix

3
l'agri
dans
sation

J
possil
ee son
contin

sera c
I
quel
meill

3
même

J
octroi
la Co

lui ot
chem
n'aur

car, p

ressources lui font défaut ; c'est un moyen de les empêcher d'aller passer quelques mois de l'année aux États-Unis, avec le danger évident de se dégoûter de leurs établissements, pour s'engouer de la république américaine. Pour tout résumer en un mot : au gouvernement les grandes voies de communication et les voies secondaires, chemins de poste, chemins de communication entre deux chapelles, entre une chapelle et une station de chemin de fer ou de navigation—et au colon les petits chemins.

29. *Une loi qui mettrait à couvert de la saisie les animaux, instruments d'agriculture et défrichements du colon pendant un certain nombre d'années (Homestead Law) serait-elle dans l'intérêt bien entendu de la colonisation ?*

Une réponse convenable me paraît extrêmement difficile.

Il faudrait accorder une protection au colon ; mais il faut aussi respecter les droits des créanciers ; sous prétexte de favoriser le colon, il faut éviter de lui faire en réalité.

La loi accorde déjà au colon comme à tous les citoyens un privilège de ce genre, en exemptant de la saisie une certaine partie de ses biens meubles.

On pourrait peut-être étendre, dans une certaine mesure, les immunités que la loi accorde déjà au colon à cet égard ; par exemple, exempter de la saisie les chevaux, bêtes à cornes, moutons, instruments d'agriculture, voitures qui ne sont pas de luxe, comestibles nécessaires à la famille pour six mois, ainsi que les grains et fourrage nécessaires aux animaux pendant ce temps ; pour les vêtements et meubles de ménage la loi les exempté déjà. Le colon aurait droit à cette immunité, pendant 5 ans. Toute hypothèque posée sur l'immeuble du colon pendant ce même espace de temps, serait nulle et de nul effet.

Voilà, ce me semble, la dernière limite à laquelle on pourrait porter la libéralité en faveur du colon dans cette voie ; aller plus loin serait lui créer des embarras sérieux ; personne ne voudrait lui faire les avances dont il a nécessairement besoin dans un temps ou dans un autre ; le colon serait obligé de mettre ses meubles, ses animaux en garant ; ou, il serait forcé de les vendre à vil prix ; peut-être même serait-il forcé de vendre sa terre. Un bon nombre abuserait de la protection que lui accorderait la loi ; pour tromper des personnes de bonne foi et peu défiantes ; car il ne faut pas perdre de vue que tous les colons ne sont pas des chevaliers de la croix de St. Louis, tant s'en faut.

30. *Une prime d'encouragement qui serait accordée à même les fonds destinés à l'agriculture, pour les défrichements les plus considérables et les meilleurs rendements dans chaque comté ouvert à la colonisation, serait-elle un bon moyen d'activer la colonisation ?*

Je pense que le résultat serait nul. Les colons ont déjà toute l'ambition possible d'avancer leurs défrichements ; ce n'est pas l'émulation qui leur manque, ce sont les moyens. Avec l'argent que coûteraient ces primes et les dépenses contingentes, donnons-leur de la graine de mil ou de trèfle, etc., etc., le résultat sera cent fois plus important.

D'un autre côté, il serait difficile de constater judicieusement et honnêtement quel est celui des colons qui mérite la prime. Les riches auraient encore là la meilleure part.

31. *Quels sont les endroits où devraient être faits les octrois gratuits, sur les chemins même ouverts par le gouvernement, ou simplement dans leur voisinage ?*

Je vous dirai franchement, qu'en thèse générale, je ne suis pas en faveur des octrois gratuits ; voici ma raison. Le revenu provenant de la vente des terres de la Couronne est un des principaux revenus du gouvernement de Québec ; si on lui ôte ce revenu, il ne pourra plus faire ouvrir les chemins de colonisation. Ces chemins étant très dépendieux, les colons ne seront pas en état de les faire ; nous n'aurons plus de chemins de colonisation, et par conséquent plus de colonisation ; car, pas de chemins, pas de colonisation.

Toute règle générale a des exceptions. J'approuverais des octrois gratuits en petite quantité dans des endroits qui se trouvent dans des circonstances exceptionnelles, soit à raison des distances, soit à raison de la qualité inférieure du sol, soit parce qu'on voudrait récompenser des gens courageux qui auraient été les premiers à ouvrir un établissement.

Le prix des terres de la Couronne n'est pas un obstacle à la colonisation; un chelin, deux chelins, trois chelins l'acre, c'est presque ridicule. De fait, dans un grand nombre de cas, le gouvernement ne retire pas de la vente de ces terres l'argent qu'il a dépensé pour les faire arpenter et les administrer.

32. *Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs des terres propres à la colonisation? Quelle en est l'étendue et la qualité?*

Dans le comté de Nicolet il y a environ 30 à 35,000 acres de terres de la Couronne non-vendues.

Il y en a une quantité bien plus considérable en approchant la frontière; mais je ne suis pas en état de donner des chiffres précis à cet égard.

La qualité de ces terres est généralement assez bonne, il y en a de très-bonnes, et aussi une certaine quantité d'une qualité inférieure.

Le terrain sablonneux domine.

33. *Des chemins y ont-ils été ouverts par le gouvernement, et depuis combien d'années?*

Dans la partie qui m'intéresse particulièrement, 42 lieues de chemins ont été ouverts depuis 10 ans; le gouvernement n'a pas fait ce chemin à ses dépens seulement, il y a mis environ £3,000, le reste a été fait par les colons et par les grands propriétaires,

Le coût de ces chemins a été de \$400 par mille, terme moyen.

34. *Ces chemins ont-ils été bien faits et localisés avec discernement?*

Oui, généralement; mais pas toujours; parceque les exigences politiques ont exercé quelques fois une influence indue dans ces matières.

35. *Les deniers ont-ils été bien employés?*

Oui, généralement, sauf quelques exceptions.

36. *Dans quel état sont actuellement ces chemins?*

Dans un très bon état.

Sont-ils verbalisés?

Oui, sans exception.

Les municipalités s'occupent-elles de leur entretien?

Oui très-bien.

37. *L'ouverture des chemins a-t-elle eu pour effet de favoriser l'établissement des terres publiques par les colons?*

Oui, beaucoup; ça été et ce sera toujours le moyen le plus simple et le plus sur de coloniser.

Non-seulement les terres de la Couronne ont été établies, mais aussi celles des grands propriétaires, malgré leur prix élevé.

Les grands propriétaires ont si bien compris la chose, qu'ils se prêtent volontiers à l'ouverture de leurs chemins, étant certains que, par là, ils doublent et triplent la valeur de leurs propriétés.

38. *Quelle classe de colons s'y est établie?*

Des agriculteurs.

Avait-il quelques moyens ?

Le plus grand nombre n'avait que très-peu de moyens. Un certain nombre d'entre eux, fils de familles aisées des anciennes paroisses, y sont allés avec des ressources pécuniaires assez importantes.

Plusieurs des nouveaux colons sont de petits propriétaires qui ont vendu leurs terres dans les anciennes paroisses pour venir se placer, avec leurs enfants, dans la forêt. Ceux-ci avaient de même quelques moyens.

Quelle est leur origine ?

Canadiens-Français.

39. *Faites connaître un peu en détail quels ont été leurs progrès ?*

Voyez la réponse à la question 19^{ème}.

40. *Quelles sont les causes qui ont le plus retardé la colonisation dans votre localité ?*

Les causes qui ont retardé la colonisation et encouragé l'émigration sont très-nombreuses. Parmi ces causes, les unes doivent être attribuées au colon lui-même, d'autres lui sont étrangères. Je crois pouvoir les énoncer comme suit.

1^o LE MANQUE DE RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES.

Il y a, dans notre pays, une quantité considérable de terres incultes, qui n'attendent que des bras vigoureux pour se changer en établissements riches et populeux. Nous avons aussi une infinité de pères de famille et de jeunes gens qui ont besoin de s'éloigner des grandes paroisses pour se placer sur des terres nouvelles. Un grand nombre d'entre eux ne savent où aller : Ils ignorent complètement ce qu'il leur importerait infiniment de savoir : ils ne connaissent pas les lieux où sont situées les terres qui leur conviendraient, ils ne connaissent pas la valeur de ces terres ; ils ne connaissent pas les chemins qui y conduisent ; ils ne sont pas en état de lire les journaux ou les ouvrages qui pourraient les éclairer ; personne ne leur souffle un mot à propos ; et pendant ce temps ils végètent sur leurs terres épuisées et morcelées, ils se ruinent, ils s'enfoncent dans des dettes dont ils ne peuvent plus sortir ; les usuriers les dévorent ; finalement, le chemin de Sa Majesté, ou la République Américaine reçoit les tristes débris de leur infortune. Que le gouvernement fasse imprimer de temps à autre, et qu'il distribue parmi le peuple des brochures, des plans, etc., etc., et toute espèce de choses propres à l'informer sur le sujet, et l'on verra s'opérer un mouvement extraordinaire en faveur de la colonisation.

2^o LA DIFFICULTÉ DE SE PROCURER DES TERRES.

Au commencement du siècle, le gouvernement avait donné à ses favoris une étendue de terre considérable près des seigneuries, avec des conditions d'établissement pour sauver les apparences. Il va sans dire que les conditions n'ont jamais été remplies, et que messieurs les favoris ne s'en sont pas trouvés plus mal. Les nouveaux propriétaires se sont tenus cachés pour s'exempter de contribuer aux charges et aux travaux publics, et pour laisser augmenter la valeur de leurs terres par les défrichements et les améliorations que faisaient les pauvres colons sur les quelques lots disséminés çà et là qu'ils avaient pu acquérir du gouvernement.

Quand, par le travail du colon, leurs terres avaient acquis une grande valeur, alors ils consentaient à les vendre à des conditions telles que l'achat en était impossible la plupart du temps. Malheur au colon qui s'établissait sans titre sur les terres de ces messieurs : il était certain, d'être, tôt ou tard, évincé sans aucune rémunération.

Les choses en sont demeurées là jusqu'en 1855, époque à laquelle la loi municipale a été mise en force. Maintenant chacun est obligé de contribuer pour sa part aux travaux publics ; on sait à qui appartiennent les terres. Les propriétaires comprennent qu'il est de leur intérêt de les céder à des conditions libérales. Cet obstacle, sans être entièrement disparu, est cependant diminué de beaucoup. Si cet état de choses eut été inauguré il y a 50 ans, les " Cantons de l'Est " ne seraient plus une forêt, mais un vaste et beau pays, bien habité dans toutes ses parties.

3° L'ABSENCE OU LE MAUVAIS ÉTAT DES CHEMINS.

Il est impossible de se faire une idée des misères qu'ont endurées les premiers colons par l'absence des voies de communication. Dire qu'il leur a fallu, pendant des années, transporter sur leur dos, à travers les forêts, à travers des savannes profondes, leurs provisions de bouche, leurs denrées et même leurs meubles, et cela à des distances de plusieurs lieues; ce n'est qu'une parcelle de la vérité. Combien d'entre eux ont ruiné leur santé, et même perdu la vie, par suite des fatigues excessives endurées dans ces horribles voyages; j'en ai vu de mes yeux, portant sur leur dos meurtri et couvert de blessures profondes, des fardoux de 150 livres pesant, ensevelis dans des abîmes de boue, où ils seraient morts sans l'assistance de leurs compagnons de misère.....

4° LA PRIVATION DE SECOURS RELIGIEUX.

Nos Canadiens accoutumés dès l'enfance aux belles solennités religieuses des anciennes paroisses, accoutumés à entendre la voix du pasteur les éclairant dans les sentiers de la vie, les encourageant dans les moments de tribulations, et, au besoin, les ramenant dans la voie dont ils s'étaient écartés dans un moment d'illusion; se voyant tout-à-coup privés de ces avantages inappréciables, se désolent, l'ennui les accable; le dimanche est pour eux un jour de reminiscences qui bouleverse leur âme, ils ne peuvent se passer de ce pain quotidien, que la religion leur distribuait en abondance au sein de leurs anciennes paroisses: découragés et abattus, ils abandonnent la cabane de la forêt pour retourner à la chaumière paternelle. Après y avoir mené, pendant un temps, une vie désœuvrée et inutile, ils prennent le chemin des Etats-Unis.

On pourrait citer des établissements qui ont croupi pendant 25 ans dans un état de torpeur parce que le prêtre n'y était pas; et qui sous la protection d'un prêtre résidant ont doublé et triplé sous tous les rapports, dans l'espace d'un petit nombre d'années. "Après le chemin (ou mieux avec le chemin) la chapelle." Le chemin et la chapelle, c'est là la colonisation. Ces deux mots devraient être écrits en grosses lettres partout où il y a des yeux pour les voir et les lire.

5° LES CHARGES ÉNORMES QUI PÈSENT SUR LE COLON DANS LE COMMENCEMENT DE SON ÉTABLISSEMENT.

Le colon doit payer sa terre; c'est 10 shillings l'acre, terme moyen; le gouvernement les vend à plus bas prix, mais les grands propriétaires les vendent plus cher.

Il faut payer le notaire pour la confection du titre; il faut faire enregistrer ce titre; il faut défricher cette terre; c'est une dépense de \$12 par acre pour la *déboiser*, et autant pour la mettre labourable après quelques années.

Il faut faire les clôtures, les fossés, les cours d'eau.

Il faut faire le chemin de front, la part de route, les ponts publics, les ponts particuliers; c'est une dépense de \$200 par lot de 200 acres, sauf les circonstances particulières qui peuvent augmenter ou diminuer cette somme.

Il faut se construire, maison, grange, étable, porcherie, laiterie, four, puits, etc.

Il faut pourvoir la ferme d'animaux, de voitures, d'instruments d'agriculture.

Il faut contribuer à la construction d'une chapelle, d'un presbytère, d'une maison d'école.

Il faut payer les cotisations municipales, les cotisations scolaires, les procès-verbaux de chemins et les frais d'arpentage d'eux, de même que les frais d'arpentage de la terre.

Il faut payer la dime et même un supplément de dime pendant quelques années.

Il faut pourvoir la chapelle des objets nécessaires au culte; c'est une dépense importante.

Il faut monter la maison d'un petit ménage.

Il faut nourrir et vêtir la famille.

Il faut chauffer la maison, la chapelle et la maison d'école ; c'est *une affaire* pendant un hiver du Canada.

Il faut aller au moulin, transporter les produits, ou objets nécessaires à la famille par des chemins horribles avec de mauvais attelages, et souvent sur le dos, et quelques fois à des distances éloignées.

Il faut se procurer quelques fois l'assistance d'un médecin qui est très éloigné, et qui doit en conséquence exiger une rémunération plus élevée ; le colon, pas plus que les autres mortels, n'aime à laisser ce monde *sans permission*.

Il faut tous les ans payer un compte au marchand, au forgeron, quelques fois même à *messieurs de la chicane*.

Et tout cela à payer par le travail de chaque jour !!!

Presque toujours, le colon doit passer un temps considérable chaque année à travailler à la journée chez les étrangers, pour gagner la subsistance de sa pauvre famille ; et pendant ce temps ses travaux de défrichement n'avancent pas ; le produit de sa terre et de son travail bien souvent ne suffit pas aux besoins les plus pressants ; la misère la plus profonde règne dans sa misérable cabane, les enfants sont nus ; j'en ai vu se nourrir pendant plusieurs semaines de suite de racines, de feuilles de bois blanc bouillies dans l'eau, d'ail sauvage et autres mets *non moins* délicieux !!!

L'émigration peut-elle être un mystère pour celui qui examine consciencieusement ces faits ?

Aussi, c'est un fait remarquable, que le colon qui commence le défrichement d'une terre ne la garde pas, très-souvent celui qui le remplace immédiatement ne réussit pas mieux ; ce n'est que le troisième ou le quatrième colon qui en devient le propriétaire permanent.

6° LE MANQUE D'ORGANISATION.

Jusqu'à ce jour la colonisation a été à peu près l'œuvre de quelques particuliers. Chacun a fait sa petite colonisation à son goût et selon ses moyens ; on a fait de petits prodiges dans une petite sphère. Quels résultats n'aurions-nous pas obtenus, si, au lieu de laisser nos forces désunies, nous eussions travaillé de concert, si nous eussions reçu l'impulsion d'un même chef, si nous eussions été à même de profiter de l'expérience des autres ; avec une organisation convenable, nous pourrions exploiter les nombreux éléments de colonisation qui sont entre nos mains ; car on ne peut le nier, nous avons tous les éléments nécessaires de la colonisation, nous avons même la volonté de coloniser : que nous manque-t-il ? Une organisation avec son chef, ses chefs subalternes, ses zéloteurs, ses associations de comité, de paroisses ; que tous y prennent part : le gouvernement, le clergé, le peuple ; enfin que la colonisation soit une œuvre nationale, et elle sera couronnée du plus brillant succès.

7° LE PEU D'ENCOURAGEMENT DONNÉ À LA COLONISATION JUSQU'À CE JOUR.

La colonisation n'a été encore que le résultat d'efforts et de sacrifices individuels. Le gouvernement a donné des argents pour l'ouverture des chemins, mais quasi à regret. Tandis qu'on versait \$25,000,000 pour les chemins de fer, autant pour les canaux, \$1,000,000 pour les glissoires, \$45,000 annuellement pour l'émigration britannique, \$3 à 400,000 pour les vapeurs océaniques, etc., etc., on allouait la majeure somme de \$50,000 annuellement pour la colonisation ; tout juste le quart de ce qu'il aurait fallu.

Un petit nombre de personnes ont fait beaucoup pour la colonisation, tandis que tout le monde pouvait faire un peu, et avec ce peu on pouvait défricher le pays entier.

8° L'USURE.

L'usure est sans contredit une plaie qui dévore notre société, et qui menace d'expatrier une partie de notre population.

Si un habitant, par suite d'accidents ou par maladie, se trouve privé de son revenu ordinaire, il lui faut acheter à crédit ou emprunter. On lui fera volontiers

des avances, mais gare aux intérêts; le créancier laissera accumuler les rentes jusqu'au moment où il trouvera qu'il est opportun de dévorer sa proie; alors les poursuites, les jugements, les saisies, les exécutions, et comme complément obligé l'émigration.

Il nous faut de toute nécessité une loi pour fixer le taux de l'intérêt et aussi des banques agricoles.

9° LES ACCIDENTS AUXQUELS LE COLON EST EXPOSÉ.

Dans les nouveaux établissements, pendant un certain nombre d'années, c'est-à-dire tant que les défrichements ne sont pas assez considérables, on est exposé aux gelées qui détruisent complètement les récoltes.

Dans beaucoup d'endroits où les terres sont basses, les colons, qui n'ont pas eu le moyen de bien égoutter leurs terres (et ils sont en grand nombre), sont exposés à perdre leurs récoltes dans les années pluvieuses.

Une autre cause de malheur pour les nouveaux colons, c'est le feu qui les menace pendant toute la saison du printemps et une partie de l'été, surtout si la saison se fait remarquer par des vents forts et continus. Il arrive assez souvent que le feu dévore les récoltes et les bâtisses non-seulement d'un colon, mais encore de tout un établissement; et c'est un grand malheur dont les suites se font sentir pendant longtemps; ajoutez à cela notre hiver de sept mois que le colon doit subir comme tous les autres.

Celui qui a goûté une fois un climat plus doux supporte de mauvaise grâce les rigueurs du nôtre.

10° LE LUXE.

Le luxe a pris dans nos campagnes une proportion alarmante: maintenant nos cultivateurs veulent briller comme des grands seigneurs; il leur faut de magnifiques voitures, des harnais argentés, des maisons splendides, notre belle étoffe du pays ne leur va plus. Les soieries, les ornements précieux, les beaux meubles sont considérés comme choses nécessaires. Mais à côté de ces belles choses se trouve la page noire, le compte du marchand. Pour solder ce compte, il faut vendre une partie de la récolte; si on ne peut payer, il faudra donner un billet portant un intérêt de 8, 10, 12 pour cent; après quelques années, si on ne peut liquider la dette, on passera une obligation; viendra, peu de temps après, le rôle des usuriers; finalement l'émigration. On émigre ainsi des anciennes paroisses; et on émigre ainsi, pour la même raison des nouveaux établissements.

11° LA PARESSE.

En général on peut dire que nos habitants canadiens sont laborieux; mais il y a de nombreuses exceptions. On travaille beaucoup pendant quelques temps, et on flâne pendant une partie considérable de l'année. On emploie un temps important à la pipe, à la politique. Pendant ce temps, les travaux utiles sont négligés; la pauvreté vient à bride abattue; on est tout surpris, on en accuse le gouvernement, les députés, les conseillers municipaux, tout le monde enfin, le vrai coupable excepté.

Si nos gens travaillaient en Canada comme les Américains les font travailler aux Etats-Unis, une bonne moitié de ceux qui sont pauvres seraient à l'aise.

12° L'ÉDUCATION PEU CONVENABLE QUE L'ON DONNE AUX JEUNES FILLES DANS NOS CAMPAGNES.

Depuis un certain nombre d'années, l'éducation a pris un grand développement dans nos campagnes: l'éducation des filles surtout y est très soignée: le zèle a même dépassé les bornes en beaucoup d'endroits. Parmi ces jeunes personnes, il y en a qui appartiennent à des familles riches, et qui par leur position et leurs moyens ont droit à une éducation plus relevée.

Le plus grand nombre ne peut espérer s'élever au-dessus de la condition où la Providence les a placées; cependant, on leur donne une éducation qui n'a rien de commun avec la position qu'elles devront occuper plus tard dans la société, tandis

qu'on leur laisse ignorer précisément ce qu'il leur importe le plus de savoir. Qu'advient-il plus tard ? Elles ne savent conduire l'intérieur d'une maison : les revenus ne suffiront pas aux dépenses : le mari s'épuisera dans un travail inutile ; il faudra bientôt vendre la propriété.

Après la vente, l'émigration.

41. *Avez-vous quelques modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois ?*

Les coupes de bois se font soit à des sociétés, soit à des particuliers qui les exploitent en gros ou en petit colon.

Depuis un certain nombre d'années on a vendu des limites considérables de coupe de bois à des compagnies ou à des commerçants, et ce à des prix très-réduits.

Je suis que l'un d'entre eux a vendu \$60,000 ce que le gouvernement lui avait vendu pour quelques centaines de piastres. Un autre a refusé des centaines de mille louis pour ce qui lui coûtait également une bagatelle.

Le bois de commerce devint extrêmement rare dans la province, et la valeur en augmentant tous les jours, je crois que le gouvernement devrait voir s'il ne serait pas à propos de réviser les règlements concernant la vente des limites.

Quant aux licences que l'on accorde aux colons, je pense que le système est bon.

Si on était moins exigeant, il y aurait des abus énormes ; le colon qui occupe de bonne foi sa terre a toute la protection désirable ; les abus qui existaient à cet égard ont été redressés au moins en grande partie ; il suffira toujours de signaler ceux qui restent pour en obtenir le redressement ; si on fait tort au colon, ce n'est pas la faute du gouvernement, mais bien des sangsues dont le pays est infesté.

42. *Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs beaucoup de gens qui seraient disposés à s'établir sur les terres publiques, si quelques nouveaux encouragements leur étaient donnés ?*

Il y a toujours, chaque année, dans nos anciennes paroisses, un bon nombre de jeunes gens qui ont besoin de s'établir, de même qu'un certain nombre de chefs de famille, qui doivent vendre leurs terres, soit pour payer leurs dettes, soit pour établir leurs enfants.

Toutes ces personnes ont besoin de s'établir sur les terres de la Couronne, ou sur celles des grands propriétaires.

Le seul encouragement que le gouvernement puisse et doive leur donner, c'est d'ouvrir de bons chemins, et de bien surveiller cette partie de l'administration ; s'il s'aquitte bien de cette tâche, il aura fait sa bonne part.

43. *Que pensez-vous du système suivi jusqu'à présent pour l'ouverture des chemins de colonisation ?*

Je crois avoir déjà répondu à cette question dans ma 27^e réponse.

Si vous le trouvez défectueux, quel suggèreriez-vous à sa place ?

Ayez un chef de colonisation compétent dans la matière. Qu'il exerce par lui-même une surveillance convenable sur la localisation des chemins, sur la distribution et l'emploi des deniers octroyés pour leur confection, et le gouvernement aura fait faire un pas immense à la colonisation.

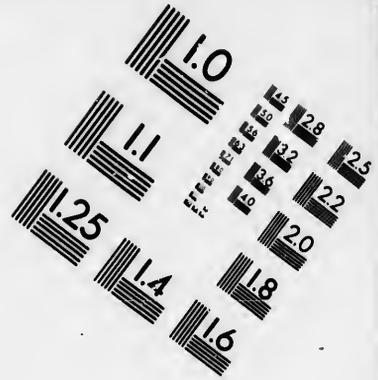
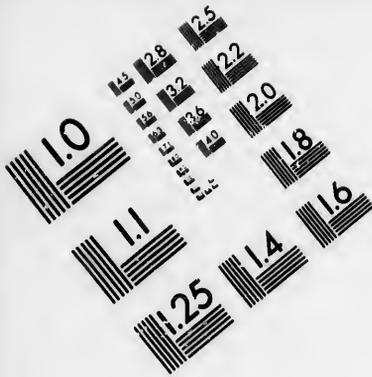
44. *Pensez-vous que de nouvelles conditions quant au délai pour paiement des terres de la Couronne, pourraient être avantageuses au colon, sans nuire considérablement au revenu public ?*

Je crois que le système actuel doit être modifié comme suit :

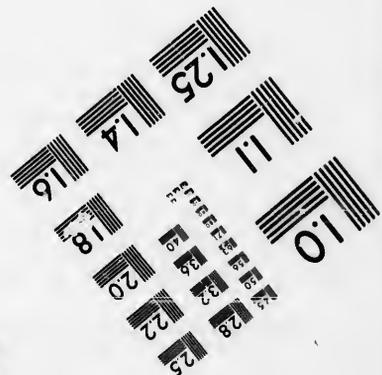
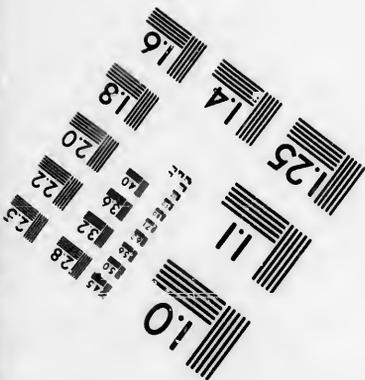
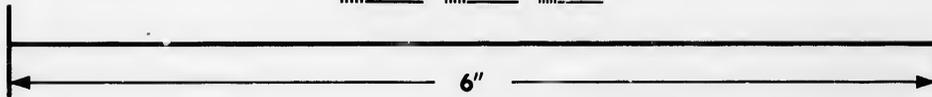
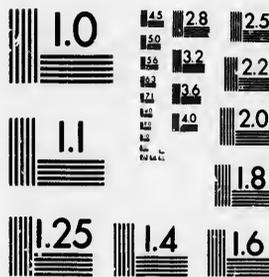
1^o Payer les termes en dix instalements au lieu de cinq ; en continuant le paiement de l'intérêt selon le système actuel, c'est-à-dire payer l'intérêt du terme échu seulement.

2^o Ne pas exiger de paiement pendant un certain temps, pour laisser au colon le moyen de se faire un petit défrichement et un logement ; ce délai devrait être de deux ans, ou même un peu plus.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
16
17
18
19
20
22
25

10
11
12
13
14

30 Exiger que le colon fasse des améliorations sur sa terre immédiatement, et s'y place dans un intervalle de six mois, à moins qu'il ne paie un premier versement au moment où il achète sa terre.

45. *Avez-vous quelques autres observations à faire concernant l'agriculture, l'immigration ou la colonisation ?*

La seule suggestion que je me permettrai d'ajouter aux observations qui précèdent est celle-ci.

Nous avons dans la Province de Québec deux prisons de réforme remplies de jeunes délinquants.

Ne serait-il pas possible d'utiliser au moins une partie de ces hommes vigoureux au profit de la société, et aussi à leur profit personnel ? Il me semble qu'il serait assez facile d'organiser quelque part, ou même en plusieurs endroits de la Province, des exploitations agricoles, où les jeunes délinquants seraient occupés à défricher d'abord, puis à cultiver ensuite des étendues considérables de terrain ; les profits qui en découleraient seraient une source de revenus pour payer les dépenses de l'établissement, et même pour verser quelques sommes dans le trésor public.

Une autre raison qui milite fortement en faveur de ce projet, c'est que ces jeunes gens, occupés à des travaux corporels qui leur procureraient un exercice violent et prolongé, dompteraient par là leurs mauvais penchants, et contracteraient des habitudes de travail, d'ordre et de moralité, dont ils se tronveraient fort bien et la société aussi. Ce n'est pas en renfermant entre quatre murs des jeunes gens dans la vigueur de l'âge, pendant nos longs hivers surtout, où on les tient comme dans de véritables fournaises, que l'on peut espérer de les moraliser ; le travail au grand air, voilà ce qu'il leur faut pour leur bien-être physique et moral. Un bon nombre d'entre eux seraient peut-être dans la suite des citoyens utiles. Si on faisait briller à leurs yeux l'espérance d'être récompensés plus tard de leur travail et de leur bonne conduite par une concession de terre à des conditions faciles, sans aucun doute on opérerait dans une foule de cas de véritables prodiges de réforme.

Tout en maintenant les prisons actuelles, en tout ou en partie, pour garder les natures perverses et difficilement corrigibles, ou ceux des prisonniers qui montreraient plus d'aptitude pour un métier que pour l'agriculture, on pourrait faire parmi eux un choix judicieux de ceux que l'on pourrait utiliser avec avantage dans une exploitation de ce genre.

On objectera peut-être la difficulté de surveillance qui deviendra plus grande ; j'admets la valeur de cette objection, mais aussi je réponds que l'évasion d'une demi-douzaine de prisonniers par année, ne serait pas un grand malheur pour le pays, qui après tout en serait débarrassé ; cet inconvénient du reste ne saurait être comparé à la grandeur du bien que l'on pourrait espérer du système.

On pourrait aussi, après quelques années, employer quelques-uns de ces établissements bien défrichés pour y établir les filles repenties que la charité chrétienne a recueillies dans nos asiles. Elles aussi y trouveraient un genre de vie plus en harmonie avec les besoins de leur condition. Il faut une vertu plus qu'ordinaire pour subir une réclusion qui bien que volontaire ne laisse pas d'avoir ses ennuis et ses fatigues. Le travail à l'extérieur leur serait singulièrement favorable. L'exploitation qui conviendrait à ces infortunées serait sans doute bien différente de celle qui conviendrait aux hommes ; mais ce serait là une affaire de détail assez facile à régler.

Ces sujets me semblent mériter une sérieuse attention, ils ont d'ailleurs une liaison si intime avec la colonisation, que je crois devoir les soumettre à la considération de votre honorable comité.

Si nous devons avoir une milice régulière en Canada, qui empêcherait d'utiliser les bras de nos soldats dans une entreprise du même genre pendant les longues vacances que leur laisseraient les fénies de toutes sortes et leurs exercices militaires.

Quelle somme énorme de travail on opérerait ainsi tous les ans.

L'horticulture sur un grand pied, la culture du lin, la laiterie dans toutes ses branches, beurre, fromage, etc., etc., seraient de leur compétence.

Répon

A Cr

C

J

par o

rappo

Colon

les p

prog

sont

agric

pas q

l'être

agric

pays

somm

d'Ag

direc

roles

du p

marc

s'effo

eux-

Quar

cas,

gouv

amm

des c

d'agri

ces

prin

socié

gouv

Réponses de Stanislas Drapeau, écuyer, employé au Bureau des Statistiques, à Outaouais.

Québec, 15 février 1868.

A CHS. P. LINDSAY, ECR.,
Greffier-en-Chef des Comités.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de répondre à quelques-unes des questions qui m'ont été adressées par ordre du comité de l'Assemblée Législative, chargé de s'enquérir et de faire rapport des mesures à prendre pour développer plus efficacement l'*Agriculture*, la *Colonisation* et l'*Immigration* dans la Province de Québec.

Je me sousscris, Monsieur,

Votre humble serviteur,

(Signé,)

STANISLAS DRAPEAU.

1. *L'agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?*

A la première question, je réponds, que l'agriculture a fait d'assez grands progrès depuis dix ans, grâce à l'intelligente initiative des gouvernements qui se sont succédés durant cette époque, et aux énergiques démonstrations du journalisme agricole, pour éclairer l'opinion publique sur cette grave matière. Mais je ne crois pas que les progrès soient aussi satisfaisants, à l'heure qu'il est, qu'ils devraient l'être.

2. *La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?*

Les sociétés d'agriculture ont sans doute contribué aux progrès agricoles du pays ; mais je n'hésite point à déclarer que ce progrès n'a pas été en proportion des sommes qu'il coûte à la Province ; soit environ \$48,000 annuellement. La Chambre d'Agriculture pourrait être abolie, et les sociétés d'agriculture mises en rapport direct avec le Bureau d'Agriculture.

3. *Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?*

Je considère les expositions provinciales comme très-utiles au développement du progrès agricole, parcequ'elles servent de rendez-vous aux cultivateurs les plus marquants et les plus intelligents des diverses parties de la Province, lesquels s'efforcent de voir, d'observer et d'expérimenter toutes choses, afin d'en profiter eux-mêmes et d'en faire profiter autant que possible leurs localités respectives. Quant aux expositions des comtés, je ne puis en dire autant ; car dans la plupart des cas, elles me paraissent être comme des assemblées à époque fixe, où l'argent du gouvernement doit être serupuleusement distribué en famille, comme une rente annuelle, sans le moindre souci d'en rapporter le bénéfice à l'amélioration progressive des champs qu'ils cultivent.

4. *S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les signaler ?*

Par la lecture et l'étude des procédés administratifs des diverses sociétés d'agriculture, j'ai été convaincu qu'il existe de regrettables abus, dans la plupart de ces sociétés, et qu'ils sont parfaitement admis avec connaissance de cause. Le principal abus, et qui semble le plus se répandre, c'est celui où il arrive qu'une société n'ayant pas assez de souscripteurs pour avoir droit à tout l'octroi du gouvernement, ouvre des listes de souscriptions particulières pour acheter des

graines fourragères, semence, animaux, ustensiles, etc., etc., pour le seul profit des particuliers qu'elle intéresse à l'affaire ; et cela, avec les souscriptions et octrois du gouvernement ainsi réalisés. On conçoit sans effort qu'il n'est pas difficile à un cultivateur de souscrire \$30 pour une vache *Ayrshire*, quand la société lui offre et donne une telle vache, valant \$80, achetée avec l'argent public. Dans un grand nombre de cas, les sociétés achètent et distribuent par ce même procédé du bled et de la graine de mil, moyennant une souscription moins que nominale. Dans certains comtés on a été même jusqu'à remettre la souscription annuelle des sociétaires, sous le titre pompeux de *gratification*, quand ces exposants ne remportaient aucun prix. Était-ce là récompenser le progrès agricole ? Non, sûrement. Le but de la loi qui régit les sociétés d'agriculture n'est point de menbler et ensemençer les terres des particuliers, mais plutôt de provoquer l'amélioration de l'agriculture locale, voilà tout.

5. *L'introduction de l'enseignement agricole pratique, dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?*

L'introduction de l'enseignement agricole pratique ne saurait être trop acclamé. Que le gouvernement subventionne des écoles spéciales d'agriculture, avec fermes expérimentales, et qu'il oblige l'enseignement théorique dans les écoles primaires, alors les résultats ne tarderont pas à se révéler d'une manière très-satisfaisante.

6. *Un ou plusieurs prix, accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?*

Les bourses qui pourraient être accordées pour les exploitations agricoles les mieux dirigées, dans chaque comté, ne devraient pas remplacer les expositions régulières accoutumées, mais plutôt aller de pair avec les dites expositions. Comme on le voit, je ne désire pas la suppression des octrois en faveur des sociétés d'agriculture, mais comme le revenu de la province de Québec, sous le nouveau régime, est fort limité, et que les besoins de la colonisation doivent aller grandissant d'année en année, je crois qu'il serait à propos de n'accorder aux sociétés d'agriculture, à l'avenir, que la moitié de l'octroi actuel, afin de répandre l'autre moitié en faveur du défrichement des terres qu'un bon système favoriserait ; et ce ne serait que justice. Quant aux sociétés d'agriculture, je crois qu'elles rendraient autant de services au progrès agricole en ne faisant une exposition des produits que tous les deux ans.

7. *Quels seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?*

Au lieu de dépenser de fortes sommes pour primer certains articles de manufacture domestique, comme le beurre, le sucre et le savon, qui sont arrivés à un haut degré de perfection, les sociétés d'agriculture devraient toutes également employer leurs revenus à d'autres encouragements, comme ceux-ci par exemple :

I. Les partis de labours.

II. Importation de reproducteurs.

III. Concours de récoltes sur pied.

IV. Encourager les cultures du tabac, du lin, du chanvre et des plantes sarclées.

V. Récompenser par des prix élevés les plus grandes étendues de terres défrichées, de terres ensemençées pour la première fois, ainsi que les abattis non brûlés, suivant la plus grande étendue.

VI. Faire accoître la circulation des journaux agricoles.

VII. Donner des conférences publiques sur l'agriculture, en donnant l'histoire des progrès accomplis dans la localité, etc., etc.

Ce sont là autant de moyens pratiques qui serviraient à activer les progrès de l'agriculture.

19. *Êtes-vous en état de constater si la colonisation est actuellement en voie de progrès dans la région du pays que vous habitez ?*

Je passe à la dix-neuvième question, et je réponds que la colonisation a fait d'immenses progrès surtout depuis dix ans. Il serait trop long d'étaler à l'attention du

comité tous les succès de la colonisation, cependant, pour en donner une idée suffisamment exacte, je vais grouper ici les développements les plus marquants des principaux centres.

Premièrement.—La région du bas St. Laurent, y compris la Gaspésie, offre une augmentation de plus de 180,000 acres de terre neuve, préparés durant les dix années comprises entre 1851 et 1861 lesquels défrichements ont apporté une augmentation de 3 millions 113,784 minots de grains et patates dans la récolte de 1860, outre le foin et les pâturages. Quant à la population, elle s'est accrue de 30,752 habitants durant la même époque.

Deuxièmement.—De l'autre côté du fleuve, dans le Saguenay, la colonisation a également fait d'étonnants progrès. En 1851, on ne comptait dans le Saguenay, depuis Tadoussac jusqu'au lac Saint-Jean, que deux paroisses organisées possédant leur curé. La population s'élevait alors à 5,864 habitants, établis en douze groupes, et on y comptait sept églises ou chapelles. D'après les statistiques de 1861, huit paroisses y étaient organisées, desservies par neuf prêtres. Le chiffre de la population totale s'élevait à 10,478 habitants, formant vingt-trois groupes ou foyers actifs de colonisation. Quatorze églises ou chapelles étaient construites, et on y remarquait une augmentation de 27,000 acres dans le défrichement des terres.

Troisièmement.—Les Cantons de l'Est, qui ne renfermaient que 21 paroisses et 22 prêtres en 1851, avec une population de 94,285 âmes, démontraient dix ans plus tard, 39 paroisses et 49 prêtres, et une population de 139,885 habitants. C'était donc une augmentation de dix-huit paroisses, 27 missionnaires et un surplus de population de 45,600 âmes. Durant les dernières dix années, il a été défriché 299,000 acres qui ont augmenté la récolte de 1860 de plus de 3 millions 400,000 minots de grains et patates, sans compter le foin et les pâturages.

Aujourd'hui, la propriété foncière des cantons de l'Est est évaluée à 23 millions de piastres, le bétail à 4 millions 500,000 piastres, et les produits agricoles à environ 6 millions de piastres, formant en tout une richesse totale de 33 millions et demie de piastres.

Quatrièmement.—La région de l'Outaouais compte d'aussi beaux triomphes. En 1851, le nombre des paroisses organisées et possédant un prêtre s'élevait à six; on y comptait huit églises ou chapelles; et la population embrassait 24 centres de colonisation. En 1861, on y remarquait 60 centres ou noyaux de population; 20 paroisses possédant leur curé; et 27 églises ou chapelles construites. Ces données constatent donc une augmentation de 36 paroisses ou centres de population; 19 églises ou chapelles et 14 prêtres-missionnaires. La population a aussi augmenté de 18,000 âmes et le défrichement des terres s'est accru de 52,976 acres.

Cinquièmement.—Pour dernière démonstration, j'embrasserai les progrès réalisés dans la Province de Québec toute entière, et j'ajouterai que durant les dix dernières années il a surgi 9,858 cultivateurs nouveaux, et qu'il a été défriché 1 million 171,000 acres de terre nouvelle. Ces nouveaux défrichements ont augmenté les récoltes annuelles (celle de 1860 par exemple) de plus de 21 millions 500,000 minots de grains et légumes. Quant à la population totale de la Province, elle s'est accrue de 213,834 âmes.

Ces quelques statistiques suffiront, je l'espère, pour bien renseigner le comité sur la valeur des progrès réalisés dans la colonisation des terres de la Province de Québec, et il y a lieu de croire que ces progrès vont sans cesse en augmentant.

20. Quels seraient, suivant vous, les meilleurs moyens de l'activer ?

Quant aux meilleurs moyens à prendre pour activer la colonisation, je crois les avoir proposés déjà; notamment dans mon livre sur la *Colonisation du Bas-Canada* et dans une brochure intitulée: *Coup-d'œil sur les ressources du Canada*, etc., etc. Cependant, comme les moyens proposés dans ces circonstances l'ont été sous le régime et au point de vue de l'Union des Provinces du Haut et du Bas-Canada, et que depuis ce temps est survenue la constitution nouvelle qui nous régit, qui laisse aux Provinces

le soin de diriger les intérêts de l'agriculture, de la colonisation et de l'immigration, je crois devoir, sous ces circonstances, offrir un nouveau *plan de colonisation* pratique, dégagé des restrictions nécessitées par le ci-devant régime politique des Provinces-unies du Canada, que je transmets au comité à la suite de cette série de réponses, marqué Document A

21. *Quelles seraient, suivant vous, les mesures les plus efficaces à adopter pour diriger vers cette province un courant considérable d'émigration européenne ?*

23. *Quelles classes d'émigration doit-on chercher de préférence à faire venir ici ?*

En réponse à ces deux questions concernant l'immigration étrangère, je crois que les moyens les plus efficaces sont trouvés depuis longtemps, et que le sillon est parfaitement tracé par lequel l'Angleterre, l'Irlande, l'Allemagne et la Norvège expédient l'exubérance de leurs populations respectives en Amérique. Si la France et la Belgique n'offrent point d'émigrants au Canada, c'est parce qu'on s'y garde bien de les appeler et de faire connaître à ces contrées les avantages qu'ils y trouveraient.

24. *Croyez-vous que les conditions auxquelles le gouvernement accorde les permis d'occupation sur les terres publiques soient un obstacle sérieux au progrès de la colonisation ?*

Les conditions auxquelles le gouvernement accorde les permis d'occupation sur les terres publiques sont acceptables ; excepté qu'il conviendrait de laisser au colon *résidant sur son lot* le droit de couper et vendre le bois qui se trouve sur sa terre comme bon lui semblerait ; autrement c'est faire obstacle au progrès de la colonisation, en empêchant ainsi les pauvres familles de s'établir dans la forêt, faute de pouvoir profiter de ce commerce.

28. *Serait-il avantageux de concentrer les ressources de la colonisation sur un nombre limité de chemins importants, laissant aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire des ramifications à ces grands chemins ?*

En répondant à la vingt-huitième question relative aux chemins de colonisation, je ne crois pas qu'il serait avantageux de placer l'octroi législatif sur des grandes routes de colonisation, pour laisser aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire les autres chemins destinés à conduire à ces grandes routes. D'abord les municipalités s'y prêteraient très-pen ou point, et si on les y forçait par une loi, on peut juger de suite quel profit et quels secours on aurait lieu d'attendre d'institutions ainsi disposées. Quant aux sociétés de colonisation, elles ont d'autres besoins impérieux à satisfaire, et qui sont plus en harmonie avec l'esprit et le but de leur constitution. Cependant, de cette opinion il ne faudrait pas conclure que j'approuve complètement le mode actuellement suivi pour l'ouverture des chemins de colonisation. Au contraire, je désirerais voir la somme destinée à l'ouverture des chemins mieux appropriée, c'est-à-dire, moins fractionnée. Par exemple, n'est-ce pas désolant de voir subdiviser, morceler une somme de \$53,600, comme en 1866, sur 127 chemins différents ! Quel en a été le résultat ? celui de donner à chaque chemin, pour sa part de l'année, environ un mille *parachévé* !

Pour obvier à un tel état de choses, il faudrait donc qu'il y eut une étude particulière faite des lieux et des besoins, afin de connaître les chemins qu'il conviendrait d'ouvrir ou de *parachever* d'avec ceux qu'on pourrait remettre à un autre temps, et qui ne pressent point. Pour ne pas faire fausse route, ni embarrasser inutilement les finances du pays, il conviendrait de nommer un officier spécial, pour observer et faire rapport au bureau sur la matière ; et aucune nouvelle route ne devrait être ouverte, sans avoir été préalablement l'objet d'une étude consciencieuse et raisonnée par l'officier commis à cet effet.

29. *Une loi qui mettrait à couvert de la saisie les animaux, instruments d'agriculture et défrichements des colons pendant un certain nombre d'années (Homestead Law) serait-elle dans l'intérêt bien entendu de la colonisation ?*

Quant à la question touchant la loi protectrice des colons (*homestead law*) je crois devoir exprimer qu'elle serait plus désastreuse que profitable au colon honnête

et probe. Je ne refuse pas d'y voir certains avantages, mais en même temps se présente un obstacle fort sérieux pour le pauvre défricheur qui a besoin d'un crédit ouvert chez le marchand, pour nourrir sa famille en attendant sa récolte, ou pour réparer un malheur qui lui arrive. Que deviendra-t-il, au milieu de l'hiver, s'il ne peut acheter des provisions pour sa famille sans offrir au marchand les garanties qu'il exige ? Dans une occurrence semblable ce colon sera forcé indubitablement de laisser l'endroit ou mourir de faim.

S'il devenait nécessaire, toutefois, de législater sur cette matière, la loi devrait déterminer que les dettes antérieures à la prise de possession d'un lot, par un colon, ne pourraient être recouvrées par une saisie contre les animaux, instruments d'agriculture et défrichements du dit colon, pendant les huit ou dix premières années d'occupation, excepté les dettes contractées durant la résidence de ce colon sur son lot.

30. *Une prime d'encouragement qui serait accordée à même les fonds destinés à l'agriculture, pour les défrichements les plus considérables et les meilleurs rendements dans chaque comté ouvert à la colonisation, serait-elle un bon moyen d'activer la colonisation ?*

Ma réponse à cette question se trouve mentionnée au numéro sept.

31. *Quels sont les endroits où devraient être faits les octrois gratuits, sur les chemins même ouverts par le gouvernement ou simplement dans leur voisinage ?*

Ma réponse se trouve dans le *Plan d'Organisation* ci-après.

41. *Avez-vous quelques modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois ?*

La principale modification à apporter au sujet des licences pour coupe de bois, c'est de ne point en accorder dans les cantons arpentés ou ouverts à la colonisation. De criantes injustices se commettent tous les jours contre les colons, notamment dans les forêts du sud ou du bas du fleuve Saint-Laurent. Là, le pillage et la dévastation embrassent jusqu'aux bois les plus précieux qui se trouvent sur les lots octroyés ou vendus, malgré les règlements du Département des Terres qui s'y opposent.

43. *Que pensez-vous du système suivi jusqu'à présent pour l'ouverture des chemins de colonisation ? si vous le trouvez defectueux, quel à sa place suggèreriez-vous ?*

Je n'ai rien à dire contre le système suivi jusqu'à ce jour pour l'ouverture des routes de colonisation, en tant que cela concerne les travaux, et je crois ce système conforme aux intérêts publics. Quant aux moyens d'en déterminer l'ouverture, j'y ai répondu à la vingt-huitième question.

44. *Pensez-vous que de nouvelles conditions, quant au délai pour paiement des terres de la couronne, pourraient être avantageuses au colon, sans nuire considérablement au revenu public ?*

Les conditions actuelles pour la vente des terres ne devraient pas être changées. Nous avons l'expérience d'une loi, déjà ancienne et rappelée, qui accordait aux colons un délai de cinq ans pour faire le premier versement sur l'achat des terres. Qu'en est-il résulté ? Suspension du revenu public ; six millions de piastres dues au Département des Terres qui ne rentreront jamais, source immense d'embaras, de chicane et de procès chez les individus qui se transmettaient par vente les permis d'occupation ; sans compter mille autres tracasseries acquises au Département par cette législation malencontreuse.

45. *Avez-vous quelqu'autre observation à faire concernant l'agriculture, l'immigration ou la colonisation ?*

45. A cette dernière question, je n'ai rien à dire, préférant référer respectueusement le comité aux observations générales que j'offre dans le plan ci-après.

Le tout humblement soumis,

(Signé)

STANISLAS DRAPEAU.

(Document A.)

AGRICULTURE ET COLONISATION.

PLAN SOMMAIRE ET PRATIQUE.

Je prends pour base de la division de ce projet d'organisation la classification des fonctions de ceux qui seraient appelés à le mettre en pratique.

- I. Sociétés d'agriculture.
- II. Écoles spéciales d'agriculture.
- III. Régions administratives locales de la colonisation.
- IV. Octrois gratuits rendus plus généraux.
- V. Chemins de colonisation.
- VI. Sociétés de secours ou de colonisation.
- VII. Surintendant de l'agriculture, de la colonisation et des chemins.
- VIII. Agences concernant l'immigration étrangère.

Je vais reprendre chacune de ces divisions pour les accompagner des remarques nécessaires à leur éclaircissement.

I. SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.—Les soixante-treize sociétés d'agriculture de la Province seraient mises en rapport direct avec le Département de l'Agriculture, auquel chacune des dites sociétés adresserait un rapport ou compte-rendu succinct sur l'ensemble des progrès accomplis dans le comté, touchant l'agriculture, l'amélioration du bétail, le développement de l'industrie domestique, etc., et autres données généralement quelconques sur cette importante question.

En conséquence de l'octroi public accordé à ces sociétés, le département pourrait régler certains prix à être placés dans les listes des concours des diverses sociétés, concernant plus directement les intérêts du défrichement des terres, et on conçoit quel immense avantage il en résulterait pour la colonisation.

Ce système offrirait aussi à l'honorable ministre de l'agriculture une source abondante de renseignements utiles, qui enrichiraient avec profit pour le public son rapport annuel, puisqu'il serait alimenté par d'aussi nombreux correspondants, qui écriraient de tous les points du pays à la fois, et en feraient pour ainsi dire une espèce de recensement annuel.

II. ÉCOLES SPÉCIALES D'AGRICULTURE.—Des écoles spéciales d'agriculture, avec fermes expérimentales, seraient autorisées par le gouvernement et subventionnées. C'est par une semblable initiative que le gouvernement ferait naître chez la jeunesse quelque peu instruite le goût de la carrière agricole, tout en y dirigeant l'intelligence et les capitaux. Des bourses seraient offertes au talent pour stimuler l'ardeur des élèves, et l'enseignement agricole pourrait même se poursuivre jusque dans les écoles primaires. Il faudrait aussi prendre des mesures pour assurer la plus grande circulation possible aux journaux ou revues agricoles, afin d'offrir aux cultivateurs tous les moyens d'instruction propres à la pratique de leur état.

III. RÉGIONS ADMINISTRATIVES LOCALES DE LA COLONISATION.—Diviser la Province de Québec par districts pour les fins de la colonisation, afin que toutes les sections soient également favorisées dans leur développement.

La Province serait divisée en onze territoires ou régions comme suit savoir :—

1^o La Gaspésie : comprenant tout le territoire qui s'étend depuis les environs de la Baie de Gaspé, en remontant dans la Baie des Chaleurs et la Rivière de Ristigouche.

2^o Le bas Saint-Laurent (partie Est) : depuis la Rivière-aux-Renards, en remontant le golfe du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Rivière-du-Loup.

3^o Le bas Saint-Laurent (partie Ouest) : depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à la Rivière Chaudière.

4° Cantons de l'Est (partie supérieure) : comprenant tout le territoire de la Haute-Chaudière qui s'étend de l'Est à l'Ouest depuis la Rivière Chaudière jusqu'aux environs de la Rivière Yamaska; et du Sud au Nord depuis la ligne provinciale à un point marqué au centre des Cantons de l'Est.

5° Cantons de l'Est (partie inférieure) : comprenant le reste de ce vaste territoire, depuis St. Giles jusqu'aux environs de la Rivière Yamaska; et en profondeur depuis la ligne des seigneuries du fleuve jusqu'à la ligne de la division supérieure qui reste à déterminer.

6° L'Outaouais (partie ouest) : s'étendant depuis les établissements de la Rivière Creuse, en descendant, jusqu'à ceux situés sur la Rivière-du-Lièvre, y compris les cantons de l'intérieur.

7° L'Outaouais (partie est) : embrassant le reste du comté d'Ottawa, depuis les environs de la Rivière-du-Lièvre et les comtés d'Argenteuil et les Deux-Montagnes.

8° Le nord de Montréal : comprenant les comtés de Terrebonne, Montcalm, L'Assomption, Joliette et Berthier.

9° Le Saint-Maurice : comprenant les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice et Champlain.

10° Le nord de Québec : comprenant les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency et Charlevoix.

11° Le Saguenay : comprenant les comtés de Saguenay et Chicoutimi.

Un agent de colonisation serait placé dans chacune des divisions sus-mentionnées, pour faire progresser le défrichement des terres qu'un bon système favoriserait. Chaque agent serait tenu d'attirer l'attention des habitants sur les terres qui offrent le plus de chances de succès, en leur donnant des renseignements précis; de former dans les anciennes paroisses comprises dans les limites de son agence, parmi les jeunes gens, des noyaux de colons destinés à occuper le territoire à mesure que les chemins s'ouvriraient.

Chaque agent serait donc chargé de donner gratuitement les terres que le gouvernement aurait choisies à cet effet.

Un mouvement ainsi organisé aurait donc pour conséquence immédiate de faire progresser la colonisation sur tous les points du pays à la fois, et d'engager une foule de personnes qui ont quelques moyens pécuniaires à se porter vers les terres nouvelles.

IV. OCTROIS GRATUITS.—Le gouvernement, en acceptant la proposition qui précède, aurait consenti par là même à rendre le système des octrois gratuits plus général, puisque dans chaque division il devra y avoir au moins un chemin sur lequel il soit accordé des terres gratuitement. Mais ce n'est pas là tout le plan. Il faut que le gouvernement accorde un chemin dans chaque comté, destiné à être colonisé par le système proposé.

Ces octrois, d'ailleurs, auraient pour résultat immédiat d'accélérer sensiblement la vente des terres situées dans l'intérieur des dits cantons, et de les livrer plus promptement au défrichement, par l'affluence qui aurait lieu partout, dans chaque comté, comme je l'ai exprimé dans mes réponses au comité de la colonisation.

Des hommes inquiets et timides craignent que les octrois gratuits soient une cause de pertes considérables pour le revenu public. C'est une illusion. Comme l'exprime si bien l'honorable M. Langevin, et tous les hommes versés dans l'étude de l'économie politique, "le système des octrois gratuits semble être momentanément une perte pour le revenu public, mais cette perte est bien vite compensée par les revenus et les richesses que le pays retire des terres qu'il contribue ainsi à faire ouvrir." D'ailleurs, il ne s'agit de donner, dans la plupart des cas, que 44 lots sur 330 lots, que peut renfermer un canton de trois lieues carrées. C'est une affaire d'environ treize cents piastres par chaque canton ainsi organisé, quand une fois toutes ces terres données gratuitement auront été prises pour être défrichées sous ce

systeme. Puis, il restera 336 lots à vendre par canton, lesquels rapporteront un revenu de plus de \$10,000, une fois tous ces lots vendus et payés.

V. CHEMINS DE COLONISATION.—L'ouverture des chemins est la première et principale mesure qui doit assurer à la colonisation son plein succès. Il faut donc que le gouvernement veille non-seulement à l'ouverture des grandes routes passant à travers les cantons propices à l'agriculture, mais qu'il s'occupe aussi des chemins qui y conduisent. Comme j'ai répondu au comité amplement sur cette matière, je m'abstiendrai de faire de plus amples démonstrations. Puis, je sens qu'il n'est pas nécessaire d'appuyer longuement sur une telle proposition, l'énoncer, cela suffit.

VI. SOCIÉTÉS DE SECOURS OU DE COLONISATION.—Une autre mesure éminemment efficace pour activer la colonisation est l'œuvre des *Associations de secours*, dont la mission est de venir en aide aux familles qui s'établissent sur des terres nouvelles, pour l'ensemencement de leurs premiers défrichements, suivant que l'exprime le projet de constitution que je place ci-après, marqué Document B.

Le gouvernement, dans son désir de voir progresser le pays, pourrait étendre sa sollicitude sur les développements de ces associations en faisant bénéficier d'une allocation annuelle de \$100 toute société qui se formera dans le but d'aider les nouveaux colons, chaque année.

On conçoit de suite que cette protection du gouvernement aurait l'effet de créer, développer et affermir le règne de ces bienfaitantes associations; et qu'une législation aussi pleine de sagesse, de justice et d'amour mériterait au gouvernement qui la produirait la plus vive reconnaissance du pays, puisque d'un bout à l'autre de la Province, il n'y a qu'une seule voix pour en célébrer l'importance. Le gouvernement rendrait encore un service signalé, en faisant imprimer et circuler un *Guide du Défricteur*, avec *cartes régionales* des terres qui sont à coloniser dans la Province de Québec,

VII. SURINTENDANT DE LA COLONISATION ET DES CHEMINS.—Le gouvernement pourrait nommer un surintendant de l'agriculture, de la colonisation et des chemins, qui serait chargé de voyager partout où le besoin serait. Cet employé, qui posséderait une connaissance exacte des ressources et des besoins de l'agriculture et de la colonisation, veillerait aux intérêts que lui incombent sa charge, et s'attacherait à bien remplir le but de sa mission, qui serait d'étudier les meilleurs moyens pour faire progresser l'agriculture, la colonisation et déterminer l'endroit de l'ouverture ou parachèvement des chemins. Il serait en rapport avec les secrétaires des sociétés d'agriculture, les agents de colonisation, et les conducteurs des travaux sur les chemins de colonisation, etc., etc. Il agirait sous la direction de l'honorable ministre de l'agriculture.

VIII. AGENCES D'IMMIGRATION.—En face des efforts combinés des sociétés anglaises du Canada et d'Angleterre à favoriser l'entrée de leurs nationaux en ce pays, que je ne blâme aucunement, je crois qu'il est grandement temps pour la Province de Québec de sortir de son apathie, et de percevoir du regard toute l'étendue de la situation que lui a faite l'immigration étrangère, dans le passé, et surtout ce qu'elle lui prépare pour l'avenir, sous le nouveau régime. Si je plaide en ce moment la cause de l'immigration, et que je la réclame, ce n'est pas, certes, que j'aime la panacée; mais les circonstances le veulent et il faut à tout prix que la Province de Québec profite de cette source d'augmentation, dans l'intérêt des diverses origines qui la composent, afin de contrebalancer l'augmentation de population qui se fera par ce moyen dans la Province d'Ontario.

VOIES ET MOYENS.

J'ai lieu d'espérer que le plan d'organisation que je soumets au comité servira efficacement les intérêts des œuvres qui y sont mentionnées, et que les dépenses qu'il nécessitera ne seront pas un obstacle à son adoption entière ou partielle, puisque

la Province, d'après ce plan, n'aura pas à dépenser plus qu'aujourd'hui ; voyons plutôt :

DÉPENSES EN 1866.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Octroyé aux 73 sociétés d'agriculture en 1866..... | \$ 46143 |
| Payé par le Bureau d'Agriculture pour l'ouverture des chemins de colonisation..... | 56928 |
| Payé par le Département des Travaux Publics pour l'ouverture et parachèvement de certains autres chemins de colonisation..... | 48651 |
| En tout..... | <u>\$ 151722</u> |

DÉPENSES SOUS LE NOUVEAU PLAN PROPOSÉ.

| | | | | |
|---------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------|
| Agriculture. | { | Octrois annuels à 73 sociétés d'agriculture ... | \$25000 | |
| | | Octrois annuels à 4 écoles spéciales d'agriculture (\$2500 chacune, dont \$1500 pour l'enseignement et \$1000 pour former 20 bourses) | 10000 | \$ 35000 |
| Colonisation. | { | Octroi annuel pour l'ouverture des chemins de colonisation..... | \$50000 | |
| | | Octroi annuel à 60 associations de secours à \$100 chacune..... | 6000 | |
| | | Salaires des 11 agents de colonisation, à \$1000 chaque..... | 11000 | |
| | | Salaires du surintendant de la colonisation et des chemins..... | 1200 | |
| | | | | <u>\$ 68,200</u> |
| Immigration. | { | Salaires des deux agents d'immigration à l'étranger, à \$.200 l'un..... | \$ 2400 | 2400 |
| | | | | |
| | | Formant en tout..... | | <u>\$ 105600</u> |

Espérons que du concours de toutes les idées fournies au comité de la colonisation, et surtout de tous les dévouements acquis, il en sortira une action puissante et féconde en bons résultats pour les intérêts généraux de la Province de Québec.

Le tout humblement soumis.

(Signé.)

STANISLAS DRAPEAU.

(Document B.)

ASSOCIATION DE SECOURS, POUR VENIR EN AIDE AUX COLONS DÉFRICHEURS,

PROJET DE CONSTITUTION.

ARTICLE I.—Le but de l'Association de Secours est, au moyen d'une organisation régulière et permanente, de venir en aide aux personnes qui s'établissent sur des terres nouvelles, afin d'accroître le développement de la richesse nationale par la prise de possession du sol, et donner aux familles qui s'y dévouent un encouragement propre à les aider à faire l'acquisition d'un patrimoine.

ARTICLE II.—Outre le directeur-président de l'association, qui sera de droit M. le curé de la paroisse, les officiers suivants seront élus chaque année, savoir : un président-adjoint, deux vice-présidents, un secrétaire-trésorier, et un conseil de 20 membres pour former, avec les officiers ci-dessus mentionnés, le bureau de direction.

ARTICLE III.—Il y aura une assemblée générale, chaque année, dans le mois de janvier, pour soumettre aux membres de l'association un rapport annuel sur les bonnes œuvres opérées durant l'année, ainsi qu'un état des comptes de la société, et pour l'élection des officiers de l'association.

ARTICLE IV.—La contribution annuelle sera, pour les cultivateurs, d'un minot de grain ou plus, suivant le zèle charitable des personnes intéressées aux besoins des pauvres, payable dans le mois de janvier, chaque année, aux membres du conseil qui en feront la collecte à domicile. Quant aux associés qui ne récoltent point, ils seront tenus de verser dans la caisse de l'association une valeur d'environ un sou par semaine, soit 2chelins par année, payables aussi à la même époque.

ARTICLE V.—L'œuvre dont l'association aura à s'occuper sera de distribuer à propos, parmi les colons établis sur des terres nouvelles, des grains de semence, le printemps, afin de les aider à sortir des embarras dont est semée la route du défricheur durant les premières années, et de promouvoir, par là, la cause de la colonisation.

ARTICLE VI.—La durée de l'aide accordée à chaque colon ne devra pas se prolonger au-delà de quatre années, s'il est possible; encore sera-t-il nécessaire de bien considérer l'état du colon pour s'assurer s'il a ou non impérieusement besoin d'une telle aide, et si l'amour du travail du dit colon est en harmonie avec les sacrifices que s'impose l'association pour l'aider à s'établir.

ARTICLE VII.—Les limites naturelles dans lesquelles l'association aura à déployer sa charité devront être celles des établissements voisins de la paroisse.

ARTICLE VIII.—Dans le cas qu'il arriverait qu'une ou plusieurs Associations de Secours seraient fondées dans un endroit, lesquelles seraient destinées à porter secours aux colons d'un même lieu, alors il serait du devoir des dites associations de communiquer ensemble afin d'aviser au meilleur fonctionnement du système.

ARTICLE IX.—Tout colon protégé par l'Association de Secours, qui sera trouvé coupable d'abus de confiance, perdra droit aux faveurs de la société et sera rayé de la liste des secourables.

ARTICLE X.—Il est désirable que l'aide accordée aux colons ne s'étende qu'à ceux qui tiennent feu et lieu sur leurs lots respectifs.

DEVOIRS DES OFFICIERS.

Les devoirs des officiers se résument ainsi :

1° Le directeur-président, ou en son absence le président-adjoint, devra présider toutes les assemblées générales ainsi que celles du bureau de direction.

2° Le secrétaire-trésorier rédigera, tiendra, conservera les procès-verbaux des assemblées générales, les minutes du bureau de direction, et tous les documents qui ont rapport à la société, et devra recevoir les deniers ou les grains qui lui seront confiés, les déposer dans un lieu sûr et ne s'en désaisir que sur un vote du comité de régie.

3° Le bureau de direction sera composé des président, vice-président, secrétaire-trésorier et des 20 autres membres de la société. Le quorum du dit bureau de direction sera de 5 membres. Il aura la direction et l'administration des affaires, de même que des revenus de la société. Il devra rendre compte de ses opérations à l'assemblée générale du mois de janvier. Il aura également le droit de faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la société.

(Signé,)

STANISLAS DRAPEAU,

Promoteur des Associations de Secours.

Réponses de M. Narcisse Blais, cultivateur.

A PIERRE SAMUEL GENDRON, Ecuier,
député au Parlement de Québec.

St. Pie, 12 février 1868.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre contenant une série de questions, sur lesquelles le comité sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation désire avoir l'opinion de quelques citoyens.

Je dois commencer par vous marquer toute la surprise que m'a causée la demande que vous me faites, de faire connaître mes vues, et de vouloir bien répondre le plus promptement possible aux questions sur lesquelles le comité désire avoir des renseignements, parceque je connais toute mon incompétence pour traiter convenablement un sujet si important; mais me rappelant d'avoir lu, que même le grain de sénévé peut produire un arbre, je me suis décidé à répondre; heureux, si dans mes remarques, vous pouvez glaner quelque chose d'utile et propre à aider le comité dans son travail patriotique.

1. *L'agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles?*

Il est certain que l'agriculture a fait beaucoup de progrès depuis les dix dernières années, et qu'elle continue de s'améliorer, mais l'avancement est lent et devrait être activé.

2. *Les Chambres d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public?*

3. *Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année?*

4. *S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture? Si oui, veuillez les signaler.*

Je crois que ni la Chambre d'Agriculture, ni les sociétés de comté, contribuent au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public, il en résulte certainement quelque bien, mais ces institutions n'ont pas atteint le résultat qu'il était permis d'espérer: ce sont ordinairement des personnes en état de faire des dépenses qui remportent les prix; bien souvent, ce qu'elles obtiennent, ne rembourse pas la dixième partie de la valeur qu'elles y ont mise, parce que le soin donné aux objets exhibés, n'est pas aidé de connaissances suffisantes et pratiques.

J'ai souvent entendu dire à des compétiteurs heureux, que ça ne les payait pas, et qu'ils laissaient le champ libre à d'autres: pour le pauvre, celui qu'il est plus nécessaire de faire avancer, il est resté ce qu'il était avant l'établissement des sociétés d'agriculture, en disant que ses moyens ne lui permettent pas de faire mieux.

Dans mon comté, un grand nombre se font membres de la société d'agriculture, uniquement pour se procurer les graines de trèfle et de mil, dont ils ont besoin et qui leur sont livrées dans chaque paroisse, sachant que ces graines sont de première qualité, chacun s'abonne pour se fournir la quantité qu'il leur faut, et rien de plus.

5. *L'introduction de l'enseignement agricole pratique, dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture?*

Je crois que l'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et primaires, aiderait à activer le progrès, parce que, plus les connaissances s'étendent, plus l'avancement sera marquant.

6. *Un ou plusieurs prix accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté, remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions?*

Plusieurs prix accordés annuellement, pour la ferme la mieux tenue et la plus profitable, dans chaque comté, seraient, à mon avis, d'une grande efficacité, parce que le vrai mérite serait encouragé et récompensé; en même temps, ces terres bien

tenues serviraient d'exemple aux propriétaires de l'arrondissement, mais je ne crois pas qu'il faille supprimer les expositions annuelles maintenant.

7. *Que's seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?*

Le moyen le plus efficace de promouvoir les améliorations indispensables à l'avancement de l'agriculture, (je crois que tous les efforts seront encore longtemps stériles sans lui, et je serais même disposé de tout sacrifier pour l'obtenir), c'est l'établissement de fermes-modèles aussi nombreuses que possible. C'est là que le père de famille irait, peut-être d'abord avec l'intention unique de voir, mais en voyant, il étudierait, puis il y reviendrait avec un ami, un voisin, il raisonnerait, et son bon sens aidant, il finirait par comprendre que l'on veut s'occuper de sa position sociale, et d'améliorer son bien-être ; il y conduirait sa femme, ses fils, qui, ayant peut-être des doutes sur la véracité des merveilles racontées par le père, voudraient voir et juger par eux-mêmes, celui-ci fera une remarque, celui-là une autre, les essais suivront bientôt, et le succès fera le reste.

Mais pour réussir, il faut, de rigueur, que la ferme, dite modèle, soit sous une main habile, conduite avec moins de frais possible, autrement, le remède serait pire que le mal, l'ancienne routine serait proclamée déesse et vénérée comme telle par toute la génération présente.

8. *Le goût des occupations agricoles paraît-il diminuer parmi la jeunesse de votre localité ? Si oui, veuillez dire à quoi vous en attribuez la cause ?*

Le goût des occupations agricoles loin de diminuer dans ma localité, est plus vivace que jamais ; hommes de professions ou de métiers, tous achètent une ferme quand les moyens le permettent, le vœu de la jeunesse est le même.

9. *Les journaux d'agriculture et autres, ont-ils quelque circulation dans votre localité ? l'usage des machines y est-il répandu ?*

La circulation des journaux d'agriculture est nulle, l'usage des machines n'est pas répandu, parce que, la plupart des cultivateurs n'en ont jamais vu, ou s'ils en ont vu, ils seraient fort embarrassés de savoir quel aide on peut en retirer. Les fermes-modèles seules prouveraient leur efficacité ; le rateau à cheval, très en usage maintenant, un instrument, dit brouverseur, plusieurs espèces de haches doubles et simples, sont les seuls instruments améliorés que l'on voit.

10. *La propriété continue-t-elle à se subdiviser dans les anciennes paroisses ?*

La subdivision des propriétés ayant eu pour effet de prouver qu'elle faisait autant de pauvres qu'elle formait de propriétaires, cette coutume est disparue.

11. *La population de votre localité émigre-t-elle à l'étranger ? Si oui, où se dirige-t-elle ?*

12. *Quelle est la classe qui émigre ?*

A votre onzième demande, je dois vous dire que je serais fort en peine, si vous m'obligiez de ramener au pays tous ceux qui ont émigré de la paroisse, je crois qu'il y en a dans les quatre parties du monde ; le plus grand nombre dans les États-Unis d'Amérique, qui nous avoisinent, d'autres dans la partie dite Ouest, toute classe fournit sa part.

13. *Parmi ceux qui émigrent, en est-il qui reviennent au pays après un certain temps ? Si oui, rapportent-ils des épargnes ?*

Parmi ceux qui émigrent, il en revient quelques-uns, la plupart rapportent des épargnes, ce sont ordinairement des pères de famille qui reviennent seuls, la jeunesse se fixe aux États, d'autres viennent passer l'hiver avec la famille, et retournent au printemps.

14. *Y a-t-il dans votre localité des colons venus d'autres parties du pays ? et d'où ?*
 15. *La population de votre localité fournit-elle, ou a-t-elle déjà fourni des colons à d'autres parties du pays ? Si oui, veuillez les indiquer.*

Notre paroisse est formée de personnes venant de différentes parties du pays, je ne connais aucun fermier européen parmi nous. Notre localité a fourni bon nombre de colons aux établissements des townships voisins, et continue encore de s'y porter, quoi qu'en moindre nombre ; souvent des propriétaires vendent, pour se procurer plus d'espace pour établir leur famille.

16. *Y a-t-il dans votre localité des manufactures, et de quelle espèce sont-elles ?*

17. *L'établissement de manufactures y est-il praticable ?*

18. *Quelle espèce de manufactures pourrait être établie avec avantage dans la région du pays que vous habitez ?*

Les magnifiques pouvoirs d'eau renfermés dans les limites de la paroisse St. Pie, en font une place des plus avantageuses pour l'établissement de manufactures de tous genres ; nous possédons une machine pour travailler et préparer le lin, moulins pour carder la laine, pour fouler, presser, raser les étoffes, moulins à scie et à farine, mais il reste un large espace à plusieurs autres industries.

Je ne puis vous renseigner sur ce qu'il y a à faire pour promouvoir la colonisation dans le pays, résidant dans une localité qui n'a pas besoin de secours sous ce rapport ; permettez-moi cependant de vous marquer que je crois qu'il serait avantageux de concentrer les ressources de la colonisation sur un nombre de chemins importants, la population s'y porterait de préférence ; une fois un centre établi, le gouvernement pourrait le laisser à lui-même, et il se suffirait. L'ouverture trop multipliée de chemins doit entraîner une grande dépense d'entretien ; si on y construit des ponts, ils tombent en ruine avant d'être utiles, les frais de les ériger seraient mieux employés en grains de semence ou autres secours, comme prime d'encouragement.

Je verrais avec plaisir les octrois gratuits faits sur les chemins ouverts même par le gouvernement, leur voisinage se peuplerait bientôt.

Le gouvernement doit user de beaucoup de prudence dans l'octroi des licences pour la coupe du bois, car si le colon ne trouve que des broussailles sur une propriété, quand même on la lui donnerait, il préférera s'établir sur un lot de sol inférieur, comptant sur le revenu qu'il pourra faire avec le bois pour vivre.

Je crois que l'on trouverait dans ma localité des personnes disposées à s'établir sur les terres publiques, si des encouragements leur étaient donnés.

Mon incompetence à répondre d'une manière pertinente aux questions que vous avez cru devoir me soumettre me dit que je devrais terminer, mais j'ajouterai, pour répondre à votre quarante-cinquième question, croyant sincèrement au désir du comité, de travailler aux intérêts du plus grand nombre, malheureusement trop négligé par le passé, les remarques suivantes.

Le manque d'égoutter suffisamment les terres labourables cause un grand préjudice aux différents grains semés, et cette négligence est plus étendue qu'on le croit, le sous-sol reste imprégné d'eau, se durcit et se fendille au temps de la sécheresse, la chaleur s'introduisant trop facilement, arrête la racine dans le travail qu'elle doit faire pour chercher sa nourriture, et cause naturellement un grand vido dans le rendement, cette négligence serait accablante, si l'ignorance n'était de la partie.

Je compte aussi parmi les causes préjudiciables à l'agriculture, la coupe irréfléchie de nos bois, qui se pratique de manière à causer de l'inquiétude pour l'avenir, et qui pour le présent aide si puissamment les vents, qui abattent tout sur leur passage, la pluie, poussée avec force, déracine le grain.

La destruction cruelle des petits oiseaux que la providence nous envoie dans la belle saison pour purger nos champs d'une foule d'insectes, contre lesquels nous sommes impuissants, mérite votre attention ; je crois que s'il nous était donné de pouvoir constater leurs services, nous serions plus sages que nous le sommes sous

ce rapport. La main-d'œuvre étant de plus en plus rare, les machines dites moissonneuses devraient être recommandées par tous les amis de la classe agricole ; il faut vivre exclusivement des produits d'une ferme, pour se rendre compte des services que ces machines rendraient aux cultivateurs, maintenant que la faux a presque partout remplacé la faucille, les grains se trouvent coupés trop près du sol, ne laissant par conséquent qu'un chaume très-court, les jeunes plants de trèfle et de mil se trouvent atteints avant le temps, le sol se trouvant nu, ne retient pas la neige pour protéger la terre contre le froid de nos hivers, elle gèle à une grande profondeur, se découvre aux premiers rayons du soleil du printemps, et se trouve dépouillée d'une herbe utile pour la féconder et nécessaire à la nourriture des animaux. Des moissonneuses, qui abattraient les grains à une certaine hauteur, et qui pourraient fonctionner sur nos terrains généralement labourés par planches étroites, seraient impayables.

Comme je ne doute pas que messieurs du comité aient assez de renseignements de personnes compétentes, je vous prie de ne parler de mon rapport qu'à la dernière heure ou même de le faire totalement.

Recevez mes remerciements pour l'envoi des documents parlementaires que vous m'avez fait tenir, et croyez-moi

Votre serviteur, etc., etc.,

NARCISSE BLAIS,
Cultivateur.

RÉSUMÉ DES RÉPONSES ADRESSÉES AU COMITÉ PERMANENT SUR L'AGRICULTURE, L'IMMIGRATION ET LA COLONISATION.

Environ quatre cents exemplaires de la circulaire contenant les questions préparées par le comité ont été adressées, dans les différentes parties de la Province, aux citoyens les plus en état par leur position, leur expérience et leurs connaissances de lui donner des renseignements exacts, et de faire des suggestions pratiques sur les divers sujets dont il avait à s'occuper.

Les réponses reçues par le comité sont au nombre de 140. Plusieurs de ces réponses, quarante environ, sont peu ou point motivées et offrent en conséquence peu d'utilité réelle, mais les autres contiennent beaucoup de renseignements intéressants et de suggestions pratiques, bon nombre même indiquent chez leurs auteurs des connaissances et des études sérieuses tant sur l'agriculture que sur la colonisation.

Néanmoins, la plupart de ces réponses, tout en différant dans les termes, se réduisent en définitive à un très petit nombre d'opinions divergeantes. C'eût été s'exposer à des redites presque continuelles, et augmenter sans beaucoup de profit les frais d'impression de ce rapport, que de publier toutes les réponses en entier. Tout ce qu'il importe d'en connaître, ce sont les renseignements spéciaux qu'elles contiennent, les opinions diverses qui y sont exprimées et les raisons données à l'appui de chacune. On trouvera tout cela dans le résumé qui va suivre.

Toutes les parties de la Province ont fourni leur contingent dans cette enquête importante ; en sorte que ses résultats peuvent être regardés à bon droit comme l'expression raisonnée de l'opinion publique sur les différentes questions qu'elle embrasse.

1ÈRE QUESTION.—*L'agriculture a-t-elle fait dans les dix dernières années et fait-elle actuellement des progrès sensibles ?*

1ÈRE RÉPONSE.—De l'aven de tous l'agriculture a fait des progrès durant les dix années qui viennent de s'écouler, et elle en fait encore. Chacun apprécie ces progrès suivant son tempérament, et en égard à sa localité ; beaucoup se contentent de dire qu'il y a progrès sensible, d'autres que les progrès ont doublé et même triplé depuis dix ans. La moyenne de toutes ces opinions est que l'agriculture fait à peu près

partout des progrès très-satisfaisants. Dans quelques localités, c'est l'élevage du bétail qui a augmenté et s'est perfectionné d'une manière plus sensible, dans d'autres c'est la culture du sol qui s'est améliorée. Presque partout, on signale avec satisfaction l'habitude de joindre des graines fourragères aux grains de semence pour fertiliser le sol.

Le R^{ev}. M. Pilote, directeur de l'école d'agriculture de Ste. Anne de Lapocatière, répond comme suit à cette première question : " Oui, dans les idées surtout, au sujet de l'enseignement agricole, dont la nécessité paraît mieux comprise qu'elle ne l'a jamais été. Quant à la mise en pratique de ces idées, tout est encore à l'état d'essai, parce qu'il n'y a pas encore de direction uniforme imprimée à ce mouvement. Voilà tout. Les essais sont plus ou moins heureux, mais ils ne se généralisent pas encore. Il en est de même pour l'enseignement agricole que la classe instruite voudrait voir plus répandu."

2^{DE} QUESTION.—*La Chambre d'Agriculture et les sociétés d'agriculture contribuent-elles au progrès agricole dans la proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ?*

2^{DE} RÉPONSE.—La chambre et les sociétés d'agriculture ont contribué pour beaucoup au progrès agricole, mais c'est l'avis du plus grand nombre, qu'elles n'y ont pas contribué en proportion de ce qu'elles coûtent au trésor public ; plusieurs même concluent à leur suppression. Les habitants des townships surtout se plaignent du fonctionnement défectueux des sociétés de leurs comtés respectifs ; d'autres ne participent pas aux avantages des sociétés parce que leurs localités n'y sont point aggrégées, et préféreraient voir l'octroi agricole appliqué à l'ouverture des chemins. Dans les nouveaux établissements, disent-ils, c'est la colonisation et non l'agriculture qui a besoin d'être encouragée, il faut d'abord créer l'agriculture avant de songer à l'améliorer.

Quelques-uns de ceux qui se prononcent pour la négative, suggèrent de supprimer simplement la Chambre d'Agriculture, et de laisser au Département de l'Agriculture la direction immédiate des sociétés d'agriculture ; ce serait, pensent-ils, un moyen de réaliser une économie considérable, et d'exercer un contrôle plus efficace sur les sociétés.

Environ un tiers des réponses sont dans l'affirmative.

Les raisons apportées à l'appui de cette opinion sont généralement que les sociétés d'agriculture ont eu des résultats excellents partout où elles ont bien fonctionné. Elles ont fait naître l'émulation dans l'élevage des belles races d'animaux, et activé puissamment le perfectionnement de l'agriculture.

Quelques-uns ajoutent qu'il leur reste encore beaucoup à faire, mais que l'expérience qu'elles possèdent maintenant les met à même de faire à l'avenir beaucoup plus qu'elles n'ont fait par le passé.

Le rédacteur de la *Revue Agricole*, M. J. Perrault, s'exprime comme suit sur cette question :

" Nos. 1 et 2. Depuis dix ans les progrès agricoles ont été considérables. La culture des plantes fourragères s'est étendue dans toutes les parties du pays. Le bétail, à l'aide de croisements intelligents, s'est amélioré dans toutes les espèces, l'emploi d'instruments aratoires, économisant la main-d'œuvre, s'est répandu, et tout cela grâce à l'organisation agricole existante. Et cependant cette organisation ne fonctionne pas également partout. Nous pouvons affirmer, sans hésitation, que des 80 sociétés d'agriculture existantes, 20 donnent les meilleurs résultats parce que leur bureau de direction a compris la haute mission qui lui était confiée, et en a rempli les devoirs avec autant d'énergie que de savoir. Quarante sociétés, tout en rendant de grands services à leurs localités, faute d'une surveillance active, ne font que la moitié du bien que leur permettrait une meilleure administration. Les vingt sociétés les moins avancées ne profitent que peu des moyens mis à leur disposition.

" Mais de cet exposé faut-il conclure à l'abolition des sociétés ? Evidemment non. Nous affirmons qu'il n'y a pas une société qui ne donne en résultats pratiques, la pleine valeur de l'octroi qui lui est fait annuellement. Mais d'un autre côté, il est

incontestable qu'avec le même octroi les sociétés les plus progressives font dix fois plus de bien que les sociétés les plus arriérées.

"Ce n'est pas le système qui est mauvais, puisqu'avec une direction intelligente il donne les plus beaux résultats. C'est bien plutôt l'apathie routinière, le défaut de connaissances spéciales, l'avidité des sociétaires, qui paralyse l'action bienfaitrice des sociétés d'agriculture dans plusieurs localités. C'est la population elle-même qui est en défaut, et on a tort d'accuser le système ; il vaudrait mieux suggérer les améliorations nécessaires pour le faire fonctionner malgré l'apathie des populations.

"Pour arriver à cela, il faut modifier la loi, de manière à régler la distribution de l'octroi fait aux sociétés d'agriculture. Et c'était le but du législateur, qui créa la Chambre d'Agriculture.

"Il faut bien l'avouer la Chambre d'Agriculture n'a pas compris sa mission. La loi lui faisait un devoir de diriger les travaux des sociétés de comté, en leur faisant une obligation d'adopter

- "1° Le concours de récoltes sur pied.
- "2° Les partis de labour.
- "3° L'importations de reproducteurs de choix.
- "4° Les expositions d'animaux et de produits de la laiterie.

"Malheureusement la Chambre d'Agriculture n'a pas assumé cette position hardie, cette direction intelligente. Elle s'est bornée à distribuer aux sociétés de comtés les octrois du gouvernement, à diriger les expositions provinciales et à créer le journalisme agricole. Voilà la cause du mal, et le remède est facile à appliquer.

"Il faut que la Chambre d'Agriculture dirige le mouvement agricole là où il a besoin de son initiative, et si la loi ne lui donne pas assez de pouvoir pour cela, ce que nous nions, eh bien, ce pouvoir devrait lui être confié."

Voici la réponse du Rév. M. Pilote, sur cette question :

"Oui, sans aucun doute, pour la Chambre d'Agriculture, dont la subvention devrait être augmentée.

"Quant aux sociétés d'agriculture, non."

3ME QUESTION.—*Résulte-t-il beaucoup de bien des expositions provinciales et des expositions agricoles de comtés qui ont lieu chaque année ?*

3ME RÉPONSE.—Les expositions de comtés font beaucoup de bien, elles stimulent l'ambition des cultivateurs, leur permettent de se rendre compte des progrès réalisés dans leur comté, leur mettent sous les yeux de bons exemples à suivre, leur donnent l'occasion d'améliorer leurs troupeaux en s'y procurant des reproducteurs de choix. Les prix qui y sont distribués sont un puissant encouragement pour ceux qui font des efforts pour améliorer leur culture, et témoignent de l'importance que l'état attache au progrès agricole.

Ces réunions annuelles, qu'on peut appeler la fête d'agriculture, ont encore l'avantage de resserrer les liens qui doivent exister entre les habitants d'un même comté, parce qu'ils apprennent là à se mieux connaître. Le succès en agriculture, aussi bien que dans toute autre entreprise, indique toujours la supériorité d'intelligence, et le cultivateur heureux dans ces concours ne gagne pas peu d'influence parmi ses concitoyens. Telle est l'opinion à peu près unanime exprimée dans les réponses à l'égard des expositions de comté.

Il s'en fait de beaucoup que les expositions provinciales soient vues avec la même faveur. La plupart des cultivateurs les regardent comme inutiles pour eux. Les frais qu'il leur faudrait faire pour y prendre part comme concurrents, les leur rendent pour ainsi dire inaccessibles, et ils sont forcés de laisser le champ libre aux grands propriétaires et aux aviateurs, qui seuls, disent-ils, sont assez riches pour aspirer aux honneurs et aux récompenses distribuées dans les concours provinciaux.

Bon nombre suggèrent leur abolition pour les remplacer par des expositions de districts qui, en étant plus à la portée de la classe moyenne et de la classe pauvre

des cultivateurs, qu'il importe avant tout de stimuler, contribueraient plus, suivant eux, à la diffusion des progrès industriels et agricoles.

Les habitants des Cantons de l'Est sont unanimes à réclamer ce changement, et ils ont des adhérents dans plusieurs autres parties de la Province.

Les partisans des expositions provinciales sont peu nombreux, mais ils sont intimement convaincus de la nécessité de les conserver, parce qu'elles sont l'expression générale des progrès réalisés dans tous les comtés de la Province, et le complément obligé, le couronnement du système des expositions de comté. De ce que l'influence de l'exposition générale est moins visible, moins immédiate, que celle de l'exposition locale, ils ne l'en croient pas moins importante dans ses résultats.

Suivant M. Pilote, qui est du nombre de ces derniers, il faudrait que la Chambre d'Agriculture eût plus d'autorité pour contrôler le programme des récompenses et généralement l'emploi des deniers. Le programme des expositions provinciales devrait être modifié dans le but d'amener graduellement un système raisonné d'améliorations, surtout pour le bétail.

4^{ME} QUESTION.—*S'est-il glissé des abus dans les sociétés d'agriculture ? Si oui, veuillez les signaler ?*

4^{ME} RÉPONSE.—Dans quelques comtés les sociétés d'agriculture se bornent à acheter des graines fourragères et à les distribuer parmi les souscripteurs, sans faire d'expositions ; dans d'autres, on emploie les deniers provenant des souscriptions, ainsi que l'octroi annuel, à acheter des animaux de belle race, que les souscripteurs se partagent entre eux au pro-rata de leur mise ; de cette manière, celui qui souscrit, disons \$4, reçoit une pièce de bétail de la valeur de \$12. Ailleurs, les membres de la société se contentent de déposer le montant de leur souscription entre les mains du secrétaire-trésorier uniquement pour le mettre en état de faire rapport qu'il a en sa possession un montant suffisant pour que la société ait droit à l'octroi, et aussitôt que l'octroi est reçu, la souscription est remise.

En un endroit, on se plaint que des hommes de profession, sans expérience en agriculture, se sont emparés de la direction de la société du comté, et sont un obstacle à ses succès, parce que les cultivateurs n'ont pas confiance en eux.

Autre part, la société a dégénéré en camaraderie politique.

Ce qui paralyse le plus généralement les bons effets que produisent les sociétés d'agriculture, c'est le favoritisme qui règne dans les expositions, et les fraudes qui s'y commettent par les exposants. Dans plusieurs comtés, on se plaint que les directeurs pensent plus à leur intérêt particulier qu'au but général pour lequel ces expositions ont été instituées.

Quelques-uns s'élèvent contre les banquets donnés aux dépens des sociétés d'agriculture à l'occasion des expositions. Ils voient là une dépense inutile, et une occasion d'intempérance pour un grand nombre.

Il y a plus de la moitié des sociétés qui sont à l'abri de reproches sérieux.

D'autres seraient d'avis de retrancher de la liste des prix offerts aux expositions les objets d'industrie domestique, tels que les ouvrages à l'aiguille, tricots, étoffes faites au métier, parce qu'ils ne peuvent guères dépasser l'état de perfectionnement qu'ils ont atteint, et parce qu'ils détournent des produits agricoles proprement dits l'attention exclusive dont ils devraient être l'objet durant les expositions, de même qu'ils absorbent une portion considérable de la somme destinée aux prix.

Enfin on suggère de faire prêter serment aux juges des expositions pour les mettre à l'abri du soupçon de partialité.

5^{ME} QUESTION.—*L'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et dans les écoles primaires, vous paraît-elle un bon moyen d'activer les progrès de l'agriculture ?*

5^{ME} RÉPONSE.—L'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et dans les écoles primaires rencontrerait l'approbation générale. Tous, à part quelques rares exceptions, dix au plus, s'accordent à dire que ce serait un excellent moyen de faire progresser notre agriculture ; un bon nombre même sont

d'opinion que sans cet enseignement agricole tous les efforts, tous les sacrifices que nous pourrions faire pour l'encourager resteront stériles.

Dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre, les principes scientifiques de la bonne culture ne sauraient être trop enseignés à la jeunesse. Par le système proposé, les écoles normales offriront non-seulement aux élèves qui se destinent au professorat, mais encore aux jeunes propriétaires qui se destinent à l'agriculture, une éducation spéciale et un cours agricole complet. Elles seraient autant de nouvelles pépinières de cultivateurs expérimentés sur lesquelles la Province aurait les yeux fixés, et que le gouvernement tiendrait à honneur de conduire à bonne fin.

A leur tour les élèves des écoles normales, qui auraient puisé dans le cours agricole de saines notions d'agriculture théorique et pratique, les répandraient dans nos campagnes avec l'enseignement primaire et secondaire; dans peu d'années on serait étonné de la transformation radicale qu'aurait subie notre industrie agricole.

Le moyen le plus sûr d'inspirer à la jeunesse le goût des occupations agricoles et d'attirer des capitaux dans cette carrière utile autant qu'honorable, c'est d'enseigner l'agriculture comme les autres sciences, et de l'élever par là au niveau des autres professions. Ce n'est que lorsque le jeune propriétaire recevra une éducation spéciale complète, et qu'il se sentira, par l'intelligence et les connaissances, l'égal de ses amis engagés dans les professions libérales, que l'on pourra dire que l'agriculture a réellement conquis le rang qui lui appartient, et c'est alors, et alors seulement qu'on verra se diriger vers cette carrière tant de jeunes gens qui encombrement inutilement les professions libérales.

"Rien, à mon avis," dit M. Fortier, député d'Yamaska à la Chambre des Communes, "n'est plus désirable pour l'avancement et l'avantage des habitants de notre Province, et faire progresser l'agriculture, que l'introduction de l'enseignement agricole dans nos écoles normales et primaires.

"Je voudrais voir dans les écoles primaires un bon traité d'agriculture pratique adapté au temps, aux moyens et aux besoins de notre population, et que ce traité fût le livre principal dans les écoles primaires uniformément par toute la Province.

"Je voudrais aussi voir s'introduire, au moins dans une école en chaque paroisse, du travail manuel aux écoliers sur une ferme que l'on nommerait modèle, afin d'y former des cultivateurs comme notre Province en a tant de besoin.

"L'enseignement agricole pourrait nous valoir cela au bout de quelques années. Ainsi, au lieu d'expositions qui ne produisent rien, ou à peu près rien, je voudrais qu'avec l'argent que l'on y dépense, l'on donnât à nos jeunes enfants des connaissances agricoles pratiques, de manière à former tranquillement, jour par jour, une nouvelle génération de cultivateurs de notre sol.

"Une dépense de quelques millions de piastres, bien employés par notre gouvernement à cet objet, serait à mon point de vue un grand bienfait; créerait une dette nationale, il est vrai, mais une dette qui rapporterait dans la suite à nos petits enfants un intérêt incalculable."

Il ne faut pas craindre, dit un autre, de tenter l'expérience de ce côté, la chose est bonne en soi, si nous ne sentons pas de suite la bonne influence de cet enseignement, ceux qui nous suivront en recueilleront les bénéfices.

L'enseignement de la chimie agricole, en particulier, serait d'une grande utilité à tous les cultivateurs.

Des traités d'agriculture pratique, à la portée des jeunes élèves, devraient servir de lecture habituelle dans toutes les écoles primaires de la Province.

Parmi ceux qui se montrent hostiles à l'introduction de l'enseignement agricole pratique, dans les écoles normales et primaires, plusieurs ne motivent pas leur opinion. Voici ce qu'en pense M. le curé de Ste. Philomène, l'Abbé Poulin :

"L'introduction de l'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et primaires, loin de me paraître un bon moyen d'activer le progrès de l'agriculture, me paraît, au contraire, une de ces brillantes utopies destinées à faire des dupes et à

produire de tristes mécomptes. En effet, l'élève de l'école normale, n'étant pas destiné par état à la culture, vient d'abord prendre la place de ceux qui s'y préparent. L'étude de cette branche d'industrie ne peut que rendre à l'élève-maitre sa position plus difficile et plus compromettante. Au point de vue intellectuel, les candidats doivent recevoir des notions claires sur tout ce qu'ils auront à enseigner aux enfants du peuple, et être par degrés initiés à tous les exercices qui leur seront nécessaires dans leurs fonctions. Mais il ne faut pas que cette préparation intellectuelle dépasse le but. On ne saurait assez prémunir les maitres contre cette culture exagérée; elle gâte les meilleures têtes, et rend tout-à-fait inhabile à l'enseignement populaire. Le candidat a peu de temps pour embrasser une multiplicité de matières, et il n'a souvent ni la préparation nécessaire, ni l'aptitude requise.....

Que serait-ce donc s'il fallait le charger encore d'un fardeau qu'il ne paraît pas destiné à porter ?

"D'ailleurs, si l'on veut joindre des écoles d'agriculture aux écoles-normales, il faut nécessairement posséder des propriétés dans le voisinage où le chef de pratique pourra diriger l'élève.

"Le prix très élevé d'une ferme, même médiocre, située aux portes de nos villes de Québec et de Montréal, fait déjà entrevoir une grave difficulté. En admettant qu'on songerait à un déplacement afin d'acquérir des propriétés à meilleur marché, on déplacerait par là-même l'élève de l'instruction publique au profit de celui de l'agriculture. Il me semble qu'une école normale doit être au sein de nos villes, à cause de la facilité des communications, et pour que l'élève se trouve en contact avec le mouvement intellectuel de nos grands centres; si l'on vient à l'isoler, on le privera de ces rapports sociaux qu'on n'a pas à redouter à cause d'une surveillance active, mais dont le bon côté agira si puissamment sur lui. Car c'est là que l'élève acquiert souvent la bonne tenue, la modestie qui lui sied tant, et qu'il trouve si naturelle quand il voit tant de personnes remarquables par les talents et la science se faire une étude de la pratique.

"Pour ce qui est de l'école primaire, ce plan me paraît encore plus impossible. A mon avis, il ne faut pas compter sur l'enseignement de la parole seule. Il faudrait donc une ferme adjacente à chaque école. En supposant même que ce plan fût réalisable, ce serait l'école buissonnière autorisée, et l'étude de l'agriculture l'emporterait sur le reste.

"Avec les excellentes dispositions que montre le gouvernement de Québec pour l'agriculture, il y aurait, selon moi, un grand triomphe à remporter. Je pourrais ajouter triomphe aussi facile qu'il est sûr.

"Nous avons actuellement deux écoles d'agriculture, l'une à Ste. Anne et l'autre à l'Assomption. Si le gouvernement, au lieu de ne donner que des demi-bourses d'agriculture, créait dès le commencement des bourses complètes et au nombre illimité, si par ses allocations généreuses, il permettait à ces établissements d'avoir plusieurs professeurs français et anglais pour la théorie et la pratique, des instruments aratoires, des animaux, etc., etc., il atteindrait plus sûrement son but.

"Non-seulement ces écoles seraient encombrées, mais bientôt le gouvernement serait obligé d'y mettre une limite. Ces deux écoles sont parfaitement bien situées pour les deux districts de Montréal et de Québec. Je citerai, pour exemple, la paroisse que je dessers, qui n'a pas regardé à la distance de 15 lieues pour envoyer à l'Assomption cinq de ses jeunes gens à l'ouverture de l'école d'agriculture.

"Il ne faut pas douter qu'avec des bourses complètes, j'ajouterai même ce que proposait naguère un honorable membre, un octroi gratuit de terrain, nos écoles verraient arriver de tous côtés des jeunes gens heureux de profiter de la grande protection du gouvernement. Puis, tous ces élèves nous reviendraient non point pour déclamer dans une école modèle ou primaire, mais pour pratiquer ce qu'on leur aurait enseigné et ce qu'ils auraient eux-mêmes fait pendant leur cours."

Voici ce que M. Pilote propose :

“ Pour répondre à la question telle que posée, je dirai que l'enseignement agricole pratique est impossible dans les écoles normales comme dans les écoles primaires. Un enseignement pratique de l'agriculture suppose que ceux qui le reçoivent prennent une assez large part à tous les travaux de la culture, aux soins du bétail et à toutes les opérations d'une ferme, autrement comment les élèves pourraient-ils s'initier à la pratique d'un art qui demande tant de tact, d'observations et d'adresse dans l'emploi des instruments ? Or, cela est impossible—1° dans les écoles primaires, à cause de l'âge des élèves ; 2° dans les écoles normales, à cause de l'incompatibilité des études nécessaires à un bon instituteur. Tout ce que l'on peut et l'on doit enseigner dans ces écoles, est la théorie de l'agriculture. Un cours purement théorique est indispensable. Un cours pratique n'est possible que dans les écoles spéciales d'agriculture. Cette distinction est essentielle, c'est ainsi que la chose est comprise en Europe, dans les pays où l'agriculture fait partie de l'enseignement public.

“ On a peut-être voulu parler de l'horticulture au lieu de l'agriculture. Dans ce cas, ma réponse sera toute différente. L'enseignement pratique de l'horticulture dans les écoles normales, comme dans les écoles primaires, tant soit peu importantes, est une nécessité. Les élèves de ces écoles peuvent très-bien, même sous forme d'amusement, s'occuper de tous les travaux du jardinage, et de la culture des arbres fruitiers et d'agrément. Chaque école devrait donc avoir un jardin approprié à l'importance de son enseignement et de sa position. Les instituteurs se trouveraient par là un peu initiés à la pratique de l'art agricole. Ceux qui se sentiraient une vocation plus prononcée pour l'agriculture proprement dite, iraient à l'école spéciale pour y apprendre toutes les opérations du métier et approfondir les questions d'économie rurale, c'est alors seulement que ces hommes seraient de bons professeurs d'agriculture, forts sur la pratique comme sur la théorie. Ils feraient de bons directeurs de fermes-modèles de comtés.”

Le Dr. F. L. Genand, de St. Jacques de l'Acadian :

“ Un meilleur moyen, selon moi, serait de fonder un nombre libéral de bourses complètes (comme cent) à chacune des écoles d'agriculture de l'Assomption et Ste. Anne ; puis ensuite donner gratuitement à chaque élève, sortant de ces écoles, un lot ou deux sur les terres publiques. Par ce moyen, les progrès agricoles seraient rapides et étonnants.”

6ME QUESTION.—*Un ou plusieurs prix accordés annuellement pour l'exploitation agricole la mieux dirigée et la plus profitable dans chaque comté remplaceraient-ils avantageusement les expositions accoutumées, ou cette mesure devrait-elle aller de pair avec les expositions ?*

6ME RÉPONSE.—Quelques sociétés d'agriculture sont déjà dans l'habitude d'accorder des prix pour les terres les mieux cultivées, c'est une des récompenses les plus appréciées.

Ces prix devraient aller de pair avec les expositions et former partie obligatoire du programme de toutes les sociétés d'agriculture.

“ Je ne crois pas, dit le Dr. McMahon, de Ste. Rose, comté de Laval, que cette mesure dût remplacer les expositions. Des prix accordés tous les ans pour les fermes les mieux tenues, avec exclusion à quiconque obtient le premier prix d'y concourir pendant cinq ans, produisent tout l'effet désirable. Il en résulte une noble émulation chez tous les membres d'une société. Chaque membre s'efforce d'améliorer la tenue de sa ferme, pour mériter un jour un prix si honorable ; ces fermes améliorées, sont autant de petites fermes-modèles qui produisent beaucoup de bien dans leur voisinage. Chacun s'efforce d'imiter un si bon exemple venant d'un voisin, d'un parent, dans tous les cas d'un simple cultivateur comme lui. Ce moyen est, à

mon avis, bien plus efficace que l'exemple isolé d'une ferme-modèle de comté sur un grand pied. Nos cultivateurs sont généralement prévenus contre de semblables institutions, parce que leurs moyens, disent-ils, et avec raison je crois, ne leur permettent pas d'imiter une exploitation si en grand et si dispendieuse."

Quelques uns, mais en très petit nombre, trouveraient cette mesure préférable aux expositions de comté. Le meilleur moyen d'encourager efficacement l'agriculture, suivant M. D. Bégin, de St. Germain de Rimouski, serait d'accorder un prix aussi élevé que possible au propriétaire d'un champ où se voit l'abondance des produits, de toutes sortes, jointe à la bonne qualité, etc., où toutes les conditions requises pour une bonne culture se rencontrent. C'est là, et là seulement, dit-il, que l'on peut reconnaître et apprécier le cultivateur diligent et intelligent.

7^{ME} QUESTION.—*Quels seraient, suivant vous, les autres moyens d'activer les progrès de l'agriculture ?*

7^{ME} RÉPONSE.—Les moyens sont nombreux, il n'y a que l'embarras du choix. Voici, au reste, les suggestions les plus remarquables :

Le Révérend N. BELLANGER, curé de Deschambault.

Dans les seigneuries, la plupart des vieilles terres sont fatiguées de tant de récoltes, sans recevoir d'engrais, ni de graines fertilisantes.

Pas d'engrais, pas de graines fertilisantes, conséquences nécessaires, maigre pâturage et chétive nourriture à l'étable.

Ainsi, notre agriculture manque par la base. C'est par là qu'il faut commencer.

Toutes les exhibitions, les importations de magnifiques animaux, chevaux, bêtes à cornes et à laine, n'apporteront pas de remèdes efficaces, et ne rendront pas à notre agriculture ces premières conditions de succès qui lui manquent.

Il me semble que tous les efforts devraient être dirigés de manière à faire comprendre aux cultivateurs la valeur des engrais.

Ils savent passablement labourer, herser et semer ; ce qui leur manque, c'est le goût, le désir et l'industrie de se procurer des engrais.

Dans les pays où l'agriculteur en comprend l'importance, il met tout en œuvre pour s'en procurer. Il en fait avec toutes sortes de choses, et d'un bout de l'année à l'autre. Ici, à peine tire-t-on parti du fumier d'étable. Plusieurs le laissent perdre en partie, ou ne songent seulement pas à exploiter les riches et copieux engrais qui s'accumulent sous les pavés d'écurie.

Je suis sûr qu'avec une bonne volonté, chaque cultivateur quadruplerait ses matières fertilisantes. Je le répète, c'est là la racine du mal.

Si l'on veut donc promouvoir la cause agricole, il faut aviser au moyen de stimuler puissamment chez le cultivateur la volonté de se procurer d'engrais et de semer des graines fertilisantes. Il faut appeler son attention là-dessus ; lui offrir des primes d'encouragement, etc., etc.

Il me semble qu'on obtiendrait le but en offrant des prix aux exploitations agricoles les mieux dirigées ; ou aux plus grands rendements en foin et en grain, par arpent, ou pour un certain nombre d'arpents ;—ou à ceux qui nourriraient le plus grand nombre de bêtes à cornes et à laine, eu égard à l'étendue de la ferme, etc., etc. En procédant ainsi, on inciterait fortement les gens à se procurer beaucoup d'engrais, ainsi que des graines fertilisantes. La cause de l'agriculture serait gagnée. Je n'ai jamais pu comprendre qu'il fût expédient d'importer à grands frais de magnifiques animaux pour les répandre chez nos cultivateurs. Que peuvent-ils devenir avec nos pauvres paéages, et cette chétive nourriture donnée l'hiver.

Cela ne presse pas, et pourra venir en son temps. Dans mon humble opinion, le comité rendrait un immense service à la cause agricole, s'il trouvait, dans ses attributions, le moyen de faire réunir, dans un endroit sur le bord du fleuve, l'énorme quantité d'engrais que produisent annuellement les villes de Québec, Montréal, etc. Tout cela est jeté au fleuve et perdu. Dans les villes d'Europe, on loue fort cher le droit d'amasser ces engrais ; on les désinfecte et on les vend très-bien aux cultivateurs.

Des chalands faits exprès, et tonés par des steamers, les transporteraient sans beaucoup de frais sur les deux rives du fleuve.

Pour commencer, il faudrait peut-être dédommager le contracteur, mais qui doute, qu'un bont de deux ou trois ans, cela ne payerait pas bien.

Je pense que l'on trouverait de suite des contracteurs, si la corporation voulait et pouvait leur donner en même temps le monopole de tous les fumiers d'étable à un prix fixé par elle.

A ma connaissance, des cultivateurs ont cherché à se procurer des vidanges de Québec, et ils ont cherché à louer des bateaux. Ils n'ont pu en trouver d'appropriés, cela seul les a arrêtés. Il faudrait des chalands construits exprès.

Les gens compétents en agriculture s'accordent tous à dire, que le défaut essentiel de la nôtre, c'est que nos cultivateurs demandent continuellement à la terre sans rien lui donner;—qu'ils l'épuisent et ne font rien pour lui rendre sa fertilité.

C. CIMON, Écr., Québec.

I.

Je dois ici, avant, tout déclarer que nos écoles d'agriculture ne font pas tout le bien désiré et que seules elles ne le feront de sitôt. Le système qui y est enseigné entraîne avec lui trop de dépenses pour que nos *habitants* puissent l'adopter. D'ailleurs, ils sont profondément attachés, à leur ancien mode d'agriculture et de longues années s'écouleront avant qu'ils l'abandonnent.

L'on sait que le grand mobile du peuple canadien, c'est l'exemple. Ainsi donc, l'enseignement agricole le plus facile qu'il nous soit permis de lui donner, et qui, suivant mes convictions, produira les plus beaux résultats, est l'*enseignement agricole par l'exemple*.

L'enseignement par l'exemple ! Quest-ce que cela veut dire ? Eh bien, voici ce que j'entends par là et comment cet enseignement peut être donné.

Le gouvernement est le père de la grande famille qui habite la Province de Québec, et il lui doit toute sa sollicitude. Il est donc de son devoir de répandre l'aïssance et le bonheur au milieu de ses enfants ; par conséquent, de rendre la patrie florissante, et tel doit être l'unique motif de ses actions. Mais pour parvenir à ce noble but, que doit donc faire notre gouvernement ? Il n'a qu'une chose à faire, c'est d'améliorer notre agriculture et de lui donner un plus grand développement, et pour cela voici ce que j'ose lui communiquer.

Personne n'est insensible devant l'exemple. Partant de là, je dis que nos honorables ministres n'ont qu'à sonner l'éveil de tous côtés, pour que nos cultivateurs se mettent à l'œuvre. Qu'ils fassent cultiver une terre dans chaque comté, au moins, suivant un système agricole, mais un système qui ne répugne pas à notre climat et qui soit en accord avec les moyens de nos cultivateurs. Je leur conseillerais à cet effet de subventionner un homme, dans chaque comté, un homme intelligent et capable de suivre un bon mode de culture et de répandre la lumière au milieu de ses compatriotes par les enseignements qu'il pourrait leur donner.

Cet homme cultiverait son propre champ sous les yeux de ses voisins, prodigierait à sa culture tous les soins possibles et travaillerait avec les instruments agricoles ordinairement employés dans nos campagnes. Grâce à ce bon système, avec moins de grains confiés à la terre, le jour de la rétribution arrivé, il récolterait le double, le triple, et peut-être plus, de ceux qui l'entourent.

C'est alors que nos cultivateurs ouvriront les yeux à l'évidence. L'exemple les entraînerait sensiblement à l'amélioration de leur terre. Ils auraient vu, au milieu d'eux, un homme suivre un mode de culture facile, qu'eux aussi, sans avoir recours à de nouvelles dépenses, pourraient adopter. A l'exemple peu à peu se joindrait l'ambition, et voilà l'impulsion donnée. On travaillerait de toutes parts, avec ardeur, et en peu d'années nos vieilles terres, qui aujourd'hui ne rapportent rien, reprendraient leur ancienne vigueur et leur fertilité première.

Ce cultivateur modèle, qui rendrait de si grands services à la patrie, recevrait donc un salaire. C'est ainsi que le gouvernement l'obligerait surtout à se pouvoir

d'une bonne race de tous les animaux de ferme, et de prêter aux cultivateurs de son comté, chaque année, en autant qu'il lui semblerait possible, le concours de ces mêmes animaux pour améliorer les races que déjà ils possèdent. Ce cultivateur modèle serait pour nos compatriotes une étoile lumineuse qui les guiderait vers un avenir prospère.

II.

Je donnerai à présent le système agricole que je suggérerais à ce cultivateur modèle dont je viens de parler.

La première chose à faire sur une terre est de la bien clore à l'épreuve des animaux. Je suppose une terre de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur (c'est la dimension des terres que la plus grande partie de nos habitants occupent), voici la division que j'adopterais pour cette terre. J'en ferais huit clos, telle que divisée d'après le plan ci-annexé, ayant le soin d'avoir un bon chemin qui permettrait de communiquer dans tous les clos, et ce chemin, d'après mon projet, aurait vingt-quatre arpents de long sur treize pieds de large.

Comme il arriverait que sur presque toutes les terres chacun des clos ne serait pas pourvu d'eau, je verrais à ce qu'il y en eût dans le chemin pour abreuver les animaux pendant l'été.

Les deux clos numéro 1 et numéro 8, qui devront avoir huit arpents en superficie chacun, seront employés pour y construire les bâtieses, y faire le jardin et le verger, et y semer du grain pour tenir les volailles autour de la maison. Là aussi seront placés les jennés animaux de l'année. Ces deux clos seront mis en ordre dès la première année; on aura soin d'en enlever les roches et de les niveler, pour ensuite ameubler la terre et l'engraisser.

Les six autres clos, qui auront chacun vingt-quatre arpents en superficie, sont ceux sur les quels je veux appliquer mon système. Voici ce que je ferais: la première année je ne travaillerais que le clos numéro 2; je commencerais par enlever toutes les roches, ensuite j'abattrais autant que possible toutes les buttes et je comblerais tous les trous, et, si dans ce clos le sol était varié, je ferais en sorte de mêler les différents sols à leur surface. Cet ouvrage serait fait pendant la saison d'été et je labourerais le tout en automne.

L'hiver ne serait pas non plus pour moi un temps de loisir; je transporterai, pendant cette saison, dans le clos, la quantité suffisante de fumier pour l'engraisser (je crois que pour cela environ mille voyages suffiraient) et le printemps arrivé, ce serait en patates, en carottes, en choux et en autres légumes qui demandent que la terre soit bien engraisée et bien ameublie, que je sèmerais ce clos.

Pendant que le clos numéro 2 serait ainsi en travail, et que les légumes pousseraient, je préparerais le clos numéro 3. Je recommencerais pour ce clos les mêmes opérations appliquées l'année précédente au clos numéro 2. Le printemps suivant pendant que je sèmerais de grains et de graines le clos numéro 2, je sèmerais des légumes dans le clos numéro 3. La troisième année, je préparerais de la même manière le clos numéro 4, et alors le clos numéro 2 serait en prairie, le clos numéro 3 en grains et en graines et le clos numéro 4 en légumes; la quatrième année, le clos numéro 2 serait en prairie, le clos numéro 3 en prairie, le clos numéro 4 en grains et en graines et le clos numéro 5 en légumes. La cinquième année, le clos numéro 2, serait en pacage, le clos numéro 3 en prairie, le clos numéro 4 en grains et en graines, et le clos numéro 5 en pacage. La sixième année le clos numéro 2 serait en pacage, le clos numéro 3 en pacage, le clos numéro 4 en prairie, le clos numéro 6 en grains et en graines, et le clos numéro 7 en légumes.

Après six années de culture, ayant consacré une année pour l'engrais de chaque clos, cette terre se trouverait alors bien productive. Elle pourrait procurer la subsistance à une grande famille, nourrir environ quarante bêtes à cornes, soixante moutons, trois à quatre chevaux et un bon nombre de cochons et de volailles, et il y aurait de gras pâturages; le cultivateur ferait alors beaucoup de beurre et aurait toujours un grand nombre d'animaux qui, étant bien nourris, seraient recherchés pour le marché.

La septième année, je recommencerais sur le clos numéro 2 les mêmes opérations que je lui appliquai la première année. Mais ces opérations seraient bien moins coûteuses et bien moins longues, car le sol aurait été débarrassé des roches, nivelé et engraisé six ans auparavant, et, continuant toujours les mêmes procédés sur les autres clos, cette terre se trouverait toujours engraisée et bien fertile.

III

Maintenant combien faudra-t-il de pieux et de piquets pour clore cette terre, telle que je la diviserai ? Je dis qu'il ne faudrait pas moins de 18,400 pieux et de 3,800 piquets, estimant les pieux à dix chelins le cent et les piquets à sept chelins et demi le cent, cela fera la somme assez ronde de cent six louis cinq chelings. Oh ! oh ! dira-t-on peut-être, cela est bien coûteux pour nos cultivateurs ; vous allez au-delà de leurs moyens. Eh bien, je répondrai que cela ne coûtera rien ou presque rien au cultivateur. En effet, n'a-t-il pas six années pour clore cette terre ? Il peut lui-même préparer ces pieux et ces piquets pendant la saison d'hiver. D'ailleurs, les terres en sont déjà pourvues d'une certaine quantité, qu'il n'y aurait qu'à déplacer.

Je disais encore plus haut qu'il faut chaque année mille voyages de fumier. Cela est bien difficile à trouver, objectera-t-on. Ne le croyez pas ; avec du travail le cultivateur se les procurera facilement. Il aura, d'après le système agricole que j'ai développé si haut, beaucoup de foin ; il pourra donc élever un grand nombre d'animaux. Eh bien, ces animaux fourniront au moins la moitié du fumier nécessaire. Mais l'autre moitié ? rien n'est plus facile, pour le cultivateur laborieux, de se pourvoir d'engrais. Il n'a qu'à mettre, l'automne, sous le pavé où doivent hiverner ses animaux, une certaine quantité de terre noire, ou d'autre terre, et cette terre recevant toutes les urines des animaux en sera bien imbibée et fera un excellent engrais. A tout cela les cultivateurs ne peuvent-ils donc pas ajouter les engrais verts, ou mieux le varech, pour ceux qui sont situés sur les bords du fleuve où croît cette plante marine ? Le varech ! en connaît-on la valeur ? C'est un si bon engrais que les habitants de l'Isle aux Coudres, avec cette plante rendent fertile le sable maigre des grèves. Dans ce sable ces habitants récoltent, la première année des patates de la meilleure qualité, l'année suivante le grain y pousse avec abondance.

Ce système de culture que je viens d'indiquer aura encore un autre résultat, c'est celui de détruire les mauvaises herbes dont nos terres sont remplies.

En effet, la terre se trouvant ainsi constamment en travail, bouleversée de telle sorte que ces herbes nuisibles n'auraient jamais le temps de prendre racines, ou d'arriver à maturité.

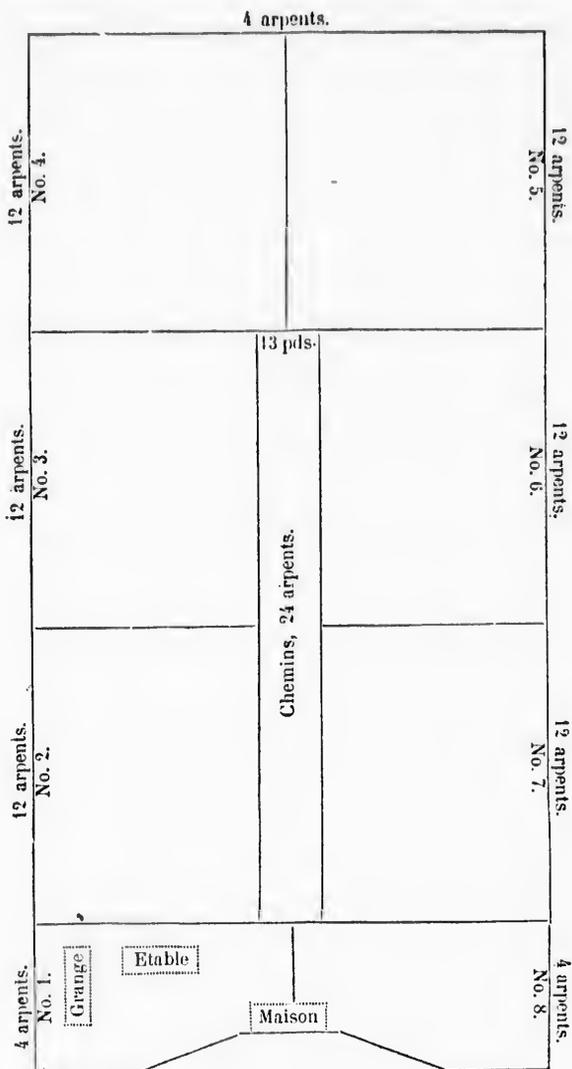
IV.

Sur une terre de la dimension de celle dont j'ai parlé plus haut, nos cultivateurs sèment environ soixante-et-quinze minots de grains pour en récolter cinq à six cents minots ; quant au foin, en général, ils en récoltent quinze cents à deux mille bottes, et de plus les animaux ont de très-mauvais pâturages. Avec le système indiqué ci-dessus, il ne serait semé qu'environ vingt-cinq minots de grains devant rapporter cinq à six cents minots, c'est-à-dire, autant que nos cultivateurs récoltent aujourd'hui avec deux fois plus de grains confiés à la terre ; les prairies devront donner six à sept mille bottes de foin par année. Les pâturages seront en outre très-bons, car ils aurent été en prairie les années précédentes.

D'après le système que suivent aujourd'hui nos cultivateurs, en semant soixante-et-quinze minots de grains, à cinq chelins le minot, ils dépensent soixante-et-quinze piastres, tandis que, avec le système que je suggère, il ne serait semé que vingt-cinq minots de grains, à cinq chelins le minot, ce qui ferait vingt-cinq piastres, laissant une balance de cinquante piastres en faveur du nouveau système.

Nous pouvons encore ajouter quatre mille bottes de foin que le nouveau système donnerait de plus que l'ancien. En supposant le foin à quarante piastres par mille bottes, on aura encore un surplus de cent soixante piastres par année, à ajouter aux cinquante piastres, ce qui ferait en tout deux cents dix piastres de profit, outre une très-grande quantité de légumes.

Maintenant, voici ce qui compenserait le travail qu'il y aurait à faire pour l'amélioration de vingt-quatre arpents de terre par année. D'après mon système, le cultivateur aurait donc cinquante minots de grains de moins à semer qu'aujourd'hui avec son vieux mode de culture, ce qui épargnerait autant de travaux et de dépenses. Il y aurait en outre à ajouter un profit des récoltes, celui des animaux qui seraient augmentés de beaucoup en quantité et dont la qualité serait bien supérieure.



P. C. A. DUBOIS, Ecr., St. Roch de Québec.

..... L'usage obligatoire dans nos maisons d'éducation, surtout dans les écoles modèles et primaires, de traités d'agriculture améliorée, à la portée des intelligences communes, et l'établissement de fermes modèles surveillées avec beaucoup d'attention.

Ces fermes modèles devraient être établies sur un pied très-économique, tellement qu'il ne devrait pas dépasser les moyens de la généralité des cultivateurs; autrement ce ne seraient plus des modèles imitables pour le plus grand nombre. Elles devraient être comme suit :

Le gouvernement accorderait une modique subvention dans chaque paroisse à un cultivateur intelligent et possédant un peu d'éducation, à condition de cultiver sa terre d'après un système de rotation quelconque, pourvu qu'il fût en rapport avec le traité d'agriculture ou usage dans les écoles; faire les améliorations et les réformes indispensables dans l'éducation des bestiaux, je veux dire l'élève des bestiaux; les soins à apporter aux engrais, etc.

Des surveillants ou inspecteurs seraient institués en nombre suffisant par toute la Province. Soit un pour chaque comté, ou pour deux comtés au plus; pourvu que leurs limites fussent assez restreintes pour leur permettre de surveiller efficacement toutes les fermes modèles dans leurs limites.

Ils seraient les avisés obligés des fermiers. Ces surveillants recevraient un salaire suffisant pour leur permettre d'employer tout leur temps à cette besogne. Ils seraient, en outre, stimulés par l'appât d'une récompense que le gouvernement accorderait à celui ou à ceux qui auraient le plus mérité par la plus grande impulsion qu'ils auraient donnée aux améliorations; et cela au bout de quelques années.

G. A. MASSUE, Ecr., St. Aimé.

Les autres moyens qui pourraient contribuer à activer les progrès de l'agriculture, seraient de faciliter le cultivateur à obtenir des emprunts d'argent aux taux de 6 à 7 par cent, remboursables à longs termes; de faire venir de l'étranger quelques cultivateurs, hommes pratiques, recommandés par les principaux collèges de France ou d'ailleurs, et de favoriser leur établissement dans différentes localités de la Province.

J. B. BEAULIEU, Ecr., Cacogna.

Je suis d'opinion que l'établissement de fermes modèles, la publication d'un journal d'agriculture bien rédigé, et des prix donnés annuellement pour le plus profitable système d'amélioration seraient les meilleurs moyens à adopter pour avancer le progrès de l'agriculture.

Ls. BÉLANGER, Ecr., St. Martin, Laval.

Donner de bonne semence en place de prix en argent, ainsi que des instruments d'agriculture.

A. O. DÉSILETS, Ecr. Bécancour, Nicolet.

Je conçois que le meilleur moyen d'exciter l'émulation serait d'accorder de bons prix aux cultivateurs qui suivraient le meilleur système d'agriculture et obtiendraient les meilleurs résultats relativement à leur ressources.

Rév. J. N. GINGRAS, Baie St. Paul.

Expositions annuelles. Des fermes modèles dans chaque comté. L'enseignement agricole dans les écoles primaires; un bon journal; voilà, à mon opinion ce qui activerait puissamment l'agriculture.

ROBERT MAUGER, Ecr., Pabos, Gaspé.

Le seul moyen que je connaisse pour donner un élan à l'agriculture dans notre localité, serait le rachat par le gouvernement de la Seigneurie de Pabos, qui met un entrave à tout ce qui a pour but l'avancement agricole et la colonisation, par le prix énorme de cinq chelins l'arpent qu'elle demande pour ses terres : de plus, tous les membres de la compagnie sont actuellement en Angleterre, et leur agent est parti depuis deux ans.....ce qui fait que ces terres non concédées sont laissées à ne rien faire pendant qu'il ne manque pas de bras pour les utiliser; surtout depuis que la pêche manque. Ces années dernières, et aussi quand la compagnie était en opération, elle a fait des chantiers qui ont ruiné toutes les terres de la seigneurie, ce qui devrait nécessairement leur donner aujourd'hui une valeur moins considérable.

PAROISSE STE. ANNE DE DANVILLE.

L'établissement de fermes modèles dans chaque comté, auxquelles seraient annexées des écoles où seraient donnés des cours commerciaux et agricoles.

ANTOINE CASAVANT, Ecr., St. Dominique.

Les fermes modèles dans les comtés; parcequ'étant sous le contrôle du gouvernement, et soutenues par lui, le cultivateur pourra voir mettre en pratique un nouveau mode de culture que sans cela il ignorerait toujours, ou qu'il ne pratiquerait jamais faute d'argent, ou dans la crainte de voir échouer ses projets.

ANTOINE BRUNELLE, Ecr., St. Hyacinthe.

Procurer des grains et des graines de semence des autres pays, de meilleure qualité que les nôtres, comme le blé de la Mer Noire. Ce blé a très bien fait dans les premiers temps; aujourd'hui il est dégénéré: il a l'écorce dure et ne produit pas autant à l'arpent qu'il le faisait. Il faudrait envoyer un homme pratique à Odessa, qui irait voir les blés d'automne et de printemps sur pied, pour s'assurer dans quel terrain il vient le mieux, quelle paille est la meilleure. Il en serait de même des autres semences.

Rév. J. PROVENCHE, curé de Portneuf.

Le meilleur moyen, suivant moi, d'activer les progrès en agriculture serait d'accorder des prix, non pas à celui qui exhiberait les plus beaux échantillons de céréales, mais à celui qui en récolterait la plus grande quantité dans une étendue de terrain convenue. Ayant été à même, comme président d'une société d'agriculture dans le comté de Montmorency, de mettre ce principe en application, j'ai pu me convaincre que, pourvu pendant plusieurs années, il produirait les plus heureux résultats. Et en effet, où se trouve le principal vice dans notre agriculture? n'est-ce pas en ce que les cultivateurs cultivent une trop grande étendue de terrain, et la cultivent mal? Onensemence 5 à 6 arpents de terre en blé, par exemple, pour en récolter de 25 à 30 minots. Ne serait-ce pas un immense profit de n'en cultiver qu'un seul arpent, mais avec bien plus de soin, pour en retirer la même quantité. Calculez avec cela, la quantité de semence épargnée, une plus grande étendue de terre laissée en pacage ou en prairie pour l'augmentation du bétail; me main-d'œuvre moins considérable, etc.; et si l'on pouvait amener nos cultivateurs à améliorer seulement un arpent de leur terre chaque année, ne serait-ce pas déjà un progrès? Il n'est pas rare qu'on récolte dans un arpent de terre bien cultivé, 25 minots de blé ou 60 minots d'avoine, ou 350 bottes de foin, etc., or la moyenne de la culture de nos cultivateurs aujourd'hui, ne dépasse pas le quart de ces quantités.

O. DUVAL, Ecr., Président de la société d'agriculture de la paroisse des Trois-Rivières.

L'enseignement agricole pratique dans les écoles normales et primaires. La création de fermes modèles et d'écoles d'agriculture dans chaque district judiciaire.

Rév. T. L. BRASSARD.

Un prix d'agriculture par paroisse, est le moyen le plus efficace d'activer l'agriculture.

ANTOINE PAINCHAUD, Ecr., Gaspé.

Dans le comté de Gaspé, le meilleur moyen, je pense, serait d'offrir une prime à ceux qui récolteraient une certaine quantité de grains ; pourvu que la quantité récoltée fut croissante chaque année. Afin qu'un individu n'eût pas une prime deux ou plusieurs années consécutives, pour la culture d'un même morceau de terre, dont la récolte ne ferait pas de progrès : et aussi, afin d'encourager chaque individu à agrandir tous les ans son terrain cultivé, cette prime cesserait, quand la récolte aurait atteint une certaine quantité déterminée ; car il est à présumer qu'alors le cultivateur pourrait être laissé à ses propres ressources, sans être encouragé d'avantage.

Il est facile de voir que cette gratification ne serait ainsi accordée qu'à la classe des agriculteurs qui commencent à s'établir, et pendant les premières années où ils ont le plus besoin d'encouragement ; car c'est parmi cette classe qu'il faut chercher à activer les progrès de l'agriculture.

Je ne veux pas dire que ce système de primes soit applicable à toutes les parties de la Province : non, la chose serait absurde, et le trésor ne pourrait suffire à une telle dépense, mais j'entends qu'il est applicable aux nouvelles localités que l'on veut coloniser, et à certaines parties de la Gaspésie, en particulier, où il est si important, et où il devient de jour en jour d'une nécessité indispensable de faire pénétrer le goût de la culture dans les cœurs des pêcheurs, et régénérer leur condition actuelle.

J. B. RICHARD, Ecr., Wotton.

Un des plus puissants moyens d'activer les progrès de l'agriculture, en outre des moyens déjà recommandés, ce serait, je crois, l'établissement de banques agricoles, ou des banques de *crédit foncier*, où le cultivateur qui se trouverait en besoin d'argent, soit pour mener à bonne fin une entreprise, soit pour augmenter la valeur de sa propriété par quelques travaux utiles, pourrait plus facilement en obtenir à un taux raisonnable, sans être obligé d'avoir recours à ces usuriers, qui ne savent pas mettre de frein à leur cupidité, et qui sont les plus dangereux ennemis de l'agriculture.

L'hon. Juge WINTER, New Carlisle.

Un bon moyen serait d'employer le montant des souscriptions et de l'octroi du gouvernement à l'introduction d'instruments améliorés, de bonnes semences et de bestiaux supérieurs. On peut se procurer tout cela dans les limites de la confédération.

Dr. McMAHON, Ste. Rose, Laval.

L'établissement de banques ou autres institutions qui ne prêteraient (à *taux minime*) qu'à longue échéance, et qu'à ceux qui pourraient produire des certificats d'honnêteté, de travail, de tempérance, etc., serait un des meilleurs moyens, je crois, de promouvoir l'avancement de l'agriculture. Le manque de capitaux se fait sentir partout dans nos campagnes, empêche, ou du moins modère et retarde l'élan qui se fait sentir partout ici vers les améliorations agricoles de toutes sortes ; et l'usure produit partout un dégoût et un découragement toujours croissant.

Si, par des moyens moraux, l'on pouvait diminuer le goût excessif pour le luxe qui est un de nos plus grands fléaux, et mettre la tempérance de plus en plus en

honneur et en pratique, il en résulterait aussi un bien incalculable pour l'avancement de l'agriculture.

T. E. WADLEIGH, Hatley, Ecr., comté de Stanstead,

Abolir les expositions provinciales, et organiser à leur place des associations de districts et tenir des expositions de districts, voilà ce qui, à mon avis, serait de nature à favoriser les progrès de l'agriculture.

Etablir des clubs de cultivateurs aux réunions desquels il se ferait un libre échange de pensées, de théories et d'opinions franchement exprimées, faire des lectures et des essais, etc. sur des sujets en rapport avec l'agriculture, tout cela contribuerait pour beaucoup à ses progrès et à son avancement.

JAMES GOODHUE, Ecr., Arthabaskaville.

L'établissement de manufactures ou fabriques, ayant pour effet de créer pour les produits un écoulement facile, contribuerait à promouvoir les intérêts de l'agriculture.

WILLIAM GRAY, Ecr., comté de Bonaventure.

Imposer aux sociétés d'agriculture qui reçoivent de l'aide du gouvernement, l'obligation d'affecter une certaine partie des fonds votés annuellement à l'une ou à l'autre des fins suivantes: Premièrement, importer de nouvelles races de bestiaux, moutons, porcs et chevaux. Secondement fournir de nouvelles graines de semence.

MM. LOWNDES FRÈRES, Bassin de Gaspé.

Le code des règlements devrait être le même dans toutes les sociétés d'agriculture, et devrait être rédigé par des personnes d'expérience, sous la direction immédiate du gouvernement, et des instructions devraient aussi être données aux sociétés locales relativement à l'échelle et au système qui devraient être adoptés pour décerner des prix. Le système actuel de laisser toutes choses aux personnes de la localité, lesquelles en bien des cas sont entièrement ignorantes de la direction qui doit être donnée à ces sociétés, nous paraît être un système défectueux.

GEO. LANIGAN, Ecr., Sherbrooke.

Je ne comprends pas tout à fait cette question. Il n'est pas de système améliorateur qui puisse être adopté par tout un comté, lorsqu'il n'a l'individu pour base et qu'il s'étend graduellement à la masse. Mais des prix pourraient être décernés avec un grand avantage pour la ferme la mieux cultivée conduite d'après le meilleur système, pour la plus belle et la plus considérable récolte de navets ou autres plantes potagères, pour la plus grande quantité de terre défrichée et mise en état de culture, et ainsi de suite.

Je puis parler de ces choses avec d'autant plus d'assurance que j'ai été pendant plusieurs années secrétaire d'une association agricole dans le nord de l'Irlande, et j'ai été témoin des résultats extrêmement favorables qui ont été obtenus en décernant des prix pour les objets que j'ai désignés. Si une fois on pouvait faire naître un esprit d'émulation, et convaincre le cultivateur qu'un meilleur système implique un système encore plus profitable, le succès des sociétés d'agriculture serait assuré.

JAMES SNOWDON, Ecr., Côte des Neiges, près Montréal.

Si l'on employait les deniers affectés aux sociétés d'agriculture à se procurer des animaux de race de quelque utilité, des graines et des plus belles espèces, que l'on ferait venir d'Europe et des endroits où les graines de semence conviennent le mieux à notre climat, je pense que les résultats se feraient sentir en peu de temps par l'amélioration des moissons et des animaux. Comme ceux qui jusqu'à présent ont importé des animaux, ont demandé des prix extravagants pour leur usage, dans la plupart des cas nos cultivateurs ont été empêchés de s'en servir.

REV. M. G. TREMBLAY, Ptre., Curé de Beauport.

La colonisation des nouvelles terres est le moyen le plus efficace d'augmenter la propriété foncière et d'accroître la classe agricole, élément nécessaire de la prospérité de cette province. Qui ne voit pas, que déjà, il n'y a plus d'équilibre entre la classe instruite ou les lettrés, à tous les degrés, et la classe agricole ? Que de descuevrés instruits, et que d'affamés parmi eux ! l'expérience nous dit que là, git une plaie, un grand danger pour toute société.

Je crois que le gouvernement ferait le plus grand bien possible au pays en encourageant la colonisation de préférence à l'industrie et même à la vieille agriculture, qui fournit encore le nécessaire ; tandis que la surabondance de notre vigoureuse jeunesse manque de ce nécessaire, et est dans l'alternative de vivre ou journaliers pauvres et vicieux, ou d'émigrer aux Etats-Unis.

Dans mon humble opinion, si, dans les circonstances présentes, les deniers publics ne suffisent pas à encourager simultanément la vieille agriculture et la colonisation, je ne vois pas que l'on serait justifiable de procurer du luxe aux vieux agriculteurs, et qu'on laissât manquer du nécessaire ceux qui veulent s'établir sur de nouvelles terres.

SME QUESTION.—*Le goût des occupations agricoles paraît-il diminuer parmi la jeunesse de votre localité ? Si oui, veuillez dire à quoi vous en attribuez la cause ?*

SME RÉPONSE.—Le goût des occupations agricoles loin de diminuer, augmente presque partout parmi la jeunesse.

Dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, on se plaint que les jeunes gens s'adonnent plutôt à la pêche qu'à l'agriculture. Les avances que les amateurs leur offrent, les attrait de la mer et de ses aventures les entraînent toujours de ce côté, à moins que le gouvernement n'adopte des moyens spéciaux d'encourager les défrichements dans cette région.

Dans quelques autres comtés c'est le voisinage des chantiers qui attire les jeunes gens, bon nombre s'y engagent pour gagner quelque argent afin de s'établir, et finissent par adopter tout à fait ce genre de vie.

La cause qui détourne le plus grand nombre du travail des champs est la difficulté de se procurer des établissements. Règle générale, ceux qui peuvent avoir de l'aide de leurs parents pour s'établir essaient d'en profiter. Ce n'est pas le goût de l'agriculture qui manque aux jeunes gens, ce sont les moyens qui leur font défaut.

Le Révérend M. J. B. Gagnon, curé des Trois-Pistoles, MM. Thomas P. Peltier, et Chas. T. Dubé, J. P., du même lieu, répondent comme suit à cette question :

“Le dégoût des travaux agricoles est remarquable parmi les enfants des familles qui vivent d'industrie dans nos paroisses. Elevés dans les faubourgs où se répandent de prime abord les exemples, et par suite les idées du luxe des villes, la vanité s'empare de ces jeunes gens, et leur renverse la cervelle. Après quelques années d'école-modèle, où ils n'entendent jamais parler des travaux de la campagne, ils se croient faits pour vivre en citadins, et dédaignent le travail. Qu'un cultivateur vienne après cela leur offrir de l'emploi sur ses terres, ils s'en offensent, et refusent avec mépris. Mais quand arrive le jour où il leur faut chercher de quoi vivre et se vêtir, ils se dirigent vers les grands centres de population, pour gagner, disent-ils, de quoi s'habiller ; c'est toujours la parure qui les inquiète le plus. Mais que peut-on espérer de ces jeunes gens gâtés par l'oisiveté d'une jeunesse indisciplinée ? Le temps de se plier aux habitudes d'ordre et de travail est passé pour eux ; là finit leur avenir. Incapables de se faire une bonne réputation, ils émigrent de nouveau pour aller s'abîmer dans la grande république voisine. Pourtant l'on peut croire que l'enseignement des connaissances utiles et des travaux des champs retiendrait ces jeunes gens dans les limites du rôle que la providence leur assigne ordinairement, et les prémunirait contre les influences d'une vanité qui les porte à vouloir se déclasser.

“Notre système d'instruction publique, tel que pratiqué à l'heure qu'il est, semble avoir pour but d'enseigner également toutes les classes de la société : il est

gradué méthodiquement, depuis la première école élémentaire jusqu'aux derniers cours classiques des collèges, de la même manière que si tous les enfants de notre pays étaient appelés à monter jusqu'au dernier degré de cette échelle. Point d'interruption intermédiaire pour les besoins de la classe moyenne. C'est de là, à notre avis, que les professions libérales s'encombrent outre mesure.

" Il y a encore une autre classe de jeunes gens qui perdent le goût des travaux agricoles ; ce sont les enfants des petits cultivateurs et des pauvres. N'espérant rien de leurs parents, rien de leur gouvernement qu'une dette à contracter pour une terre inaccessible, ils émigrent aussi à l'étranger, mais ordinairement, soit dit en leur faveur, avec l'intention de faire des épargnes pour revenir s'établir au pays. Cependant presque tous se trompent dans leurs calculs, reviennent pauvres ou démentent chez nos voisins, où leur nombre est aujourd'hui effrayant. Le clergé s'est opposé avec énergie au courant de cette émigration désastreuse, mais sans succès, car il faut se rappeler que le clergé n'a que les moyens de la persuasion orale. La presse fait tous les jours des remontrances sans plus de profit pour arrêter l'émigration. Le moyen efficace est entre les mains du gouvernement seul. C'est d'ouvrir, en premier lieu, une route principale dans chaque township et de la localiser avec discernement sur les terrains propres à la culture ; ensuite adopter franchement les meilleures réformes qui lui sont suggérées de tous les points de la Province."

9^{ME} QUESTION.—*Les journaux d'agriculture et autres, ont-ils quelque circulation dans votre localité ? L'usage des machines y est-il répandu ?*

9^{ME} RÉPONSE.—Les journaux d'agriculture n'ont en général qu'une circulation fort limitée, dans bon nombre de localités elle est à peu près nulle.

Quelques-uns se plaignent que l'organe officiel de la Chambre d'Agriculture, la *Revue Agricole*, n'est pas rédigée de manière à répondre aux besoins réels des populations rurales. Ils aimeraient à y voir moins de théories et plus de choses pratiques.

D'autres cependant constatent qu'elle a rendu de grands services en attirant vers l'agriculture l'attention des gens instruits.

Le *Journal de l'Instruction Publique*, qui est répandu dans toutes les campagnes, publie fréquemment des écrits intéressants sur l'agriculture. Comme ce journal est reçu par tous les instituteurs, il serait avantageux qu'il pût accorder encore plus d'espace à l'agriculture ; on verrait avec plaisir augmenter sa subvention dans ce but.

Quant aux journaux politiques, leur circulation augmente rapidement dans toutes les campagnes. Il y a surtout dans les Cantons de l'Est un goût prononcé pour les journaux parmi les habitants de toutes les origines ; c'est là qu'ils paraissent le plus répandus, en égard au chiffre de la population.

M. Frs. Trudelle, maire de St. Narcisse, comté de Champlain, répondant à cette question, signale un fait intéressant : " Je prends, dit-il, la liberté de faire remarquer à votre honorable comité que nous avons dans la paroisse de St. Narcisse une association qui porte le nom de : " Association agricole, historique et littéraire," établie depuis quatre ans ; nous avons, par le moyen d'une souscription annuelle par chaque membre, acquis un certain nombre de livres et traités d'agriculture qui circulent parmi les associés. La même association a un grenier public, chaque associé verse un minot de grain par chaque cent minots récoltés, et ce grain est prêté le printemps pour semence à ceux des associés qui en ont le plus besoin, pour être remis à l'automne. Malgré que la société ne soit pas encore fournie d'un grand nombre de volumes, faute de moyens, et que son grenier soit encore faible, elle rend de bons services."

Dans les environs des villes, où la culture est très avancée et où la main d'œuvre est dispendieuse, les machines de toutes sortes sont en usage, elles accompagnent partout le progrès de la culture.

En fait de machines celles pour battre le grain et les rateaux à cheval, les herses et charrues perfectionnées sont les seules qui sont généralement en usage ; les bouleverseurs et les moissonneuses commencent à être employés par les cultivateurs riches.

10ME QUESTION.—*La propriété continue-t-elle à se subdiviser dans les anciennes paroisses ?*

10ME RÉPONSE.—Dans les vieilles paroisses le morcellement de la propriété n'est plus guère possible. En beaucoup d'endroits elle tend au contraire à se concentrer.

11ME QUESTION.—*La population de votre localité émigre-t-elle à l'étranger ? Si oui, où se dirige-t-elle ?*

11ME RÉPONSE.—L'émigration se fait sentir un peu partout, et c'est vers les Etats-Unis que se dirigent la plupart des émigrants ; quelques familles d'origine britannique gagnent le Haut-Canada.

12ME QUESTION.—*Quelle est la classe qui émigre ?*

12ME RÉPONSE.—Ce sont d'abord les jeunes gens, qui, n'attendant pas de patrimoine de leurs familles, et qui, faute de moyens pour aller se fixer sur les terres publiques, espèrent trouver fortune à l'étranger ; puis les cultivateurs pauvres et surchargés de famille, qui sont obligés de vendre leurs terres pour payer leurs dettes ; ils s'en vont cacher leur misère chez nos voisins et gagner leur vie avec leurs enfants dans les manufactures ; et enfin, les ouvriers sans emploi. Toutes les origines fournissent leur contingent à ce triste courant d'émigration.

13ME QUESTION.—*Parmi ceux qui émigrent, en est-il qui reviennent au pays après un certain temps ? Si oui, rapportent-ils des épargnes ?*

13ME RÉPONSE.—Parmi ceux qui émigrent ainsi, il en est peu qui partent sans espoir de retour. Tous se flattent que des circonstances meilleures les ramèneront au pays.

Quelques jeunes gens, à force de travail, d'industrie et d'économie, réussissent à s'amasser quelque argent et reviennent s'établir avantagement parmi les leurs ; les autres restent à l'étranger, ou nous reviennent dans un état pitoyable de dégradation physique et morale.

14ME QUESTION.—*Y a-t-il dans votre localité des colons venus d'autres parties du pays ? et d'où ?*

15ME QUESTION.—*La population de votre localité fournit-elle, ou a-t-elle déjà fourni des colons à d'autres parties du pays ? Si oui, veuillez les indiquer.*

14ME ET 15ME RÉPONSE.—Les nouveaux établissements ont généralement été formés par le surcroît de population des vieilles paroisses avoisinantes. Les immigrants des Îles Britanniques établis en cette province se trouvent principalement dans les Cantons de l'Est et dans la vallée de l'Outaouais.

De tous les colons Norvégiens qui avaient été induits à venir prendre des terres à Gaspé, un seul est resté en cet endroit. Plusieurs causes ont contribué à l'insuccès de cette colonie, la principale était l'extrême indigence dans laquelle sont arrivés ces colons étrangers.

Les Acadiens de l'Île du Prince-Edouard, qui sont venus se fixer sur les bords de la rivière Matapédia, ont eu à endurer beaucoup de misère dans les commencements, mais leur persévérance, leur travail, et quelques secours opportuns qui leur ont été distribués par les sociétés de colonisation de Montréal et de Québec, les ont fait triompher des plus grandes difficultés, et aujourd'hui cette colonie modèle est en voie de prospérité.

16ME QUESTION.—*Y a-t-il dans votre localité des manufactures ? De quelle espèce sont-elles ?*

16^{ME} RÉPONSE.—Il y a à peu près partout des moulins à farine, des moulins à seie, des moulins à carder et à fouler. Dans le comté de Gaspé, cependant, l'absence de moulins est signalée comme un obstacle à la colonisation et au progrès de l'agriculture; il en est de même de plusieurs établissements nouveaux.

St. Hyacinthe, St. Pie, Lotbinière, l'Île Verte, et l'Épiphanie possèdent des moulins pour broyer et préparer le lin.

La ville de Sherbrooke compte déjà deux manufactures de drap, une manufacture de meubles, un moulin à papier considérable, une fonderie, une manufacture de haches, de faux, etc., et de moissonneuses, une manufacture de fromage, une fabrique considérable d'allumettes chimiques. De plus, il vient de s'y former une compagnie pour y établir une filature de coton, le capital nécessaire pour commencer cette grande entreprise est en grande partie souscrit.

St. Hyacinthe possède, outre ses moulins à broyer le lin, trois fonderies, des moulins à blanchir et à embonveter le bois, une grande fabrique de meubles, une fabrique de vin de rhubarbe produisant environ 1500 gallons par an, et qui promet d'augmenter beaucoup; de plus une manufacture de moulins à battre le grain, une importante manufacture de chaussures, une fabrique d'allumettes chimiques et une brasserie.

Il y a à l'Épiphanie une manufacture de chaises qui ne fournit pas moins de 40 à 50,000 chaises de toutes sortes au commerce. Ce village possède, en outre, une fonderie et quatre moulins à farine importants.

On trouve aussi des fabriques importantes d'instruments d'agriculture de toutes sortes à Terrebonne et dans le canton d'Elgin, comté d'Huntingdon.

A Danville, il y a un moulin pour préparer l'ardoise, plus une manufacture de quarts, seaux, tinettes, manches à balais, etc.

A Arthabaska fonctionne une fabrique pour extraire le tannin de l'écorce de pruche pour la fabrication des cuirs. Plusieurs tanneries considérables sont établies dans différentes parties de la Province.

Fortneuf possède un moulin à papier et un moulin à clous. Chambly une manufacture de drap du pays, un moulin à papier, une brasserie.

Beauport, outre les grandes scieries de M. Hall, possède une fabrique de seaux et d'allumettes, une fabrique d'huile de lin et de mastic, et une manufacture de clous coupés.

L'exploitation des mines de fer des Trois-Rivières et de Moisie, des mines de cuivre d'Acton, et des mines d'or de la Rivière Chaudière, offre aussi un débouché considérable à la classe ouvrière.

N. B. Les grandes fabriques de Montréal, les chantiers de navires et autres industries manufacturières de Québec, et de plusieurs autres lieux, ne se trouvant pas mentionnées dans les réponses, force nous est de les passer sous silence dans ce résumé, en sorte qu'on aurait tort de prendre ce qui précède pour une énumération complète des divers établissements manufacturiers de cette Province.

17^{ME} QUESTION.—*L'établissement de manufactures y est-il praticable ?*

17^{ME} RÉPONSE.—Les pouvoirs d'eau sont en abondance par toute la Province, il n'y a qu'à les utiliser. Ce qui nuit le plus à l'établissement des manufactures, est le défaut de communications faciles. Macadamiser les grands chemins, construire des chemins de fer sur un pied économique, sont deux choses indispensables pour répandre l'industrie manufacturière loin des grands centres.

18^{ME} QUESTION.—*Quelles espèces de manufactures pourraient être établies avec avantage dans la région du pays que vous habitez ?*

18^{ME} RÉPONSE.—Dans les vieux établissements des manufactures d'étoffes en laine et en toile pourraient être établies avec avantage, partout où les communications sont

faciles; la matière première est partout en abondance, et la main-d'œuvre serait moins dispendieuse que chez nos voisins. Tout le monde s'accorde à dire que ces deux espèces de manufactures activeraient beaucoup le progrès agricole en fournissant aux cultivateurs un marché facile pour la laine et le lin qu'ils produisent, ainsi que pour leurs denrées.

Les machines à broyer le lin sont très appréciées partout où elles sont établies, beaucoup les recommandent.

On recommande en outre l'établissement de fabriques pour la préparation du tabac canadien, d'usines pour fabriquer le sucre de betteraves, attendu que nos terres sont très propres à la culture de la betterave. La fabrication des outils, des cordages, des tuiles de drainage ne pourrait manquer non plus de réussir dans les vieux établissements.

Toutes les industries qui consistent à façonner le bois, tels que meubles, instruments aratoires, peuvent être exploitées avantageusement dans les nouveaux établissements.

19^{ME} QUESTION.—*Etes-vous en état de constater si la colonisation est actuellement en voie de progrès dans la région du pays que vous habitez ?*

19^{ME} RÉPONSE.—La colonisation fait des progrès plus ou moins rapides à peu près partout. A mesure que les chemins s'ouvrent, les terres sont prises. Le défaut d'octroi de colonisation l'an dernier, en faisant suspendre les travaux sur tous les chemins ouverts aux frais du gouvernement, a ralenti le progrès dans plusieurs localités.

C'est au Saguenay que la colonisation paraît marcher avec le plus de rapidité, viennent ensuite les comtés de la rive Sud du St. Laurent, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, Pislet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Beauce, dans lesquels les réponses constatent beaucoup d'activité et des succès remarquables parmi les colons. Dans les Cantons de l'Est, il s'est formé plusieurs établissements nouveaux depuis quelques années, et les anciens colons sont en train de dépasser avant peu les habitants des vieilles paroisses en fait de bien-être et de progrès agricoles.

Les chemins ouverts au Nord du comté de Terrebonne ont donné beaucoup d'élan à la colonisation de ce côté. L'honorable Ed. Masson et le Révérend M. Provost contribuent puissamment à l'y activer.

La colonie de la Mantawa, fondée ces années dernières par le Révérend M. Brassard, qui y consacre sa fortune et son énergie, est déjà en voie de prospérité et promet de fournir un vaste champ de colonisation par delà les Laurentides.

20^{ME} QUESTION.—*Quels seraient, suivant vous, les meilleurs moyens de l'activer ?*

20^{ME} RÉPONSE.—Le premier moyen est d'ouvrir des chemins pour donner accès aux terres publiques. Tous sont d'accord sur ce point; sans chemins, point de colonisation possible.

Les autres mesures, généralement suggérées, sont d'adopter une loi pour la protection des colons (*Homestead Law.*) ou Loi du Patrimoine-Franc, et d'accorder des octrois gratuits en aussi grande quantité que possible. Si le gouvernement ne peut concéder des terres gratuitement, les prix des lots devraient être gradnés en raison de la valeur intrinsèque du sol et des facilités de communication. Les terrains bas, par exemple, qui sont très-difficiles à défricher et à égoutter, devraient surtout être offerts en vente à des taux minimes.

Accorder, s'il était possible, un plus long terme pour le paiement des lots sans intérêt; mais exiger régulièrement les instalments à mesure qu'ils deviendraient dus. C'est faire tort aux colons comme au gouvernement que de laisser s'accumuler les arrérages du prix de vente des lots, tout le monde l'admet; le mal est encore pire quand les intérêts courent comme maintenant; dans plusieurs localités, les intérêts accrus sur le prix de vente des lots, vont bientôt égaler le capital.

Un grand nombre serait d'avis de supprimer les licences pour coupe de bois dans tous les cantons ouverts à la colonisation; et d'accorder aux colons résidents pleine liberté de disposer à leur profit du bois qui se trouve sur leurs lots. C'est leur enlever un puissant moyen d'avancer leurs défrichements que les priver du gain qu'ils pourraient faire en convertissant les arbres qu'ils abattent en bois de construction, de sciage et de charpente, et en bardeau. Souvent ils n'ont que cette ressource pour se procurer des aliments, mais les formalités qu'il leur faut remplir, afin de se procurer des licences à cette fin, rebutent le plus grand nombre. On serait étonné de connaître la quantité de bois de commerce que l'on fait brûler pour le convertir en cendre à potasse, par suite des restrictions fiscales imposées aux colons sur l'exploitation des bois de commerce.

Plusieurs s'accordent à recommander d'offrir des octrois de terres publiques à des compagnies qui s'engageraient à construire sur un pied économique des chemins de fer qui seraient utiles à la colonisation.

Déposer chez le secrétaire-trésorier de chaque municipalité locale, tant dans les vieux établissements que dans les nouveaux, des cartes de la Province, indiquant les terres qui restent à coloniser, les voies de communication, pouvoirs d'eau, moulins, chapelles, écoles, etc.; répandre par toute la Province des renseignements imprimés sur tout ce qu'il est nécessaire au colon de connaître pour se guider dans le choix d'un établissement.

Il n'y a pas tout-à-fait unanimité d'opinion au sujet de la protection qui devrait être accordée au colon, ou plutôt au sujet du *Homestead Law*; quelques-uns croient que ce serait ruiner tout-à-fait le crédit des colons et favoriser la mauvaise foi et la malhonnêteté, que de déclarer exempts de la saisie leurs animaux, leurs meubles de ménage, leurs instruments d'agriculture et leurs défrichements; et que ce serait faire un grand tort au commerce dans les nouveaux établissements.

Pour la Gaspésie, on recommande instamment de terminer le chemin du Golfe; puis de faciliter le plus possible l'acquisition des terres aux colons, afin d'attirer des cultivateurs dans ces parages, et d'engager les pêcheurs à s'adonner davantage à la culture.

"Qu'on le tienne pour certain," dit M. G. LeBouthillier, de Percé, dans ses réponses, "des hommes qui possèderaient une propriété en bon ordre de vingt acres seulement sur cette côte, vivraient avec plus d'aisance que n'importe où sur ce continent. Le secret pour gagner de l'argent dans la carrière de pêcheur, c'est d'avoir avant tout une terre qui lui fournisse toutes ses provisions de bouche et une partie de son vêtement."

"Et la pêche faite dans ces conditions aide à la terre, elle fournit une grande partie des engrais. Les jours ou les heures où les employés de l'armateur ne sont pas demandés sur la grève, ils trouvent toujours de l'occupation sur la ferme et peuvent y faire de grandes améliorations au compte de la pêche. La conclusion, c'est que la pêche et la culture s'entraident, c'est qu'avant d'entreprendre la pêche il faut être bien établi sur une terre en bonne culture, ayant les bâtiments convenables; c'est que pour encourager les pêcheries, il faut encourager l'agriculture."

"L'agriculture est la base de la pêche, comme ailleurs elle est la base des manufactures et de l'industrie."

Pour le Saguenay, on demande de terminer les chemins commencés, de subventionner une ligne de bateaux à vapeur pour faire le service régulier entre Québec et le haut du Saguenay et de construire le plus tôt possible le chemin projeté entre Québec et le lac St. Jean.

Quelques-uns croient qu'en faisant commencer des défrichements dans certains endroits propices à la colonisation, le gouvernement se verrait bien vite remboursé de ses avances, parce que cela attirerait, dans les nouveaux établissements, des colons jouissant d'une certaine aisance.

D'autres suggèrent de bâtir des chapelles et des écoles ; d'accorder une certaine étendue de terres publiques pour encourager la construction de moulins à farine. Le manque de moulins est un des grands inconvénients des établissements nouveaux, et comme il s'écoule toujours plusieurs années avant que les grains y soient en assez grande abondance, pour employer avantageusement un moulin, il ne serait qu'un juste de favoriser de quelque manière ceux qui seraient disposés à en bâtir.

« Une mesure bien propre à activer la colonisation, dit l'abbé Ant. Racine de Québec, serait l'établissement, dans tous les comtés, d'associations de secours ou de sociétés de colonisation. La mission de ces sociétés étant de distribuer des grains de semence aux colons pauvres, le gouvernement pourrait provoquer la fondation de ces bienfaisantes sociétés, en leur donnant une faible allocation comme il le fait pour les sociétés d'agriculture. »

21^{ME} QUESTION.—*Quelles seraient, suivant vous, les mesures les plus efficaces à adopter pour diriger vers cette Province un courant considérable d'émigration Européenne ?*

21^{ME} RÉPONSE.—Toutes les mesures propres à activer la colonisation auraient pour effet d'attirer l'émigration en cette Province.

Mais pour attirer ici un courant considérable d'émigration européenne, il faut, de toute nécessité, offrir aux émigrants des avantages au moins équivalents à ceux qu'ils trouveraient chez nos voisins. Cela implique, un passage gratuit, occupation lucrative en arrivant, octroi de terre gratuit et le *Homestead Law*. Tant que nous ne serons pas en état d'offrir tous ces avantages aux émigrants européens, les autres moyens que nous mettrons en œuvre pour les induire à se fixer dans cette Province, seront, en grande partie, sans résultat. Le gouvernement du Canada, depuis plusieurs années, a consacré des sommes considérables à l'entretien d'agents d'émigration en Europe, et en ce pays, à répandre des brochures en Allemagne et dans les Îles Britanniques pour y faire connaître nos ressources, tout cela a été sans profit pour la colonisation. Les émigrants n'ont fait que passer parmi nous, et ils sont allés enrichir la république voisine. Ceux qui font ces remarques sont favorables à l'émigration, et c'est parce qu'ils sentent de quelle importance serait pour cette Province une bonne immigration, qu'ils suggèrent de changer complètement la méthode suivie jusqu'ici.

Les moyens secondaires propres à attirer les émigrants, seraient l'établissement d'agences dans les pays européens d'où pourraient nous venir des émigrants. Ces agences répandraient des brochures, des guides contenant toutes informations qui pourraient les induire à venir s'établir en cette Province, et nous expédieraient de bons citoyens. Nous avons déjà des agents d'émigration dans les Îles Britanniques, nous devrions également en avoir en France, en Belgique et en Suisse.

Beaucoup sont d'opinion que tant que nous n'aurons pas réussi à arrêter l'émigration de nos compatriotes à l'étranger, il ne faudrait pas songer à amener ici, à grands frais, des émigrants européens.

Qu'on applique à l'encouragement de la colonisation, l'argent qu'il faudrait dépenser et l'activité qu'il faudrait déployer pour établir un courant considérable d'émigration européenne, et nous nous en trouverons mieux. Il ne serait pas juste, non plus, disent-ils, de faire pour les étrangers ce que nous ne faisons pas pour les enfants du sol.

M. LANIGAN, de Sherbrooke, s'exprime comme suit sur cette question :

« Cette question est de la plus haute importance dans la situation actuelle, non-seulement de la Province de Québec, mais de la Puissance du Canada toute entière.

« Il est difficile d'y répondre d'une manière satisfaisante en ce qui concerne cette Province seulement. Je regarde la population comme étant non-seulement la base même de notre existence comme peuple, mais aussi de notre avancement et de notre progrès. Dans les États-Unis chaque colon nouveau est considéré valoir

\$1000 p
qu'il es

«
croisser
du pay
ment e
qu'imm

«
1867, p
les Car
Unis.
nous d
masse e
aucune
provinc
entière

«
«

Provin
à crain
territo
Canada
Québec

«
nous a
à nos d

«
per'es,
d'une a

doive a
lois et
Mais, n
pas un
une in
en cet
offertes
parce
revenu

«
rendre
l'atten

«
où règ

«
s'inspi
popula

«
de \$30

«
moine
pagnie
à Liv
billets
pour g

\$1000 pour la république, et le peuple de ce pays a des idées tellement pratiques qu'il est passé en proverbe économique de dire que les hommes valent de l'argent.

“ Par suite de la valeur qu'on donne aux émigrés comme étant une source d'accroissement pour la population, comme développant ainsi les ressources matérielles du pays, et contribuant au revenu public, on ne doit pas être surpris si le gouvernement et le peuple de l'Union ont fait des efforts et des sacrifices beaucoup plus grands qu'aucun autre pays pour attirer l'immigration chez eux.

“ Et leur succès a répondu à leur attente en proportion de leurs efforts, car en 1867, pas moins de 212,000 émigrés abordèrent à New-York, et ceci sans compter les Canadiens qui, on doit le regretter profondément, sont allés s'établir aux États-Unis. Il est évident que, pendant que notre nouvelle constitution, ou Confédération, nous donne la force qui découle de l'unité, elle n'ajoute pas une seule âme à la masse de notre population, et il est aussi très évident que chaque effort fait par aucune partie des provinces confédérées, soit par un district, une section ou une province, est un effort fait dans le but de consolider et d'affermir l'Union toute entière.

“ C'est ce côté de la question qui est surtout important.

“ Une population disséminée sera non-seulement une cause de faiblesse pour la Province, mais pour la Confédération toute entière. Et ce danger est d'autant plus à craindre que nous allons bientôt entrer en possession d'une grande partie sinon du territoire tout entier de la Baie d'Hudson. Aussitôt que ce pays sera annexé au Canada, une émigration considérable s'y dirigera, non-seulement d'Ontario, mais de Québec.

“ Et, si nous ne prenons pas quelques mesures efficaces pour remplacer ceux qui nous auront laissés, une partie de la Confédération augmentera en force et prospérité à nos dépens.

“ Notre population peut venir à s'épuiser, sans moyens de réparer ses pertes, et en l'absence de mesures pratiques pour sa conservation, il devient alors d'une absolue nécessité pour nous, soit qu'une mesure pour encourager l'immigration doive affecter l'Union toute entière ou seulement la Province de Québec, de faire des lois et de prendre des mesures efficaces pour parer à des événements inévitables. Mais, même dans le cas où l'acquisition du territoire du Nord-Ouest ne nous enlèverait pas un seul habitant, notre propre intérêt nous fait un devoir d'attirer chez nous une immigration plus considérable qu'auparavant. Il y a dans le moment actuel en cette Province plus de cinq millions d'acres de terres publiques arpentées et offertes en vente, ces terres sont dans un état pire que si elles ne produisaient rien, parce qu'elles sont cause de certaines dépenses, et ne donnent rien en retour au revenu public.

“ Comment ces terres doivent-elles être établies, et comment pourra-t-on les rendre productives? Voilà à mon avis, la question la plus importante qui doit fixer l'attention du comité.

“ Notre population ne veut pas les occuper, mais court follement aux États-Unis, où règle générale, elle n'améliore pas sa position.

“ Maintenant, si le comité veut prendre des mesures efficaces, il faut qu'il s'inspire de ce qu'ont fait et de ce que font les autres pays pour augmenter leur population.

“ La colonie de Victoria, comparativement si petite, en 1866, n'a pas affecté moins de \$300,000 pour encourager l'immigration.

“ Les États-Unis font des octrois gratuits sous le système de la loi du Partrimoine-Franc (*Homestead Law*) pour amener l'immigration, tandis qu'une compagnie avec un bureau principal à New-York, et des succursales à Londres, à Liverpool, et dans tout le royaume-uni, envoie partout des agents qui offrent des billets de passage gratuits et sont en mesure d'assister les plus indigents en prenant pour gage de remboursement leur travail futur.

“Tenant compte de toutes ces considérations, mon opinion est que toute mesure pour encourager l'émigration de l'Europe au Canada, ou dans cette section du Canada, pour être efficace, doit avoir pour base les octrois gratuits et la loi du Patrimoine-Franc. Ce serait une grande folie que d'aller en Angleterre, ou dans aucun autre pays chercher des émigrés, à moins qu'on ne soit en position de leur offrir les mêmes avantages qui leur sont offerts par les agents des États-Unis. Le pays qui donnera le plus d'encouragement, est certain de l'influence des émigrés, ou de la majorité d'entre eux. Ceci est la doctrine du bon sens dans toute transaction, et une doctrine qui a sa raison d'être dans le cas de l'immigration comme dans toute autre question. Mais, nous avons cet avantage-ci, c'est que si nous nous présentons sur les marchés étrangers avec des conditions égales à celles des États-Unis, les Anglais, Écossais et Irlandais sont déjà initiés au système monarchique, et comme notre constitution n'est qu'une copie de la leur, ils donneront tout naturellement, les conditions étant égales, la préférence au Canada. À titre de supplément au système des octrois gratuits et à la loi du patrimoine franc, il devrait y avoir une agence active en Angleterre; car, je suis informé par un monsieur qui demeure maintenant en Angleterre, mais qui a résidé pendant plusieurs années en Canada, que dans le Royaume-Uni on n'a que de faibles renseignements sur notre pays et ses ressources, et nous devrions familiariser l'opinion publique dans la mère-patrie avec toutes ces choses, avant de pouvoir entrer en compétition avec les autres pays en fait d'immigration.”

22^{ME} QUESTION.—*Quelles seraient les parties de la province où des colons étrangers pourraient s'établir avec chance de succès?*

22^{ME} RÉPONSE.—Tous les grands centres de colonisation seraient à peu près également propres à l'établissement de colons européens. Les Cantons de l'Est, le Saguenay et la vallée de l'Ottawa sont plus généralement indiqués.

23^{ME} QUESTION.—*Quelles classes d'émigrants doit-on chercher de préférence à faire venir ici?*

23^{ME} RÉPONSE.—Des agriculteurs de préférence, et puis des gens propres aux manufactures. Un grand nombre voudraient faire venir des Français, des Belges, et des Suisses, parce qu'ils se fonderaient plus facilement avec la majorité de la population de cette Province, et seraient par la même moins sujets à émigrer aux États-Unis et dans le Haut-Canada, comme le font, très-peu de temps après leur arrivée, beaucoup d'émigrants des Îles Britanniques; d'autres suggèrent les Anglais, les Écossais, les Irlandais, les Allemands, les Hollandais, les Suédois et les Norvégiens.

24^{ME} QUESTION.—*Croyez-vous que les conditions auxquelles le gouvernement accorde les permis d'occupation sur les terres publiques, soient un obstacle sérieux aux progrès de la colonisation?*

24^{ME} RÉPONSE.—Non, la plupart de ces conditions sont avantageuses et dans l'intérêt bien entendu de la colonisation. L'obligation d'ériger des bâtisses sur un lot et d'y faire les défrichements de rigueur avant d'obtenir un titre, et la restriction quant au nombre d'acres qui peuvent être concédés à chaque individu, sont considérées comme indispensables pour empêcher les spéculations injustes et les accaparements. Les restrictions quant à la coupe du bois ont peut-être aussi leur bon côté, mais il semble en résulter plus de mal que de bien, ainsi qu'il a été mentionné dans les réponses précédentes.

Le prix des terres, suivant le plus grand nombre, n'est pas assez élevé pour être considéré comme un obstacle sérieux à la colonisation.

25^{ME} QUESTION.—*Auriez-vous un autre mode de concession à recommander?*

25^{ME} RÉPONSE.—Non. Il vaudrait mieux, cependant, ne pas exiger d'intérêt sur le prix de vente et accorder trois ou cinq ans au colon avant d'exiger son premier

versement. Bon nombre tiennent aux octrois gratuits. Voir réponse à la 20^{me} question.

26^{ME} QUESTION.—*Que pensez-vous du fonctionnement des agences des terres en général et de celle de votre localité en particulier ?*

26^{ME} RÉPONSE.—Les agences des terres en général n'offrent que très peu d'avantages. La plupart des agents n'ont pas eu l'occasion de faire des études spéciales pour se qualifier pour ces offices, et ne sont pas, le plus souvent, en état de diriger les colons, de leur donner les explications dont ils ont besoin. Quelques-uns, par leur inertie ou leur mauvais vouloir, sont de véritables obstacles à la colonisation.

Le pourcentage accordé sur les argents collectés est d'ordinaire me si faible rémunération que les agents y emploient le moins de temps possible et ne font rien pour faire connaître les avantages que les colons pourraient trouver à s'établir dans certaines parties de leurs agences.

Il y a néanmoins plusieurs agences qui fonctionnent très-bien et favorisent beaucoup la colonisation. Le système des agences est bon en lui-même ; mais pour opérer tout le bien qu'on doit en attendre, il est nécessaire que les agences soient confiées à des hommes éclairés, intègres et animés d'un grand zèle pour la colonisation. Ceux dont les connaissances spéciales offrent le plus de garantie sont les arpenteurs.

Plusieurs pensent que les agents des terres devraient avoir autorité pour retirer tous les ans, régulièrement, à peu près de la manière adoptée pour la perception des cotisations scolaires, tout ce qui serait dû au gouvernement, et qu'il devrait être à la discrétion de l'argent, d'insérer d'indulgence envers ceux qu', pour une raison ou pour une autre, seraient dans l'impossibilité absolue de rencontrer les termes à leurs échéances. Il peut arriver quelque malheur à un jeune colon qui le rende incapable pour le moment de satisfaire à ses obligations, et si le gouvernement procède avec rigueur contre lui, il sera découragé et abandonnera sa terre pour toujours. Tandis que l'agent local, qui est à portée, plus que tout autre, de connaître les colons établis sous sa surveillance, pourrait accorder un sursis pour le paiement de ce qui serait ainsi dû : une bonne récolte pourrait suffire pour mettre ce colon en état de faire honneur à ses obligations.

D'autres sont d'opinion, que s'il y avait dans chaque comté ouvert à la colonisation, un homme entièrement destiné à s'occuper de colonisation, il pourrait faire beaucoup de bien. "Ces agents," dit M. J. B. Beaulieu, de Cacouma, "sont nécessaires dans mon opinion, celui de notre localité est un homme intelligent, instruit, actif et ami de la colonisation. On ne peut en désirer un meilleur. Mais, je ne vois pas à quoi servent ces agents, si non à créer des situations. Cette charge devrait être donnée à l'agent local des Terres de la Couronne, en abolissant le salaire et accordant seulement les frais de bureau et de voyages."

27^{ME} QUESTION.—*Le mode suivi jusqu'ici dans la distribution des sommes votées pour la colonisation vous paraît-il devoir être conservé ?*

27^{ME} RÉPONSE.—Le mode de distribution suivi est de nature à produire beaucoup d'abus. Il est arrivé souvent que des députés ont fait servir l'octroi à leurs fins politiques plutôt qu'à l'avancement de la colonisation ; c'est le grand inconvénient du système. Cependant, tout le monde convient qu'il serait difficile d'en adopter un autre à la place. Si l'on ne s'en rapporte pas aux suggestions du représentant du comté, qui a intérêt à satisfaire la majorité de ses constituants, il faudra nommer des agents de colonisation pour toute la Province, pour renseigner le gouvernement sur les besoins réels de chaque localité, et veiller à ce que les fonds votés soient employés de la manière la plus profitable, et l'on craint que cela n'entraîne aussi des abus et beaucoup de dépense.

Plusieurs suggèrent de confier l'emploi des deniers votés pour la colonisation aux municipalités locales qui choisiraient elles-mêmes les conducteurs, et verraient à ce que l'argent rapportât le plus de travaux possibles.

Quelques-uns seraient d'avis de confier la direction générale de la colonisation à un officier supérieur en dehors de la politique, à qui l'on ferait une position à peu près analogue à celle du ci-devant surintendant de l'éducation pour le Bas-Cadada.

28ME QUESTION.—*Serait-il avantageux de concentrer les ressources de la colonisation sur un nombre limité de chemins importants, laissant aux municipalités et aux sociétés de colonisation le soin de faire des ramifications à ces grands chemins ?*

28ME RÉPONSE.—La majorité des réponses s'accorde à recommander de concentrer les ressources de la colonisation. Seulement, les uns voudraient que le gouvernement ne s'occupât exclusivement que des grands chemins, afin de couper court aux inconvénients résultant du favoritisme politique, et d'empêcher qu'on ne construise, à même les deniers publics, tant de petits chemins qui n'ont pour but immédiat que l'utilité particulière de quelques individus. Les autres sont partisans du juste milieu, l'expérience leur a appris qu'il ne faut guère compter sur les municipalités dans les nouveaux établissements, et ils craignent qu'en adoptant le principe absolu de ne faire que des grands chemins on arrête le progrès de plusieurs localités. Ils admettent, eux aussi, qu'il y a eu trop de petits chemins de faits, mais sur ces derniers, il y en a un bon nombre qui n'auraient pu être négligés sans faire un tort considérable à la colonisation. En y mettant un peu de discernement et de circonspection, il est facile de démêler l'intérêt général d'avec l'intérêt particulier. Ils seraient donc d'avis de diminuer le nombre des petits chemins au profit des grands travaux, mais non pas de les abandonner complètement à l'impuissance ou au mauvais vouloir des municipalités.

29ME QUESTION.—*Une loi qui mettrait à couvert de la saisie les animaux, instruments d'agriculture et défrichements du colon pendant un certain nombre d'années (Homestead Law) serait-elle dans l'intérêt bien entendu de la colonisation ?*

29ME RÉPONSE.—La *Homestead Law*, ou Loi du Patrimoine-Franc, a quelques ennemis violents, mais elle a pour elle au moins les trois quarts des réponses. Les raisons alléguées pour et contre se trouvent énumérées dans la réponse à la 20e question.

L'honorable juge Winter, de New-Carlisle, dans le district de Gaspé, se prononce comme suit sur cette question :

“ Il n'y a pas le moindre doute que ce serait bien, et cela devrait être permanent pour les instruments d'agriculture et animaux nécessaires, tant dans les anciens que dans les nouveaux établissements.”

30ME QUESTION.—*Une prime d'encouragement qui serait accordée à même les fonds destinés à l'agriculture, pour les défrichements les plus considérables et les meilleurs rendements dans chaque comté ouvert à la colonisation, serait-elle un bon moyen d'activer la colonisation ?*

30ME RÉPONSE.—Plusieurs personnes pensent que ce serait une bonne chose, mais on est surtout frappé de la difficulté de mettre cette idée en pratique. En somme, c'est une idée qui ne prend pas.

Quelques sociétés d'agriculture, cependant, en ont fait l'essai, et les résultats ont été satisfaisants.

31ME QUESTION.—*Quels sont les endroits où devraient être faits les octrois gratuits, sur les chemins même ouverts par le gouvernement, ou simplement dans leur voisinage ?*

31ME RÉPONSE.—Règle générale, dans le voisinage des chemins ouverts par le gouvernement. Lorsque les chemins traversent de longs espaces inhabités, il

va sans dire qu'il est nécessaire de faire un certain nombre d'octrois gratuits pour la commodité des voyageurs et l'entretien de la route; c'est ce qu'on recommande en particulier pour le chemin de Québec au Lac St. Jean.

32^{ME} QUESTION.—*Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs des terres propres à la colonisation? Quelle en est l'étendue et la qualité?*

32^{ME} RÉPONSE.—Il n'y a guère de renseignements exacts à tirer des réponses sur la quantité d'acres de terre qui restent à coloniser dans les diverses localités. Voir plutôt l'état de terres à vendre fourni au comité par le Département des Terres de la Couronne. Ce qu'il y a de certain c'est que les terres ne manquent pas encore et que des milliers et des milliers de colons peuvent trouver sur presque toutes nos terres publiques à s'établir avantagusement.

La colonisation dans la vallée de l'Outaouais et au Lac St. Jean est à peine commencée, la Mantawa, la vallée du St. Maurice, la Gaspésie et les Cantons de l'Est offrent un champ immense à la colonisation.

M. L. P. Lachance, premier colon sur le chemin du Lac St. Jean, dit à ce sujet: "Il y a sur le chemin de Stoneham, qui conduit au Lac St. Jean, des terres sur une étendue de plus de trente lieues, presque toutes propres à la colonisation, et la qualité de la terre paraît pouvoir se prêter à toutes sortes de cultures, les forêts sont boisées d'arbres de toutes sortes et d'une hauteur prodigieuse, d'ailleurs propres à la construction et au commerce."

33^{ME} QUESTION.—*Des chemins y ont-ils été ouverts par le gouvernement, et depuis combien d'années?*

33^{ME} RÉPONSE.—Il en a été ouvert un peu partout. Voir les tableaux insérés dans les réponses de M. Lesage.

34^{ME} QUESTION.—*Ces chemins ont-ils été bien faits et localisés avec discernement?*

34^{ME} RÉPONSE.—La plupart des chemins ont été bien faits. Il est arrivé en plusieurs endroits qu'au bout de quelque temps il a fallu changer la direction de ces chemins; mais cela était inévitable. Ceux qui les avaient localisés avaient fait pour le mieux. Les besoins des localités changent à mesure que les cantons voisins se peuplent.

35^{ME} QUESTION.—*Les deniers ont-ils été bien employés?*

35^{ME} RÉPONSE.—Pas toujours. Voir réponse à la 27^{ME} question. "Il est bien pénible, dit M. E. S. Darche, de South Ham, pour tous ceux qui ont à cœur l'œuvre nationale de la colonisation, de voir la manière dont l'argent octroyé pour l'ouverture des chemins est employé; s'il était possible que ces chemins fussent donnés à l'entreprise, il en résulterait un bien immense; les chemins seraient faits plus vite et coûteraient infiniment moins au trésor public. Un chemin qui coûtera \$2000 sous le régime actuel en coûterait 1200 et moins en le donnant à l'entreprise."

36^{ME} QUESTION.—*Dans quel état sont actuellement ces chemins? Sont-ils verbalisés? Les municipalités s'occupent-elles de leur entretien?*

36^{ME} RÉPONSE.—En général, les chemins de colonisation ne sont pas en bon état. Ils sont verbalisés pour la plupart, mais les municipalités ne s'occupent guère de leur entretien.

37^{ME} QUESTION.—*L'ouverture des chemins a-t-elle eu pour effet de favoriser l'établissement des terres publiques par les colons?*

37^{ME} RÉPONSE.—Indubitablement.

38ME QUESTION.—*Quelle classe de colons s'y est établie? avaient-ils quelques moyens? quelle est leur origine?*

38ME RÉPONSE.—La classe pauvre surtout. Ce n'est que depuis ces dernières années qu'on a vu de temps en temps des cultivateurs possédant une certaine aisance se diriger vers les terres publiques. Dans les Cantons de l'Est, les premiers colons ont été d'origine britannique; plus tard, les Canadiens-Français s'y sont portés en grand nombre, ils augmentent tous les jours.

Les premiers colons de la vallée de l'Outaouais ont été aussi d'origine britannique. Les Canadiens-Français s'y portent en assez grand nombre. Ailleurs, ce sont des Canadiens-Français qui ont colonisé seuls presque partout. Il y a dans le comté de Bonaventure, canton de Matapédia, une colonie acadienne-française venue de Rustico, Ile du Prince Edouard.

39ME QUESTION.—*Faites connaître un peu en détail quels ont été leurs progrès?*

39ME RÉPONSE.—Les progrès en général ont été satisfaisants. Voici les seuls détails contenus dans les réponses.

M. C. F. ROY, de Ste. Anne des Monts, comté de Gaspé.

TABLEAU COMPARATIF ENTRE 1862 ET 1866.

GASPÉ.

| CANTONS. | Population, nombre d'âmes. | | Superficie, nombre d'âres. | | Grains semés, nombre de minots. | | Bétail, nombre de têtes. | | CHEMINS. | |
|------------------------------------------|----------------------------|------|----------------------------|------|---------------------------------|------|--------------------------|------|----------|----------------------------------|
| | 1862 | 1866 | 1862 | 1866 | 1862 | 1866 | 1862 | 1866 | | |
| Cherbourg, } Dalibert, } Romieu, } | | 333 | 811 | 781 | 3372 | 400 | 1772 | 395 | 1192 | Chemin de Matane à Cap-Chatte. |
| Christie, } Duchesnay, } | | 95 | 423 | 317 | 1187 | 208 | 472 | 163 | 527 | Sur le tracé du chemin du Golfe. |

En 1862, les cantons sus-nommés, ainsi que les cantons Tourelle et Cap-Chatte, étaient desservis par un seul prêtre missionnaire, résidant à Ste. Anne des Monts. Maintenant cette desserte est sous la juridiction de quatre prêtres, résidant à Ste. Félicité, à St. Norbert, à Ste. Anne des Monts, et à St. Maxime des Monts-Louis.

Aux noms des cantons sont aujourd'hui substitués des noms de paroisses, dont trois sont érigées canoniquement et civilement.

MESSIRE T. L. BRASSARD, curé de St. Paul de Lavaltrie.

Il m'est difficile d'entrer dans les détails demandés. Qu'il me suffise de vous dire qu'en général tous les colons de Mantawa vivent dans un état d'aisance qui fait plaisir à voir: je ne vous mentionnerai qu'un seul colon, arrivé à Mantawa dans la

plus grande pauvreté. Joseph Rocheleau, de St. Gabriel, arrivé seul en mai 1864. Il prépare un terrain pour y faire quelques semences. Il retourne à St. Gabriel et revient en juin avec sa femme et dix enfants, ayant pour toute fortune une paire de bœufs, achetés à crédit, 26 lbs. de lard et 36 lbs. de fleur. Il travaille et fait la pêche, nourrit sa famille sans trop de misère pendant toute l'année. En 1865, le même Rocheleau récolte 300 minots de grains et 250 minots de patates, il vend son lot £55 comptant et commence à défricher un autre lot. Aujourd'hui, Joseph Rocheleau est assez bien bâti et vit dans l'aisance.

M. D. BÉGIN, St. Germain de Rimouski.

La colonisation fait certainement de grands progrès dans le comté de Rimouski. Témoins les chiffres suivants : sur le chemin de Matapédia, qui n'a été terminé que l'été dernier, la population y était déjà de 432 âmes, ayant déjà des défrichements pour la valeur de \$15,582, 132 bâtisses de toutes sortes, 629 pièces de bétail, des produits d'industrie domestique pour \$2,822.65. En 1866, on y a récolté 16,494 minots de grains et patates et 35,671 bottes de foin.

Sur le chemin Taché, qui n'est encore terminé que dans une longueur d'une dizaine de milles à son extrémité Est, la population est déjà de 220 âmes, les bâtisses au nombre de 90, les défrichements 686 acres en état de culture, et de 237 acres en abattis. En 1866, il y a été récolté 8005 minots de grains et patates, 8739 bottes de foin, et l'industrie domestique a produit des objets pour une valeur de \$1776.90. Les colons de cet endroit possèdent 269 pièces de bétail valant \$3054.50. Et l'on verrait sans aucun doute la population se multiplier avec une grande rapidité le long de ce chemin, s'il était ouvert dans toute son étendue, car les terres sont là d'une qualité supérieure.

M. J. B. GODIN, Chicoutimi.

Quoique le Saguenay n'ait encore aucune communication facile que par eau, je crois pouvoir dire qu'il a fait autant et plus de progrès qu'aucune autre partie du Bas-Canada, sous le rapport de la colonisation ; ce n'est que depuis 1843 que date la colonisation du Saguenay ; à cette époque, il n'y avait guère plus de cent colons ; à présent il y a dix belles paroisses établies par l'autorité ecclésiastique, et de plus quatre autres dessertes qui sont desservies par les curés voisins ; ces quatre dessertes seront avant deux ans quatre nouvelles paroisses.

Il me semble qu'en vue de ces progrès, l'argent dépensé par le gouvernement n'est pas perdu, et que ça doit être un motif pour lui d'augmenter les octrois qu'il fera à l'avenir.

M. C. FOURNIER, agent des Terres de la Couronne dans le comté de l'Islet.

La colonisation a fait certainement de grands progrès ici depuis quelques années que le chemin Elgin est ouvert. Il y a environ une quinzaine d'années que ce chemin, d'une longueur de près de 30 milles jusqu'à la frontière, est commencé, et à peu près fini depuis quatre ans, et cependant dans toute sa longueur, excepté quelques endroits de distance en distance où la terre est trop humide près du chemin pour commencer à établir avec avantage, les lots sont établis par une population qui y réside et vit passablement à l'aise du produit de la terre, quoique ces gens aient pour la plupart commencé avec rien, étant généralement trop pauvres, quelques uns étaient même mendiants. Aujourd'hui, il y a une chapelle le long de ce chemin. Dans ce moment ces colons travaillent pour y bâtir une église, ainsi qu'une seconde chapelle, sous la conduite personnelle de leur digne missionnaire, M. Casgrain, qui lui-même fournit l'argent et les provisions à ses dépenses. Un moulin à farine et deux moulins à scies y sont aussi bâtis.

La population le long de ce chemin a été érigée en une municipalité, qui fonctionne très-bien. Par ce chemin, depuis qu'il a été ouvert pour voitures d'hiver, et depuis pour voitures roulantes, quoique fait imparfaitement, il passe pour au moins

\$10,000 en provisions, fourrages, etc., pour les chantiers qui s'y font chaque année et qui n'auraient pas existé si ce chemin n'eût pas été ouvert.

Dans le fronteau, entre le 5e et 6e rang du township Casgrain, près de la frontière, il y a un bon nombre de colons résidants, dont l'un d'eux, Elzéar Dubé, a recolté cette année 3,000 gerbes de bon grain, presque tout seigle d'automne. Ces colons ayant profité du chemin Elgin pour s'y établir, quoiqu'ils soient obligés de charroyer leurs effets sur de grosses *menoirs* ou sur leur dos, faute de moyen d'y ouvrir un chemin et une route de 30 arpents pour se rendre à ce fronteau.

Le long du chemin Taché, là où il est fait, il y a encore peu de colons, car le chemin n'est pas encore débouché dans Arago et Patton, où les chemins ne sont pas faits, quoique les lots soient tous pris chaque côté où le chemin est tracé et quelques lots même commencés à défricher.

Dans Chapais, où le chemin passe, des lots sont commencés à défricher, mais personne n'y habite, car il y a encore beaucoup de lots à établir dans Ixworth et les seigneuries plus près du fleuve. En outre, deux routes, l'une de Stc. Anne au chemin Taché, et l'autre de St. Denis à la frontière, traversent ce chemin, n'étant qu'à peine ébauchées.

Le gouvernement avait donné il y a plusieurs années des lots dans Ashford pour du bois de chauffage, aujourd'hui deux de ces rangs sont presque tous établis.

Montminy est à peu près tout établi chaque côté du chemin Taché, ainsi qu'une partie des rangs au-dessus et en bas du chemin: une belle chapelle, un moulin à farine et plusieurs scieries sont bâties le long de ce chemin; il en est à peu près de même dans Mailloux, et tous ces lots ne se sont colonisés et établis que parce qu'il y a des chemins de communication, quoique pas encore parachevés, soit pour monter au chemin Taché ou par ce chemin.

M. L. P. LACHANCE, premier colon sur le chemin du Lac St. Jean.

Un chemin d'hiver, depuis Stoneham au Lac Jacques-Cartier, longueur d'environ quinze lieues, a été ouvert par P. G. Huot M. P., Louis Picard et Étienne Hallé; mais depuis ce temps, ce chemin n'ayant pas été entretenu, les arbres qui sont tombés sous l'effet du vent l'ont obstrué en plusieurs endroits; le gouvernement a fait commencer, à la sortie de Stoneham, environ deux milles de chemin d'été; néanmoins, malgré ces misères, environ 200 personnes y ont marqué des lots, 40 personnes y ont fait des défrichements et bâti de petits *camps*, 4 personnes y ont fait des défrichements plus considérables et des bâtisses logeables; tous attendent pour continuer qu'il soit fait des chemins passables, et que les townships soient divisés; le gouvernement a fait ouvrir depuis, comme chemin d'hiver, un tracé depuis le Lac Jacques-Cartier jusqu'au Lac St. Jean.

M. JAMES MOWAT, Maire de Matapédia.

"Les Acadiens de Rustico, établis dans le canton de Matapédia, nous sont arrivés presque sans moyens, ils ont commencé leurs défrichements sans avoir aucune autre voie de communication que les cours d'eau. Lors de l'élection de 1863, il n'y avait que cinq voteurs qualifiés dans le canton, en 1867, il y en avait trente-cinq et dans le prochain rôle d'évaluation il y aura deux fois ce nombre. Ils tirent tous leur subsistance de l'agriculture, et pour suppléer à l'insuffisance de leurs revenus, ils vont travailler en hiver dans les établissements plus avancés qui les avoisinent. Grâce à cette colonie acadienne, la population du canton de Matapédia a triplé en cinq ans."

Il est facile de voir que les détails qui précèdent ne donnent qu'une idée bien imparfaite des progrès de la colonisation, mais comme il a été dit plus haut ce sont les seuls détails contenus dans les réponses.

40ME QUESTION.—*Quelles sont les causes qui ont le plus retardé la colonisation dans votre localité ?*

40ME RÉPONSE.—C'est le manque de chemins que l'on regarde partout comme la cause principale des retards que subit la colonisation. Le défaut d'immigration y est aussi pour beaucoup. L'accaparement de grandes étendues de terres incultes par des compagnies ou des particuliers, dans un but de spéculation, et la dévastation des forêts par les porteurs de licences font aussi beaucoup de tort aux nouveaux établissements.

Dans les comtés de Gaspé et Bonaventure, c'est l'attrait de la population pour la pêche qui nuit le plus à la colonisation.

"La compagnie *Gaspé Fishery and Coal Mining Company*, dit le juge Winter, possède 50,000 à 60,000 acres de terres dans le comté de Bonaventure. Cette compagnie a cessé toutes affaires depuis plusieurs années.

"Le front de ces terres fait la borne soit du 1er soit du 2nd rang dans la plupart des cantons de Cox et Hamilton. Elle ne les a jamais mises à la portée des acheteurs à des conditions faciles, et encore moins à présent que la compagnie n'a même plus d'agent ici. Cela empêche considérablement les progrès de la colonisation dans ces deux cantons. Il faudrait racheter ces terres et les remettre à la portée des colons."

La Seigneurie de Pabos, qui appartient à la même compagnie, est également un obstacle à la colonisation dans ce comté ; cette seigneurie a trois lieues en superficie et n'est établie qu'à sa frontière sur la Baie des Chaleurs.

Dans le comté de Gaspé, ainsi que dans beaucoup d'établissements nouveaux, le manque de moulins nuit beaucoup à la colonisation. Le manque de chapelles et le manque d'écoles empêche un grand nombre d'aller s'établir dans les bois.

41ME QUESTION.—*Avez-vous quelques modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois ?*

41ME RÉPONSE.—N'en plus accorder dans aucun canton ouvert à la colonisation ; les inconvénients qui en résultent ont été signalés dans les réponses précédentes. Il devrait être permis au colon résident d'exploiter le bois qui se trouve sur son lot sans encourir les frais d'une licence, cela lui fournirait un moyen de subsister et d'agrandir ses défrichements, comme il a été remarqué plus haut ; souvent même il arrive que les colons s'empressent de faire brûler le bois qui se trouve sur leurs lots pour le soustraire aux commerçants de bois.

Le déboisement rapide de nos forêts inspire des craintes à bon nombre d'agriculteurs qui voient dans nos grands bois une protection contre les vents violents et des réservoirs de rosée et d'humidité dans les temps de grande sécheresse. D'un autre côté ceux qui portent intérêt à notre commerce de bois déplorent le gaspillage qui accompagne l'exploitation des bois sur les terres publiques.

N'ayant à payer de droits que sur les arbres qu'ils sortent de la forêt, les commerçants ne font transporter au marché que les plus beaux bois. Un arbre abattu présente-t-il quelque léger défaut, vite on le laisse de côté pour en choisir un autre, et plus tard ces arbres de rebut, dont la forêt se trouve jonchée, produisent ces grandes conflagrations que rien ne peut arrêter.

En restreignant d'avantage l'étendue des limites des coupes de bois, le gouvernement pourrait surveiller plus facilement et régulariser les opérations de la coupe du bois de commerce ; et en imposant un droit sur chaque arbre coupé, au lieu de l'imposer sur chaque arbre enlevé, on mettrait un frein au gaspillage qui se fait aujourd'hui dans nos forêts.

M. John Mather, de Chelsea, moulins Gatineau, comté d'Ottawa, est d'avis que le système des licences de coupe de bois actuellement en force pour les colons devrait être aboli. Dans la vallée de l'Ottawa, les colons qui prennent licence pour couper

du bois de commerce ne sont, la plupart du temps, que les instruments des marchands de bois, qui leur font des avances de fonds, et trouvent toujours moyen d'avoir la part du lion dans les profits réalisés.

Le moyen, suivant lui, de venir en aide aux colons, c'est de leur donner de bonnes terres à la seule condition de les défricher. Il est rare qu'ils puissent mener de front avantageusement l'agriculture et le commerce de bois.

Afin de rendre l'exploitation des bois plus profitable au pays et de prolonger la durée de cette branche importante de notre industrie, M. Mather recommande de n'accorder de licences pour coupe de bois qu'aux commerçants de bois (*lumbermen*) seulement, et il croit que si ces licences étaient à longs termes, les bourgeois de chantiers se trouveraient intéressés à tirer le meilleur parti possible du bois compris dans les limites de leurs licences; l'économie et la méthode en seraient en peu de temps l'imprévoyante dévastation qui a accompagné jusqu'ici l'exploitation des forêts publiques.

42^{ME} QUESTION.—*Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs beaucoup de gens qui seraient disposés à s'établir sur les terres publiques, si quelques nouveaux encouragements leur étaient donnés ?*

42^{ME} RÉPONSE.—Oui, dans tous les vieux établissements. La plupart de ceux qui s'en vont aux Etats-Unis préféreraient s'établir ici s'ils y trouvaient les mêmes avantages. De nouveaux encouragements auraient sans aucun doute l'effet d'attirer dans le comté de Bonaventure beaucoup d'Acadiens de l'Ile du Prince-Édouard.

43^{ME} QUESTION.—*Que pensez-vous du système suivi jusqu'à présent pour l'ouverture des chemins de colonisation ? Si vous le trouvez défectueux, quel à sa place suggèreriez-vous ?*

43^{ME} RÉPONSE.—Partout où les conducteurs de travaux ont accompli leur devoir avec intelligence et honnêteté, le système actuel a fonctionné avec avantage ; aussi, près de moitié des réponses trouvent bon.

Les autres le croient plus ou moins défectueux. On s'élève surtout contre l'habitude où l'on est dans plusieurs centres de colonisation de tracer des chemins sans tenir compte de leur utilité pour l'avenir, ni de la qualité des terres auxquelles ils conduisent. Il s'en suit qu'au bout de quelques années on découvre que ces chemins auraient été mieux placés ailleurs, ou qu'ils conduisent à des terres qui ne valent pas la peine d'être défrichées.

Les chemins devraient, suivant quelques-uns, être tracés par des arpenteurs, qui dresseraient un procès-verbal régulier de leurs opérations et prendraient la responsabilité professionnelle du choix du tracé.

Suivant d'autres, les agents des Terres de la Couronne devraient être revêtus de pouvoirs analogues à ceux des Grands-Voyers d'autrefois, et chargés de voir au tracé, à la confection et à l'entretien des chemins de colonisation situés dans leurs agences.

Plusieurs ont eu devoir exprimer leur manque de confiance dans les municipalités locales pour l'exécution de travaux sur les chemins de colonisation. Suivant eux, ce serait s'exposer à beaucoup de mécomptes que de leur confier les deniers votés pour la colonisation ; l'indemnité seigneuriale, qui leur a été distribuée, ayant démontré suffisamment, qu'il vaut mieux charger des particuliers de ce genre d'entreprise.

On suggère généralement de donner les chemins de colonisation à faire à l'entreprise sur des soumissions, soit à tant le mille, soit à tant pour chaque chemin ou section de chemin. Par ce moyen, on économiserait les frais énormes des conducteurs et sous-conducteurs, qui sont directement intéressés à faire durer les travaux, et on couperait court à une foule d'abus.

44^{ME} QUESTION.—*Pensez-vous que de nouvelles conditions, quant au délai pour paiement des terres de la Couronne, pourraient être avantageuses au colon, sans nuire considérablement au revenu public ?*

44^{ME} RÉPONSE.—Plusieurs seraient d'avis de donner aux agents des terres de la Couronne le pouvoir de retirer régulièrement les versements à mesure qu'ils devien-

neut dûs. Etant sur les lieux, l'agent serait plus en état que les officiers du bureau des terres de juger si le retard apporté dans le paiement des versements provient de la négligence, du mauvais vouloir ou de l'extrême pauvreté des colons, et il devrait être à sa discrétion d'accorder un délai dans certains cas. De cette manière, la perception des deniers dûs au gouvernement serait plus prompte ; et les colons, que le malheur aurait frappés, ne seraient pas exposés à être molestés à l'instar des mauvais débiteurs.

Il s'en trouve quelques-uns qui craignent qu'en accordant un sursis aux colons arriérés, ceux-ci ne s'imaginent que le gouvernement finira par leur faire remise de leur dette. Le prix des terres, suivant eux, n'est pas un obstacle à la colonisation, et le gouvernement a besoin de cet argent pour faire ouvrir des chemins pour les colons.

45^{ME} QUESTION.—*Avez-vous quelque autre observation à faire concernant l'agriculture, l'immigration ou la colonisation ?*

JAMES SNOWDON, Eer., Côte des Neiges, près Montréal.

Je demande la permission d'observer qu'en général les cultivateurs amélioreraient leur position, en élevant plus de bestiaux, et en labourant moins, en s'occupant davantage du commerce du laitage et en faisant plus de fromage.

J'ai fait quelques observations l'année dernière dans les journaux. J'ai dit que pour faire le fromage d'une manière profitable, les vaches, quelques semaines avant qu'elles vèlent, devraient être nourries de farine de fèves, parce qu'aucune autre nourriture connue, n'est capable de donner la même quantité de caséum.

Les cultivateurs devraient aussi semer plus de trèfle, vu qu'il est bien connu aujourd'hui que le mil tire de la terre les substances indispensables pour faire croître le blé d'une manière profitable.

Si le fait que je viens de signaler avait été connu il y a quarante ans, de combien de millions notre Province ne serait-elle pas plus riche aujourd'hui ! Près de l'endroit où je demeure, j'ai connu des individus qui, faute de capitaux, ont acheté les terres les plus pauvres, mais qui, avec le système d'égouttement, des engrais et l'emploi de la chaux, etc., ont récolté 50 minots d'avoine, 34 de blé et 200 minots de patates par arpent.

La première année que les statistiques de l'Angleterre et de l'Écosse furent faites, je m'en fis expédier le tableau.

Après avoir calculé la différence entre l'arpent et le minot français et l'ère et le boisseau anglais, j'ai trouvé qu'une terre bien cultivée ici pourrait produire en moyenne autant qu'une terre en Angleterre.

Chaque cultivateur devrait savoir si sa terre est humide, et alors il devrait l'égoutter. Si elle est couverte de saletés et de mauvaises herbes, il devrait les faire enlever ; et si elle est maigre, il devrait l'engraisser. En se conformant à ce qui précède, et en labourant et ensemençant convenablement, il verra la terre comme une mère généreuse le récompenser de ses efforts par des revenus abondans.

C. L. J. FITZGERALD, Eer., canton de Gosford, comté de Portneuf.

En dernier lieu, je suggérerais un examen attentif de tous les chemins en contemplation avant de les faire, une plus grande attention aux ressources agricoles des terrains que ces chemins doivent traverser, la protection des colons contre ceux qui spéculent sur les terres, de mieux faire observer les lois pour entretenir les chemins en bon ordre ; et plus particulièrement l'établissement, avec l'aide du gouvernement, d'une école pour l'enseignement pratique de l'agriculture dans les trois districts de Montréal, de Québec et de Kamouraska, à laquelle école les fabricants seraient priés d'envoyer des modèles de toutes les machines et instruments

agricoles qui sortiraient de leurs ateliers; ces modèles seraient conservés dans un musée attaché à chaque école, et tout en servant d'annonce à leurs auteurs seraient très utiles aux élèves.

De plus, à mon avis, dans l'état actuel de cette partie de la Province surtout, l'immigration devrait céder le pas à la colonisation.

C. F. ROY, Ecr., Ste. Anne des Monts.

Quant aux observations qu'il me resterait à faire concernant la colonisation, je ne pourrais que répéter ici, et bien imparfaitement encore, ce que beaucoup d'hommes distingués, qui se sont sérieusement occupés de la question, ont dit à ce sujet. Comme à eux l'expérience m'a démontré que cette œuvre ne peut être prospère qu'en autant qu'elle deviendra une œuvre nationale. Le gouvernement, lors même qu'il s'imposerait de grands sacrifices, n'atteindra jamais le but désiré, si on le laisse agir seul. Les municipalités, de leur côté, doivent s'organiser et seconder les efforts du gouvernement.

Il faut qu'il y ait unité d'action, et que le clergé, comme toujours, se mette à la tête du mouvement. Que les journalistes fassent un appel chaleureux aux populations et que la classe aisée s'impose des sacrifices; que des associations se forment dans chaque paroisse pour tirer nos cultivateurs de leur apathie; que le peu de succès du passé fasse redoubler les efforts de chacun, et marchant ainsi ensemble, tendant tous au même but, nous parviendrons bientôt à faire coloniser nos terres, et à retenir sur notre sol cette foule de jeunes gens qui tous les ans s'en éloignent pour aller grossir le nombre des prolétaires chez le peuple voisin.

A. H. DE CAUSSEY, Ecr., Ste. Julienne.

Pour faire progresser l'agriculture, la colonisation et l'immigration, au nord du fleuve, il ne faut que des voies de communication. J'insisterais donc particulièrement pour l'établissement d'un chemin de fer de Québec à Montréal, en suivant le plus près possible le versant méridional des Laurentides. Ce chemin serait très-utile, en temps de guerre, pour les mouvements de troupes; et, en temps de paix, il favoriserait l'écoulement des produits de l'agriculture et de la colonisation, des grains et du bois; et il permettrait à l'industrie d'utiliser les immenses pouvoirs d'eau, qui, faute de chemins, restent tout-à-fait improductifs.

O. DUVAL, Ecr., Trois-Rivières.

La construction du chemin de fer des Piles aurait très-certainement l'effet de donner un grand élan à la colonisation du territoire du St. Maurice, et activerait puissamment l'établissement de nombreuses paroisses dans ce territoire, ainsi que la construction de plusieurs manufactures pour l'exploitation des bois, des mines de fer, et autres minéraux, qui abondent dans cette partie du pays.

L'éloignement de ces terres et l'impossibilité de communiquer facilement et promptement avec ces terrains, sont des obstacles qui ne peuvent être surmontés par le pauvre colon et par le manufacturier, qu'au moyen de ce chemin de fer.

Ce chemin traverserait, dans toute sa longueur, un territoire tout-à-fait propre à la colonisation, et la Rivière St. Maurice est navigable, depuis son terminus aux Piles, jusqu'à la Tuque, c'est-à-dire sur une longueur de 66 milles; les nombreux tributaires du St. Maurice forment des vallées dont le sol est des plus fertiles, et les établissements commencés par les messieurs Brassard, dans la vallée de la Mantawa, prouvent que le climat de cette partie du pays est aussi favorable à l'exploitation agricole que l'est celui des anciennes paroisses, du district des Trois-Rivières.

Une autre amélioration qui favoriserait aussi beaucoup le commerce de bois, et assurerait l'établissement de scieries considérables à l'embouchure du St. Maurice, serait de transporter un peu plus haut dans la Rivière St. Maurice les estacades (*booms*) qui sont actuellement à son embouchure.

Rév. M. TREMBLAY, curé de Beauport, conducteur du chemin du Lac St. Jean.

Il y a quatre ans, lorsque je commençai à m'occuper de la colonisation du township Ashuapmouchouan sur le Lac St. Jean, je reçus de nombreuses demandes de lots de la part de gens de l'Île d'Orléans, de la Côte Beauport, des paroisses voisines de la ville et de la ville même, de St. Roch surtout. Deux rangs du township Ashuapmouchouan furent pris et le premier rang du township DeMeulles. Ce qui fait plus de cent lots. Sur ce nombre très peu ont défriché et se sont établis; les autres ont été découragés par le manque de chemins et surtout parcequ'on disait que le chemin du Lac St. Jean ne se ferait jamais. Sans ce contre-temps, je suis certain que plusieurs centaines de familles des localités citées plus haut seraient actuellement établies au Lac St. Jean.

J'ai encore en mains une longue liste de personnes qui demandent les terres situées sur les confins de Stoneham, où commence le chemin du Lac St. Jean; les lots demandés sont sur le chemin même. Comme il n'y a pas encore d'arpentage de fait, ces gens ne peuvent défricher les lots qu'ils ont choisis, par avance.

Comme je m'intéresse surtout à la colonisation du Saguenay et du Lac St. Jean, j'ajouterai qu'il est de la plus haute importance que le chemin Kingami soit complètement terminé et que l'ouverture du chemin du Lac St. Jean, en chemin d'étoit soit continuée avec ardeur; de façon qu'il n'y ait plus de doute possible sur l'existence prochaine de cette grande voie de communication entre Québec, le Lac St. Jean et tout le Saguenay. Inutile de faire remarquer l'avantage immense qu'en retirera la ville de Québec elle-même.

N. B.—Les renseignements contenus dans la Tableau suivant ont été fournis au comité par le Département des Terres de la Couronne.

TABLEAU des Terres Publiques disponibles dans la Province de Québec.

Sud du Fleuve Saint-Laurent.

EST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE.

| Agent. | Résidence. | Comité. | Townships dans l'agence. | Acres. | Prix. cts. |
|------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------|
| ANDREW ROSS | Frampton | Partie de Beauce | Jersey, Limière, Marlow, Melgermette, et Risborough | 128000 | 40 |
| | | Partie de Dorchester | Cranbourne, Frampton, Standon et augmentation, Walford | 53000 | 30 |
| FRANÇOIS ROULEAU | Ste. Claire | Partie de Dorchester | Langevin et Ware | 51000 | 30 |
| FRS. LAMONTAGNE | St. Gervais | Partie de Bellechasse | Armagh, Roux, Buckland, Bellechasse | 90000 | 30 |
| S. V. LARUE | St. Charles, Rivière Boyer | Partie de Bellechasse | Daaquam, Mailloux | 53000 | 30 |
| FRANÇOIS TÊTU | Montmagny | Montmagny | Ashburton, Bourdèges, Montminy, Patton, Panet, Talon, Rolette | 179000 | 30 |
| C. F. FOURNIER | St. Jean Port-Joli | L'Islet | Lafontaine, Leverrier, Lessard, Garneau, Fournier, Dionne, Casgrain, Arago, Beaubien, Ashford | 281000 | 30 |
| F. DEGUISE | Ste. Anne de Lapocatière | Kamouraska | Bungay, Chabot, Chapais, Ixworth, Parke, Poincheaud, Pothéngamouk, Woodbridge | 314000 | 30 |

| | | | | | |
|----------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----|
| J. N. GAUVREAU | Isle-Verte | Témiscouata | Armand, Bégin, Demers, Denonville, Hocquart, Rodot, Viger, Withworth, Cabano, Escourt, Botsford, Packington | 269000 | 30 |
| J. B. LEPAGE | Rimouski | Partie de Rimouski | Cabot, Causpascal, Duquesne, Fleuriau, Melane, McNider, Macpys, Neigette, St. Denis, Tessier, Lepage | 287000 | 30 |
| C. F. ROY | Ste Anne des Monts | Partie de Rimouski | Cherbourg, Dalibert et Romieux | 50000 | 30 |

DISTRICT DE GASPÉ.

| | | | | | |
|--------------|---------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------|----|
| C. F. ROY | Ste. Anne des Monts | Partie de Gaspé | Cap-Chattès, et Tourelle | 43000 | 20 |
| JOHN EDEN | Bassin de Gaspé | Partie de Gaspé | Malbaie, Percé, Fox, Gaspé-bay Nord, Cap-Rossier, New-Port, et Islands et Sydenham | 99000 | 20 |
| J. A. LEBEL | New-Carlisle | Partie de Bonaventure | Port-Daniel, Cox, Hope, New-Richmond, Hamilton | 142000 | 20 |
| J. N. VERGE | Carleton | Partie de Bonaventure | Nouvelle, Patapédia, Maria, Carleton, Mann, Matapédia, Ristigouche | 186000 | 20 |
| J. B. LEPAGE | Rimouski | Partie de Bonaventure | Assemetquan | 27000 | 20 |

Nord du Fleuve Saint-Laurent.

TERRITOIRE DU SAGUENAY.

| Agent. | Résidence. | Comté. | Townships dans l'agence. | Acres. | Prix. |
|-----------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|
| RIEUL BOULIANNE | Bergeronns | Saguenay | Bergeronnes, Albert, Tadoussac, Escoumins, Saguenay, Iberville..... | 619000 | c/s. 20 |
| T. Z. CLOUTIER..... | Village de Chicoutimi..... | Chicoutimi..... | Ashamouchouan, Bagot, Bourgette, Chicoutimi, Charlevoix, Demeulles, Delisle, Harvey, Jonquères, Knogami, Latarrière, Laharv, Mésy, Métabelchouan, Boileau, Falaricau, Otis, Roberval, Signai, St. Germain, Simard, St. Jean, Tremblay, Parent, Labrosse, Périgny, Isle d'Alma | 506000 | 20 |
| AGENCE VACANTE | | Charlevoix..... | Callières, Desales et Strington..... | 29600 | 20 |
| McLEAN STEWART. | Québec..... | Québec | Stoneham et Tewkesbury..... | 57000 | 30 |

TERRITOIRE DU ST. MAURICE.

| | | | | | |
|---------------------|-------|-------------------------|------------------------------------------------------------|-------|----|
| AGENCE VACANTE..... | | Partie de Portneuf..... | Alton, Montauban, Colbert, Gosford, Rocmont, Chaviguy..... | 73000 | 30 |
|---------------------|-------|-------------------------|------------------------------------------------------------|-------|----|

| | | | | | |
|----------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------|----|
| L. A. DUBORD | Trois-Rivières | Partie de Portneuf..... | Turcotte | 17000 | 30 |
| “ | “ | Champlain | Mékinack..... | 50000 | 30 |
| “ | “ | St. Maurice | Caxton et Shawenegan..... | 45000 | 30 |
| AGENCE VACANTE..... | | Maskinongé..... | Partie de Peterborough | 7000 | 30 |
| AGENCE VACANTE..... | | Barthier..... | Peterborough, Brassard et Provost..... | 39000 | 30 |
| AGENCE VACANTE | | Joliette..... | Cathcart, Joliette, Kildare et augmentation, Brandon et Carlier..... | 47000 | 30 |
| ALEXANDER DALY..... | Rawdon | Partie de Montcalm..... | Chertsy, Chilton, Kilkenny, Rawdon..... | 105000 | 30 |
| A. B. LAVALLÉE..... | Ste. Adèle d'Abercrombie..... | Terrebonne | Abercrombie, Baresford, partie de Morin, Don- caster..... | 40000 | 30 |
| | | Partie de Montcalm..... | Wexford..... | 0000 | 30 |

Sud du Fleuve St. Laurent.

OUEST DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE.

| Agent. | Résidence. | Comté. | Townships dans l'agence. | Acres. | Prix. |
|---------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| JOHN HUME..... | Leeds..... | Mégantic..... | Leeds, Nelson, Inverness, Ireland, Halifax, Somerset et augmentation, Broughton et Thetford..... | 35060 | 40 cts. |
| ANT. GAGNON..... | St. Christophe d'Arthabaska..... | Arthabaska..... | Chester, Tingwick, Warwick et Bulstrode..... | 36000 | 60 |
| AGENCE VACANTE..... | | Arthabaska..... | Stanfeld et augmentation, Arthabaska, Horton, Mad-dington, Aston et augmentation..... | 23000 | 60 |
| AGENCE VACANTE..... | | Drummond..... | Simpson, Wendover, Upton, Kingsley, Grantham, Wickham et Durham..... | 5000 | 60 |
| E. P. FELTON..... | Sherbrooke..... | Stanstead, Sherbrooke, Richmond et parties de Wolfe et Compton..... | Stanstead, Barnston, Barford, Magog, E. Hatley, Oxford, Ascot, Brompton, Melbourne, Windsor, West-don, Westbury, Compton, Eaton, Bary, Dudswell, Stoke, Newport, Hereford et Auckland..... | 50000 | 60 |
| O. B. KEMP..... | Frelighsburg..... | Missisquoi, Shefford et Bro-me..... | Stanbridge, Farnham, Sutton, Dunham, Brome, Palton, Bolton, Magog O., Granby, Shefford, Ely, Stukely, Roxton et Milton..... | 14000 | |
| WM. FARWELL..... | Robinson..... | Partie de Compton et Beau-ce..... | Winslow, Whitton, Hampden, Marston, Ditton, Woburn, Spalding, Ditchfield, Clinton, Emberton, etc..... | 200000 | 60 |

Nord de la Rivière Ottawa.

OUEST DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

| WM. FARWELL | Robinson | Partie de Compton et Beauce | Winslow, Whitton, Hampden, Marston, Ditton, Woburn, Spalding, Ditchfield, Clinton, Emberton, etc. | 200000 | 60 |
|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----|
| GEO. ROGERS | Lakefield, township de Gore | Partie d'Argenteuil | Chatham, Wentworth, Gore, Partie de Morin, Wolfe et Howard | 55000 | 30 |
| D. McMILLAN | Grenville | Partie d'Argenteuil | Grenville, Harrington et son augmentation, Montcalm, Arundel, DeSala berry | 95000 | 30 |
| G. W. CAMERON | Thurso, township de Lochaber | Partie d'Ottawa | Buckingham, Lochaber, Derry, Portland, E., Mulgrave, Ripon, Hartwell, Suffolk et Pausonby | 215000 | 60 |
| ROBT. FARLEY | Chelsea, township de Hull | Partie d'Ottawa | Hull, Eardley, Templeton et son augmentation, Portland, O., Denholm, Masham, Wakefield, Lowe, Hicks, Aylwin, Bowman, Bigelow et Blake | 230000 | 60 |
| M. McBEAN | Achigan Mills, Northfield | Partie d'Ottawa | Camrou, Wright, Northfield, Kensington, Amound, Egan, Sicotte, Baskatong et Lytton | 275000 | 60 |
| AGENCE VACANTE | Clarendon | Partie de Pontiac | Clarendon, Onslow, Bristol, Litchfield, Mansfield, Thorne, Aldfield, Leslie, Carwood, Allyn, Pontefract, Clapham et l'Isle du Calumet | 200000 | 60 |
| T. SMITH | Ile des Allumettes | Partie de Pontiac | Iles des Allumettes, Waltham, Chichester, Sheen, Aberford et Aberdeet | 135000 | 60 |

00

Département des Terres de la Couronne.

MODE DE CONCESSION DES TERRES PUBLIQUES.

FORMULE DE BILLETS DE LOCATION.

No. _____

AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE,

\$ _____ 186

Reçu de _____ la somme de _____
_____ étant le premier

versement d'un cinquième du prix d'achat de _____ Aeres de terre contenus dans

_____ Lot _____ No. _____ dans le _____ Rang
du Township de _____, P. Q., la balance étant

payable en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de cette date.

Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des Terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir: L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de ce temps, et dans le cours de quatre années au plus il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix aeres par chaque cent aeres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôture; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de la vente. Les lettres-patentes n'émaneront dans aucun cas avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre serait payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Sujette aux licences de coupo de bois actuellement en force.

 Agent.

